

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

COMPTE RENDU INTEGRAL

25^e SEANCE

Séance du jeudi 21 novembre 1985

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 3249).
2. **Transmission du projet de loi de finances pour 1986** (p. 3249).
3. **Loi de finances pour 1986**. - Discussion d'un projet de loi (p. 3249).

MM. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, le président.

Discussion générale : MM. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget ; Jean-Pierre Fourcade, Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget (budget et consommation) ; Etienne Dailly, Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, Roland Grimaldi, le président.

Suspension et reprise de la séance

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

4. **Conférence des présidents** (p. 3268).
- MM. le président, Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget (budget et consommation) ; Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances ; Henri Dufaut, André Méric, Mme Hélène Luc.
- Adoption, au scrutin public, des conclusions de la conférence des présidents.
- M. André Méric.

Suspension et reprise de la séance

5. **Dépôt d'un rapport du Gouvernement** (p. 3272).
6. **Loi de finances pour 1986**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3272).

Suite de la discussion générale : MM. André Fosset, au nom de la commission des finances ; Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget ; Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget (budget et consommation) ; Bernard Barbier, président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification ; Tony Larue, Marcel Lucotte.

Suspension et reprise de la séance

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY

MM. Adolphe Chauvin, le secrétaire d'Etat, le ministre, Mme Hélène Luc, MM. le président, Jacques Moutet, Christian Poncelet, Marcel Lucotte.

Renvoi de la suite de la discussion.

7. **Dépôt de questions orales avec débat** (p. 3303).
8. **Transmission d'un projet de loi** (p. 3303).
9. **Dépôt d'un rapport** (p. 3303).
10. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 3303).
11. **Ordre du jour** (p. 3303).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à dix heures quarante.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

TRANSMISSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1986

M. le président. J'ai reçu, transmis de M. le Premier ministre, en date du 21 novembre 1985, le projet de loi de finances pour 1986, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 95, distribué et renvoyé au fond à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, et pour avis, sur leur demande, à la commission des affaires culturelles, à la commission des affaires économiques et du Plan, à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des affaires sociales et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

3

LOI DE FINANCES POUR 1986

Discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1986, adopté par l'Assemblée nationale (nos 95, 96, 1985-1986).

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Labarrère, ministre délégué. Monsieur le président, je pensais que vous donneriez lecture des conclusions de la conférence des présidents, puisque une modification est intervenue, relative au projet de loi sur les valeurs mobilières.

M. le président. Je le ferai après l'intervention de M. le ministre des finances, car le texte n'est pas encore rédigé.

M. André Labarrère, ministre délégué. Je souhaiterais tout de même intervenir maintenant sur l'ordre du jour.

M. le président. Vous avez la parole.

M. André Labarrère, ministre délégué. Je vous remercie.

Monsieur le président, chacun sait, même si cela n'a pas encore été dit officiellement, que la majorité sénatoriale a établi un calendrier de discussion de la loi de finances qui

présente cette particularité : l'examen des articles de la première partie n'interviendra qu'à la fin du délai de vingt jours fixé par la Constitution pour discuter de l'ensemble de la loi de finances. Donc, rien n'est prévu pour l'examen de la seconde partie.

Il n'est un secret pour personne que la majorité sénatoriale a décidé de rejeter la première partie de la loi de finances, mais que le Sénat, pour permettre à tous de s'exprimer - comme de coutume - a établi un calendrier qui prévoit des discussions non pas sur les budgets des différents ministères, mais sur la politique de secteur.

Le Gouvernement estime qu'il s'agit là d'un détournement de procédure, car l'article 40 de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959 prévoit que la seconde partie de la loi de finances ne peut être mise en discussion avant le vote de la première. A cet égard, je me permets de rappeler la décision du Conseil constitutionnel, en date du 24 décembre 1979. Il avait été saisi par un groupe de députés, dont M. Henri Emmanuelli et moi-même. Sa réponse avait été très claire : « Considérant qu'en vertu de l'article 40 de l'ordonnance de janvier 1979 portant loi organique relative aux lois de finances la seconde partie de la loi de finances de l'année ne peut être mise en discussion devant une assemblée avant le vote de la première partie... »

Il est évident que le Sénat s'est trouvé « empêtré » dans des contradictions extraordinaires et qu'on en arrive à une confusion absolument totale. Cette confusion règne, d'abord, au sein de la majorité sénatoriale. Chacun sait - ce n'est pas un secret - qu'elle a éprouvé beaucoup de difficultés pour trouver un accord ; les réticences de hautes personnalités de la commission des finances sont connues de tous.

Tout à l'heure, on a encore pu constater que cette confusion était totale, non seulement sur le fond, mais également sur la forme. Le Gouvernement ne s'est absolument pas associé aux conclusions de la conférence des présidents, tendant à discuter non pas du budget mais de politique. Or je voudrais que l'on me dise quelle distinction subtile, en dehors de la sécurité sociale, on peut faire entre un débat sur une politique et un débat sur le budget. En effet, vous ne pourriez pas, sauf à être en opposition avec la loi organique, discuter de crédits.

Ajoutant à cette confusion sur la forme, le rapporteur général pense introduire les rapports des commissions, alors que le président de la commission des finances a dit très justement qu'aucun rapporteur de cette commission ne s'exprimerait ; c'est normal, dans la mesure où vous ne voulez pas discuter du budget. Cette confusion totale, les représentants du groupe communiste et, surtout, du groupe socialiste l'ont soulignée. Je voudrais très rapidement, pour ne pas allonger le débat, dénoncer, au nom du Gouvernement, une procédure qui est tout à fait irrégulière.

Cela m'amène à donner quelques précisions sur la présence des ministres. Si la procédure régulière avait été suivie, autrement dit si, dans le délai constitutionnel de vingt jours, on avait examiné le budget par chapitres, donc par secteurs budgétaires, les ministres seraient venus, ainsi que cela avait été prévu par la commission des finances, défendre le budget de leur département ministériel lors de l'examen de la deuxième partie de la loi de finances. Or, comme la procédure est tout à fait irrégulière, aucun ministre ne sera concerné. Ils n'ont pas à être là ! Bien entendu, cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas de ministre au banc du Gouvernement.

Mais, je tiens à le dire solennellement - je n'entre pas dans le fond du problème - le Sénat s'engage encore plus avant dans une voie qui est loin d'être totalement régulière. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

M. Raymond Bouvier. Et le Gouvernement ?

M. le président. Monsieur le ministre, je vous répondrai simplement que nous avons parfaitement le droit de faire une longue discussion générale sur les sujets qui nous intéressent. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Dans la discussion générale, la parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, le projet de loi de finances pour 1986, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, s'inscrit naturellement dans le cadre de la politique économique menée par le Gouvernement pour assurer le redressement et la modernisation de l'économie française, afin de parvenir à une amélioration durable de l'emploi.

Les débats qui ont lieu en commission, dont votre rapporteur général vous présentera tout à l'heure les conclusions, ont permis de cerner les questions qui préoccupent votre assemblée. Elles sont, me semble-t-il, au nombre de trois : l'évolution de la conjoncture, le déficit du budget de l'Etat, enfin, la situation du commerce et de l'endettement extérieurs. Je voudrais y consacrer l'essentiel de mon propos, car je les crois centrales si nous voulons atteindre l'objectif fixé par le Gouvernement, à savoir achever le redressement de notre économie en 1986.

En cette fin d'année, la conjoncture confirme d'ailleurs le redressement de l'économie française. Je constate que plus personne aujourd'hui ne le conteste. L'inflation a été ramenée à 5 p. 100 à la fin octobre contre 6,4 p. 100 voilà encore quatre mois ; la croissance économique s'établit depuis six mois sur un rythme annuel supérieur à 2,5 p. 100 ; le pouvoir d'achat des ménages s'améliore d'au moins 1 p. 100 cette année, ce qui explique sans doute les anticipations d'achat du premier semestre ; la diminution des effectifs s'est fortement ralentie - 0,4 p. 100 depuis le début de l'année - et le chômage s'est stabilisé en deçà de 2 400 000 personnes, ce qui, je le reconnais, est encore beaucoup trop.

Ce redressement est d'autant plus significatif que, contrairement à certaines analyses, l'environnement international reste médiocre. Après la forte croissance de l'an dernier, l'économie américaine marque le pas cette année - cela n'est pas non plus contesté - et la croissance de la demande mondiale ne devrait guère dépasser 4 p. 100 contre 8 p. 100 en 1984. Le seul facteur positif est lié à la désinflation mondiale et au repli du dollar - récent, mais qui se poursuit - mais l'allègement du coût de nos importations qui en résultera dans les prochains mois ne compense pas encore le ralentissement de nos exportations dû à une moindre croissance.

Mesdames et messieurs les sénateurs, la désinflation constitue la clé du redressement de l'économie française. Le maintien de la politique actuelle permettra de ramener l'an prochain le rythme d'inflation en deçà de 3 p. 100. L'écart de prix avec la République fédérale d'Allemagne, dont on fait souvent état, est le plus faible depuis 1973, cela est également incontestable ; si l'on prend la moyenne de nos huit principaux partenaires, y compris la République fédérale d'Allemagne, l'écart a été ramené en dessous de 1 p. 100. Une telle politique de lutte rigoureuse et courageuse contre l'inflation nous permettra de poursuivre la libération progressive des prix. Je ne vois pas bien l'intérêt que présenterait une libération brutale des prix, dont chacun admet - je le dis en pensant aux études faites par le Sénat - qu'elle se traduira par une relance de l'inflation.

Il faut aller progressivement dans cette direction et permettre à l'Etat de conserver le moyen de fixer la règle du jeu et d'éviter les dérapages, quand ceux-ci se produisent.

A cet égard, je ne partage pas l'hypothèse retenue par la projection faite par votre assemblée qui conclut à une stabilisation de l'inflation sur le rythme du second semestre de cette année, ce qui serait déjà un progrès. Ce résultat tient notamment à la prise en compte d'une dévaluation du franc au sein du système monétaire européen et, dans une moindre mesure, à un relèvement des cotisations chômage touchant à égalité employeurs et salariés. La prévision montre bien l'effet inflationniste de ces hypothèses dont on a vu dans les années soixante-dix les conséquences désastreuses sur l'investissement et l'emploi. Je souhaite que cet exercice aide à

convaincre la majorité de votre assemblée qu'on ne peut améliorer le pouvoir d'achat et la compétitivité des entreprises qu'avec le maintien d'un franc solide.

Ce nouveau ralentissement de l'inflation commande évidemment l'ensemble des perspectives économiques pour 1986. La croissance prévue - un peu plus de 2 p. 100 - repose sur trois facteurs : la généralisation progressive de la reprise de l'investissement, une amélioration à peine plus forte du pouvoir d'achat des ménages - 1,3 p. 100 en 1986 contre 1 p. 100 en 1985 - et, enfin, des exportations plus soutenues du fait, notamment, d'une amélioration de la conjoncture européenne, par l'accélération de la reprise en République fédérale d'Allemagne.

Cela suppose - je vais y revenir - un budget dont l'exécution doit être stricte. Le budget qui vous est présenté est, je le crois, rigoureux, on le qualifiait même voilà encore peu de temps de trop rigoureux. J'entends dire aujourd'hui qu'il serait trop laxiste et que l'on devra très vite mettre en oeuvre un nouveau plan de rigueur. J'avoue ne plus très bien comprendre : ou bien il est trop rigoureux, et les critiques étaient excessives, ou il est laxiste, et ces critiques - je le dis franchement - ne tiennent pas.

Le Gouvernement aurait en effet été laxiste s'il avait présenté un projet de budget proposant des réductions d'impôt sans mettre en face les économies correspondantes. Il y aurait eu alors un accroissement du déficit budgétaire et la demande intérieure aurait été accrue. Tel n'est pas le cas puisque celui-ci est maintenu à 3 p. 100 du produit intérieur brut.

Si dérapage il devait y avoir, il ne pourrait résulter que d'une relance intervenant en cours d'année, au mépris des équilibres économiques. L'économie française peut parvenir à une croissance plus forte, à condition que cela se fasse progressivement, sans à-coups ni rechute dans l'inflation ou aggravation du déficit budgétaire.

La deuxième question, mesdames et messieurs les sénateurs, concerne le déficit public. Permettez-moi, d'abord, d'écarter un faux débat. Selon l'opposition, le déficit réel, l'an prochain, sera non pas de 145,2 milliards de francs mais de 200 milliards de francs et même parfois plus, tant sont nombreux les auteurs qui s'expriment sur ce point. Pour justifier ce chiffre repris par votre rapporteur, l'opposition avance deux arguments : d'une part les débudgetisations et, d'autre part, la sous-évaluation des dépenses. Je voudrais rapidement récuser l'un et l'autre.

L'argument sur les débudgetisations appelle trois remarques.

En premier lieu, la comparaison, pour être exacte, doit prendre en compte les dépenses en moins pour l'Etat mais aussi les charges nouvelles, par exemple, le remboursement des allègements de taxe professionnelle aux collectivités locales ou le transfert de la sécurité sociale à l'Etat de l'allocation aux adultes handicapés. L'un dans l'autre, cela s'équilibre. L'argument est donc comptablement faux.

En second lieu, si le déficit de l'Etat se trouvait reporté sur d'autres administrations publiques, le besoin de financement de l'ensemble de celles-ci s'en trouverait accru. Tel n'est pas le cas et aucun organisme international ni aucun institut de conjoncture ne conteste le chiffre d'un déficit global de l'ordre de 3,2 p. 100, en besoin de financement public, pour l'année prochaine. La critique est donc financièrement infondée.

Enfin, cette critique me paraît - j'emploie des termes quelque peu sévères, mais je les crois justes - économiquement absurde. En effet, un déficit de 200 milliards de francs entraînerait un supplément de demande intérieure de 50 milliards de francs - hors remboursement de l'emprunt obligatoire - qui provoquerait un véritable dérapage de la demande et une rechute du commerce extérieur. Or, ceux qui avancent le chiffre de 200 milliards de francs ne retiennent pas cette hypothèse. Il faut donc, au moins, qu'ils mettent leurs hypothèses en « concordance macro-économique », comme l'on dit !

M. Fernand Tardy. Très bien !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Quant à la critique de la sous-évaluation, elle porte sur deux points. Le premier concerne les charges d'intérêt et de bonifications. Le taux moyen du marché monétaire retenu pour 1986 est de 7,5 p. 100 ; il est aujourd'hui de

8,75 p. 100. La baisse attendue est donc de l'ordre de 1 p. 100 pour une désinflation supérieure à 1,5 p. 100. Ce sont là des évidences. Aujourd'hui, le taux du marché monétaire est à 8,75 p. 100. Le franc est solide et il se porte bien face au mark, alors que le dollar baisse. Il faut donc regarder objectivement les éléments de la situation.

D'autre part, la critique de la sous-évaluation concerne les dotations aux entreprises publiques qui, l'an dernier, étaient encore dénoncées comme trop importantes et dont on nous dit aujourd'hui qu'elles ne le sont pas assez ! Il paraît que nos entreprises et nos banques nationalisées seraient sous-capitalisées. Permettez-moi de vous le dire, mesdames et messieurs les sénateurs, si l'argument est juste, cela ne devrait pas faciliter leur privatisation. Quelle belle découverte !

J'ajoute que, tout en étant hostile à la privatisation - cela ne vous surprendra pas et j'ai d'ailleurs donné récemment quelques arguments à cet égard devant votre assemblée - le Gouvernement a encouragé les entreprises et les banques nationalisées à renforcer leurs fonds propres en s'adressant au marché financier, en émettant des titres participatifs et des certificats d'investissement.

Voilà quelques éléments qui, je crois, permettent de répondre à certaines critiques et j'y reviendrai lorsque j'aurai entendu vos interventions de façon à mieux comprendre le fond de vos pensées.

En définitive, le déficit budgétaire pour 1986 s'établit bien à 145,2 milliards de francs. Il est évidemment toujours possible de mettre à la charge de l'Etat telle ou telle dépense qui n'y figure pas. Mais personne, me semble-t-il, ne propose une rebudgétisation. C'est une position de prudence et je comprends qu'elle soit adoptée par l'opposition, convaincue qu'elle est de gagner les élections, ce que je ne crois pas encore certain. Je comprends qu'on manifeste un peu de prudence à cet égard mais, puisque personne ne parle de rebudgétisation, il est sage de s'en tenir aux chiffres avancés par le Gouvernement.

Ce déficit budgétaire correspond à 3 p. 100 du P.I.B. Etait-il souhaitable de le réduire ? La question mérite effectivement d'être posée. Je me la suis d'ailleurs posée moi-même en termes non pas dogmatiques, mais pragmatiques.

Beaucoup disent que le déficit budgétaire est un mal en soi. Cela dépend des périodes et des circonstances. Je me suis donc posé cette question par rapport aux nécessités actuelles de l'économie française.

Le tableau des besoins et des capacités de financement est, à cet égard, particulièrement instructif. Alors que la situation excédentaire des ménages n'a que peu varié depuis dix ans, il n'en va pas de même pour les entreprises et les administrations.

Entre 1974 et 1980, l'Etat était peu endetté, je le reconnais volontiers, et les administrations globalement en léger excédent.

Les entreprises étaient, au contraire, très endettées et supportaient des charges sociales et fiscales en augmentation constante, ce que montre l'augmentation des prélèvements obligatoires. De 1981 à 1985, l'Etat s'est endetté, mais les entreprises se redressent progressivement et leurs besoins de financement diminuent de : 5,4 p. 100 du P.I.B. en 1980, 1,9 p. 100 en 1985 et 1 p. 100 l'an prochain.

Autrement dit - j'attire votre attention sur ce point, mesdames, messieurs les sénateurs - l'accroissement du déficit de l'Etat a été la contrepartie de l'allègement des prélèvements obligatoires supportés par les entreprises et les ménages. Hier, nous avions un Etat interventionniste qui reportait les charges de la crise sur les entreprises ; aujourd'hui, nous avons un Etat... (*Exclamations et rires dans les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I. - Applaudissements dans les travées socialistes.*)

Un sénateur dans les travées de l'U.R.E.I. C'est le contraire !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'attends la démonstration contraire !

Mesdames, messieurs les sénateurs, entre 1974 et 1981, le taux des prélèvements obligatoires a augmenté de 6 p. 100.

Voyez ce qu'étaient les marges des entreprises en 1980 et voyez ce qu'elles sont aujourd'hui !

Ministre de l'économie, des finances et du budget depuis le mois de juillet 1984, il m'arrive actuellement de signer un certain nombre de décrets ou de circulaires qui annulent des

mesures réglementaires et dirigistes qui avaient été signées par mes prédécesseurs d'avant 1981 (*Applaudissements sur les travées socialistes*). Voilà la réalité.

Nous pouvons discuter de tout cela. D'ailleurs, je souhaiterais que ce débat se déroule dans la sérénité. Actuellement, le Sénat ne se trouve pas dans cet état d'esprit ; il a tort. Le débat, c'est bon. Confronter des chiffres et des opinions, c'est salutaire. La tolérance, c'est la contrepartie de la liberté. Alors, je vous en prie, discutons ! (*Murmures sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. Jean-Pierre Fourcade. Heureux les convertis !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Fourcade, dois-je vous rappeler quel était le taux d'inflation quand vous étiez ministre de l'économie et des finances ? Dois-je vous rappeler que vous aviez inventé un impôt, dont nous supportons aujourd'hui les conséquences, la taxe professionnelle ? Nous aurons l'occasion de discuter de cela. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Nous sommes parvenus, nous, monsieur Fourcade, à moins de 5 p. 100 d'inflation avec un dollar qui, en moyenne annuelle, sera supérieur à 9 francs. Nos prédécesseurs s'en tenaient à 14 p. 100 d'inflation avec un dollar à 4,23 francs. Oui, nous avons, sur ce plan, fait beaucoup mieux que vous. Permettez-moi de vous dire que nous n'avons pas de leçons à recevoir en matière de gestion ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Vous avez invoqué souvent le choc pétrolier. Celui-ci a joué, personne ne l'a jamais contesté. (*Exclamations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. Raymond Bouvier. Si. Vous n'avez fait que cela !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je ne l'ai jamais contesté et je crois que personne ne l'a jamais contesté.

Une des difficultés que vous avez connues a été « la décision Nixon » de supprimer la convertibilité de l'or en dollar. Cela, c'est une vraie question.

Mais le choc pétrolier a existé, c'est exact. Je prendrai un exemple à ce propos. Le baril de pétrole devait valoir en 1980 environ 36 dollars. Chacun d'entre vous peut prendre un papier et faire le calcul : 36 dollars à 4,23 francs, et je prendrai 5 francs pour simplifier, cela fait 180 francs. Aujourd'hui, le baril de pétrole vaut 26 dollars, mais le dollar est à 9 francs. Par conséquent, le baril nous coûte 234 francs alors qu'il ne vous coûtait que 180 francs.

Voilà des faits irréfutables et, malgré cela, cette année, le déficit de notre commerce extérieur se situera aux environs de 20 milliards de francs. Vous nous aviez laissé, à la fin de 1980, un déficit du commerce extérieur supérieur à 60 milliards de francs. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Voilà des faits que les Français doivent connaître car tout cela est vrai, monsieur Fourcade.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. Fourcade, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le président, je vous remercie de me donner la parole.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous pourriez me remercier aussi, monsieur Fourcade !

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le ministre, demain matin, je vous répondrai de manière plus longue. Un bon débat ne peut se faire à partir de bases chiffrées que chacun interprète à sa manière. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

Monsieur Bérégovoy, vous ne pouvez dire que vous avez fait mieux que tel ou tel autre, alors que le Gouvernement dont vous faites partie profite d'un marché pétrolier et d'un marché de l'ensemble des matières premières internationales en forte baisse, alors que les gouvernements auxquels j'ai participé se sont trouvés dans une position contraire.

Nous sommes partis avec un dollar à 4 francs et mais avec un baril de pétrole à 2,5 dollars qui est passé à 35 dollars. Un tout petit peu d'honnêteté intellectuelle permettrait de donner les deux évolutions et, les Français les connaissant, dans le sens de la montée comme de la descente, ils pourraient juger en toute objectivité.

Demain, je reprendrai le raisonnement de fond devant vous sur la situation actuelle de l'économie française. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Fourcade, sur les raisonnements de fond, vous me trouverez toujours en face de vous.

Je n'ai jamais contesté que le prix du baril de pétrole avait augmenté. J'ai simplement cité le coût en francs, en 1980, d'un baril de pétrole et j'ai fait remarquer qu'il avait augmenté. Car, si le cours d'un grand nombre de matières premières a baissé depuis deux ans, si le prix du pétrole a connu, lui aussi, une légère baisse, le cours du dollar a beaucoup augmenté.

Cette année, le dollar a dépassé 10,50 francs. J'avais fait l'an dernier une hypothèse économique, et vous pouviez me la reprocher d'ailleurs, qui prévoyait un dollar à 8,15 francs. Ma deuxième hypothèse était qu'il atteindrait 8,45 francs. Cette année, le dollar aura été en moyenne à 9 francs. Un dollar à 9 francs contre un dollar à 4,23 francs, cela vaut bien un troisième choc pétrolier, comme l'a souvent démontré Jacques Delors.

Nous en avons d'autant plus de mérite à avoir réussi la désinflation !

Vous prenez souvent l'exemple de la République fédérale d'Allemagne. J'ai même entendu d'un de mes prédécesseurs rue de Rivoli, M. Valéry Giscard d'Estaing, me dire : « Vous êtes aujourd'hui favorisés par le mouvement de désinflation mondiale, alors que nous étions, nous, dans un mouvement d'inflation mondiale. » Je ne conteste pas l'argument. Mais quand il y a désinflation, aujourd'hui, elle vaut pour tous, et quand il y avait inflation mondiale, elle valait également pour tous. Or, la différence avec l'Allemagne fédérale à la fin de 1980 - vous n'étiez plus ministre de l'économie et des finances, monsieur Fourcade, je vous le concède volontiers, mais enfin c'était tout de même un de vos amis qui l'était et ce ne devait pas être facile pour lui - était de huit points. Nous enregistrons une différence de trois points aujourd'hui, ce qui signifie que nous utilisons beaucoup mieux que vous les marges dont nous disposons et je crois que cela est maintenant incontesté parce qu'incontestable. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

La France a un taux de prélèvements obligatoires qui, tout en la situant dans la moyenne des pays de l'O.C.D.E., est plus élevé que celui de plusieurs de nos principaux partenaires. Cette situation est vraie mais elle a une contrepartie qui est rarement mise en évidence : le taux de l'endettement public brut et net est, en France, le moins élevé des sept principaux pays de l'O.C.D.E.

L'endettement brut des administrations publiques - Etat, sécurité sociale, collectivités locales - était, en France, de 34,8 p. 100 en 1984 contre 42,2 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, 46,2 p. 100 aux Etats-Unis, 68,4 p. 100 au Japon.

Une étude récente de l'Ipécode, qui est un organisme indépendant du Gouvernement, étude qui s'appuie sur les chiffres incontestables de l'O.C.D.E., montre que l'augmentation du déficit budgétaire intervenue depuis 1981 n'a pas compromis cette situation et qu'à l'horizon 1990 la France reste le pays le moins endetté parmi les grands Etats industriels.

Il en va de même de la charge des intérêts, ce qui compte aussi beaucoup. En 1984, elle représente en France 2,8 p. 100 du produit intérieur brut, contre 3 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, 4,6 p. 100 au Japon et 4,9 p. 100 aux Etats-Unis. Elle reste la moins élevée à l'horizon 1990 en France et au Japon.

Mais si je juge cette situation satisfaisante, mesdames, messieurs les sénateurs, elle n'autorise aucun laxisme dans la gestion des finances publiques et l'effort engagé pour réduire le déficit budgétaire et assurer l'équilibre de la sécurité sociale doit être poursuivi avec détermination.

La sécurité sociale, pour être préservée, je l'ai souvent dit, doit être gérée avec rigueur et imagination. La mettre en cause, sous prétexte d'individualiser le risque par des assurances individuelles, constituerait un tel retour en arrière que j'ai peine à concevoir que des responsables, à quelque parti qu'ils appartiennent, puissent s'engager dans cette voie d'une sécurité sociale à deux vitesses qui serait injuste socialement et qui entraînerait des dépenses supplémentaires. C'est une question importante qui ne doit pas être traitée à la légère.

La troisième question que je souhaite aborder devant vous touche à la contrainte extérieure. Là encore, j'entends depuis quelque temps des discours contradictoires. D'un côté, on dit que la croissance économique est limitée en France par le déficit de la balance commerciale. De l'autre, on propose - ce ne sont pas les mêmes, il y a plusieurs groupes au sein de l'opposition - une croissance plus forte par des mesures qui accroîtraient le déficit.

Regardons d'abord les faits. Les comptes extérieurs de la France se sont beaucoup améliorés depuis trois ans. Le déficit commercial a été réduit de moitié en 1983, puis en 1984, grâce à une augmentation considérable de l'excédent industriel qui est passé de 28 milliards de francs en 1982 à 95 milliards de francs en 1984, et à la bonne tenue - c'est un élément très important - de nos exportations agro-alimentaires.

La balance des paiements, qui est le paramètre essentiel, était pratiquement équilibrée en 1984 ; avec un déficit seulement de 6 milliards de francs. En 1980, elle se soldait par un déficit de 17 600 millions de francs. Je crois que, cette année, elle sera légèrement excédentaire.

En données corrigées des variations saisonnières, les trois premiers trimestres de 1985 font apparaître un excédent de 400 millions de francs, contre un déficit de 7 200 millions de francs pour la même période de l'année 1984. Ce rétablissement de nos échanges se traduit par une forte réduction de l'appel au financement extérieur. C'est là un problème qui se pose un peu moins parce que, me semble-t-il, nous avons avancé dans la bonne direction.

Je voudrais, à ce sujet, rappeler quelques chiffres à votre assemblée.

Notre endettement extérieur atteignait, au 30 juin 1985, 532 milliards de francs et notre endettement net, dettes et créances, a même légèrement diminué au cours du premier semestre : 230 milliards de francs au 30 juin 1985, contre 236,5 milliards de francs à la fin de 1984.

Depuis, deux éléments sont intervenus, qui allègent la charge de notre dette extérieure. D'une part, l'Etat a remboursé une partie des emprunts contractés entre 1982 et 1983 - un peu plus de 10 milliards de francs - et il a réaménagé le reste. Je souhaite continuer à rembourser ces emprunts dans les mois qui viennent.

D'autre part, le dollar, qui valait 9,30 francs à la fin du mois de juin 1985, vaut aujourd'hui environ 8 francs. Cette baisse, nous la devons - c'est peut-être un point sur lequel nous pourrions tomber d'accord, mesdames, messieurs les sénateurs - à la prise en compte par les grands pays industrialisés des propositions faites par la France, notamment par le Président de la République, M. François Mitterrand, aux sommets de Versailles et de Williamsburg. Nous avançons - pas aussi rapidement qu'on pourrait le souhaiter peut-être - dans l'organisation d'un système monétaire fondé sur trois zones d'objectifs : le dollar, le yen, l'ECU. Quoi qu'il en soit, nous avons obtenu, par une gestion coordonnée du marché des changes par les banques centrales, une baisse du dollar d'un peu plus de 10 p. 100 depuis le mois de septembre. Dans le même temps, nous avons obtenu une plus forte revalorisation du yen. Il s'agit là, je crois, de pas dans une bonne direction.

Permettez-moi de vous dire, moi qui suis pour une économie de liberté - ce que l'on me reproche parfois - que je crois à la nécessité d'une règle du jeu. Vous devriez, vous, les néo-libéraux, vous qui voulez maintenant le libéralisme un peu tout fou, réfléchir à cela. En effet, qu'ont dit les ministres des finances des cinq principaux pays industrialisés ? Il y avait mon collègue de la République fédérale d'Allemagne, M. Stoltenberg, qui n'est pas socialiste ; il y avait M. Baker, qui est républicain et non pas socialiste - en tout cas, il ne me l'a pas dit ! - il y avait le ministre des finances du Japon et M. Lawson, ministre de Grande-Bretagne. Nous étions donc cinq. Et qu'avons-nous dit, tous ?

Que les parités des changes sur le marché ne reflétaient pas les données économiques fondamentales. Autrement dit, la main invisible du marché, qui doit, paraît-il, organiser d'une façon harmonieuse les parités des changes, ne fonctionne pas bien. Les cinq ministres, dont un socialiste et quatre qui ne l'étaient pas, l'ont reconnu ensemble.

Il faut, en effet, dans toute société organisée, une règle du jeu qui permette d'éviter spéculations ou excès dans telle ou telle direction.

Alors, si le dollar, qui se situe, je le répète, aux environs de 8 francs - il a encore baissé ce matin - reste stable, notre endettement s'en trouvera très sensiblement réduit, je veux parler non seulement de l'endettement de l'Etat, mais aussi de celui des entreprises publiques et privées, qui ont des charges en dollars, contractées parfois avant 1981.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire devant vous, rien ne justifie les scénarios alarmistes que certains se plaisent à imaginer. J'ajoute - mais cela aussi est connu - que les organismes internationaux qui comparent l'endettement des différents pays situent tous la France parmi les pays les moins endettés au plan intérieur comme au plan international. Cette situation, somme toute confortable pour le ministre des finances, contribue à l'appréciation positive portée par les observateurs et les opérateurs internationaux sur le franc. La très grande fermeté de celui-ci est le meilleur démenti à ces scénarios alarmistes qui circulent ici ou là.

Néanmoins, les résultats les plus récents montrent qu'il nous faut encore améliorer les positions commerciales françaises sur le plan international. Les performances de nos industriels à l'exportation sont inégales et notre appareil productif ne répond qu'imparfaitement à une reprise pourtant modérée de la demande intérieure.

En septembre, nos échanges extérieurs accusaient un déficit de trois milliards de francs ; en octobre ils dégagent un excédent de deux milliards de francs en brut et de un milliard de francs en données corrigées des variations saisonnières. Sur les dix premiers mois de 1985, s'il marque un recul par rapport à l'an dernier - 19 700 millions de francs contre 22 500 millions de francs - le déficit cumulé est encore trop élevé.

Cette situation est pour l'essentiel la traduction de faiblesses structurelles déjà anciennes. Nous réalisons la totalité de notre excédent industriel avec les pays du tiers monde, dont la demande est instable et sans doute incertaine pour les années à venir.

En revanche, nos échanges industriels sont structurellement déficitaires vis-à-vis des pays développés. Depuis 1974 - et cela n'a pas varié - le taux de couverture de nos échanges industriels avec les pays de la C.E.E. a été en moyenne de 85 p. 100. Il a été de 71 p. 100 avec la République fédérale d'Allemagne. Quand on observe cette évolution sur une longue période, on constate que le rapport franc/mark a peu influencé les courbes : nous restons avec un écart structurel.

L'insuffisante compétitivité des prix des produits français n'explique pas tout. Certes, dix ans d'inflation plus forte que chez nos partenaires nous ont avantagés, mais j'observe que, dans le même temps où certaines entreprises françaises perdent des parts de marché, elles ont tendance à augmenter leurs prix à l'exportation plus fortement que l'inflation interne, autrement dit à privilégier leurs marges par rapport à leurs parts de marché. Nous devons veiller à ce phénomène.

J'ajoute qu'il est important que nos entreprises développent leur implantation à l'étranger. Ainsi, nous vendrons plus à l'extérieur, et, contrairement à une idée encore très répandue, investir à l'étranger permet aussi de créer des emplois en France, par l'effet de synergie qui est provoqué entre ce qui est produit chez nous et ce qui peut être complété dans le pays où l'on s'apprête à vendre.

M. Camille Vallin. Comme pour Renault !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je sais bien que tout le monde n'est pas d'accord sur ce point. Mais, moi, je pense que c'est ainsi que l'on doit raisonner lorsqu'on vit dans une économie ouverte.

M. Pierre Gamboa. Renault démontre le contraire !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le sénateur, vous aurez l'occasion de vous exprimer. Je pensais bien que cette phrase susciterait des réactions !

Oui, nous vivons en économie ouverte : nous achetons à l'étranger et nous vendons à l'étranger. Il arrive même que nous achetions dans les pays de l'Est européen des moteurs qui équipent certaines de nos machines à laver ou certains de nos réfrigérateurs. C'est cela la vie internationale ; c'est cela la coopération tous azimuts. Tout repli sur l'hexagone serait, je crois, néfaste pour l'économie française.

J'ajoute, non pas pour vous convaincre, mais pour poursuivre mon analyse, que pour favoriser les investissements français à l'étranger j'ai pris des mesures d'assouplissement du contrôle des changes destinées à faciliter la tâche de nos entreprises, et j'espère bien que nous pourrions aller encore plus loin dans les mois à venir.

Une analyse par produits montre que, pour nombre d'entre eux, notre potentiel de production est faible sinon inexistant ; cela vaut pour une grande partie de l'équipement ménager, mais aussi pour certains biens de consommation et certains matériels essentiels - machine-outil, informatique, automatismes.

Cette tendance ne peut pas se corriger seulement par une meilleure compétitivité des prix.

Le renforcement des secteurs les plus faibles et donc de la capacité de réponse de notre appareil productif est engagé. Certaines restructurations, la reprise de l'investissement industriel, y contribueront, mais cela prendra, naturellement, beaucoup de temps.

Tout ce qui peut permettre d'accélérer le processus - modernisation, formation, aménagement du temps de travail, renforcement de l'autofinancement - doit continuer à être mis en œuvre rapidement.

Enfin, compte tenu du fait que nous importons plus de la moitié des biens d'équipement, nous avons intérêt, pour alléger le coût de l'investissement, à disposer d'un franc solide.

D'autres politiques sont toujours concevables. Le sont-elles pour atteindre l'objectif fixé par le Gouvernement d'améliorer l'emploi ? A cette question, je réponds catégoriquement « non ». La lutte contre l'inflation et la lutte contre le chômage, qui ont longtemps été opposées dans ce pays, doivent impérativement aller de pair. Déjà, le freinage du chômage que nous observons montre que l'action de modernisation et de formation entreprise par le Gouvernement commence à porter ses fruits.

M. Serge Boucheny. Ah, ils sont beaux les fruits !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances, et du budget. Désinflation et modernisation vont de pair ; c'est ainsi que nous disposerons d'un appareil productif concurrentiel et donc créateur d'emplois.

Le thème de la modernisation et de la désinflation, mesdames, messieurs les sénateurs, ne date pas du mois de juillet 1984. Depuis 1981, nous avons fait de la modernisation et de la lutte contre l'inflation des objectifs prioritaires. Je regrette que certains aient renoncé à les soutenir !

M. Serge Boucheny. Beaux résultats !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'en viens, mesdames, messieurs les sénateurs, au projet de budget, que vous présentera plus longuement M. Henri Emmanuelli, qui a procédé avec le maximum d'attention - ce dont je le remercie - à son élaboration rigoureuse.

Vous connaissez les grandes masses : 1 030 milliards de francs de dépenses, 895 milliards de francs de recettes nettes, un déficit budgétaire de 145 milliards de francs.

Ce budget enregistre les fruits de la politique économique menée par le Gouvernement et utilise les marges de manœuvre ainsi dégagées pour renforcer les actions prioritaires.

Ainsi, l'an dernier, j'avais regretté, comme certains d'entre vous, que la charge de la dette augmente de 20 p. 100. Cette année, la charge de la dette n'augmentera que de 12 p. 100 ; nous recueillons les fruits de la désinflation et de la baisse des taux d'intérêt.

Les dépenses et recettes augmentent de 3,6 p. 100. Les dépenses de fonctionnement de l'Etat augmentent plus, à savoir de 5,8 p. 100, et ce parce qu'il y a des dépenses de fonctionnement, telles que les salaires et les pensions, qui forment une masse très importante. En revanche, en ce qui

concerne le train de vie de l'Etat, il y a des économies substantielles, de l'ordre de 3 p. 100 en francs courants. Permettez-moi de vous dire que ces économies n'ont pas été faciles à réaliser et que ceux qui annoncent qu'ils feront mieux, si par hasard ils viennent au Gouvernement, feraient bien d'y regarder à deux fois avant de s'engager dans ces promesses que je crois illusoire.

En ce qui concerne les interventions de l'Etat, il y a aussi réduction. Vous dites : « L'Etat se désengage ». Je réponds : « non ». L'Etat ne se désengage pas sur ce qui est essentiel. Mais l'Etat ne doit pas tout faire. Il n'est pas là pour financer à lui seul l'économie. En outre, les dépenses d'intervention de l'Etat diminuent au fur et à mesure que le secteur public voit ses résultats s'améliorer ; lorsque les entreprises qui ont été nationalisées dégagent des bénéfices et lorsque la baisse des taux d'intérêt permet de diminuer le volume des prêts bonifiés, naturellement, les interventions de l'Etat diminuent.

Le financement de l'économie, mesdames, messieurs les sénateurs, est une vraie question. Doit-on tout demander à l'impôt ou à l'épargne ? Lorsque les taux d'intérêt permettent d'offrir des crédits à bon compte, faut-il encore que l'Etat les bonifie ? Faut-il préférer la subvention, payée par le contribuable, ou le marché financier, alimenté par les épargnants ? Ces questions, je me les suis posées lorsque je suis arrivé Rue de Rivoli. Ayant observé ce qui se passait dans le monde, je me suis dit que la caractéristique de notre économie était que l'argent ne circulait pas très bien et que l'Etat, dans ce domaine comme dans d'autres, avait tendance à se mêler de tout.

Nous avons donc entrepris depuis un an un certain nombre de réformes fondamentales : le décloisonnement des différents compartiments du marché ; la réduction de la part des financements économiques, bonifiés ou privilégiés ; nous avons également développé un marché d'actifs négociables à court terme - les certificats de dépôts - qui ont suscité, comme vous le savez, une certaine émotion à une certaine époque. Mais l'émotion est maintenant apaisée. Le papier commercial - nous l'appelons le billet de trésorerie - que nous instaurerons prochainement, s'inscrit dans le même effort de modernisation.

Nous avons également modernisé le financement du Trésor en diversifiant ses instruments ; nous avons modernisé la Bourse - elle en avait bien besoin - en développant la flexibilité du marché des capitaux et les contreparties. Une ultime étape sera franchie l'an prochain vers l'abandon de l'encadrement du crédit.

A cet égard, j'observe avec un certain ravissement, mesdames, messieurs les sénateurs, que l'on nous avait dit que la nationalisation des banques aboutirait à la sclérose de notre appareil financier. Permettez-moi de vous dire que la nationalisation du secteur bancaire m'a plutôt aidé dans l'action de dérégulation des marchés financiers ; disons, pour être plus simple, qu'il y a eu une moindre résistance que celle qu'avaient connue des prédécesseurs lointains. Ils se reconnaîtront car je sais par où ils sont passés !

Quant aux bonifications, en 1985, elles représentaient pour l'Etat une charge de 50 milliards de francs. En 1986, grâce aux réformes que nous avons accomplies, elles s'élèveront toujours à 50 milliards de francs, malgré une augmentation régulière des charges.

A terme, il en résultera une économie budgétaire d'environ 20 milliards de francs. Une facilité sera ainsi offerte à ceux qui auront à établir les prochains budgets et j'espère bien en être !

Mesdames, messieurs les sénateurs, j'en viens maintenant - ce sera ma conclusion - aux choix qu'implique le budget. Vous les trouvez à la fois dans le choix des recettes et dans le choix des dépenses. Ces choix sont la modernisation et la solidarité.

La modernisation s'appuie sur trois priorités : formation, recherche, sécurité. M. Emmanuelli vous en parlera plus longuement. J'insisterai seulement sur la mesure prise pour encourager l'investissement, la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices non distribués, son taux étant ramené de 50 à 45 p. 100.

Au lieu de la mesure d'amortissement exceptionnel, qui apporte une aide en trésorerie, nous avons préféré prendre une mesure simple et durable permettant aux entreprises d'investir en sachant de quoi il s'agit : c'est une mesure de

modernisation. Nous l'avons prise et permettez-moi d'observer - très malicieusement mais très gentiment - que cela n'avait pas été fait avant 1981.

S'agissant de la solidarité figurent les dépenses en faveur des chômeurs en fin de droits et des travaux d'utilité collective. Il faut aussi mentionner les choix arrêtés en matière fiscale : baisse de la taxe d'habitation pour les personnes les plus démunies, maintien de la majoration de l'impôt sur les grandes fortunes, parole tenue en ce qui concerne le remboursement de l'emprunt Delors et baisse de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu pour tous et pas seulement pour les personnes qui avaient subi la majoration exceptionnelle de 3 p. 100.

Enfin, parmi les autres mesures de solidarité, il en est une à laquelle j'attache une très grande importance : la retraite à soixante ans pour les agriculteurs ; l'Etat participera à son financement en 1986 comme en témoigne le projet de budget qui vous est soumis.

Mesdames, messieurs les sénateurs, telle est la philosophie de notre budget. Nous voulons améliorer le pouvoir d'achat par la désinflation. Nous voulons accroître la demande par l'allègement fiscal. Nous voulons aussi encourager l'investissement par une disposition fiscale simple. Nous voulons une croissance plus forte, mais saine, pour améliorer durablement l'emploi.

En conclusion, je voudrais insister sur une double exigence qui vaut pour nous et pour tous ceux qui sont ici présents. La rigueur dans le choix et dans les orientations est une condition de l'efficacité économique. L'on ne peut pas tout faire en même temps. L'on ne peut augmenter les dépenses et réduire les impôts. Ce que j'ai lu des programmes exprimés ici ou là m'inquiète pour le devenir de l'économie française.

Deuxième élément : la solidarité, le dialogue social, la cohésion sociale sont les conditions du progrès économique. Il est, en effet, très important que nous ayons en tête une idée simple qu'il faut toujours rappeler : le progrès social ne peut exister en dehors du progrès économique. On ne peut pas distribuer ce qui n'est pas produit, mais on peut le répartir mieux, ce que nous faisons, à la différence de ce qui se passait avant ! (*Rires et protestations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Permettez-moi d'ajouter que, lorsque l'on propose la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes,...

Un sénateur sur les travées socialistes. C'est une honte !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... lorsque l'on propose de ramener la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu de 65 p. 100 à 50 p. 100, ce qui intéresse environ 200 000 Français, on ne peut pas sourire lorsque j'exprime les évidences que je viens de rappeler. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Permettez-moi d'ajouter un argument un peu plus simple. Je viens de parler du progrès économique, en effet, on ne peut pas distribuer ce qu'on ne produit pas - je n'ai jamais dit le contraire - mais on peut le répartir, ce que nous avons fait. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Rires et exclamations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

M. Serge Boucheny. Démagogue !

M. Edgar Tailhades. Vous êtes un expert en la matière !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Venant de votre part, monsieur Boucheny, j'aurais tendance à considérer que c'est presque un compliment ! En effet, pour être plus démagogue que vous il faut se lever matin !

M. Serge Boucheny. Les résultats, on les voit !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Permettez-moi d'ajouter qu'il n'y a pas de progrès économique sans progrès social, sans dialogue social, sans cohésion sociale.

Prenons l'exemple de l'aménagement du temps de travail, il est souhaitable, mais il appartient aux partenaires sociaux d'en discuter. Je ne crois pas que le licenciement économique tel qu'on nous le propose, sans limite et sans contrôle, serait de nature à assurer la cohésion sociale de la France.

Les conséquences économiques de telles mesures seraient redoutables pour l'efficacité économique de notre pays. Je veux donc mettre en garde ceux qui les avancent avec imprudence.

Je ne crois pas non plus qu'il faille envisager de financer le budget de l'Etat à coups de dénationalisations. D'une part, si cela devait être fait, cela serait limité dans le temps. D'autre part, les troubles qui en résulteraient sur les marchés financiers seraient redoutables pour notre équilibre économique. Il faut réfléchir à deux fois avant d'annoncer des mesures qui conduiraient soit au désordre social, soit au désordre économique.

J'ajoute que je comprend mal, sauf à vouloir dégager des ressources provisoires, cette volonté de dénationalisation alors que l'essentiel est que les entreprises du secteur public disposent de l'autonomie de gestion dans une économie de concurrence où l'actionnaire Etat, comme l'actionnaire privé, doit jouer son rôle d'apporteur de capitaux sans se mêler de l'administration. Avant tout, derrière cette volonté de dénationalisation, se cache le vieux rêve des conservateurs : on socialise les pertes, on privatise les profits. On l'a vu la sidérurgie qui a coûté 50 milliards de francs à l'Etat ! On risquerait de le voir aujourd'hui pour les entreprises nationalisées ! (*Protestations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

M. André Méric. Très bien !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Permettez-moi de vous dire que je crois à l'existence d'une société d'économie mixte avec un secteur public conforme à la grande tradition de la France, qui n'a pas attendu l'arrivée des socialistes au pouvoir pour mettre en place des entreprises publiques. J'y suis tout à fait favorable.

Les contrats remportés par les entreprises nationalisées à l'étranger sont des facteurs de réussite dont nous devrions être unanimement fiers. Quand Thomson remporte le contrat R.I.T.A. sur le marché américain, nous devrions être unanimes à applaudir ; quand la S.N.E.C.M.A. vend des moteurs pour équiper les Boeing, nous devrions également être unanimes à applaudir. (*Très bien ! sur les travées socialistes. - Murmures sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

Quant à moi, j'applaudis à l'effort des ingénieurs, des techniciens, des travailleurs qui nous permettent de remporter ces succès. Ces Français méritent qu'on leur tire un coup de chapeau.

Je vous pose une question simple, mesdames et messieurs les sénateurs : si les entreprises publiques perdent de l'argent, qui les achètera et, si elles gagnent de l'argent, pourquoi priver le budget de l'Etat des dividendes que nous pouvons encaisser ? (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Ce raisonnement me paraît simple. J'ai tout à l'heure indiqué les circonstances désastreuses sur le marché financier d'éventuelles dénationalisations. Permettez-moi d'y ajouter un autre argument. Il est naturel que je lise avec attention les programmes de l'opposition. Certains sont bien faits, d'autres sont moins bien faits.

M. Raymond Bouvier. Lesquels ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. M. Barre s'est exprimé sur ce sujet avec une fermeté que j'approuve. (*Exclamations sur les travées de la gauche démocratique et de l'union centriste.*)

Je n'approuve pas M. Barre sur tous les sujets, mais quand il affirme que le programme du R.P.R. est démagogique et illusoire, il se livre à la critique la plus pertinente que j'aie jamais entendue. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*) Je souscris donc, non aux objectifs de M. Barre - sa précipitation dans la course à l'Elysée me paraît, en effet, quelque peu excessive ! - mais aux critiques judicieuses qu'il fait sur le programme du R.P.R.

M. Adolphe Chauvin. Bravo !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Merci pour M. Barre mais non pour le R.P.R. Un orateur s'exprimera tout à l'heure en son nom ; je n'ai pas à me substituer aux membres de ce parti !

M. Christian Poncelet. Il vous embête le R.P.R. ! Il vous gêne !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Il s'agit d'un grand parti, mais je trouve son programme quelque peu laxiste et déraisonnable.

M. Christian Poncelet. Le débat Chirac-Fabius l'a démontré !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Permettez-moi de vous en donner un exemple. M. Toubon, qui ne manque d'ailleurs ni de talent ni de fougue, a déclaré : nous allons procéder à 40 milliards de francs de réduction d'impôts, 20 milliards de francs pour les entreprises, 20 milliards de francs pour les ménages, notamment par la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes et par une réduction de taux qui ne concerne que 200 000 Français !

M. Jean-Pierre Fourcade. Et la T.V.A. !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Pour financer ces allègements d'impôts, il propose de vendre à des actionnaires privés le patrimoine national. Si cela ce n'est pas du laxisme, de quoi s'agit-il, mesdames, messieurs les sénateurs ? (*Protestations sur les travées du R.P.R.*)

Il s'agit d'un débat important ! J'ajoute d'ailleurs, ce sont les experts qui le disent, les responsables, les agents de change - que l'on ne peut aujourd'hui trouver sur notre marché boursier de quoi acheter des entreprises nationalisées. Pour 10 milliards de francs, on le pourrait ! Mais les actionnaires qui se porteraient sur le rachat des entreprises nationalisées ne pourraient pas se porter sur le financement des entreprises privées : le marché financier est évidemment limité. Que se passerait-il donc à terme ? Tout simplement ceci : les investisseurs étrangers pourraient racheter à bon compte les entreprises nationalisées françaises. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Jean-Pierre Fourcade. Comme la télévision ! (*Rires sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Fourcade, permettez-moi de dire quelques mots d'explication sur cette affaire de télévision. J'observe qu'il s'agit de créer une chaîne supplémentaire et que la société qui exploitera cette chaîne recevra une majorité de capitaux privés français.

M. René Monory. Et des capitaux étrangers !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Une chose est d'accepter une cinquième chaîne avec une majorité de capitaux français, mais c'est autre chose que de vouloir privatiser, comme le proclame le programme de l'opposition, deux chaînes existantes ! (*Bien sûr ! sur les travées socialistes.*)

Nous, nous donnons un plus aux Français.

Plusieurs sénateurs de l'union centriste. C'est Canal Plus ! (*Rires.*)

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous élargissons l'espace de liberté. (*Exclamations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste ainsi que sur les travées de la gauche démocratique.*)

Vous me permettez de qualifier cette réaction de manifestation d'intolérance. (*Protestations sur les mêmes travées.*)

M. André Méric. Très bien !

M. Philippe François. Valence !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'ai bien le droit de le dire.

Permettez-moi d'aller un peu plus loin : j'accepte les investissements étrangers en France quand ils sont créateurs de richesses...

M. Philippe François. C'est le paradis terrestre !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget ... et d'emplois mais je n'accepte pas que l'on vende les entreprises publiques françaises à l'étranger. Voilà ce qui nous sépare ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Je n'ai d'ailleurs pas été le premier à le dire car j'ai entendu des hommes éminents parler à propos des dénationalisations du risque de défrancisation.

M. Jacques Eberhard. Qu'en est-il pour l'industrie chimique ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'ajoute, mesdames, messieurs les sénateurs, que devant la force de ces arguments, certains responsables de l'opposition, qui ont naturellement la tête bien faite, se sont dit : on va limiter les achats d'entreprises françaises par le capital étranger. Mais, dans le même temps, ces mêmes responsables disent : on va supprimer tout de suite le contrôle des changes. Il faudra alors m'expliquer comment l'on fera, à moins, naturellement, de faire revenir au galop le dirigisme que vous nous avez légué et que certains d'entre vous envisagent naturellement de rétablir ! (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Exclamations sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Voilà ce que je voulais dire, mesdames, messieurs les sénateurs. J'ai parlé avec conviction et j'ai essayé de tenir le langage de la vérité. Même si vous ne l'approuvez pas, j'espère que vous reconnaîtrez que je crois à ce que j'ai dit.

Je voudrais seulement vous mettre en garde contre le laxisme et la précipitation. Je souhaite que le dialogue que j'ai entamé avec votre commission des finances se poursuive dans le même esprit.

Dès lors qu'il s'agit des intérêts du pays, la tolérance doit l'emporter sur la passion. Je souhaite que l'on raisonne tous ainsi.

M. Marcel Lucotte. Il est bien temps !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Au regard de l'histoire, aucun d'entre nous n'est irréprochable. Si aujourd'hui dans notre pays face aux bouleversements qui secouent la société on acceptait de s'expliquer sans passion, on aurait accompli un grand progrès en faveur de l'unité nationale.

M. Marcel Lucotte. Comme à Valence !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mesdames, messieurs les sénateurs, décidément, je n'ai pas de chance avec vous. Je n'arrive pas à vous convaincre que, de temps en temps, il faudrait dépassionner les débats.

Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit...

M. Marcel Lucotte. Ah !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... est la seule voie possible pour que le pays comprenne la nécessité de l'effort, effort qui doit être équitablement réparti car il n'est possible que si les Français et les Françaises ont le sentiment qu'il est juste socialement et qu'il est porteur d'amélioration de notre situation.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je tenais à vous dire. Je vous remercie finalement de votre attention, j'allais dire bienveillante, mais, en fait, cette bienveillance a été intermittente. Néanmoins, j'espère que nous pourrions poursuivre nos débats. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget (budget et consommation). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, M. Pierre Bérégovoy vient d'exposer les grandes lignes de la politique économique de la France. Il a aussi présenté les principales masses budgétaires et il a fourni des indications sur les paramètres les plus importants de ce budget.

Pour ce qui me concerne, je vais vous apporter quelques précisions sur les choix que contient ce budget et auxquels M. le ministre a fait allusion me laissant la charge de les développer.

Comme l'a rappelé M. Bérégovoy tout à l'heure, la modernisation et la consolidation d'un certain nombre d'acquis sont les deux options qui ont guidé l'établissement de ce budget.

S'agissant de la modernisation, ce budget traduit des choix en faveur des grandes administrations qui sont au service de la vie collective et de la sécurité des Français.

Je parlerai tout d'abord des moyens de l'administration.

Nous ne pouvons en effet moderniser l'économie et la société sans donner aux administrations les moyens d'une efficacité accrue.

Il s'agit d'abord de moderniser les administrations civiles pour un meilleur service des usagers en leur donnant des moyens plus modernes, des agents mieux formés et des effectifs mieux adaptés aux besoins.

Pour accélérer l'introduction de nouvelles technologies dans nos administrations, nous avons prévu une augmentation de près de 20 p. 100 des crédits d'informatique et de bureautique, soit une majoration de près de un milliard de francs.

Dans les services de police nationale, les crédits de ce type augmenteront de 50 p. 100 ; dans les services de l'éducation nationale, ils doubleront ; dans les administrations financières, enfin, le traitement de masse de données en croissance rapide sera accru. Nous aurons l'occasion de voir tout cela en détail lorsque vous examinerez la deuxième partie de la loi de finances.

L'effort fait pour la formation des fonctionnaires depuis 1983 dépasse 10 milliards de francs par an. Il atteint désormais près de 5 p. 100 de la masse salariale. Je rappelle que ce taux ne dépasse pas 2 p. 100 dans le secteur privé.

En 1980, les actions de formation de l'administration concernaient, en moyenne, un agent sur cinq. Depuis 1983, elles visent 40 p. 100 des agents de catégories A et B, et 50 p. 100 des agents des catégories C et D. C'est dire l'importance de l'effort accompli en la matière.

Enfin, il s'agit de poursuivre l'effort d'adaptation des effectifs aux besoins. En 1981 et 1982, vous le savez, il a été procédé à une indispensable mise à niveau des effectifs dont plus du tiers a bénéficié à l'appareil de formation. Ce préalable acquis, le Gouvernement a pu s'engager dans une politique active de régulation des effectifs en fonction de l'évolution des besoins et des techniques.

En application de cette politique, le projet de loi de finances pour 1986 vous propose la reconduction d'un dispositif que vous connaissez et dont nous avons déjà longuement parlé l'an passé. Notre débat avait porté sur les créations de postes d'agents de la fonction publique qui étaient intervenues dans les deux premières années de la législature et sur le mécanisme de régulation mis en place par la suite, étant entendu que nous ne supprimons pas là où nous avons créé mais que nous procédons à un redéploiement.

Dans ce processus général, un certain nombre de ministères sont épargnés. C'est le cas de l'éducation nationale qui bénéficiera de 1 700 emplois supplémentaires, ce qui porte à 42 600 le nombre de créations nettes opérées depuis 1981 en faveur de la formation initiale ; la recherche disposera, pour sa part, de 1 400 emplois supplémentaires, et la justice, d'un peu moins de 400.

Quant aux suppressions d'emploi, elles s'élèvent à 8 000 environ. Elles sont proposées là où les progrès de la productivité ou l'évolution des besoins permettent d'assurer les mêmes missions.

Il fallait aussi moderniser la sécurité et la justice. Comme cela a d'ailleurs été le cas de façon continue depuis 1981, ce projet de loi de finances pour 1986 fait un effort particulier en matière de sécurité et de justice.

S'agissant de la défense, les engagements du Gouvernement, contrairement à ce qui a été dit, ont été globalement tenus - cela ressort d'ailleurs du rapport d'exécution de la loi de juillet 1983 pour les années 1984 et 1985 dont le Parlement a récemment été saisi.

Ces jours derniers, divers commentaires ont été formulés à ce sujet. Je voudrais simplement, non pas entrer dans cette polémique, mais rappeler que, chaque année, depuis 1981, la part des dépenses militaires dans le produit intérieur brut a été supérieure à 3,7 p. 100 ; c'est encore le cas dans le projet de budget pour 1986. Il s'agit d'un pourcentage qui n'avait jamais été atteint sous la législature précédente ; cela permet tout de même, à mon avis, de relativiser certains des commentaires qui ont été faits.

De l'enveloppe militaire, je dirai simplement qu'elle croîtra de près de 2 p. 100 en volume en 1986 et que, conformément aux orientations de la loi de programme, la progression des crédits d'équipement, de recherche et de fonctionnement opérationnel sera prioritaire.

Les crédits d'équipements nucléaires, qui représentent un tiers des dépenses d'équipement, progressent de 7,8 p. 100. Ils permettront d'assurer la refonte des sous-marins accueillant les missiles M.4 et la construction du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération.

Quant aux crédits d'équipement des forces conventionnelles, en progression de 4,5 p. 100, ils permettent la réalisation de commandes programmées, en particulier de trente-cinq Mirage 2000 et du porte-avions à propulsion nucléaire.

Les crédits de fonctionnement opérationnels progressent, eux, de 10,6 p. 100. La revalorisation de la condition des appelés est poursuivie.

En ce qui concerne la police, je serai bref. Un projet de loi a été déposé vous avez eu à en débattre.

Je rappellerai que, de 1981 à 1984, 9 000 emplois ont été créés. Le Gouvernement propose désormais de concentrer les efforts non plus sur les effectifs - je crois que ce chiffre est éloquent - mais au bénéfice de la modernisation des moyens.

Le budget de la police pour 1986 est établi conformément au plan de modernisation et d'équipement prévu pour les années 1986 à 1990. Dès l'an prochain, l'augmentation des crédits d'équipement et de fonctionnement sera de 45 p. 100. Les crédits supplémentaires évalués à un milliard de francs environ permettront, on l'a vu, d'accélérer le recours aux nouvelles techniques, mais aussi, d'améliorer la mobilité de la police, de rénover le parc immobilier et de relancer les programmes de construction.

S'agissant de la justice, j'oserais dire qu'elle avait été quelque peu délaissée par les gouvernements précédents. Elle a toujours été, en revanche, hautement prioritaire depuis 1981. L'évolution des effectifs l'atteste ; ils ont progressé de 10 p. 100 de 1981 à 1986.

Les crédits globaux de la justice progresseront de plus de 8 p. 100 entre 1985 et 1986.

Les services pénitentiaires en seront les premiers bénéficiaires, recevant près de 400 emplois nouveaux et des crédits d'équipement doublés. Mais les mesures nouvelles visent également à soutenir les autres aspects de la politique pénale, comme le développement du travail des détenus. Par ailleurs, l'aide aux victimes progressera de 20 p. 100 et le plafond de revenu qui détermine l'accès à l'aide judiciaire sera relevé.

Il s'agissait de la modernisation de notre administration. J'en viens maintenant à la modernisation de notre société.

C'est, vous le savez, la stratégie du 9^e Plan que l'on retrouve, et dont le budget de 1986 est une pièce maîtresse.

Je voudrais le montrer en prenant des exemples dans les domaines de la formation, de l'emploi, de la recherche et de la culture.

J'observerai tout d'abord que les moyens nouveaux du budget de l'éducation nationale - qui croît de 6,6 p. 100 - sont prioritairement affectés à deux objectifs : le développement de l'enseignement technologique et professionnel, d'une part l'amélioration globale des taux d'encadrement et l'adaptation des emplois d'enseignant aux évolutions de la démographie scolaire, d'autre part.

Les filières d'enseignement professionnel et technologique recevront des crédits qui progresseront de 2,8 p. 100 en volume, conformément à la loi d'orientation, et l'essentiel des créations d'emplois d'enseignant - 2 800 sur 3 000 - leur sera affecté. Le plan « Informatique pour tous » sera bien entendu prolongé. Des logiciels nouveaux seront mis en place et de nouveaux enseignants préparés à ce type de formation. C'est une opération qui, me semble-t-il, était nécessaire et remporte un grand succès dans notre pays.

Dans les lycées, 4 380 postes sont créés aux deux rentrées de 1985 et 1986 pour suivre la progression des effectifs, tandis que, dans le premier degré et les collèges, l'accent est mis sur l'amélioration de l'encadrement, notamment dans les zones d'éducation prioritaire.

S'agissant de la formation professionnelle et de l'emploi, en cinq ans, mesdames, messieurs les sénateurs, les crédits ont été multipliés par 2,7, pour atteindre un total de 64,6 milliards de francs l'an prochain.

Le service public de l'emploi trouvera dans cette enveloppe les moyens de poursuivre son informatisation et le développement de la pratique des entretiens avec les demandeurs d'emploi : sa dotation de fonctionnement croîtra pour ce faire de 10 p. 100.

En matière d'interventions, je citerai quelques points particulièrement significatifs du contenu de la politique de l'emploi qui est menée.

Je citerai d'abord l'effort opéré en faveur des chômeurs de longue durée et des salariés impliqués dans les reconversions. Cet effort est considérable. Plus de 1,2 milliard de francs financent la majoration des allocations de solidarité versées aux chômeurs de longue durée et l'amélioration de la situation des chômeurs de plus de cinquante ans et demi. Le nombre des bénéficiaires de congés de conversion passera de 30 000 en 1985 à 70 000 en 1986.

En second lieu, le projet de budget traduit l'engagement du Gouvernement de voir offrir à chaque jeune de moins de vingt-et-un ans, un emploi, une formation ou une activité : 100 000 postes de travaux d'utilité collective sont mis en place en 1985 ; ils seront consolidés et 120 000 postes supplémentaires seront offerts, ainsi que 120 000 stages d'initiation à la vie professionnelle.

Enfin, le projet de loi de finances pour 1985 prévoit globalement les moyens nécessaires pour adapter les qualifications des adultes à l'effort de modernisation du pays, notamment celles des chômeurs de longue durée ; la dotation correspondante croît de 10 p. 100.

La recherche - je l'ai déjà dit - est aussi un domaine prioritaire. J'ai parlé des créations d'emplois ; je rappelle simplement que le budget civil de la recherche croîtra de 4 p. 100 en volume, voire de 5,5 p. 100 si l'on tient compte du crédit d'impôt.

De plus, l'effort entrepris pour stimuler la recherche dans les entreprises progressera de 22 p. 100 par rapport à 1985.

La société plus moderne que nous voulons ne peut réussir sa transformation sans une grande politique culturelle.

C'est tout le sens de l'action du Gouvernement dans ce domaine depuis 1981. En cinq ans, le budget de la culture est passé de 0,47 p. 100 des crédits du budget de l'Etat à 0,96 p. 100, c'est-à-dire que le pourcentage de 1 p. 100 que M. le président de la République avait fixé comme objectif a été atteint.

Laissez-moi revenir quelque peu sur la recherche car - j'ai déjà eu l'occasion de le dire au Sénat et à l'Assemblée nationale - elle constitue, sans aucun doute, une des orientations et des choix majeurs de ce budget.

Aux alentours de l'année 1965, la France consacrait à peu près 3 p. 100 de son produit intérieur brut à la recherche. Ce chiffre était tombé au-dessous de 1,5 p. 100 en 1980. Il faut avoir cela en mémoire quand on essaie de théoriser aujourd'hui sur le vieillissement de notre appareil de production.

Un pays qui accepte que soient sacrifiés ses crédits de recherche, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, est un pays qui prend des risques avec l'avenir. Tel est bien le risque - on ne le répétera jamais assez - qui a été pris sous les deux septennats précédents.

C'est là l'illustration très claire de la réalité de la politique qui a été suivie. Je suis prêt à engager un débat sur ce sujet qui, à mes yeux comme aux yeux du Gouvernement, est primordial.

Le projet de loi de finances pour 1986 consolide les acquis de la législature. Depuis 1981, des choix fondamentaux ont été faits et des réformes importantes ont été entreprises dans trois domaines : une plus grande solidarité, de nouvelles relations avec les collectivités locales, une nouvelle donne dans le financement de l'économie.

Tout comme les options prises en matière de modernisation, ces choix modèlent profondément la structure du projet de loi de finances pour 1986.

Le dialogue avec l'Assemblée nationale a permis de les approfondir puisque le Gouvernement a accepté ou repris à son compte un certain nombre d'amendements importants qui étaient proposés par les députés. Je souhaite avoir éventuellement la même possibilité au Sénat. J'espère que nous passerons à l'examen des articles dans un temps qui nous permettra de discuter des amendements, sinon je me demande à quoi ressemblerait cette discussion budgétaire.

M. Etienne Dailly. Ce qui sera dit avant ne sera pas dit après !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, ce serait la première fois - je n'ose d'ailleurs l'imaginer - que l'on assisterait à la discussion d'un projet de loi de finances sans qu'un seul article soit évoqué et sans qu'un

seul amendement soit présenté ou discuté. Il s'agirait vraiment d'une novation intéressante dans la tradition parlementaire française.

M. Etienne Dailly. Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Dailly, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Etienne Dailly. Permettez-moi, d'abord, de vous remercier, monsieur le secrétaire d'Etat, de m'autoriser à vous interrompre.

Vous me paraissez avoir implicitement émis quelques critiques sur la manière dont la conférence des présidents avait décidé d'organiser la discussion générale. Vous me permettez de vous dire que vous venez tout simplement de nous démontrer que nous avons parfaitement bien fait puisque vous-même, en ouvrant cette discussion générale, vous n'avez pu faire autrement que de parler, par exemple, des crédits de la sécurité, de la justice et donc de la politique en matière de sécurité, en matière de justice, en matière d'éducation nationale...

Quoi de plus naturel ! Mais, dès lors, souffrez que, dans la discussion générale, nous nous organisions pour pouvoir également en parler. Nous ne ferons rien d'autre que ce que vous venez de commencer. Nous vous remercions de nous avoir montré le chemin. (*Sourires et applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique ainsi que sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je voudrais d'abord faire observer que je ne me suis pas permis d'émettre des critiques sur les conclusions de la conférence des présidents. J'ai dit simplement - M. Dailly a pris la balle au bond, si je puis m'exprimer ainsi - que je souhaitais que nous puissions discuter des amendements au Sénat comme nous l'avions fait à l'Assemblée nationale, rien de plus.

Mais puisque M. Dailly m'a interrompu pour évoquer un sujet important, on me permettra de déclarer ceci.

On peut toujours jouer avec les mots et faire des démonstrations plus ou moins fondées, mais si l'on considère l'ensemble des discussions budgétaires qui ont eu lieu sous toutes les républiques dans ce pays, il apparaît que la présentation du budget a toujours été faite par l'homme qui en avait la charge et il n'est pas d'exemple où ce dernier n'ait eu la possibilité, au cours de la discussion générale, de présenter ses grandes options, ce que je suis en train de faire.

En outre, je vous fais observer, monsieur Dailly, que je n'examine pas l'ensemble des fascicules budgétaires. J'ai seulement évoqué quatre priorités. Si vous m'expliquez que, dans la discussion générale, le Sénat se contentera de traiter de ces quatre priorités, votre propos vient à propos, mais je ne pense pas que tel soit le cas, car j'ai eu l'occasion d'examiner l'ordre du jour des prochaines séances.

Enfin, nous savons qu'il existe un délai constitutionnel de vingt jours pour examiner le budget. Or, nous observons - c'est écrit - que l'examen des articles vient le lundi 9 décembre, c'est-à-dire le vingtième jour de la discussion.

Monsieur le sénateur, je fais un simple constat, sans avoir de commentaires supplémentaires à faire : c'est la première fois que l'ordre du jour ne prévoit pas de temps pour la discussion de la deuxième partie de la loi de finances ; c'est sans doute la première fois qu'il est prévu que la discussion générale occupe toute la durée du délai constitutionnel.

On aura beau faire les commentaires que l'on voudra, il est clair et net - je le déplore - qu'avant même que la discussion générale ne soit ouverte, le Sénat, par son choix quant à l'ordre du jour, a fait savoir qu'il ne voterait pas le budget. Dans le cas contraire, il aurait réservé au moins le dernier après-midi pour l'examen des dépenses. Ce n'est pas prévu.

Ce constat a déjà été fait par M. Labarrère. Il lui a été répondu que la discussion générale pouvait avoir lieu. C'est pour cette raison que je vous fais la présentation de ce budget. J'ose dire avec beaucoup d'humilité qu'une discussion générale d'une durée de vingt jours, c'est tout de même une novation, de même qu'une discussion générale où il n'est pas prévu d'examiner les dépenses.

Je ne suis pas tout à fait certain, monsieur Dailly, que ce soit conforme à l'esprit tant de l'ordonnance de 1959 que de la décision du Conseil constitutionnel qui, après que la loi de finances eut été déclarée inconstitutionnelle parce que l'article d'équilibre n'avait pas été adopté, avait fait savoir qu'il estimait normal, logique et juridiquement fondé que l'on ne passe à l'examen des dépenses qu'après avoir voté les recettes.

Voilà ce que j'avais à vous répondre, monsieur Dailly.

Reprenant le cours de mon propos, j'en viens maintenant à la solidarité.

Le mouvement de revalorisation des salaires, pensions et prestations sociales intervenu depuis 1981 a permis des progressions substantielles de ces revenus que le budget de 1986 consolide.

Les pensions ont gagné près de 20 p. 100 de pouvoir d'achat de 1981 à 1986 ; les prestations familiales servies à une famille de trois enfants ont gagné 7,5 p. 100 de pouvoir d'achat, celles d'une famille de deux enfants plus de 15 p. 100. J'y insiste, car on entend souvent un autre son de cloche.

A la demande du groupe majoritaire à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a accepté que les anciens combattants bénéficient au total, en 1986, d'un nouveau rattrapage vers le rapport constant de 3 p. 100. L'écart résorbé atteindra ainsi 11,4 p. 100, pour un coût annuel de près de 2 500 millions de francs.

Toujours à la demande du groupe socialiste de l'Assemblée, le bénéfice de l'allocation logement à caractère social sera étendu aux chômeurs de longue durée relevant du régime de solidarité.

Le monde agricole, enfin, ne demeurera pas à l'écart de ce mouvement : beaucoup a déjà été fait, à cet égard, depuis 1981, mais surtout le projet de loi abaissant l'âge de la retraite en agriculture à soixante ans se traduira par une modification de l'équilibre du budget annexe des prestations sociales agricoles auquel le budget général devra apporter un concours complémentaire de 106 millions de francs.

L'œuvre législative accomplie depuis cinq ans, à l'initiative du Gouvernement, pour conforter l'autonomie des collectivités locales est la plus importante depuis les grandes lois de la III^e République. Elle s'accompagne d'un effort financier considérable de l'Etat.

Ainsi, en 1986, les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales atteindront près de 140 milliards de francs. Je conviens qu'il faut, dans cette masse, distinguer les concours directs versés aux collectivités locales des financements destinés à couvrir les compétences transférées par les lois de décentralisation.

Il reste - nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler - que la progression réelle des concours à structure constante est importante. En effet, les concours directs augmentent de 2,5 p. 100 en volume. C'est le résultat du respect rigoureux des règles d'indexation favorables qui s'appliquent aux principales dotations.

C'est ainsi que la D.G.F. croîtra de 4,7 p. 100, le fonds de péréquation de la taxe professionnelle de 6,1 p. 100 et la D.G.E., à structure constante, de 4,7 p. 100 en autorisations de programme. Le fonds de compensation de la T.V.A., pour lequel 1986 constitue la première étape d'une réforme visant à plus d'exactitude et de justice, croîtra, pour sa part, de 12,55 p. 100.

Vous savez que 1986 marquera la première étape significative des transferts de compétence. Elle concerne les lycées et collèges ainsi que certaines attributions du ministère de la culture, notamment la lecture publique. Je constate, d'ailleurs, que la mise en œuvre de ces transferts depuis 1983 s'est jusqu'à présent traduite par une amélioration globale de la situation financière des collectivités locales.

Ce mouvement résulte, en premier lieu, de l'importance croissante des ressources évolutives versées à un rythme mensuel, tel la D.G.F., la D.G.D. ou le compte d'avance.

Il provient également de la maîtrise accrue dont les collectivités locales ont fait preuve dans la gestion des secteurs transférés, telle l'aide sociale qui, de l'avis général, est, de ce point de vue, un succès.

De ce fait, la trésorerie des collectivités locales connaît une amélioration constante, avec des variations importantes, il est vrai, entre celle des communes, celle des départements et celle des régions.

Au premier trimestre de 1985, les dépôts au Trésor des collectivités locales ont augmenté globalement de 11,3 p. 100. Stables pour les communes, ils progressent de 56,5 p. 100 pour les départements et de 28 p. 100 pour les régions. J'attire votre attention sur ces chiffres - je pourrais d'ailleurs vous communiquer l'ensemble des situations mensuelles - car ils sont en totale contradiction avec les discours que l'on entend constamment sur le fait que la trésorerie des collectivités locales serait tendue ou aux abois.

C'est une contradiction que je m'explique assez mal. Etant moi-même responsable d'une collectivité locale, j'ai demandé au service de la comptabilité publique d'être très attentif au relevé de ces comptes, c'est-à-dire au montant des dépôts des collectivités locales sur les comptes du Trésor. C'est assez surprenant.

Depuis 1981, enfin, nous nous sommes constamment efforcés d'adapter les concours publics aux besoins réels du secteur productif.

Ainsi, pour dégager les moyens d'un effort soutenu au profit de quelques grands objectifs structurels, nous avons fait en sorte de ne jamais prolonger au-delà de la durée nécessaire les dispositifs de caractère plutôt transitoire dès lors qu'ils nous paraissent produire les résultats attendus.

M. Bérégoz a rappelé le sens de la politique que nous menons pour réduire le nombre des procédures de prêts bonifiés à l'industrie, ce qui traduit la détente durable des taux sur le marché.

De même les aides à l'industrie ont-elles été appréciées en tenant compte du succès des plans de restructuration sectorielle, de la réduction des charges des entreprises et de l'amélioration générale de leur situation financière, que M. Fourcade semblait contester tout à l'heure. Les indications de la commission nationale des comptes sur ce sujet devraient éviter toute controverse. On assiste effectivement à une restauration d'un certain nombre de paramètres qui permettent d'apprécier la situation financière des entreprises en retrouvant les chiffres d'avant le choc pétrolier de 1974. Nous avons tenu compte de cette situation de fait constatée par d'autres et pas seulement par nous.

C'est ainsi que les crédits de politique industrielle, multipliés par dix de 1981 à 1984, année où ils ont atteint 2 400 millions de francs, peuvent être ramenés à environ 2 milliards de francs en 1986. Il est d'ailleurs paradoxal que ce soient ceux qui prônent le rétrécissement du domaine d'intervention de l'Etat qui protestent contre la réduction de ces aides lorsqu'elles interviennent. C'est une contradiction à laquelle tout Gouvernement, par nature, doit faire face.

De la même façon les dotations en capital au secteur productif pourront être réservées aux seules entreprises encore en difficulté. Leur montant sera de ce fait réduit d'un quart.

Au cours du débat d'avant-hier à l'Assemblée nationale, les chiffres ont été donnés : la situation des entreprises nationalisées en 1982 s'est beaucoup améliorée depuis cette année.

Je voudrais également illustrer mon propos en évoquant deux budgets où besoins structurels et considérations conjoncturelles sont intimement liés : ceux du logement et de l'agriculture.

Dans le secteur du logement, le projet de budget se fonde sur deux grands objectifs : le maintien à un niveau élevé du nombre de logements neufs programmés par l'Etat et la rénovation des circuits de financement ; 70 000 prêts locatifs aidés conforteront l'effort en faveur du parc social alors que 310 000 prêts aidés ou réglementés seront accordés aux accédants à la propriété.

Le coût budgétaire des P.L.A. sera diminué grâce à une modification du système de distribution, et ce je le souligne sans modification de la situation des emprunteurs. De même, la baisse des taux permettra-t-elle d'accroître la part des prêts conventionnés et de réserver les prêts en accession aux moins favorisés.

En matière agricole...

M. Etienne Dailly. Ah !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ...le point fondamental me paraît être que les dépenses publiques sont passées de 70,8 milliards de francs en 1981 à 113,7 milliards de francs en 1986, soit une progression de plus de 60 p. 100.

Je peux tout de même citer les chiffres de la législature ! Je ne pense pas qu'une seule fois en trois ans il me soit arrivé de ne pas rappeler à cette tribune les orientations du budget.

Je veux bien, monsieur Dailly, que vous vous exclamiez, mais vous aurez, me semble-t-il, beaucoup de difficultés à expliquer que la discussion du budget devant la Haute Assemblée se résume à vingt jours de discussion générale, zéro heure pour la première partie et zéro heure pour les dépenses ! Je sais que vous êtes capable de performances sur le plan de la démonstration, mais là, je veux vraiment voir comment vous vous y prendrez !

Il faut considérer que, dans le même temps, l'inflation cumulée a été à peu près de 37 p. 100. Je le dis parce que, là aussi, budget après budget, on entend dire que l'effort s'amenuise et que l'on enregistre une contraction...

M. Raymond Bouvier. C'est exact !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Mais non ! Soixante p. 100 moins 37 p. 100, monsieur le sénateur, cela fait combien, si je peux me permettre ?

M. Raymond Bouvier. Aucun engagement n'est plus honoré à l'échelon des départements ! (*Murmures sur les travées socialistes.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, il se trouve que je dirige un département. Je vous invite le week-end prochain ; si vous voulez me faire le plaisir de venir, je vous offrirai alors l'occasion de découvrir que vous êtes quelque peu excessif dans vos propos !

M. Jean Chamant. Il faudrait plutôt que vous alliez dans son département ! (*Rires sur les travées du R.P.R.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. De toute façon, vous aurez l'occasion d'en discuter quand M. le ministre de l'agriculture viendra vous présenter son budget, lors de l'examen de la seconde partie du projet de loi de finances, monsieur le sénateur ! (*Rires et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Henri Duffaut. Cela ne l'intéresse pas !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Les résultats obtenus en matière de désinflation et la modification des conditions de financement des prêts à l'agriculture conduisent, à l'intérieur de ce total, à une diminution des charges de bonification.

De même, le redressement marqué des industries agricoles et alimentaires - c'est le vrai point qui, à mon avis, mérite discussion et pose problème - puisque les investissements dans ce secteur ont crû de près de 18 p. 100 en volume en 1984, permet-il une diminution des crédits d'aide à leur restructuration.

Cela dégage autant de moyens supplémentaires pour conforter les efforts en matière de formation, d'organisation des marchés, de modernisation des exploitations et d'équipement structurel.

Ainsi, de 1981 à 1986, le total de l'effort en faveur de l'enseignement agricole aura-t-il progressé de plus de moitié. Un effort de rattrapage a, notamment, été entrepris en faveur des établissements privés dans le cadre d'une réforme législative dont vous avez eu à débattre et qui a fait l'objet d'un accord unanime.

Les dotations des offices agricoles atteindront 4,6 milliards de francs contre 2,4 milliards de francs dans la loi de finances initiale pour 1981. Les nouveaux instruments d'organisation des marchés mis en place par la réforme de 1982 ont ainsi reçu des moyens - consolidés en 1986 - à la hauteur, je crois, de leurs ambitions.

Par ailleurs, le ministère de l'agriculture s'est engagé dans une politique ambitieuse de contractualisation de ses actions d'équipement collectif. Les dotations qu'il consacre sont considérables ; les contrats signés avec les régions seront, bien entendu, intégralement respectés.

Je n'aborderai, pour conclure, que quelques points du dispositif fiscal qui vous est proposé. En effet, la discussion des articles eux-mêmes est, dans ce domaine, ce qu'il y a de plus éclairant.

Je ne vais pas, par avance, avoir avec vous cette discussion, surtout que je prendrais le risque d'entendre M. Dailly me dire que si je parle des articles, je confirme la théorie qui voudrait qu'une discussion générale dure vingt jours. Vous réduisez énormément ma marge de présentation, monsieur le sénateur !

M. Etienne Dailly. Je suis ravi de vous entendre !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je rappellerai simplement qu'en matière de fiscalité de personnes la simplification aura deux volets. Le premier, c'est l'allègement des obligations déclaratives qui découlera principalement de la mise en place, en 1986, d'un formulaire simplifié de déclaration limité à deux pages. Il permettra à seize millions de contribuables, salariés et retraités, de faire leur déclaration sur une feuille recto verso. Il s'agit, d'une certaine manière, d'un record international. En effet, il n'existe pas beaucoup de pays où quinze à seize millions de foyers fiscaux peuvent faire leur déclaration de cette manière, étant entendu, d'ailleurs, que sur ces seize millions de contribuables, plus de huit millions pourront se contenter de remplir un seul côté de la feuille, si j'ose m'exprimer ainsi.

Le second volet, c'est l'amélioration des modalités de recouvrement.

Le paiement mensuel de l'impôt sur le revenu sera assoupli. Nous avons pris des dispositions pour que les nouvelles mesures puissent s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 1986, ce qui a nécessité un effort important de la part du service de la comptabilité publique et de la direction générale des impôts. Je les remercie d'être prêts à relever ce défi.

Les contribuables qui ont opté pour la mensualisation de l'impôt auront, désormais, de nouvelles possibilités, une certaine souplesse étant introduite. C'est ainsi qu'ils pourront calculer eux-mêmes leur solde et moduler, en quelque sorte, leurs versements. On constatait, auparavant, une certaine rigidité qui faisait sans doute hésiter un certain nombre de contribuables à choisir cette formule. Or elle présente des avantages énormes, non pas financiers, comme on l'a dit souvent - contrairement à ce que l'on peut croire, l'Etat ne gagne pas d'argent en trésorerie sur le compte des contribuables qui ont choisi la mensualisation - mais administratifs ; elle constitue une simplification considérable.

Pour ces raisons, il faut encourager les Français à choisir cette formule qui, je le répète, est neutre au regard des finances publiques. En effet, s'il est vrai que le versement mensuel procure, dans les premiers mois de l'année, un avantage de trésorerie à l'Etat, le décalage qui se produit ensuite pour le versement du solde réduit à néant cet avantage.

Je peux communiquer à tous ceux que cela intéresserait les calculs précis qui ont été faits, car j'avais naïvement l'intention, pour encourager la formule, de « faire cadeau » aux contribuables de l'éventuel avantage de l'Etat. Il se trouve qu'il n'y en a pas ; je ne peux donc pas « faire de cadeau » dans ce domaine.

Le principe de la baisse de l'impôt sur le revenu ayant été évoqué, je n'y reviendrai pas.

En matière de fiscalité des entreprises, des mesures ont été prises. Je rappelle que la loi du 11 juillet 1985 a créé deux nouveaux types d'entreprises : l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et l'exploitation agricole à responsabilité limitée.

Le projet de loi de finances leur propose un régime fiscal approprié, complétant ainsi, sur un point important, notre politique d'aide à la création et au développement d'exploitations agricoles, ainsi que de P.M.E. et de P.M.I. efficaces et compétitives.

Voilà, mesdames et messieurs les sénateurs, ce que je souhaitais dire de ce budget. Je vous en ai présenté les priorités, comme à l'accoutumée, les novations sur le plan fiscal, comme à l'accoutumée. J'espère simplement que, comme à l'accoutumée, nous aurons l'occasion d'avoir une discussion budgétaire normale, c'est-à-dire qu'après la clôture de la discussion générale nous pourrions rapidement, et dans des délais que je souhaiterais convenables, passer à l'examen de la première partie de la loi de finances, afin que vous puissiez juger. Ce ne serait évidemment qu'au cas où vous accepteriez, comme le veut la Constitution, cette première partie de la loi de finances, que vous pourriez, à ce moment-là, examiner, ministère par ministère, les dépenses.

Je vous remercie par avance de la discussion qui ne manquera pas d'avoir lieu. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mon-

sieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le retard accumulé par la France sur ses voisins et concurrents en raison des choix politiques irréfutables de 1981 à 1982... (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

Un sénateur socialiste. Et avant ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. ... ne lui a pas permis de tirer parti de l'embellie qui a marqué la conjoncture internationale au cours des deux dernières années.

Notre taux de croissance est aujourd'hui inférieur à celui de nos voisins ; notre part sur les marchés extérieurs diminue ; notre balance commerciale reste déficitaire...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Moins qu'avant !

M. Maurice Blin, rapporteur général. ... notre balance des paiements atteint tout juste l'équilibre. Certes, l'inflation, grâce à la baisse du dollar et du prix des produits importés, grâce aussi à la modération des salaires, a été réduite. Les marges des entreprises se sont améliorées.

En revanche, le pouvoir d'achat des ménages ayant baissé, le maintien de la consommation se fait aujourd'hui aux dépens de l'épargne. Nos réserves de change se sont reconstituées, mais une part d'entre elles - environ 10 p. 100 - est empruntée. Le chômage, par-delà les mesures prises pour le masquer, ne recule pas.

Mais, surtout, notre pays s'est endetté sans investir. Depuis 1981, sa dette extérieure a plus que triplé, sa dette intérieure a plus que quadruplé. Seul, à l'exception peut-être de la Grande-Bretagne qui paie ainsi le prix de longues années de travaillisme... (*Exclamations sur les travées socialistes.* - *Marques d'approbation sur celles du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)... notre pays cumule le triple handicap du déficit de son commerce extérieur et de son budget, de l'endettement extérieur et intérieur, et du sous-investissement.

Ces traites tirées sur l'avenir sont la sanction des erreurs passées. L'effort de rigueur incontestable, et dont je vous donne acte, monsieur le ministre, entrepris depuis maintenant deux ans, n'a pas permis de les corriger. C'est bien pourquoi, mes chers collègues, cette rigueur inspire encore le budget de 1986.

Affronté aux effets d'une gestion dispendieuse, le Gouvernement, en vérité, n'avait pas le choix ! Compte tenu de la charge de la dette qui augmentera encore l'an prochain de plus de 12 p. 100, soit deux fois plus que le P.I.B., il lui fallait par tous les moyens - nous allons voir que ceux-ci ont été nombreux - éviter que ne s'aggrave, une fois de plus, le déséquilibre des finances publiques.

Je soupçonne cependant ce Gouvernement - permettez-moi de le souligner en toute courtoisie, monsieur le ministre - dans la perspective des événements politiques qui marqueront l'année prochaine, d'avoir comme on dit un peu « forcé la dose » et jeté une série de défis à ses successeurs éventuels, défis dont il sait très bien qu'ils seront pratiquement impossibles à relever.

Jugez-en, si vous le voulez bien, mes chers collègues : on nous annonce un taux de croissance de plus de 2 p. 100 alors que celui de cette année ne dépassera que de peu 1 p. 100. Ce taux de croissance s'appuierait sur la consommation et sur l'investissement. De fait, une nouvelle réduction de l'impôt sur les personnes physiques de 3 p. 100 est prévue, compensée - il est vrai - par l'alourdissement de l'impôt sur les grandes fortunes, cet impôt sur le patrimoine dont je ne cesserai de répéter qu'il est particulièrement injuste puisqu'il frappe la richesse acquise, c'est-à-dire le mérite.

Cette réduction ne doit pas faire oublier que l'impôt marginal supporté par les personnes physiques est passé, en France, en trois ans, de 60 p. 100 à 70 p. 100 alors que, dans le même temps, il est revenu de 83 p. 100 à 60 p. 100 en Grande-Bretagne et de 70 p. 100 à 50 p. 100 aux Etats-Unis.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je vous répondrai tout à l'heure.

M. Maurice Blin, rapporteur général. La suppression du prélèvement de 1 p. 100 sur le revenu, prévu pour combler le déficit de la sécurité sociale, est reconduite. Le remboursement de l'impôt obligatoire de 1983 est annoncé. Toutes ces mesures, significatives au contribuable dès le début de l'année prochaine, ont une finalité politique évidente : elles devraient contribuer à soutenir la croissance en fin d'année et au début de 1986, c'est-à-dire, électoralement, au bon moment.

De même, on observe dès aujourd'hui un assouplissement de la politique salariale, en particulier en faveur de certains agents de l'Etat, notamment les instituteurs. Mais alors, comment, dans le même temps, affirmer, comme je vous ai encore entendu le faire tout à l'heure, monsieur le ministre, que la balance commerciale de la France pourrait être équilibrée l'année prochaine ?

Dès septembre dernier, sous l'effet de la reprise de la consommation, son déficit s'est à nouveau creusé, même si - j'en suis heureux pour vous, monsieur le ministre, et pour nous - les résultats d'octobre ont été meilleurs.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Pour quelles raisons ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. Qu'en sera-t-il demain ?

Quant à la reprise de l'investissement, si elle se confirme, elle provoquera une relance des importations de biens d'équipement. On retrouverait ainsi exactement la situation des années 1981-1982.

M. Gérard Delfau. Et alors ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. N'est-ce pas la preuve, mes chers collègues, que notre potentiel productif ne s'est pas remis des coups qui lui ont été portés depuis quatre ans, comme en témoigne d'ailleurs le fléchissement du solde de nos échanges dans le domaine des biens industriels. Ce fléchissement explique, malgré les deux excédents records de nos ventes de produits agro-alimentaires et de notre balance touristique - maigre compensation, en ce qui concerne cette dernière, à la dépréciation du franc - que notre balance commerciale ne parvienne pas à échapper au déficit.

L'inflation devrait se réduire de nouveau et ne pas dépasser 3 p. 100, ce qui représente une baisse de deux points par rapport à 1985. Cet exploit ne paraît possible qu'à deux conditions qui me semblent bien loin d'être remplies et qui sont les suivantes : d'une part, la poursuite de la baisse du dollar, donc du coût des importations ; d'autre part, la modération salariale d'ores et déjà menacée, comme je l'ai indiqué tout à l'heure. Il est vrai que pour tenir l'indice des prix, la hausse du fioul domestique, qui en fait partie, ne prendra effet qu'au 15 avril 1986. Cette astuce, je pense, ne trompera personne.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur général ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de M. le rapporteur général.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le rapporteur général, en cette matière nous avons, je crois, intérêt à parler des faits.

Je ferai une première remarque sur le début de votre intervention : selon vous, ce qui va bien, on ne nous le doit pas et les difficultés, elles, sont la conséquence de notre gestion. Un meilleur équilibre dans vos propos serait souhaitable.

J'en viens maintenant au fioul domestique. Son prix n'est pas libéré : vous n'en parlez d'ailleurs pas, vous évoquez la majoration de la T.I.P.P. - taxe intérieure sur les produits pétroliers - qui concerne l'ensemble des produits pétroliers. En effet, par un phénomène automatique - cela est inscrit dans la loi - l'augmentation aurait dû intervenir au 1^{er} janvier prochain. Si j'ai reporté cette augmentation au 15 avril, ce n'est pas par démagogie - n'allez pas toujours chercher midi à quatorze heures. (*Murmures sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) Permettez que je m'exprime avec sagesse, comme je le fais habituellement. Le report de cette augmentation tient à deux phénomènes. Le premier, c'est une baisse du dollar qui est due, me semble-t-il, à l'action que nous avons menée, avec d'autres. (*Rires et exclamations sur les mêmes travées.*)

M. Auguste Chupin. Et quand il augmentait, c'était votre faute ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Quand le dollar augmentait, c'était en raison du déficit du budget américain lequel persiste d'ailleurs. C'est

pourquoi il aurait sans doute été préférable que les responsables américains ne baissent pas le taux de l'impôt sur le revenu. Beaucoup d'experts américains partagent ce point de vue qui est contraire à celui que vient d'exprimer M. le rapporteur général.

M. Gérard Delfau. Tout à fait.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. La baisse du dollar a donc commencé à se faire sentir et je crois qu'elle devrait se poursuivre en 1986.

Le second phénomène concerne la baisse du pétrole. Celle-ci tarde à venir. Mais les meilleurs experts considèrent qu'elle peut venir.

Ainsi, en retardant la majoration de la T.I.P.P., nous faisons en sorte que les consommateurs - tel est notre objectif - ne supportent pas les conséquences d'une baisse du prix du pétrole qui tarde à venir et d'une baisse du dollar qui n'est pas encore assez forte. Les raisons qui nous ont conduits à reporter cette augmentation sont donc purement économiques. Je vous remercie de m'avoir permis de le préciser, monsieur le rapporteur général.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Monsieur le ministre, je vous remercie de ces précisions utiles et je rends hommage à votre rigueur et à votre compétence.

J'observe simplement - je ne crois pas que vous puissiez me l'interdire - la coïncidence, curieuse ou qui tient au hasard, entre le report d'une hausse qui pèsera sur le budget des ménages et des circonstances électorales qui sont dans tous les esprits...

M. Franz Duboscq. La Providence !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Le déficit budgétaire, disais-je, sera reconduit à hauteur de 145 milliards de francs. Lié par son engagement de le limiter à 3 p. 100 du P.I.B., le Gouvernement a, pour y parvenir, employé les grands moyens. Les dépenses publiques n'augmentent que de 3,6 p. 100, c'est-à-dire, mes chers collègues - et ce chiffre pèse lourd - hors charges de la dette devenue le quatrième poste du budget avec 2,8 p. 100. Compte tenu de la hausse des prix qui ne devrait pas dépasser 3 p. 100, elle diminue donc en volume. Mais, surtout - fait sans précédent - les investissements de l'Etat diminuent de 5,7 p. 100 en crédits de paiement et de 15 p. 100 en autorisations de programme. Il s'agit d'un coup dur porté à la modernisation du pays, à laquelle vous êtes attaché, monsieur le ministre - mais les contraintes financières sont là - et la situation, déjà désastreuse, du secteur des travaux publics et du bâtiment s'aggravera encore.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est l'Etat qui doit financer ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. Pourtant, au cours de la présente législature, les investissements publics de l'Etat n'ont guère été favorisés. Je voudrais, mes chers collègues, vous le démontrer rapidement à partir de quelques exemples.

Qu'observe le citoyen dans sa vie quotidienne ?

S'il cherche à se loger, il se heurte à des difficultés croissantes car le nombre des logements neufs construits a diminué de 27,5 p. 100.

Dans le domaine routier, la dégradation est continue. Les mises en chantier ou en service des autoroutes ont diminué. En 1985, elles s'élevaient à 153 kilomètres contre 417 kilomètres en 1981 et cela en dépit de l'apport, depuis 1982, du fonds spécial de grands travaux et, souvent, du relais des régions.

Dans le domaine scolaire, le nombre des places a régressé, non seulement dans le premier degré, mais aussi dans le second degré, alors que, chaque année, quelque 32 000 élèves supplémentaires ont dû être accueillis.

Dans le domaine sanitaire, si le nombre des lits installés s'est légèrement accru dans le secteur hospitalier, en revanche, il a fortement diminué dans les hospices et dans les maisons de retraite. L'austérité - c'est vrai - a été épargnée à certains autres projets d'équipement. Je songe, bien sûr, à ceux que l'on appelle les « projets parisiens » ou encore « les chantiers du Président ».

Comme leur coût est réparti entre différents budgets - culture, charges communes, recherche - il vaut la peine que nous nous y arrêtions un instant.

Les crédits consacrés à la recherche, par exemple, augmentent de 4,5 p. 100. Mais si l'on retire le coût de l'opération de La Villette qu'ils supportent, leur progression réelle - M. Schumann l'a démontré en commission des finances, à partir du remarquable rapport qu'il nous a soumis - n'est que de 2,5 p. 100.

Quant au coût de fonctionnement du musée de La Villette, il atteindra 545 millions de francs par an, soit autant, par exemple, que l'ensemble des crédits réservés au centre national d'études spatiales.

Les grands projets absorberont l'an prochain plus de la moitié des dépenses d'équipement du budget de la culture ou, encore, 25 p. 100 du total de ces crédits.

Le coût du musée de La Villette, j'y reviens, représentera finalement près de trois fois celui du centre Beaubourg. Le musée d'Orsay, qui sera achevé cette année, aura coûté trois fois plus cher que prévu. Enfin, la rénovation du Grand Louvre, dans sa première phase, a déjà coûté deux milliards de francs et cela ne concerne que l'aménagement du sous-sol de la cour Napoléon.

Tous les aménagements du musée proprement dit restent à faire. Ils dureront plusieurs années au cours desquelles les crédits nécessaires représenteront plusieurs fois l'ensemble des crédits alloués aux musées classés.

En 1984, le montant global des dotations affectées aux grands chantiers parisiens a été - c'est un rapprochement qui mérite d'être fait, mes chers collègues - supérieur de 35,2 p. 100 à celui de la dotation globale d'équipement attribuée aux communes de France. Le taux ridiculement bas de cette dernière ne permet plus aux collectivités locales de financer leurs équipements, d'autant que, malgré vos efforts, monsieur le ministre, pour accompagner et, si possible, précéder la baisse générale des taux d'intérêt, les emprunts de ces collectivités locales auprès de la caisse des dépôts et consignations sont, en taux réels, de l'ordre de 8 p. 100 lorsqu'ils sont au taux du marché, ce qui, comme vous le savez, est de plus en plus souvent le cas.

M. Pierre Bérégozovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est faux !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Ainsi, à l'effort d'équipement de l'Etat au profit des grands chantiers parisiens correspond un alourdissement de la charge financière des collectivités locales, à moins, bien sûr, qu'elles n'investissent plus. Je vous le demande, mes chers collègues, dans cette affaire, la décentralisation y retrouve-t-elle son compte ?

Face à cette réduction draconienne de 5,8 p. 100 des dépenses d'équipement, les dépenses de fonctionnement, dans le budget de 1986, augmenteront de 5,8 p. 100 également. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires est maintenu, voire légèrement augmenté. Je me pose avec vous la question suivante : sacrifier ainsi l'investissement au fonctionnement, est-ce préparer l'avenir ? C'est en tout cas poser au gouvernement de demain, quel qu'il soit, un subtil et redoutable dilemme : s'en tenir au choix initial du budget qu'on nous propose aujourd'hui, c'est conduire l'économie à l'asphyxie et certains secteurs particulièrement vulnérables à des difficultés insurmontables ; s'en libérer, c'est prendre le risque de creuser le déficit budgétaire. Telle est l'une des difficultés préparées par le budget de 1986 pour ceux qui auront demain à l'exécuter.

M. Roland Grimaldi. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur général ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Grimaldi, avec l'autorisation de M. le rapporteur général.

M. Roland Grimaldi. S'agissant des grands chantiers parisiens que vous critiquez, monsieur le rapporteur général, peut-être conviendrait-il que vous précisiez, pour l'objectivité de votre rapport, combien ils créent d'emplois, directs ou indirects.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Mon cher collègue, je suis ici pour rapporter sur le budget de la France. Je m'intéresse donc éminemment aux dépenses et à leur utilité. Cepen-

dant, je ne me permets pas - je parle à titre personnel - de remettre en cause le principe qui consiste à doter la capitale de la France d'installations qui contribuent au rayonnement mondial de notre pays.

Je m'interroge simplement sur le tragique déséquilibre entre l'effort massif fait ici et la pénurie financière des collectivités locales, qui représentent tout de même l'ensemble du pays, et sur le fait de savoir si ceux qui gouverneront ce pays dans les années prochaines ne seront pas dans l'obligation de poursuivre un effort qu'il sera quasiment impossible d'assurer, étant donné - j'en parlerai tout à l'heure - l'aggravation des emprunts dont ils hériteront.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur général ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de M. le rapporteur général.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. S'agissant des crédits alloués aux grands chantiers parisiens, s'ils représentent bien la moitié crédits du ministère de la culture, il serait tout de même juste de rappeler qu'ils ont été doublés. Mais ce n'est pas l'objet de mon interruption.

Monsieur le rapporteur général, ce budget, dites-vous - vous êtes en train d'en faire la démonstration - recèle des pièges subtils. Je vous suggère de déposer, au nom de la commission des finances, des amendements qui permettront de mettre en évidence...

M. Christian Poncelet. Voilà la question préalable justifiée !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ... ces pièges subtils et qui nous permettront surtout de connaître vos propositions ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Monsieur le ministre, mes collègues et moi-même portons toujours la plus grande attention à vos propos, mais il va de soi que vous ne pouvez pas nous demander, ce jour, de corriger un budget qui est le vôtre !

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Demain !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Attendez donc que nous soyons responsables à la fois de ses bases et de son évolution pour en débattre ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Jean-Pierre Fourcade. Bravo !

M. Roland Grimaldi. C'est le rôle du Parlement.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Du côté des entreprises, la situation est-elle meilleure ?

Certes, je le reconnais volontiers, leurs marges bénéficiaires - du moins pour celles qui ont survécu à la tourmente des dernières années - se sont redressées. L'allègement des 10 milliards de francs de la taxe professionnelle est maintenu. Le dispositif mis en place de report des pertes en arrière est reconduit et amélioré. Enfin, l'imposition des bénéfices non distribués est ramenée de 50 à 45 p. 100. J'observe simplement et ce, pour des raisons techniques et non pas du tout politiques, monsieur le ministre, que cette disposition ne pourra techniquement prendre effet qu'en 1987 et qu'elle coûtera alors 5 milliards de francs.

M. Pierre Bérégozovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le rapporteur général, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de M. le rapporteur général.

M. Pierre Bérégozovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le rapporteur général, je vous demande, encore une fois, d'être objectif. En 1986, les entre-

prises continueront à bénéficier de l'amortissement exceptionnel pour une somme de l'ordre de 6 milliards de francs et, en 1987 - bien entendu, il ne peut en être autrement - l'allègement de l'impôt sur les bénéfices des sociétés devrait coûter une somme équivalente.

Ne dites donc pas que l'on reporte sur 1987 une mesure applicable en 1986 - c'est le bon sens - mais, sur le budget de 1986, la mesure qui est supprimée, parce qu'il s'agissait d'une mesure de trésorerie et que les entreprises préféreraient celle que nous prenons, cette mesure, dis-je, coûtera la même somme.

Votre exposé est habile - encore que j'aurais bien aimé vous entendre répondre à la question posée par M. Emmanuelli - mais encore faut-il qu'il soit sincère ! S'il est sincère, on peut discuter ; s'il ne l'est pas, on ne le peut pas. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur général !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je ne me permets pas de douter de votre sincérité et j'espère que vous ne doutez pas de la mienne. Disons, pour nous rejoindre, et ce sera sans contestation, que vous remplacez une disposition par une autre et que cela ne coûte rien à l'Etat. Nous devons être bien d'accord sur ce point ?

M. Pierre Bérégozov, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur général ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de M. le rapporteur général.

M. Pierre Bérégozov, ministre de l'économie, des finances et du budget. Cela ne coûtera rien de plus en 1987, cela coûtera la même somme en 1986 et en 1987. Dans un cas, il s'agissait d'une mesure de trésorerie, dans l'autre, il s'agit d'une mesure durable.

Monsieur le rapporteur général, j'insiste sur ce point toujours pour la clarté du débat. Vous vous êtes félicité de l'institution du *carry-back* ; vous considérez que la baisse de l'impôt sur les bénéfices des sociétés est une bonne mesure. Pourquoi ces deux mesures, qui sont de bon sens et qui visent à encourager l'investissement, n'ont-elles pas été prises avant 1981 ?

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur général !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Peut-être les entreprises n'avaient-elles pas besoin à l'époque, n'ayant pas encore reçu les coups qu'elles ont subis entre 1981 et 1984, de soutiens exceptionnels pour leur rendre la santé ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I. - Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Il faudra revoir leurs courbes !

M. Pierre Bérégozov, ministre de l'économie, des finances et du budget. Quand elles seront en meilleure santé, vous augmenterez l'impôt sur les bénéfices ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. Nous verrons bien ce que nous ferons, monsieur le ministre. Je souhaite qu'effectivement elles retrouvent la santé.

D'ailleurs, nous sommes en plein accord sur ce point puisque je me proposais de dire que ces mesures sont bonnes. (*Exclamations sur les travées socialistes.*) Elles témoignent de ce que la prospérité des entreprises est devenue un impératif national enfin reconnu de tous. Ce ne fut pas toujours le cas, c'est le moins que l'on puisse dire. Qui, dans la Haute Assemblée, ne s'en réjouirait ?

En revanche, les entreprises - vous n'en avez pas parlé, monsieur le ministre, mais il faut que nos collègues le sachent - continueront à supporter des taux d'intérêt réels extrêmement élevés : sept points d'écart pour le long terme ; quatre points d'écart pour le court terme.

Lorsque l'on sait - mais vous le savez bien - que la rentabilité moyenne d'un investissement productif ne dépasse guère, aujourd'hui, 5 p. 100, on peut craindre que ces entre-

prises, plutôt que d'investir, ne préfèrent soit se désendetter, soit bénéficier des hauts rendements actuels du marché financier. Qui pourrait les en blâmer ?

M. James Marson. Elles ne s'en privent pas !

M. Maurice Blin, rapporteur général. En fait, le processus de désinflation, c'est-à-dire le processus de baisse des prix qui est en cours dans le monde entier, favorise désormais, contrairement à ce qui se passait hier, le prêteur aux dépens de l'emprunteur. Cette situation appelle une révision complète de la fiscalité des entreprises, à l'image de celle qu'ont mise en œuvre les autres pays industriels.

Il aurait fallu - c'est une suggestion que je me permets de vous soumettre, monsieur le ministre, même s'il est trop tard par une exonération beaucoup plus large de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, alléger la charge des emprunts des sociétés françaises, beaucoup plus endettées que leurs concurrentes. Il est vrai que le maintien de taux d'intérêt élevés, plus élevés en termes réels en France qu'ailleurs...

M. Pierre Bérégozov, ministre de l'économie, des finances et du budget. Non !

M. Maurice Blin, rapporteur général. ...s'explique par la volonté qui vous habite, monsieur le ministre - eh oui ! - d'attirer les capitaux étrangers dont vous disiez tant de mal tout à l'heure, et qui actuellement portent une part de la petite croissance française ; le maintien de ces taux s'explique, aussi, par la volonté qui vous habite de défendre le cours du franc. En effet, ces hauts taux d'intérêt facilitent la bonne tenue de nos réserves monétaires, essentielle pour un pays qui est fortement endetté et qui doit, à l'évidence, conserver la confiance de ses créanciers. Mais cette cherté de l'argent stérilise l'investissement. Là encore, je me pose une question : pour l'avenir, est-ce le bon choix ?

M. Pierre Bérégozov, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur général ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de M. le rapporteur général.

M. Pierre Bérégozov, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le rapporteur général, il est parfois très difficile de s'y retrouver.

Un sénateur sur les travées de l'U.R.E.I. Oh, oui !

M. Pierre Bérégozov, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous mentionnez les taux d'intérêt, eh bien, parlons-en ! Selon vous, les taux d'intérêt réels sont supérieurs en France à ceux constatés à l'étranger.

Monsieur le rapporteur général, je vous invite à considérer ce qui se passe en Grande-Bretagne, pays que vous avez pris comme exemple, et aux Etats-Unis. Vous constaterez que le taux d'intérêt réel en France sur le marché monétaire est légèrement inférieur à ce qu'il est aux Etats-Unis et nettement inférieur à ce qu'il est en Grande-Bretagne.

Je vous concède volontiers que, pour les taux d'intérêt à long terme, compte tenu du fait que nous sommes entrés progressivement dans la voie de la désinflation, un effort reste encore à faire. Et cet effort, je l'attends justement du système financier français.

C'est la raison pour laquelle, d'une part, j'appelle les banques à réduire par la concurrence le coût de l'intermédiation bancaire et, d'autre part, j'ai décloisonné les marchés monétaire et financier. Ainsi, les entreprises - puisque ce sont d'elles qu'il s'agit - pourront trouver sur le marché monétaire des capitaux à un taux d'intérêt moins élevé. Très franchement, il est nécessaire de parler de ces choses avec sérieux.

J'en viens maintenant à un autre point. Les taux d'intérêt réels en Allemagne sont quelque peu inférieurs à ceux de la France, je l'ai dit. Mais l'Allemagne est un pays habitué, depuis la République de Weimar, à considérer que l'inflation est un mal absolu. La France est un pays qui a utilisé pendant une longue période - en tout cas de 1945 jusqu'aux années 1980 - l'inflation comme un moyen de financement. Et cela est vrai non seulement pour les entreprises mais aussi pour les particuliers. Il m'est arrivé d'acheter en 1964 - où

l'inflation était moins forte que dans les années 1970 - un logement et c'était l'un des moyens de financement des personnes qui achetaient des biens durables.

Ce système ne fonctionne plus maintenant et il faut donc que notre état d'esprit et notre comportement se modifient. Cependant, on ne passe pas d'une situation inflationniste à une situation désinflationniste sans difficultés.

Ce que vous avez dit sur ce point est parfaitement correct, mais, je le répète, n'affirmez pas que les taux d'intérêt réels sont plus élevés que ceux de nos principaux concurrents. Ce n'est vrai que pour l'un d'entre eux actuellement : la République fédérale d'Allemagne.

Les taux d'intérêt en Grande-Bretagne - je m'en suis entretenu avec le chancelier Lawson - sont très élevés et les taux d'intérêt américains l'ont été aussi ; ils commencent à peine à baisser. Pourquoi ont-ils été très élevés ? Parce que le déficit du budget américain s'élève, mesdames, messieurs les sénateurs, à 150 milliards de dollars.

Voilà ce que donne une société qui, en effet, n'est pas bien gérée mais qui fait supporter au reste du monde les conséquences d'un laxisme budgétaire extraordinaire.

Quand vous prenez des exemples en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, il faut les prendre dans leur totalité et non pas simplement signaler que le taux de l'impôt sur le revenu y est un peu moins élevé qu'en France.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur général !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Pour ne pas allonger exagérément ce débat, je me contente simplement de dire, monsieur le ministre, que, pour l'instant, les taux d'intérêt réels en Allemagne sont moins élevés qu'en France ; si c'est le contraire aux Etats-Unis, vous savez que la fiscalité des emprunts dans ce pays est incomparablement plus légère qu'en France. C'est la raison pour laquelle les entreprises américaines investissent, alors que les nôtres n'y parviennent pas.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est nous qui payons !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je voudrais dire un mot, en dépit du temps qui passe, des crédits du ministère du redéploiement industriel qui, entre parenthèses, mes chers collègues, n'a jamais si mal porté son nom, puisque ses crédits chutent de 20 p. 100.

Les dotations en capital des entreprises publiques passent de 12 à 8,5 milliards de francs, soit une diminution de 25 p. 100 ; celles qui sont réservées aux chantiers navals - dont la situation est loin d'être assainie - baissent de 34 p. 100 ; les prêts bonifiés aux entreprises sont réduits de 5 milliards de francs. On nous dit que celles-ci peuvent s'adresser au marché financier mais, comme nous venons de le mentionner, les taux d'intérêt réels restent élevés.

En outre, les mesures de dérèglementation du crédit dont vous venez de parler, monsieur le ministre, ne feront sentir à l'évidence leurs effets que très lentement.

Enfin, les entreprises subissent une nouvelle aggravation du prix de l'énergie : le prix du fioul lourd a augmenté de 8 p. 100 tandis que celui du gaz a augmenté de 7 p. 100, soit une charge pour elles de 3 milliards de francs. Il est vrai que cette augmentation n'est pas incluse dans l'indice des prix !

S'agit-il de réduire, comme on le dit, l'intervention de l'Etat dans l'économie, donnant ainsi, une fois de plus - qui l'eût cru ? - une leçon de libéralisme à l'opposition ? Je pense que la vérité est ailleurs : si l'Etat réduit son soutien aux entreprises, c'est tout bonnement parce qu'il n'a plus les moyens financiers de le maintenir.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Voyons !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je citerai encore le coût social du sous-emploi. Je vous rappelle que les seules préretraites représentent une charge de 37,5 milliards de francs, le chômage partiel et les congés de conversion 2,6 milliards de francs, les nouveaux T.U.C. 3,6 milliards de francs. Le coût social du sous-emploi se monte ainsi à plus de 50 milliards de francs.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Allez-vous le supprimer ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. Si l'on y ajoute le coût de la dette, on arrive à 140 milliards de francs de charges subies, soit 17 p. 100 des recettes nettes de l'Etat. Là encore, c'est l'investissement, c'est-à-dire l'avenir, qui paie le prix du passé.

Par ailleurs, pour maintenir à tout prix le déficit du budget dans la limite fatidique de 3 p. 100 du P.I.B., le recours à la débudgétisation, déjà utilisé au cours des dernières années, s'est encore amplifié. Ni vous-même, monsieur le ministre, ni M. le secrétaire d'Etat ne l'avez évoqué mais il convient tout de même de le traiter, fût-ce d'un mot.

En 1982, la débudgétisation, c'est-à-dire le relais de l'impôt par l'emprunt, représentait un allègement des charges pour l'Etat de 4 milliards de francs, en 1983, de 15 milliards de francs, en 1984 de 15,6 milliards de francs, en 1985 de 13 milliards de francs ; pour 1986, l'allègement atteindra la somme impressionnante de 46 milliards de francs.

Le fonds spécial de grands travaux y contribue à hauteur de 6 milliards de francs, la sécurité sociale pour près de 7 milliards de francs, la Caisse des dépôts et consignations pour près de 10 milliards de francs, le fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne pour près de 9,4 milliards de francs, la caisse nationale des agents des collectivités locales pour 4 milliards de francs.

Enfin, une fois de plus, le budget des P.T.T., véritable vache à lait budgétaire, va être largement sollicité. Il prendra en charge la réduction de rémunération des chèques postaux, soit 6 milliards de francs, la subvention pour les transports de presse, soit 2 milliards de francs, les crédits alloués à la filière électronique et au centre national d'études spatiales, soit 9 milliards de francs, enfin, un prélèvement non affecté au bénéfice du budget général, soit, au total, 20,5 milliards de francs. Etrange coïncidence, mes chers collègues : ce chiffre correspond presque exactement au montant des emprunts que supporte actuellement le budget des P.T.T. ! Qu'est-ce à dire, sinon que l'Etat demande à ce budget de s'endetter à sa place ?

Au total, pour 1986, les débudgétisations s'élèveront à 57 milliards de francs, en échange de quoi l'Etat prend en charge 10,8 milliards de francs au titre de la taxe professionnelle.

En matière d'aide au logement social, même scénario : la part des prêts d'accession à la propriété financée par l'Etat est réduite ; celle des prêts bonifiés supportée par les banques augmente d'autant.

Je voudrais dire un mot du prélèvement sur la caisse des agents des collectivités locales ; il mérite qu'on s'y arrête.

On prétend le justifier par la solidarité entre les régimes sociaux pauvres et les autres. Si, effectivement, la trésorerie du régime des agents des collectivités locales est aujourd'hui à l'aise, après une telle ponction elle ne le sera plus demain. Pour la « réabonder », il faudra soit augmenter les cotisations des agents, soit emprunter. La caisse peut vivre sur ses ressources jusqu'à la fin de 1986, mais un relèvement massif de dix points sera nécessaire en 1987. Il devrait atteindre trente et un points en 1989.

Ainsi fait-on aujourd'hui aux collectivités locales, pour demain, un cadeau empoisonné.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre à nouveau, monsieur le rapporteur général ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de M. le rapporteur général.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Chaque fois que je le peux, je préfère apporter des précisions. C'est ainsi que je conçois le débat démocratique.

Monsieur le rapporteur général, vous venez de dire que l'argument que nous invoquions était celui de la solidarité.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je n'étais pas parlementaire au moment où l'on a institué un système de compensation au sein du régime général.

Vous avez sans doute entendu M. Bergeron dire à plusieurs reprises qu'il n'était pas normal que les salariés, notamment les ouvriers et les employés, paient pour les commerçants, les artisans, les agriculteurs. Je n'ai jamais approuvé cet argu-

ment. Je suis donc plutôt d'accord avec le texte qui a institué ce système et qui a été voté je ne sais pas très bien dans quelles conditions. En tout cas, l'esprit m'en paraît bon.

M. Christian Poncelet. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Pierre Bérégoovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous voulez dire que les socialistes ont voté contre !

M. le président. Monsieur Poncelet, on n'interrompt pas quelqu'un qui lui-même interrompt.

M. Pierre Bérégoovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je l'ai dit : je ne sais pas dans quelles conditions ce texte a été voté.

M. Christian Poncelet. A l'époque, monsieur le ministre, vos collègues socialistes se sont affrontés à la majorité et se sont opposés à une telle disposition. Je vous prends, là encore, en flagrant délit de reniement !

M. Pierre Bérégoovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je vous remercie, monsieur Poncelet, de me rappeler ce fait, que j'ignorais. Il est très important que nous l'ayons appris de votre bouche ; cela va m'aider dans la brève démonstration que je souhaite faire.

Le principe de la solidarité entre les diverses catégories du régime général a été affirmé. On considère, en effet, que s'il y a moins d'agriculteurs actifs, par exemple, ou moins de membres de telle ou telle catégorie, il est normal que les enfants de ces catégories sociales qui sont devenus ouvriers ou employés exercent leur solidarité. Eh bien ! Monsieur le rapporteur général, c'est exactement le même principe qui joue pour les régimes spéciaux, qu'il s'agisse du régime des mines, des cheminots, des marins ou qu'il s'agisse du régime des agents des collectivités locales.

Or, il se trouve que certains régimes spéciaux ont vu le nombre de leurs assujettis diminuer tandis que le nombre des assujettis au régime des agents des collectivités locales augmentait. Il est normal que la solidarité joue.

C'est, je le répète, le même principe que vous avez retenu pour le régime général qui s'applique aux régimes spéciaux. Telle est la raison pour laquelle nous l'avons proposé.

Je crois qu'il s'agit d'une mesure socialement juste.

J'ajoute que je m'inscris totalement en faux quant aux prévisions d'augmentation des cotisations que vous avez indiquées.

M. Christian Poncelet. On verra !

M. Bernard Barbier. Oui, on verra !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur général. C'est quand même vous l'orateur !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je finis par l'oublier, monsieur le président.

Je voudrais dire que cet ensemble de charges transférées du présent sur l'avenir, que l'on découvre - et je vais en donner quelques autres exemples - à chaque détour de ce budget, ressemble bien, qu'on le veuille ou non, à un pari, à une traite sur l'avenir.

Que penser, par exemple, des obligations renouvelables du Trésor - les O.R.T. - qui se montent aujourd'hui à 39 milliards de francs et dont le remboursement, ainsi que le paiement des intérêts, n'interviendra que dans six ans, c'est-à-dire en 1989 ? Cette date est-elle tout à fait innocente ? C'est une question que nous pouvons nous poser.

Qui n'approuverait l'abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs à soixante ans ? Il faut pourtant savoir que son coût, 1 milliard de francs, ne sera supporté par l'Etat qu'en 1987.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Faites un amendement !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Les premiers travaux d'utilité publique arriveront à expiration au printemps de 1986. Il faudra les renouveler. En même temps, on prévoit 120 000 nouveaux T.U.C. pour l'an prochain. Les 3,6 milliards de francs prévus à cet effet suffiront-ils ? Ils suffiront peut-être à financer les seconds, mais ils ne suffiront pas à financer les premiers. Les gouvernants de demain seront donc ainsi mis en face d'un choix : il leur faudra laisser s'aggraver ou le chômage ou le déficit.

Déjà, cette année, l'U.N.E.D.I.C. doit emprunter pour sauvegarder l'équilibre du régime de l'assurance chômage. On avait prévu que la charge de son indemnisation augmenterait de 10 p. 100 en 1985 ; elle a en réalité augmenté de 17 p. 100, et le déficit, à la fin de cette année, dépassera les 3 milliards de francs. Pour le couvrir, il faudra soit rééquilibrer la dette, soit emprunter à nouveau.

En fait, l'Etat multiplie les appels au marché financier, puisque ceux-ci couvrent aujourd'hui le déficit du budget à hauteur de 60 p. 100 ; en 1984, il lui a demandé 85 milliards de francs ; il lui demandera sans doute davantage cette année.

Il en résulte une augmentation des émissions d'obligations qui a atteint 133 p. 100 de 1981 à 1984, alors que les émissions d'actions n'ont augmenté que de 66 p. 100. Il est vrai que la fiscalité est favorable aux premières, c'est-à-dire aux obligations, et handicape d'autant les autres, c'est-à-dire les actions. Les émissions d'actions, placements à risques destinés aux entreprises, contrairement aux obligations, qui bénéficient à l'Etat, ont été inférieures, l'an dernier, à 10 milliards de francs ; elles ont été en baisse sensible par rapport à 1983 puisqu'elles représentent tout juste 4 p. 100 de l'épargne investie.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que les entreprises, pourtant seules créatrices de richesse, continuent de souffrir d'une crise insoluble de fonds propres ?

Comme, en même temps - nous l'avons vu - l'épargne ne cesse de baisser, une question se pose : comment ces entreprises trouveront-elles, demain, les crédits indispensables à leur développement ? Comment éviter qu'elles ne soient évincées d'un marché progressivement accaparé par l'Etat ? Il faudrait, là encore - nous devons y songer - une réforme de la fiscalité qui donne, demain, au placement à risques qu'est l'action une chance égale face aux obligations.

Que dire, enfin, des dépenses de sécurité sociale, que M. le secrétaire d'Etat a évoquées à juste titre, puisque, vous le savez, le budget des dépenses sociales de la nation dépasse, et de loin, celui des dépenses de l'Etat ?

Le Gouvernement souligne, pour s'en satisfaire, qu'elles sont aujourd'hui en excédent. Certes, monsieur le ministre, je vous en donne acte. Des efforts d'économie certains ont été accomplis en matière de protection sociale, et nous devons nous en féliciter. Rappelons seulement - nous n'avons, en effet, pas tout à fait perdu la mémoire - les critiques dont l'opposition d'alors, devenue la majorité d'aujourd'hui, accablait ces mêmes réductions de dépenses lorsqu'elles furent engagées avant 1981 !

Le prélèvement de 1 p. 100 sur le revenu institué en 1984 avait dégagé en faveur de la sécurité sociale 12 milliards de francs et permis, avec une réduction sensible de certaines prestations, le retour à l'équilibre. Or, ce prélèvement de 1 p. 100 a été supprimé et le restera en 1986.

Il fallait tenir à tout prix jusqu'à l'année prochaine l'engagement pris au plus haut niveau de réduire les prélèvements obligatoires !

Mais, alors, que penser du transfert sur un budget social, qui est, tout le monde en convient, en équilibre précaire, de certaines dépenses liées au traitement des maladies mentales - soit 2,4 milliards de francs - de la suppression de la subvention de l'Etat au régime de la sécurité sociale des étudiants - c'était une économie de 300 millions de francs - de l'abandon de la subvention versée au régime des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés - 1,7 milliard de francs ? Au total, ces différentes mesures permettent à l'Etat d'économiser 4,5 milliards de francs.

Comme il est également prévu de supprimer la subvention de 2 milliards de francs versée par le budget général, à la suite de la disparition de la taxe sur les tabacs, les ressources de la sécurité sociale seront ainsi amputées de 6,5 milliards de francs.

En outre, la réduction importante - plus de 5 milliards de francs - des subventions versées aux régimes spéciaux déficitaires devra être financée - nous venons de l'évoquer - essentiellement par la caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales. Vous avez à l'instant même, monsieur le ministre, tenté de justifier ce transfert. Sachons simplement, en responsables des collectivités locales que nous sommes, que c'est cette caisse qui couvrira une large fraction des charges d'assurance vieillesse de la caisse des mines, de la caisse de la S.N.C.F. et de la caisse de l'Etablissement national des invalides de la marine.

L'excédent actuel de trésorerie - j'insiste sur le mot « trésorerie » - de la sécurité sociale ne doit pas faire illusion. Il s'explique par des mesures que l'on peut comprendre et approuver, telles que le moindre remboursement de certains médicaments ; d'autres, en revanche, comme le prélèvement de 12 à 15 p. 100 de la taxe sur les contrats d'assurance ou l'harmonisation des dates de versement des allocations familiales, qui se traduisent par un gain de pure trésorerie de 2 milliards de francs en fin d'année, sont beaucoup plus contestables. Quoi qu'il en soit, elles ne règlent rien, puisque, sur l'ensemble de l'année en cours, les dépenses de protection sociale augmenteront de 2,1 p. 100 en volume alors que les recettes régresseront de 1 p. 100.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Faux !

M. Maurice Blin, secrétaire général. Dans ces conditions, les perspectives pour 1986 en matière de dépenses sociales restent sombres. Tout indique qu'à la fin de l'année prochaine le déficit de la sécurité sociale sera de 20 milliards de francs. Cela nous donne à penser, mes chers collègues, qu'au principe « moins d'impôts, plus de taxes », qui a caractérisé le budget de 1985, succédera demain - et par le fait de qui ? - celui du « moins d'impôts, plus de cotisations ». C'en sera fait alors de la fameuse réduction des prélèvements obligatoires !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ce sont des prédictions !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Il est vrai que ce sont les gouvernants de demain qui risquent d'avoir à en prendre la responsabilité !

Le budget de 1986 clôt une législature. C'est, en quelque sorte, un budget bilan.

Son austérité, sévère à l'investissement, c'est-à-dire destructrice d'avenir, sanctionne le laxisme des années 1981 et 1982. Elle est la rançon des illusions dont notre pays a été bercé et dont il devra longtemps payer le prix. La plus grave d'entre elles tient à la méconnaissance d'un fait pourtant évident aux esprits les moins avertis : la France, même socialiste, n'est pas seule au monde, et ne le sera plus jamais. Nous assistons en effet, aujourd'hui, à un bien étrange renversement de situation : en 1980, le Gouvernement niait - il ne le nie plus maintenant, et, à vous entendre, monsieur le ministre, il s'est opéré, et je m'en félicite, une authentique conversion - le Gouvernement niait, dis-je, l'existence des contraintes extérieures qui pesaient sur notre économie. Il imputait ses difficultés aux prétendues erreurs de ses prédécesseurs.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Il y en a eu beaucoup quand même !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Or, ce même Gouvernement, quatre ans après, attend l'allègement de sa dette extérieure de la baisse du dollar, c'est-à-dire, au fond, du comportement des autorités américaines - et M. le ministre s'appuie, sur ce point, sur les considérations des ministres des finances réunis à l'occasion d'une assemblée du F.M.I.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est scandaleux !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ce que vous dites est petit et médiocre ! C'est à la mesure de l'homme.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Mieux, reniant ses principes, le Gouvernement est contraint de mettre en œuvre une politique - défense prioritaire du franc, modération salariale, économies budgétaires, freinage des dépenses sociales - qu'il n'a cessé de combattre quand elle était celle de ses adversaires. Décidément, les faits sont têtus !

J'aurais voulu, monsieur le ministre - et ce sera ma conclusion - rendre un meilleur hommage à l'effort indiscutable de rigueur mis en œuvre par vous-même et par votre prédécesseur depuis le milieu de l'année 1983. On vous doit, ainsi qu'à lui, sans aucun doute, d'avoir évité une quatrième dévaluation du franc, d'avoir enrâyé la dérive fatale où glissait l'ensemble de l'économie. Grâce à cet effort, l'inflation a été contenue, je le reconnais. Les déficits de la balance commerciale et de la balance des paiements ont été soit réduits soit supprimés. Même si l'investissement productif global n'a pas repris, il s'est amélioré dans l'industrie.

M. Gérard Delfau. Cela ne va pas si mal !

Mme Hélène Luc. Vous êtes d'accord !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Mais ces résultats, pour positifs qu'ils soient, pèsent malheureusement moins lourd que le constat qui sanctionne toutes les politiques socialistes qui ont été pratiquées non seulement en France, mais dans le monde. Partout, sous prétexte de mieux répartir la richesse nationale - qui ne le souhaiterait ? - elles ont abouti à briser le ressort qui la fait naître, c'est-à-dire le dynamisme des entreprises. Partout, il est vrai, les responsables prennent conscience de leurs erreurs - conversion, reniement, je ne sais ! Mais le fait est là et il est bien le seul à être porteur d'avenir.

Cette reconnaissance des vertus d'un libéralisme bien compris, qui n'exalte l'initiative individuelle et le goût du risque que pour les mettre au service de tous, est intervenue trop tard dans notre pays pour corriger les effets pervers d'une idéologie démodée qui, pendant deux ans, a cru pouvoir s'imposer à lui.

Je suis de ceux qui pensent que, en son temps, le socialisme n'a pas été sans mérite ; mais surgissant en France et en 1981, il souffrait d'un handicap sans appel devant l'Histoire. On ne gouverne pas à l'orée du XXI^e siècle en s'appuyant sur des principes hérités du XIX^e !

M. Gérard Delfau. Ce sont des balivernes !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Un tel anachronisme était évidemment sans espoir...

M. Camille Vallin. Le capitalisme ne date pas d'aujourd'hui !

M. Maurice Blin, rapporteur général. ... il est aujourd'hui sans remède. C'est ce dont témoigne, me semble-t-il, l'analyse détaillée du budget à laquelle, au nom de la commission des finances, je me suis livré devant vous, mes chers collègues. J'ai tenté de souligner les méfaits d'une politique qui, au nom d'une exigence de modernisation bien tardivement découverte, consiste à lier les gouvernants de demain par une série d'engagements lourds sous forme de lois de programme qui se veulent contraignantes.

C'est la modernisation si longtemps reportée de la police ; c'est le développement de notre potentiel de défense qui a pris du retard et dont la charge a été prévue de telle sorte qu'elle s'accroîtra après 1986 !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je me suis expliqué sur ce point.

M. Maurice Blin, rapporteur général. C'est le renforcement de nos enseignements technologiques. Le ministre de l'éducation nationale annonce, par exemple, que, pour la fin du siècle, la proportion de bacheliers aura doublé passant de 40 p. 100 à 80 p. 100 des classes d'âge, leur nombre passant de 1,2 million à 2 millions. Que n'ajoute-t-il qu'il faudrait pour ce faire des dizaines et des dizaines de lycées supplémentaires ?

Comment, dans l'état actuel des difficultés en matière de dépenses publiques, ces charges seront-elles financées ? Comment des programmes aussi ambitieux seront-ils réalisés...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Sûrement pas en supprimant l'impôt sur les grandes fortunes !

M. Maurice Blin, rapporteur général. ... alors que l'avenir financier de notre pays se trouve hypothéqué ou assombri par l'accumulation des déficits budgétaires successifs et l'explosion de l'endettement qui en résulte ?

Comment empêcher que, dans ces conditions, le budget pour 1986, sans précédent par sa rigueur, ne soit demain sans suite puisque, s'il comporte des engagements, il lui manque les moyens financiers pour les tenir ?

En résumé, trois traits caractérisent ce budget que je qualifierai de « bloqué ».

La réduction drastique de la dépense publique est la rançon de la chute de la croissance et des ressources depuis quatre ans. En son état, si l'on ne le modifiait pas, il conduirait au recul économique.

C'est un budget - je suis désolé de le dire, mais comment ne pas le constater ! - « en trompe-l'œil » !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Présentez des amendements !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Il vise à camoufler les très graves déficits de structures dont continue de souffrir l'économie : déséquilibre chronique de la balance commerciale, endettement de l'Etat et des entreprises, sous-investissement, cherté de l'argent, diminution régulière des emplois productifs.

C'est, enfin, un budget - j'insiste sur ce point à votre intention, mes chers collègues - en forme de piège et cela a deux titres : d'une part, il fixe des objectifs en matière de prix, de croissance, de déficits budgétaires qui sont très certainement hors d'atteinte ; d'autre part, en substituant l'impôt à l'emprunt, il tire une traite sur demain et lie, en quelque sorte, les mains de ceux qui auront à gérer la France dans les prochaines années. Pouvons-nous oublier que les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. L'emprunt 7 p. 100 1973 !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Ainsi, selon une pratique maintes fois constatée, le socialisme laisse à ses adversaires la responsabilité et la charge de réparer ses erreurs ; et celles dont la France pâtit aujourd'hui sont bien lourdes ! Comment, dans ces conditions, votre commission des finances pourrait-elle vous recommander, mes chers collègues, d'approuver ce projet de budget ? M. le secrétaire d'Etat nous sollicite de déposer des amendements.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je les attends !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de votre précieuse suggestion !

M. le président. Quant à moi, je ne le remercie pas car je suis persuadé que si vous aviez déposé des amendements, il aurait alors invoqué l'application de l'article 40 ! (*Applaudissements et sourires sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Monsieur le président, je le disais avec moins de clarté que vous !

Ces amendements que nous pourrions déposer et que vous souhaitez nous voir présenter, monsieur le secrétaire d'Etat, pas plus que les années précédentes, ils n'ont à l'évidence la moindre chance d'être retenus !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. Gérard Delfau. C'est une censure !

M. Maurice Blin, rapporteur général. C'est la raison pour laquelle la commission des finances fait sienne la procédure au terme de laquelle, après un ample débat de caractère général, il nous sera possible d'examiner les articles de la première partie. Le rejet de cette première partie qu'elle se permet dès aujourd'hui de vous recommander sanctionnera le jugement critique qu'appellent non seulement ce projet de budget pour 1986, mais aussi, hélas ! la gestion de la France au cours des quatre dernières années. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. Je vous donne maintenant la parole, monsieur le secrétaire d'Etat. Je ne l'ai pas fait auparavant pour ne pas interrompre l'exposé de M. le rapporteur général.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je laisserai M. le ministre de l'économie, des finances et du budget répondre sur le fond. Je me limiterai, quant à moi, à répondre à une interpellation, ce qui est un droit.

Je suis disposé à faire communiquer à M. le président du Sénat le nombre des amendements qui, l'an passé, ont été adoptés par le Parlement, acceptés par le Gouvernement et sur lesquels ce dernier n'a pas invoqué l'application de l'article 40. Je comprends assez mal les remarques qui m'ont été adressées.

Monsieur le rapporteur général, je continue à dire que, par exemple sur un sujet comme celui de la retraite agricole à soixante ans, si la commission des finances du Sénat déposait un amendement sérieux, gagé, je serais prêt à en discuter et, éventuellement, à l'accepter. Je compte sur vous, monsieur le rapporteur général, et sur vos collègues !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est avec un extrême intérêt que j'ai écouté, en l'interrompant parfois pour clarifier le débat, M. le rapporteur général.

Je ne me savais pas aussi habile qu'il m'a décrit ! Je voudrais lui faire compliment de son discours. Mesdames, messieurs les sénateurs, il ne portait pas sur le budget du Gouvernement, il s'adressait à la démagogie que M. Blin a, je crois, découverte, à juste titre, dans le programme de l'opposition. C'était une sévère mise en garde ! En effet, si nous voulons continuer dans la voie du redressement, il ne faut pas céder à la facilité. Sur ce point au moins, je suis d'accord avec M. Blin.

Ma deuxième observation a trait à ce tableau noirci de notre économie. Mesdames et messieurs les sénateurs, on parle de différentiel de croissance, on parle de taux d'intérêt trop élevés, on présente la France comme si celle-ci ne travaillait pas. Vous devez de temps à autre être dans vos villes. Il y a, je le sais - je trouve cela très douloureux - 2 400 000 chômeurs, mais il y a aussi des Français qui travaillent, qui imaginent et qui créent. Deux années de suite, nous avons enregistré beaucoup plus de créations que de défaillances d'entreprises. Tel n'était pas le cas avant 1981.

A propos du différentiel de croissance on dit que les autres font mieux que nous. Puisque vous voulez nous juger sur la période 1981-1985, monsieur le rapporteur général, ne vous arrêtez pas en chemin. Depuis 1981, le taux de croissance de l'économie française a été de 6 p. 100 alors que celui de la République fédérale d'Allemagne a été de 5 p. 100. Voilà quelques vérités qu'il est bon de rappeler. Quant au différentiel d'inflation, si, à la fin de l'année 1981, il s'élevait à 8 points avec la R.F.A., il s'élève cette année à 3 points. C'est encore trop, je le reconnais !

Vous avez dit que nos hypothèses n'étaient pas réalistes. On peut naturellement discuter de l'exécution budgétaire ; il peut y avoir, à tout moment - nos prédécesseurs ont connu ce problème, nous aussi - quelques différences.

Cependant, en ce qui concerne l'hypothèse de croissance économique, vous ne pouvez pas à la fois nous reprocher de relancer la consommation et considérer que notre hypothèse de croissance ne se vérifiera pas. Nous connaissons actuellement un rythme de croissance économique, tous les experts internationaux le disent, de l'ordre de 2,5 p. 100. Dans la mesure où je préférerais préparer un budget plutôt pessimiste, je n'ai retenu qu'une hypothèse de croissance de 2,1 p. 100.

Voilà les faits.

Vous dites que nous n'obtiendrons pas une augmentation moyenne des prix de 3,4 p. 100 l'année prochaine, autrement dit 2,9 p. 100 en glissement à la fin du mois de décembre. Mais, monsieur le rapporteur général, vous disiez la même chose, l'an dernier ! Or, cette année, avec un dollar aux environs de 10 francs au cours du premier semestre, nous allons atteindre un taux d'inflation inférieur à 5 p. 100. Naturellement, pour obtenir ce chiffre, il a fallu beaucoup d'efforts et de rigueur de la part du Gouvernement et de l'ensemble des Français. Toutefois, je suis prêt à prendre le pari que si nous continuons à gérer l'économie française dans le même esprit, nous obtiendrons un taux d'inflation comparable à celui de notre principal partenaire de la Communauté européenne, la République fédérale d'Allemagne.

Vous avez dit que nous avons sacrifié les entreprises ; mais, dans le même temps, vous considérez qu'un certain nombre de mesures sont justes. Il faut être cohérent ! Mais l'investissement repart ! Il repart dans l'industrie, il commence à repartir dans les services et dans le petit commerce, pour des raisons qui tiennent naturellement à l'évolution de la consommation.

S'il a diminué, en effet, dans le secteur agricole, la raison en est simple : il y a eu décheptelisation et décapitalisation. Les défenseurs du libéralisme sauvage devraient se demander ce que deviendrait notre agriculture dans la conjoncture internationale d'aujourd'hui face à la concurrence américaine s'il n'y avait pas de politique agricole commune et de garantie des prix.

Tels sont les faits dont il faut parler.

L'erreur que vous avez commise, monsieur Blin - même si j'ai apprécié votre critique du programme de l'opposition - c'est d'avoir vu les choses tout en blanc ou tout en noir.

Vous dites : « il vous est arrivé à vous aussi, socialistes, de raisonner de cette façon ». Je n'ai jamais caché que nous avions sans doute cru que la tâche était peut-être plus facile que nous ne l'imaginions, mais nous n'avions pas gouverné depuis vingt-trois ans ! Vous qui aspirez à gouverner et qui avez déjà gouverné, essayez au moins de tenir un langage plus responsable, je vous y invite.

Les choses ne vont certainement pas aussi bien que nous pourrions l'espérer mais elles vont beaucoup moins mal qu'on pouvait le craindre.

J'en reviens à l'industrie. Dans cette enceinte, d'un côté comme de l'autre, siègent certainement des personnes qui connaissent ce secteur. Combien faut-il de temps avant qu'un investissement produise des résultats ? Combien faut-il de temps avant qu'un projet devienne une réalisation ?

Nous avons supporté jusqu'en 1983 les conséquences d'un affaiblissement considérable de notre tissu industriel. Prenons l'exemple du textile. Qui a redressé cette industrie ? Prenons l'exemple de la sidérurgie ! 50 milliards de francs avaient été prélevés sur le budget de l'Etat, à perte. Nous sommes en train, au prix de mesures rigoureuses, de redresser cette situation.

Croyez-moi, le dérapage du commerce extérieur qui, selon nos prévisions, s'élève à environ 5 milliards de francs, est dû non pas à la relance de la consommation mais à la reprise de l'investissement. Tous les experts le constatent : quand nos entreprises s'équipent en informatique, en automatisme ou en machines-outils, elles s'adressent trop souvent à l'étranger. En quatre ans et demi nous n'avons pu changer cette attitude. C'est pourquoi je sollicitais, hier, devant les Français un renouvellement de notre bail pour que la France ne retombe pas dans les lourdes erreurs du passé que notre économie a du mal à digérer. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Le Sénat va maintenant interrompre ses travaux pour les reprendre à dix-sept heures.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à treize heures trente, est reprise à dix-sept heures, sous la présidence de M. Pierre-Christian Taittinger.*)

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président

M. le président. La séance est reprise.

4

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat :

A. - Aujourd'hui, jeudi 21 novembre 1985 :

A dix heures trente, à dix-sept heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Début de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986).

La conférence des présidents a fixé ainsi les temps de parole disponibles pour ce début de discussion générale :

- commission des finances : une heure ;
- délégation parlementaire pour la planification : quinze minutes ;

- groupes : sept heures.

Il sera attribué un temps minimal de quinze minutes à chaque groupe politique et à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe. Les cinq heures quinze demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle.

La conférence des présidents a également décidé que l'ordre des interventions des orateurs des groupes sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session.

B. - Vendredi 22 novembre 1985 :

Ordre du jour prioritaire

A neuf heures quarante-cinq :

1° Suite de l'ordre du jour de la veille ;

A quinze heures et le soir :

2° Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin ;

3° Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux valeurs mobilières (n° 17, 1985-1986).

C. - Mardi 26 novembre 1985 :

Ordre du jour prioritaire

A neuf heures quarante-cinq, à seize heures et le soir :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986) : politique agricole.

D. - Sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement, mercredi 27 novembre 1985 :

Ordre du jour prioritaire

A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986) : politique en matière d'éducation nationale, puis de justice.

E. - Jeudi 28 novembre 1985 :

Ordre du jour prioritaire

A neuf heures trente, à quinze heures et le soir :

Suite de la nouvelle lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle (n° 86, 1985-1986).

F. - Vendredi 29 novembre 1985 :

Ordre du jour prioritaire

A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986) : politique en matière de travail, de santé et de solidarité, puis de culture.

G. - Mardi 3 décembre 1985 :

Ordre du jour prioritaire

A neuf heures quarante-cinq, à seize heures et le soir :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986) : politique dans les domaines de l'intérieur, puis des départements et territoires d'outre-mer.

H. - Sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement, mercredi 4 décembre 1985 :

Ordre du jour prioritaire

A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986) : politique en matière d'industrie, puis de communication audiovisuelle.

I. - Jeudi 5 décembre 1985 :

Ordre du jour prioritaire

A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986) : politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports, puis de défense et de relations extérieures.

J. - Vendredi 6 décembre 1985 :

Ordre du jour prioritaire

A neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986) : politique dans les domaines de la jeunesse et des sports, puis des anciens combattants. - Eventuellement, autres débats.

K. - Sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement, lundi 9 décembre 1985 :

Ordre du jour prioritaire

A dix heures, à quinze heures et le soir :

Discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986).

La conférence des présidents a fixé au jeudi 28 novembre, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à cette première partie du projet de loi.

L. - Mardi 10 décembre 1985 :

Ordre du jour prioritaire

A neuf heures quarante-cinq, à seize heures et le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986).

la conférence des présidents a décidé d'organiser les débats pour les différentes phases de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986. Cette organisation sera communiquée à tous les groupes.

Y a-t-il des observations en ce qui concerne les propositions de la conférence des présidents qui ont été faites sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget (budget et consommation). Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, j'avoue que j'aimerais comprendre ! Je considère l'ordre du jour et je me pose quelques questions.

Aux termes de la Constitution, le Sénat a vingt jours pour examiner le projet de loi de finances. Or, je rappellerai que la discussion du projet de loi de finances comporte en quelque sorte trois parties : la discussion générale, l'examen de la première partie, à savoir les recettes et, selon la décision du Conseil constitutionnel, dès lors que les recettes ont été adoptées, l'examen des dépenses.

Le Conseil constitutionnel - vous vous le rappelez - a cassé une loi de finances au motif que l'article d'équilibre de la première partie n'avait pas été voté ; il a considéré qu'on ne pouvait, conformément à l'esprit, voire à la lettre, de la Constitution, discuter des dépenses sans s'être prononcé sur les recettes.

Or, en regardant cet ordre du jour, je m'aperçois qu'il n'y a pas de place pour l'examen des dépenses et que l'examen des recettes n'intervient que le dernier jour du délai constitutionnel.

Depuis que la V^e République existe - cela fait déjà un certain nombre d'années - les choses ne se sont jamais passées ainsi et, monsieur le président, j'aimerais comprendre ! J'aimerais savoir pourquoi on semble inaugurer, en cette année 1985, une procédure de discussion de la loi de finances qui ne me paraît pas répondre à l'esprit de la Constitution de la V^e République ni à celui de l'ordonnance de 1959, portant loi organique, relative aux lois de finances.

M. le président. Monsieur le rapporteur général, je vous donne la parole pour répondre à M. le secrétaire d'Etat.

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, la question vous est adressée et j'hésite à répondre. (*Sourires sur les travées socialistes.*) Je saurai moins bien que beaucoup d'autres dans cette enceinte répondre à M. le secrétaire d'Etat.

Je le remercie d'abord du soin qu'il veut bien prendre des travaux de notre Haute Assemblée. Il n'ignore pas - cela lui a déjà été dit à quelques reprises - que l'ordre du jour concernant l'examen du budget relève des décisions de la conférence des présidents. Celle-ci, statuant, a décidé d'organiser nos travaux comme vous le savez. Je ne vois pas en quoi un représentant de l'exécutif peut, d'une manière ou d'une autre, porter un jugement de valeur sur les travaux du législatif. (*Protestations sur les travées socialistes.*) Lorsque l'exécutif décide de faire siéger le Parlement en session extraordinaire à une, à deux ou à trois reprises, nous ne lui demandons pas de comptes. Il nous paraît tout à fait légitime que, de la même façon, le Gouvernement prenne acte des décisions de la conférence des présidents et s'en accomode.

Enfin, le Sénat est tout à fait libre de consacrer à l'examen de la première partie du projet de loi de finances tout le temps qu'il juge utile. Si, le moment venu, il décide de ne pas voter la première partie, il a le droit souverain de mettre un terme à ses travaux. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je ferai deux observations.

Tout d'abord, monsieur le rapporteur général, je n'ai pas porté de jugement de valeur, mais j'ai posé une question.

M. Maurice Blin, rapporteur général. J'y ai répondu.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur le rapporteur général, je ne voudrais pas m'entendre reprocher d'avoir porté un jugement de valeur, alors que je me suis contenté de poser une question. Je vais répéter cette dernière car vous n'y avez pas répondu. Or, elle préoccupe, à la fois, le membre de l'exécutif et le citoyen que je suis ; et elle peut aussi, à mon sens, intéresser l'opinion publique. J'observe donc que, sur les vingt jours de délai constitutionnel qui sont impartis au Sénat pour discuter du projet de loi de finances, il n'est même pas réservé une heure pour l'examen des dépenses. Cela veut dire, monsieur le rapporteur général, que le Sénat a décidé, *a priori*, avant même que la discussion générale n'ait eu lieu, qu'il rejeterait le budget. Cette manière de procéder est tout de même curieuse ; il existe en effet dans la procédure parlementaire ce qu'on appelle la question préalable qui permet de ne pas délibérer quand on estime qu'il n'y a pas lieu de le faire.

En l'occurrence, on a décidé de ne pas délibérer, mais on veut que la discussion ait lieu quand même. Je voudrais connaître, monsieur le rapporteur général - peut-être n'est-ce pas à M. le président que je dois poser cette question, mais à vous-même - les raisons pour lesquelles il n'est rien prévu pour l'examen des dépenses, les raisons pour lesquelles vingt jours sont réservés pour la discussion générale, ce qui ne s'est jamais vu depuis le début de la V^e République. Existe-t-il une explication ? Si oui, quelle est-elle ?

Je ne porte pas un jugement de valeur, je pose une question. Je pense que l'exécutif a le droit, monsieur le rapporteur général, de se poser la question de savoir si l'esprit des institutions est respecté. En ce qui me concerne, je n'ai pas le sentiment que ce genre de procédure soit en conformité avec l'esprit de l'ordonnance de 1959 portant loi organique. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Le choix qu'a fait notre Haute Assemblée de la procédure qu'elle a jugé bon de suivre pour l'examen du budget de 1986, je le répète, relève de son droit souverain. La commission des finances a fait à la conférence des présidents un certain nombre de propositions. Celle-ci a bien voulu les retenir.

La commission des finances a examiné les articles de la première partie ; elle a émis à leur endroit un jugement négatif. Il y a lieu de penser que ce jugement négatif reflète assez étroitement le sentiment de la Haute Assemblée. Celle-ci considère donc qu'il est indispensable, à la fois, d'exprimer clairement le sentiment qu'elle éprouve à l'égard du budget

de 1986 - je me suis fait modestement son interprète ce matin à cette tribune - mais également, car elle en a l'obligation, d'examiner les articles de la première partie et, le moment venu, de formuler son avis à leur sujet. Cet avis sera, comme la commission le souhaite, défavorable.

Je ne vois pas en quoi, monsieur le ministre, cette procédure est attentatoire à quelque article que ce soit de la Constitution. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

J'ajouterai enfin, et j'aimerais que cette querelle s'achevât, que je n'ai pas le sentiment qu'elle ait sa place ici, venant de vous et s'adressant à nous. (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

M. Gérard Delfau. C'est une mascarade !

M. le président. Seul M. le rapporteur général a la parole.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je voudrais simplement vous dire que ce n'est ni vous ni nous-mêmes qui avons à juger l'attitude de notre Haute Assemblée en cet instant, mais le pays, souverain définitif en démocratie. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il faut l'éclairer !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je reprends la parole parce que j'ai été choqué par les conclusions de M. le rapporteur général.

Je croyais que nous étions un Etat de droit. Je sais qu'un parlementaire qui, un jour, a émis une opinion sur les relations qui existaient entre la majorité politique et la légalité a été durement attaqué. Je ne rappellerai pas qui était ce parlementaire ni ce qu'il a dit. Je constate simplement que vous appliquez les mêmes principes, monsieur le rapporteur général, et j'en suis choqué, car nous sommes un Etat de droit.

Selon vous, c'est à l'opinion d'apprécier. Vous proposez, à mon sens, de transgresser l'esprit des institutions, car on ne saurait interpréter le règlement intérieur du Sénat contre l'esprit de la loi organique. Je n'irai pas plus loin dans cette querelle juridique.

Puisque vous estimez que l'opinion jugera, je m'adresse à elle et je lui livre ces observations : si je comprends bien, monsieur le rapporteur général, la Haute Assemblée a choisi une attitude qui consiste à discuter sans discuter et à pouvoir, éventuellement, donner son point de vue sans prendre ses responsabilités. Cette attitude ne me paraît conforme ni avec l'esprit des lois - bien que je ne sois pas juriste, j'ai le droit d'avoir une opinion - ni surtout avec ce que doit être le fonctionnement normal d'un Parlement.

En fait, que voulez-vous faire ? Soyons clairs : vous avez fractionné la discussion générale par thèmes, c'est-à-dire que vous faites comme si l'on discutait les fascicules budgétaires, mais vous ne les discutez pas. Au passage, j'ignore ce que deviendront les rapports de vos rapporteurs spéciaux ; en effet, il ne me paraît pas possible que les rapports des rapporteurs spéciaux soient présentés dans le cadre d'une discussion générale.

Depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, quatre budgets ont été examinés selon la même procédure ; l'an passé, nous le savons tous, vous avez accepté la première partie de la loi de finances pour pouvoir discuter des dépenses. Cette solution, sans être satisfaisante pour l'esprit, vous permettait d'engager des débats sur tous les sujets qui intéressent la nation.

Cette année, à quoi assiste-t-on ? Si je comprends bien, vous voulez que les membres du Sénat puissent critiquer le Gouvernement, mais vous ne déposerez pas d'amendement. Il n'y aura donc pas de vote et vous ne prendrez pas vos responsabilités.

Monsieur le rapporteur général, après la série de critiques que nous avons entendues ce matin venant de votre part, votre attitude me paraît tout de même curieuse. J'ai également été parlementaire d'opposition et je n'ai jamais procédé de la sorte. Je n'ai jamais appelé « discussion générale » la deuxième partie de la loi de finances.

J'ai d'ailleurs été signataire d'un recours devant le Conseil constitutionnel, dans lequel je soutenais, avec quelques autres parlementaires, que le fait de ne pas avoir voté l'article d'équilibre était anticonstitutionnel - et le Conseil constitutionnel nous avait donné raison.

Puisque vous en appelez à l'opinion, à la sagesse, au droit à définir soi-même les procédures, que les Françaises et les Français sachent bien que vous vous réservez le droit de critique, mais que vous interdisez toute responsabilité. Cette attitude me heurte. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Henri Duffaut. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Duffaut.

M. Henri Duffaut. Monsieur le président, mes chers collègues, on a dit tout à l'heure au représentant du pouvoir exécutif qu'il se mêlait de ce qui ne le regardait pas. En tant que membre du pouvoir législatif, je pense avoir le droit de poser les mêmes questions que lui à M. le rapporteur général et à notre assemblée.

Je constate que nous en sommes arrivés à une procédure curieuse, fruit de discussions qui ont été presque aussi prolongées que celle du budget, entre les groupes de la majorité sénatoriale.

Dans ces groupes, on trouve, tout d'abord, les « durs ». Ceux-ci voulaient que l'on opposât une question préalable sur le budget et que donc, sans aller plus loin, il fût rejeté. Cela paraît assez curieux dans la mesure où la question préalable vise, selon moi, des textes de caractère inopportun. Je ne pense pas que, dans la vie publique d'un Etat, la loi de finances soit une loi inopportune. Par conséquent, en ce qui concerne le fond, la procédure de la question préalable ne me paraît pas très bien choisie.

De l'autre côté, on trouve les traditionalistes de la majorité sénatoriale, qui souhaitent que la discussion fût poursuivie jusqu'à son terme, comme d'habitude, quitte à ce que le budget fût finalement rejeté. Pourquoi pas ? Après tout, c'est le droit du Sénat.

En fait, la solution à laquelle nous aboutissons est le résultat d'un compromis lentement et longuement échafaudé, qui a consisté à opposer la question préalable non pas au comptant mais à terme. Cependant, cette procédure manque de franchise et de netteté. Par ailleurs, elle dénature complètement le débat budgétaire : celui-ci est un acte essentiel dans la vie de la nation, et je suis surpris qu'à propos de ce projet de loi, sans savoir ce que, au cours de la discussion sénatoriale, il aurait pu devenir, par avance on décide le rejet puisqu'il n'y aura pas de discussion de la deuxième partie.

Certes, nous ne sommes pas en cour d'assises, bien que vous jouiez quelque peu le rôle de procureur ou de juré, monsieur le rapporteur général, mais permettez-moi de rappeler que quand un juré, lors d'un procès d'assises, manifeste son intention au cours du débat, il est immédiatement disqualifié.

En l'espèce, on peut dire par avance que l'on votera contre le budget sans l'avoir examiné, sans même savoir comment on peut le modifier, et cela sans être disqualifié.

Je souhaite également faire état des droits de l'opposition. Mes amis et moi-même souhaiterions discuter du budget pour lui apporter des améliorations sensibles. Nous avons des propositions à faire en ce qui concerne, par exemple, les anciens combattants ou les agriculteurs. De plus, nous avons étudié un certain nombre de propositions de réformes éventuelles que nous voulions adresser au Gouvernement. Nous avons donc un certain nombre d'amendements à présenter. Vous nous l'interdisez. J'en prends acte, mais je constate que c'est la négation du régime parlementaire. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. André Méric. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Méric.

M. André Méric. Monsieur le président, ayant écouté avec beaucoup d'attention la lecture que vous avez donnée des conclusions de la conférence des présidents, je voudrais vous poser une question. J'avais compris que, dans la discussion générale - je le précise - et non dans celles des différentes politiques inscrites à partir du 26 novembre, le groupe socialiste disposait de quatre-vingt-trois minutes. Dès lors, voici la question : de quel temps de parole disposera le groupe socialiste dans la discussion des différentes politiques ?

M. le président. Monsieur Méric, vous avez sans doute reçu aujourd'hui une circulaire concernant l'organisation de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986. A toutes fins utiles, je vous en donne lecture :

« Discussion générale des différentes politiques.

« La conférence des présidents a décidé que lorsqu'un seul thème est prévu dans une journée, il sera réservé un temps de parole de sept heures pour les groupes politiques et la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe.

« Il sera attribué un temps de quinze minutes à chacun d'entre eux. Les cinq heures quinze demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle ; en conséquence, le temps total attribué à chacun des groupes sera le suivant : union centriste, une heure vingt-cinq ; groupe socialiste, une heure vingt-trois ; R.P.R., une heure quatorze ; U.R.E.I., une heure cinq ; gauche démocratique, cinquante-trois minutes ; groupe communiste, trente neuf minutes ; non-inscrits, vingt et une minutes. »

Lorsque deux thèmes de débat sont prévus le même jour, on divise le temps, et ainsi de suite.

M. André Méric. Monsieur le président, si je vous ai posé la question, c'est parce que je n'ai pas eu connaissance de la circulaire en question.

Si j'ai bien compris les propos de M. le rapporteur général lors de la conférence des présidents, il avait été entendu au départ que le débat sur la politique agricole, par exemple, durerait huit heures dans la journée et que lorsque nous serions saisis de deux politiques dans une même journée, nous disposerions de quatre heures.

Ensuite, M. le rapporteur général du budget a déclaré que chaque politique ferait l'objet d'une discussion de cinq heures, Gouvernement et commission compris. Je ne comprends plus ! Une fois on parle de quatre heures, une fois de cinq heures. Maintenant, c'est encore un autre système.

Je considère que lors de la conférence des présidents, on ne nous a pas donné d'informations précises et c'est la raison pour laquelle j'ai posé ma question.

Le groupe socialiste n'étant pas d'accord avec la méthode d'examen et de vote de la loi de finances, il demande que le Sénat se prononce par un scrutin public sur les conclusions de la conférence des présidents. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

Mme Héléne Luc. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Héléne Luc. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens à préciser que je n'ai pas voté les conclusions de la conférence des présidents.

En effet, les conditions d'examen du budget n'ont jamais été telles dans cette Haute Assemblée. Voilà des semaines que, dans les couloirs, dans les commissions, un peu partout, se pose le problème du dépôt d'une question préalable ou de la discussion partielle de la première partie du projet de loi de finances.

La précédente conférence des présidents avait prévu que chaque sénateur pourrait s'exprimer au maximum quarante-cinq minutes.

Aujourd'hui, il a été question de diminuer le temps de parole des groupes. J'ai voté contre cette proposition parce que j'estime que cette manière d'examiner le budget n'est pas du tout sérieuse et n'est pas digne de notre assemblée. Le vote du budget est, en effet, l'acte le plus important du Parlement. Il est inadmissible que nous travaillions dans de telles conditions.

Ce matin, par exemple, il n'était question de retenir dans les grands thèmes que nous devons aborder - les intéressés seront d'ailleurs ravis de l'apprendre - ni la jeunesse et les sports, ni les anciens combattants, ni les P.T.T.

Nous avons réussi à faire programmer les deux premiers thèmes ; je demande à nouveau qu'il en soit de même s'agissant des P.T.T.

En résumé, la majorité sénatoriale ne veut pas se prononcer sur un budget qui aurait pu être présenté par elle. Nous, nous ne voulons pas cautionner ces petites manœuvres. Les Français qui pourraient nous écouter, ceux qui sont dans les tribunes, ne doivent pas se reconnaître dans cette discussion, car ils ont d'autres préoccupations que les petites manœuvres politiciennes électoralistes.

Le groupe communiste a déposé trente amendements. Il a formulé des propositions et il souhaite les présenter. Il tient à discuter le budget. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Vous avez raison !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Madame Luc, je suis surpris par vos conclusions. Comment pouvez-vous parler de « petites manœuvres politiciennes électoralistes » ?

En effet, si j'ai bien compris, vous vous associez à la démarche de la majorité sénatoriale puisque vous déclarez que n'a pas été programmé la discussion du budget du ministère des P.T.T. Mais de quel budget est-il possible de discuter dans une discussion générale ? De surcroît, j'entends parler du travail des commissions ; je comprends encore moins que tout à l'heure.

Je peux admettre - encore que je ne sache pas si les Français le comprendront - qu'une discussion générale dure vingt jours, c'est-à-dire la totalité du temps imparti par la Constitution à la Haute Assemblée pour discuter du budget, mais que, maintenant, on essaie de m'expliquer que la discussion sur les dépenses aura lieu à l'occasion de la discussion générale et que vous venez en quelque sorte prêter un renfort tactique en constatant que l'on n'a pas prévu la discussion du budget des P.T.T. cela me paraît plus difficile encore à comprendre.

S'il est quelque chose qui paraît choquant, c'est bien plutôt que l'on puisse s'associer à une telle démarche. Je regrette que vous le fassiez, même indirectement, madame Luc.

Mme Héléne Luc. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Héléne Luc. Monsieur le secrétaire d'Etat, il semble que vous m'ayez mal comprise. En parlant du programme de nos travaux, ce n'est pas vous que je mettais en cause mais la conférence des présidents, qui est maîtresse de son programme. Que cette dernière ne retienne pas des thèmes aussi importants que celui de la jeunesse et des sports, que l'on évite ainsi la discussion de budgets très importants, est, à mon sens, inadmissible.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est bien ce que j'ai dit !

Mme Héléne Luc. La manière dont nous discutons ce budget dans cette assemblée ne nous convient pas du tout.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je souhaite donner deux précisions susceptibles de rassurer Mme Luc.

La première, c'est que, si certains budgets méritent une intervention de nos collègues, nous avons réservé une journée que j'appellerai une « journée tampon », le vendredi 6 décembre, où pourraient être évoqués, si Mme Luc le désire, les problèmes des P.T.T. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

M. Gérard Delfau. Soyons sérieux !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Seconde observation : il va de soi que les articles de la première partie seront examinés tant par la commission des finances que par notre Haute Assemblée. A cette occasion, le groupe que vous présidez, madame, aura tout loisir de déposer les amendements qu'il voudra. Ils seront examinés par la commission des finances et par la Haute Assemblée ; je vous en donne l'assurance.

M. André Méric. Pas sur la deuxième partie !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix les conclusions de la conférence des présidents.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 20 :

| | |
|---|-----|
| Nombre des votants | 280 |
| Nombre des suffrages exprimés | 277 |
| Majorité absolue des suffrages exprimés | 139 |
| Pour l'adoption | 183 |
| Contre | 94 |

Le Sénat a adopté.

M. André Méric. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Méric.

M. André Méric. Monsieur le président, le groupe socialiste demande une suspension de séance de quinze minutes.

M. le président. Le Sénat voudra sans doute accéder à cette demande. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante, est reprise à dix-huit heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'informe le Sénat que M. le président du Sénat a reçu de M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget, et de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat chargé du budget et de la consommation, le dernier rapport de la commission interministérielle chargée d'examiner les suites à donner aux rapports publics de la Cour des comptes.

6

LOI DE FINANCES POUR 1986

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1986.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Fosset, pour présenter les observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, voilà dix ans cette année qu'à l'initiative du président de la commission des finances le Sénat a décidé que lui serait présenté, au début de la discussion budgétaire, un résumé des observations consignées dans le rapport annuel de la Cour des comptes. Cette présentation s'accompagne de la remise aux rapporteurs spéciaux de la commission des finances des extraits du rapport concernant les ministères dont leur a été confiée la charge de rapporter les dotations.

Dans le passé, cette action, ainsi que celle de la commission des suites instituée par un arrêté du 24 septembre 1973, ont favorisé l'intervention de mesures de redressement. Je ne suis pas certain qu'il en soit tout à fait de même aujourd'hui. En effet, le dernier rapport de la commission des suites dont nous ayons eu connaissance jusqu'à hier remonte à mai 1983.

Ce n'est qu'à onze heures ce matin, en séance, tandis que j'écoutais avec beaucoup d'intérêt l'excellent exposé de M. le ministre de l'économie, des finances et du budget, que m'a été remis le rapport très volumineux de cette commission se référant aux observations de la Cour pour 1983 et 1984.

Encore aura-t-il fallu que, par une lettre du 26 septembre dernier, je vous rappelle, monsieur le secrétaire d'Etat, votre propos remontant à un an par lequel vous affirmiez : « Je ne voulais pas laisser imaginer que le rapport de la commission des suites ne serait pas publié cette année. »

Pour évoquer la lenteur, il faudra désormais se référer non plus au « train de sénateur », mais à celui du ministère de l'économie et des finances, dont l'allure se retrouve aussi dans le délai de réponse aux questions écrites que nous vous posons, monsieur le ministre. J'en ai relevé 380 qui, à l'heure actuelle, sont restées sans réponse ; certaines, d'ailleurs, remontent au temps de votre prédécesseur. La question se pose de savoir si ces questions vous plongent dans l'embarras ou si vos services ont quelque mal à rédiger les réponses !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget (budget et consommation.) Nous avons beaucoup de travail !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Voilà donc une communication qui intervient dans des délais bien supérieurs à ceux que prévoient les dispositions réglementaires, privant ainsi la commission des finances de la possibilité d'apprécier en quelle considération le Gouvernement a pris l'excellent travail qu'accomplit la Cour pour qu'il soit veillé au bon usage de l'argent public.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'espère, monsieur Fosset, que la réception tardive du rapport ne vous a pas empêché de m'écouter. Je crois, d'ailleurs, que vous êtes capable de faire deux choses à la fois !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Je n'ai pas lu le rapport ; je préférerais me consacrer à l'audition de votre propos, monsieur le ministre.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je n'ai pas cherché la réponse, mais j'en suis flatté !

Je voulais simplement vous apporter quelques précisions. Le nombre des questions écrites est supérieur sous cette législation et le ministère de l'économie, des finances et du budget est très fréquemment interrogé sur les matières techniques. Le nombre de questions écrites reçues est passé de 1 324 pour les sept mois de 1981 à 2 498 en 1982, 2 429 en 1983, 2 968 en 1984 et, pour les six premiers mois de l'année 1985, à 1 547. Au total, 10 766 questions ont donc été posées.

Le taux de réponse est en amélioration constante depuis environ dix-huit mois, puisqu'il est passé de 79,5 p. 100 à 87,1 p. 100 entre juillet 1984 et août 1985. Un demi-point d'amélioration ; voyez-vous, sur tous les fronts - l'inflation et les réponses - nous allons de l'avant !

Au total, sur 10 766 questions écrites, 9 380 ont obtenu une réponse. Par année, les taux de réponse sont les suivants : 98,6 p. 100 en 1981, 97,8 p. 100 en 1982, 90,8 p. 100 en 1983 et un peu moins de 85,9 p. 100 en 1984.

Vous avez eu raison de dire qu'il fallait répondre aux questions et de souligner que la responsabilité du ministre des finances était engagée. Je vous ferai tout de même un aveu : ce n'est pas moi qui réponds à toutes les questions, c'est mon administration. Je vous suggère de recommander à la réflexion de la Haute Assemblée la contradiction qu'il y aurait à vouloir qu'il soit répondu aux questions dans les délais et, en même temps, à suggérer un nombre important de suppressions d'emplois dans l'administration centrale des finances ! (Applaudissements sur les travées socialistes.)

M. le président. Monsieur Fosset, veuillez poursuivre.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Monsieur le ministre, j'admire déjà, ce matin, votre art d'exploiter les statistiques et ce que vous venez de dire à l'instant me conduit à redoubler d'admiration !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Merci !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Vous dites que l'on a multiplié le nombre des questions écrites. Si l'on examinait bien les effectifs de votre administration, j'ai l'impression qu'on s'apercevrait que vous n'avez pas trop souffert des restrictions opérées, mais c'est là un autre débat ! (*M. le ministre fait un signe de dénégation.*)

Au minimum, vous pourriez répondre aux questions les plus anciennes. Je le répète, certaines ont été posées à votre prédécesseur et aucune réponse ne leur a été apportée.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. J'en ai posées moi aussi, qui remontent à 1979 !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Je vous assure que ce que je dis est exact. J'ai posé des questions à votre prédécesseur, auxquelles il n'a pas encore été répondu. Le minimum serait que l'on respecte une certaine priorité afin d'éviter que les délais ne soient trop longs.

Je n'insiste pas et j'en reviens au rapport de la Cour des comptes. Je disais donc que c'est une communication qui intervient dans des délais bien supérieurs à ceux que prévoient les dispositions réglementaires, privant ainsi la commission des finances de la possibilité d'apprécier en quelle considération le Gouvernement a pris l'excellent travail qu'accomplit la Cour pour qu'il soit veillé au bon usage de l'argent public.

D'ailleurs, les conditions de travail de la Cour elle-même ne sont guère favorisées par les mesures que le Gouvernement, et la majorité qui le soutient, ont prises à son égard. En abaissant brutalement de soixante-huit à soixante-cinq ans l'âge limite de la retraite de ces magistrats, la loi du 9 septembre 1984 a entraîné, cette année, trente-six départs supplémentaires à la retraite, diminuant ainsi de près de moitié l'effectif des conseillers-maîtres au moment même où, pour présider les chambres régionales, il fallait faire appel à des magistrats de ce rang, ce qui a privé la Cour de ses magistrats les plus expérimentés.

Il est vrai que pour compenser ont eu lieu de nombreux recrutements au tour extérieur, parmi lesquels je relève les noms de plusieurs candidats socialistes malheureux à diverses élections, le gendre du propriétaire de l'hôtel du Grand Morvan à Château-Chinon, plusieurs collaborateurs de l'Elysée ou de cabinets ministériels...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Vous élevez le débat !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. ... et, pour les nominations de maître des requêtes, un attaché de direction des établissements hospitaliers publics, alors en poste à Grand-Quevilly. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cet apport de sang neuf n'a pas paru de nature à déchaîner l'enthousiasme des magistrats de carrière.

Malgré ces recrutements où, sans porter de jugement de valeur sur les qualités professionnelles des bénéficiaires, il apparaît que le critère relationnel a primé celui de la compétence, la Cour rencontre bien des difficultés à faire face à la charge de travail qui lui est imposée. Notre commission des finances s'en est d'ailleurs rendu compte à l'occasion de sa mission d'assistance du Parlement, conformément au dernier alinéa de l'article 47 de la Constitution.

Dans le préambule de son rapport de 1985, elle fait bien ressortir les difficultés qu'elle éprouve du fait de l'accroissement de ses activités, qui résulte de l'extension du secteur public, dans une période où le transfert aux chambres régionales des comptes du contrôle des collectivités territoriales, loin de réduire son activité, lui impose un travail supplémentaire en ce qui concerne la mise en place de ces chambres.

Cette année encore, elle a cependant publié un rapport qui comporte de remarquables observations.

S'agissant des opérations du budget et du Trésor, la Cour rappelle que, de 1980 à 1983, les dépenses de l'Etat ont augmenté de 56,6 p. 100, alors que le produit intérieur brut ne progressait que de 42,1 p. 100. Voilà, monsieur le ministre, qui est de nature à éclairer le débat que vous aviez ce matin avec M. le rapporteur général.

Cet écart a induit un accroissement des prélèvements obligatoires et des déficits budgétaires, malgré d'importantes modifications apportées aux structures de présentation qui, « témoignant du souci de maîtriser le résultat d'exécution du budget en fonction d'un objectif préalablement fixé, conduisent à introduire dans les comptes des distorsions qui rendent les comparaisons très hasardeuses. »

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas faux !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Quand on connaît l'art de la Cour à s'exprimer par euphémisme, on mesure le poids de telles observations.

Une fois de plus *vox clamantis in deserto* la Cour critique la procédure, jadis si décriée, des annulations de crédits, à laquelle on a de plus en plus recours.

Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Pas cette année !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vous parlez de l'année dernière, monsieur Fosset.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. De cette année, monsieur le secrétaire d'Etat. Je regrette que vous n'ayez pas lu le rapport de la Cour !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Nous l'avons lu et c'est ce qui justifie notre réponse.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Je le répète, la Cour déplore le recours de plus en plus fréquent à la procédure des annulations de crédit.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Fosset ?

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Fosset, le rapport de la Cour, que vous venez de citer et que nous avons lu, concerne l'exercice budgétaire de l'année dernière. Or, cette année, nous n'avons procédé à aucune annulation ; j'ai raison. Il est donc inutile que vous m'invitiez à lire le rapport.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Fosset.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Monsieur le secrétaire d'Etat, je me réfère au rapport publié cette année par la Cour et qui concerne l'exercice précédent. Cette critique demeure valable pour les exercices antérieurs. Si vous vous êtes repenti, il vous sera beaucoup pardonné, mon fils. (*Rires sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Cela ne peut être le cas car cette année, il n'y a pas eu d'annulation !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Fosset ? (*Exclamations sur les mêmes travées.*)

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. On a vingt jours ! C'est intéressant.

M. Adolphe Chauvin. C'est en effet très intéressant.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous avez souhaité ce débat, ayons-le ! Je vous remercie de votre absolution. Il est bon que la question ait été posée en ces termes car cela signifie que le débat parlementaire est utile. Il est très important de toujours respecter le fonctionnement des institutions, de faire en sorte que, lorsque le débat budgétaire s'ouvre, il puisse être conduit dans des conditions normales.

Mais, monsieur le rapporteur, vous avez évoqué la croissance annuelle des dépenses budgétaires et vous l'avez comparée avec celle du produit intérieur brut. J'aime bien les chiffres, en général je m'en souviens, et je vais vous en citer deux. Les dépenses budgétaires ont augmenté sensiblement plus vite que la croissance du produit intérieur brut au cours du précédent septennat, par rapport à la période 1980-1986. La remarque de la Cour est certes judicieuse, mais il est toujours bon de rafraîchir les mémoires.

En 1974, les dépenses budgétaires ont crû de 15,3 p. 100, le P.I.B., en valeur réelle, de 14,7 p. 100, soit un écart de 0,6 p. 100 ; en 1975, la croissance des dépenses budgétaires a été de 25,6 p. 100, celle du P.I.B. de 13,6 p. 100, l'écart était de 12 p. 100. Mesdames, messieurs les sénateurs, ce sont des chiffres qu'il faut toujours avoir présents à l'esprit.

En 1984, chiffres incontestables, les dépenses budgétaires ont augmenté de 8,2 p. 100, le P.I.B. de 8,7 p. 100, la tendance s'est inversée, l'écart étant de 0,5 p. 100.

M. René Monory. Et en 1982 ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous voulez les chiffres de 1982 ? La croissance des dépenses budgétaires a été de 17,6 p. 100, celle du P.I.B. de 14,6 p. 100, soit un écart de 3 p. 100. Mais entre 12 p. 100 et 3 p. 100 - il s'agit des années 1975 et 1982, la première étant notre moins bonne année et la seconde la vôtre, celle de la majorité de l'époque - l'avantage est en notre faveur. En 1975 - je ne me souviens plus très bien qui était alors ministre des finances - les dépenses budgétaires ont augmenté quatre fois plus vite qu'en 1982 qui, je le reconnais volontiers, n'est pas pour nous une bonne année.

Depuis 1984, nous avons inversé le processus. Nous en sommes revenus à la situation de 1977. En 1985, nous ferons sans doute un peu mieux, en 1986 également, d'après nos prévisions.

Je vous remercie, monsieur Fosset, de m'avoir donné l'occasion de faire une comparaison entre la gestion précédente et la gestion actuelle.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Fosset.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Monsieur le ministre, vous auriez pu aller plus loin dans votre raisonnement en précisant quel pourcentage du produit intérieur brut représentait alors le déficit et quel pourcentage il représente aujourd'hui. Je suis prêt à vous laisser intervenir sur ce point.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. On vous donnera les chiffres. Mais cela ne change rien. Le déficit était prévu dans la loi de finances.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Comme vous avez la mémoire des chiffres...

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Fosset ?

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je m'en suis déjà longuement expliqué. Vous changez de sujet. Pour l'instant, vous exploitez, avec intelligence et talent, un rapport de la Cour des comptes. Votre raisonnement qui vaut pour les années que vous avez citées, vaut aussi pour les autres années. Mais, nous ne l'avons jamais dissimulé, en accroissant un peu le déficit budgétaire depuis 1981, cela permettait d'éviter une aggravation de notre situation économique, notamment en ce qui concerne le chômage, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres pays de la Communauté économique européenne. Nous avons donc prévu un déficit budgétaire supérieur à celui des gouvernements précédents, parce que nous avons tenu à honorer un certain nombre d'engagements.

Mais, j'en reviens à ce que je disais ce matin, une étude d'un institut de prévisions, l'Ipécodé, qui n'est pas proche du Gouvernement, a fait apparaître qu'à l'horizon 1990

- puisque vous aimez les comparaisons internationales - la France serait l'un des pays dont l'endettement intérieur serait le plus faible en volume et en charge d'intérêts. Je m'en suis expliqué, le cas échéant j'y reviendrai. Cela doit être pris en compte. Je ne dispose pas des documents de cet institut, mais lorsqu'ils ont été publiés trois journaux s'en sont fait l'écho : *Le Figaro*, qui n'est pas spécialement indulgent à l'égard du Gouvernement, *Les Echos*, journal économique bien connu, et *La Tribune de l'économie*, qui ont fait remarquer que la France était un des pays les moins endettés, *Le Figaro* précisant même, me semble-t-il, que « la France est le bon élève de la Communauté économique européenne ». Un tel hommage de la part de ce journal m'est allé droit au cœur.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Fosset, la réponse à votre question est simple : les écarts d'exécution budgétaire ont été au maximum de 0,5 p. 100, chiffre qui n'a jamais été atteint puisque nous ne sommes jamais allés aussi loin. Vous avez fait remarquer que l'écart cité par M. Bérégovoy pour les années auxquelles il s'est référé était très supérieur à 0,5 p. 100. Donc, même en ajoutant l'excédent de déficit, qui n'était pas programmé à l'origine, nous sommes encore très loin des performances de l'époque.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Fosset.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. J'en reviens au rapport de la Cour, qui souligne des annulations de crédits excessives et « l'ampleur inhabituelle des imputations rétroactives, aboutissant toutes à alléger les charges ou à augmenter les ressources de l'exercice » précisant que « certaines de ces opérations comptables ont contrevenu aux dispositions réglementaires en vigueur, allant même jusqu'à des opérations de réimputation donnant lieu à rature et surcharge de pièces justificatives ».

Ces manipulations ayant eu pour effet de ne faire apparaître ces sommes ni dans les comptes de 1982 ni dans ceux de 1983, je suis dans l'incapacité de dire ce qu'elles sont devenues. Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous avez revendiqué la responsabilité de ces faits. Je ne saurais bien sûr les approuver, mais je vous félicite du courage, peu répandu là où vous êtes, que vous avez manifesté.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Fosset, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. André Fosset. Je vous en prie.

M. le président. M. le secrétaire d'Etat souhaite sans doute vous remercier de vos félicitations. *(Sourires.)*

La parole est donc à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de M. Fosset.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je commencerai donc par suivre la suggestion de M. le président et par vous remercier, monsieur Fosset.

Je m'étonne que vous ayez recours à ce genre d'argument. Vous dites ne pas savoir ce que sont devenues ces sommes. Je ne peux laisser passer une telle affirmation qui semble insinuer que des sommes auraient disparu. Non ! Le seul problème est de savoir si on les a inscrites sur un exercice ou sur un autre. Si vous ne les retrouvez pas dans un exercice c'est parce qu'elles figurent dans l'autre ! La Cour n'a jamais dit le contraire. Monsieur Fosset si elle avait constaté la disparition de fonds publics, on en aurait entendu parler ! Vous ne pouvez donc faire une telle affirmation car le débat a eu lieu et tout le monde sait ce qui s'est passé. De plus, j'ai l'habitude de couvrir l'administration qui travaille sous mes ordres.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Fosset.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Je dis simplement que je ne trouve pas l'exercice sur lequel elles ont été imputées. Je n'ai jamais dit qu'on les avait fait disparaître, loin de moi cette idée.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. La Cour des comptes l'a trouvé, elle, cet exercice !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Tant mieux, mais elle ne l'a pas indiqué dans son rapport.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vous l'avez mal lu.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. J'en viens maintenant à mes autres observations, que je vais résumer plus rapidement en espérant que le débat que nous aurons peut-être sur certains points ne demandera pas trop de temps, car celui de nos collègues est mesuré.

Pour ce faire, je m'écarterai du classement traditionnel - administrations de l'Etat, collectivités locales, entreprises publiques - pour y substituer un classement thématique autour des trois idées qui apparaissent dans les différents secteurs évoqués : les errements dans le fonctionnement de l'administration, le laxisme dans les interventions publiques, les erreurs de prévisions et de méthode dans les investissements publics.

Au titre des errements dans le fonctionnement de l'administration apparaissent tout d'abord les anomalies dans la gestion quotidienne.

C'est le cas pour les universités, où sont relevés divers abus dans la gestion des personnels : il leur est ainsi attribué à titre d'heures supplémentaires des rémunérations forfaitaires indépendantes du nombre d'heures effectuées dans la réalité. Des différents chiffres contenus dans ces constatations, la Cour des comptes tire la conclusion, peut-être un peu sévère, que l'effectif du personnel non enseignant des universités est supérieur de 5 000 unités aux besoins réels. Voilà de quoi faire des économies !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est ce que nous faisons dans le budget pour 1986 !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. C'est très bien ! Vous commencez à vous engager sur la bonne voie. Je l'ai d'ailleurs constaté : cela, je l'ai vu !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Si vous passez à la discussion des dépenses, nous pourrions vous l'expliquer !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Ce ne sera pas nécessaire : la commission des finances l'a déjà constaté.

Toujours est-il qu'il y a 5 000 unités en trop d'après la Cour des comptes. Il faudra résorber ce complément.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Nous vous devons une partie du stock !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. C'est également le cas de la négligence constatée dans le recouvrement des créances des hôpitaux, dont certains, à l'instar des universités, attribuent par ailleurs à leur personnel des indemnités fictives, maintenant considérées, en raison de l'ancienneté du système, comme des droits acquis.

Cette pratique est également relevée dans les cliniques dentaires gérées par les caisses de sécurité sociale, qui absorbent plus du tiers de leurs fonds d'action sanitaire et sociale ce qui aboutit à ce que le prix de revient des prothèses fabriquées par leurs laboratoires soit jusqu'à trois fois plus élevé que celui des laboratoires privés.

Citons également le cas de la négligence constatée dans le recouvrement des créances des hôpitaux, dont certains, à l'instar des universités, attribuent par ailleurs à leur personnel des indemnités fictives, maintenant considérées, en raison de l'ancienneté du système, comme des droits acquis.

Cette pratique est également relevée dans les cliniques dentaires gérées par les caisses de sécurité sociale, qui absorbent plus du tiers de leurs fonds d'action sanitaire et sociale ce qui aboutit à ce que le prix de revient des prothèses fabriquées par leurs laboratoires soit jusqu'à trois fois plus élevé que celui des laboratoires privés.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Fosset, m'autorisez-vous à vous interroger ?

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Fosset, pour l'information de la Haute Assemblée, je rappelle que ce ne sont ni le ministère des finances ni le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale qui gèrent les caisses de sécurité sociale !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Au cas où vous l'auriez oublié, monsieur Fosset !

M. le président. Veuillez poursuivre votre propos, monsieur Fosset.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Tout le monde le sait ! Je ne fais que rappeler ce que contient le rapport. Ce n'est pas une information que vous nous donnez, nous sommes tout à fait au courant.

Pour finir sur ce thème, je prendrai comme exemple les inconvénients des démembrements de l'administration, régulièrement critiqués dans tous les rapports annuels depuis plusieurs années, ainsi que les anomalies constatées au centre mondial d'informatique et de ressources humaines. Cette dernière constatation justifie d'ailleurs pleinement les inquiétudes manifestées à de nombreuses reprises depuis 1982 par notre commission des finances, qui jugeait excessives les subventions allouées à cet organisme insuffisamment contrôlé : de 1982 à 1985, elles ont atteint un montant total de 310 millions de francs.

La Cour fait état, par exemple, de l'attribution par le centre à l'un de ses directeurs généraux, professeur américain demeuré moins d'un an en poste, d'un logement de fonction loué 25 000 francs par mois et dans lequel, bien qu'il soit en excellent état, ont été effectués, aux frais du contribuable, des travaux qui ont coûté 642 000 francs.

La Cour relève également la location fréquente, pour les déplacements des dirigeants, d'avions taxis ayant à effectuer des parcours desservis par des lignes régulières ; la prise en charge de séjours prolongés, pendant la période des vacances, pour le président, les dirigeants et certains collaborateurs, dans un hôtel de prestige du centre de Paris ; l'installation, au domicile personnel des dirigeants et jusqu'au lieu de leur villégiature, de télex, de téléphones, de télécopieurs ; le règlement rétroactif au président d'une somme de l'ordre de 500 000 francs au titre du remboursement de frais engagés pour la confection d'un rapport produit en 1981.

J'arrêterai sur cet exemple pour conclure une fois de plus, ainsi que l'a déjà fait à de nombreuses reprises la Cour, qu'est dangereuse pour les finances de l'Etat et des collectivités territoriales - car l'Etat n'est pas seul en cause dans cette affaire - cette floraison d'associations *pro forma* ne vivant que de fonds publics et accomplissant des actions incombant normalement à une administration, qui ne leur en confie l'exécution que pour se soustraire aux règles de la comptabilité publique.

Cette critique, je ne la formule pas seulement aujourd'hui : je l'adressais déjà aux gouvernements qui vous ont précédé. Je constate cependant que, depuis, cela ne fait que croître et embellir.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Cela ne croît pas, mais c'est un problème difficile.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Deuxième thème : le laxisme dans les interventions publiques.

J'y placerai les constatations faites par la Cour, d'abord dans le domaine social. Après avoir mentionné d'importants règlements indus d'allocations liées aux bénéficiaires, telle l'allocation pour parent isolé, la Cour porte de vives critiques à l'encontre de cette méthode d'attribution, dont elle démontre que, reposant sur des bases qui ne permettent pas un contrôle efficace, elle engendre de multiples abus.

Abus aussi, mais cette fois de la part de certaines collectivités territoriales qui, afin d'obtenir les subventions versées par l'Etat au titre des emplois d'initiative locale, utilisent ce mécanisme pour alléger la charge qu'impliquent des missions traditionnelles en baptisant, par exemple, des cantonniers du nom très poétique de « paysagistes ruraux ».

La Cour observe enfin la faible capacité du mouvement associatif à créer des emplois, quelle que soit l'importance du relais financier de l'Etat.

Parmi les interventions économiques, la gestion de l'office national de la navigation est critiquée : par des cheminements divers, des fonds publics permettent le financement d'opérations privées. Quant à l'aide au développement agricole, elle aboutit, dans certains cas, à l'attribution de concours financiers aux organisations professionnelles pour l'exercice de leurs activités syndicales.

De même sont critiquées les opérations d'avances pour prêts et interventions pratiquées par les agences financières de bassin, en particulier par celle du bassin Seine-Normandie, où la Cour a constaté que, pour la période 1978-1983, ces opérations s'étaient soldées par un décaissement net de 408 millions de francs en raison de la lenteur et du laxisme des modalités de recouvrement et de l'excès de consolidation de prêts, qui aboutissent à transformer ceux-ci en subventions pures et simples.

Troisième thème, les erreurs de prévision et de méthode dans les investissements publics.

Sous cette rubrique, je placerai ce que la Cour estime être des erreurs commises par les chambres de commerce et d'industrie qui, ayant effectué des investissements largement supérieurs aux besoins prévisibles - ce fut le cas pour le port de commerce de Brest et pour plusieurs aéroports - ne réussissent pas à les rentabiliser, ou ont employé des modes de financement tels que des emprunts à l'étranger qui grèvent lourdement leurs finances, ou bien encore ont réalisé des investissements qui outrepassent leurs compétences, comme à Morlaix, où la chambre de commerce a créé un parc de loisirs, et à Brest, où elle gère une compagnie aérienne fortement déficitaire.

Des erreurs de prévision du même genre sont observées pour les investissements réalisés au port de Bordeaux, étant toutefois précisé qu'une partie importante des difficultés financières que connaît ce port autonome vient du fait que l'Etat n'a pas tenu les engagements qu'il avait pris envers cet établissement, alléguant que ces sommes étaient comprises dans la dotation générale d'équipement, dont on sait ici mieux que partout ailleurs la forte tendance à l'amaigrissement.

Les collectivités locales n'échappent pas non plus à la critique dans ce domaine. C'est le cas de Dunkerque, où la construction d'une salle polyvalente - le Kursaal - dont le devis initial était de 25 millions de francs, a finalement coûté 100 milliards. C'est également le cas de Saint-Maur-des-Fossés, où une mauvaise évaluation des besoins a conduit à entreprendre des travaux d'une trop grande ampleur qu'il a fallu arrêter, avec toutes les conséquences financières que cela entraîne - on les évalue globalement à 7,5 millions de francs - pour y substituer une opération beaucoup plus modeste. C'est le cas, enfin, de Gennevilliers où, contrainte de modifier fondamentalement un projet par trop ambitieux de centre administratif, culturel et commercial, la commune a dû consentir à des conditions contraaires, selon la Cour, aux intérêts de la ville, pour une réalisation qui, malgré la réduction opérée, demeure disproportionnée aux besoins et dont les conditions de financement et d'exploitation vont entraîner pendant une longue période de lourdes charges pour cette commune fortement endettée.

La dernière partie du rapport de la Cour, qui constituera mon quatrième et dernier thème, concerne les entreprises du secteur public.

Le rapport évoque dans ce domaine les investissements à l'étranger des groupes nationalisés d'assurances pour observer que, si l'ensemble est bénéficiaire, ce résultat global est dû aux résultats particulièrement brillants d'un des quatre groupes, qui ont permis d'absorber le déficit des trois autres. Si le développement à l'étranger des activités des sociétés françaises d'assurances est souhaitable, il apparaît nécessaire, pour atteindre les objectifs visés de rentrées de devises, de mieux coordonner et de mieux rationaliser les modalités de leurs interventions afin de réaliser une meilleure cohérence.

Dans votre réponse, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, vous indiquez que tel est bien votre objectif. Il reste à souhaiter que celui-ci soit rapidement atteint.

Dans le secteur industriel, ont été contrôlés C.D.F.-Chimie et l'Aéropastiale. Je ne m'attarderai pas sur cette partie du rapport, car les constatations de la Cour corroborent pleinement celles qui sont mentionnées dans un rapport récent de votre commission des finances sur les entreprises publiques du secteur concurrentiel.

Aux actuelles difficultés que connaissent certains groupes du fait de la conjoncture générale, viennent s'ajouter celles qui résultent des contraintes que leur impose l'Etat, soit pour le maintien de l'emploi - ce qui aboutit fréquemment à des effectifs surdimensionnés peu compatibles avec la recherche d'une meilleure productivité - soit à la reprise d'entreprises non rentables, ce qui alourdit leurs charges financières.

En ce qui concerne les entreprises assurant un service public, le rapport de la Cour consacre un long développement à Gaz de France. Cela doit vous intéresser tout particulièrement, monsieur le ministre !

Certains des maux dont souffre cette entreprise viennent de l'intervention des pouvoirs publics. Un fort endettement, passé de 1,7 milliard de francs en 1979 à 31,6 milliards de francs en 1984, a servi davantage au financement des déficits d'exploitation qu'à celui de nécessaires investissements. Annuellement, ces déficits sont, en effet, passés de 950 millions de francs en 1981 à 3 milliards de francs en 1984, par suite de différents alourdissements de charges, en particulier d'excessives augmentations d'effectifs et de surcoûts dans l'approvisionnement, tel que celui qui résulte de l'achat de gaz algérien, pour lequel Gaz de France acquitte une majoration de prix résultant d'une décision politique, qui devrait donc être supportée par l'Etat.

Dans le même temps, ce même Etat impose une politique tarifaire trop rigoureuse et mal adaptée à la réalité, mettant à la charge de l'entreprise une partie de l'effort de lutte contre l'inflation. « Ainsi », écrit la Cour, « Gaz de France n'a été mis en mesure ni d'alléger ses prix de revient en profitant de la situation qui prévaut depuis deux ans sur le marché international du gaz naturel, ni d'ajuster ses prix de vente comme l'auraient permis les marges concurrentielles qui subsistent après chaque majoration. »

La conséquence de cette évolution défavorable, à la fois au niveau des coûts et à celui des prix de vente, est que, à partir de 1989 et pendant une dizaine d'années, l'entreprise va devoir supporter une charge de l'ordre de 2,5 milliards de francs par an, uniquement pour l'amortissement de sa dette.

Au surplus, c'est à l'étranger que Gaz de France, qui réalise la plupart de ses recettes en francs, a été contraint de placer ses emprunts, ce qui en fait, selon la Cour, « le principal opérateur en devises de la place financière de Paris ». Les pouvoirs publics, largement responsables de cette décision, auront donc, dans l'avenir, à en assumer les conséquences.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Fosset ?

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Fosset, vous me permettez d'attirer l'attention de la Haute Assemblée sur deux contradictions que je relève dans votre intervention.

D'abord, vous avez parlé des compagnies d'assurance et vous avez dit que je souhaitais rationaliser leur gestion.

Mon état d'esprit étant sans doute différent de celui qui caractérise vos propos, je suis partisan de voir les entreprises publiques prendre des risques. Les risques économiques, cela existe et il faut que les entreprises en prennent.

Ensuite, Gaz de France est endetté en devises. Je connais parfaitement cette entreprise publique, notamment son service financier qui est l'un des meilleurs des entreprises publiques françaises.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Tout à fait remarquable !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je trouve cela d'ailleurs tout à fait normal. Mais comment pouvez-vous concilier votre raisonnement avec l'idée d'une économie ouverte sur le monde, sur l'Europe ? Il

y a là une contradiction qui me frappe beaucoup. Quand je dis que le dirigisme est toujours inscrit dans votre pensée, je suis dans la vérité, puisque vous parlez de blocages, de contrôles, de fermetures, d'instructions. Nous sommes vraiment très différents l'un de l'autre !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Fosset !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Je constate, en effet, monsieur le ministre, que nous sommes très différents l'un de l'autre car vous invoquez le libéralisme pour laisser à Gaz de France la possibilité...

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. La liberté !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. ...la liberté, si vous voulez, de s'endetter à l'extérieur.

Je vous dirai d'ailleurs à ce propos que je partage votre avis sur la qualité du service financier de Gaz de France dont le trésorier est réputé comme étant l'un des meilleurs cambistes du monde et réussit ce tour de force - je m'éloigne du rapport de la Cour des comptes, mais je réponds à votre propos - de réaliser des gains pour sa compagnie par la gestion de sa dette ! Il faut le faire ! Je lui rends un grand hommage !

Mais je dis que l'Etat a engagé Gaz de France à emprunter à l'extérieur alors que la plupart de ses recettes...

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ce n'est pas nouveau !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. ... Ce n'est pas nouveau non plus que j'adresse ce grief à l'Etat. Mais cela s'est développé depuis que vous êtes au pouvoir.

Dès lors, il apparaît en effet une grande différence entre nous : si vous voulez laisser la liberté à Gaz de France d'emprunter à l'extérieur, vous devriez aussi lui laisser sa liberté tarifaire. Or ce n'est pas ce que vous faites et vous dites que vous ne pouvez pas la lui laisser.

Vous avez libéré le gaz industriel parce que celui-ci, il était sûr de baisser et parce qu'il ne participe pas à l'indice des prix...

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est contradictoire !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. ... Mais vous avez refusé de libérer le gaz à usage domestique alors que, si vous aviez autorisé cette libération, Gaz de France aurait pu majorer provisoirement les tarifs du gaz à usage domestique...

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Il a baissé.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. ... et ensuite diminuer davantage le prix du gaz industriel. Cela aurait été la vraie liberté et c'est bien ce qui nous différencie l'un de l'autre. Je ne voudrais pas que l'on fit de l'autoritarisme dans un secteur tandis qu'on laisse se débrouiller la société dans les secteurs à risques.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Cela viendra !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. Si vous voulez laisser les entreprises publiques prendre des risques, laissez-leur leur chance !

J'en arrive à ma conclusion en m'excusant d'avoir été un peu long, mais j'ai été interrompu et il était difficile de résumer, à moins de les priver de leur substance, deux cent cinquante pages d'un rapport très dense.

Pour que ces observations soient de quelque utilité, il faut que leur prise en considération soit obtenue du Gouvernement qui paraît peu empressé à cet égard si j'en juge par le délai de production du rapport de la commission ses suites mais, à moins d'être exagérément pessimiste, il faut espérer que l'action de nos rapporteurs spéciaux, dans la mesure où le pouvoir ne découvrira pas de mauvais alibi pour la contra-

rier, permettra quand même que soient opérés les nombreux redressements qui s'imposent. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

M. Bernard Barbier, président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'année dernière, voilà un an et un jour, lors de ma première intervention à cette tribune en ma qualité de président de la délégation pour la planification, j'avais indiqué dans quel esprit et suivant quelles méthodes notre délégation s'attachait à remplir sa mission qui est, je le rappelle, de contribuer à informer le Sénat.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier notre service des études économiques du remarquable travail qu'il accomplit et qui n'est pas toujours connu.

Comme l'année dernière, nous avons organisé, au printemps de cette année, un colloque de réflexion économique puis cinq de nos collègues ont établi - dans un esprit que je qualifierai d'œcuménique puisque les rapporteurs appartenaient à nos différents groupes - un rapport d'information sur l'exécution des programmes prioritaires du 9^e Plan.

Ce rapport faisait suite à celui qu'avait précédemment établi notre collègue, M. Jacques Mossion, sur les contrats de plan Etat-régions. Je pense que ce thème pourra à nouveau retenir notre attention l'année prochaine. Nous pourrions tenter de dresser un premier bilan de l'exécution de ces contrats.

L'accueil que vous réservez à nos travaux, mes chers collègues, nous encourage à poursuivre les actions que nous avons entreprises et cela me conduit à vous rendre compte aujourd'hui d'un nouveau rapport d'information sur les résultats de projections macro-économiques.

Ce faisant, mon intention première était d'éclairer nos débats d'aujourd'hui par les préoccupations de demain. Mais je me rends compte que les préoccupations de demain ont déjà une grande place dans cette discussion budgétaire. Aussi je crois que mon rôle aujourd'hui est plutôt de réfléchir sur l'après-demain.

Je centrerai mon propos sur un thème qui n'est pas nouveau mais qui est d'actualité et le restera : celui des rigidités de notre économie ou encore, comme l'on dit plus volontiers aujourd'hui, celui du manque de flexibilité. Ce thème guidera mes réflexions sur les deux points que je me propose d'évoquer maintenant : en premier lieu, le problème de l'emploi et de la rigidité de la combinaison des facteurs de production - capital et travail - dans notre économie ; en second lieu, le problème des finances publiques et la rigidité croissante des dépenses de l'Etat due à l'augmentation de sa dette.

En exergue à mon propos, je vous sou mets une observation simple : aucune amélioration significative ne peut être espérée sur les problèmes dont je vais traiter tant que notre économie n'aura pas retrouvé un taux de croissance de 3 à 4 p. 100 l'an, et plus près de 4 p. 100 que de 3 p. 100. Vous voyez bien, mes chers collègues, que je ne vous parle pas de demain mais d'après-demain.

Plutôt que de conjecturer sur le moment où le niveau du chômage risque d'atteindre les trois millions, je préfère insister sur la première condition à remplir pour pouvoir envisager de le maîtriser : cesser de perdre des emplois, c'est-à-dire en créer chaque année au moins autant qu'il en disparaît.

Le taux de croissance qui devrait être atteint pour stabiliser le nombre d'emplois dans l'économie est compris entre 3 p. 100 et 4 p. 100. Mais, dans les scénarios que nous avons étudiés, des taux de cet ordre ne sont atteints qu'en 1988 ou 1989.

C'est pourquoi la stabilisation du nombre de chômeurs observée depuis quelques mois ne peut faire illusion. Résultat des divers dispositifs mis en place pour retirer du marché du travail des demandeurs d'emploi potentiels, en particulier les travaux d'utilité collective, cette stabilisation ressemble à ce qui peut être observé dans la phase de remplissage d'un barrage : le débit est temporairement arrêté mais il retrouve son niveau antérieur quand le barrage est plein.

Déjà l'année dernière, je me désolais de voir notre économie laisser échapper ce qui aurait pu être son meilleur atout, en poussant vers l'inactivité près d'un Français en mesure de travailler sur cinq, notre pays glissant ainsi vers une sorte de sénilité précoce, avant de vieillir pour de bon.

Or, dans les projections que nous avons étudiées, ce sous-emploi considérable des ressources en main-d'œuvre coexiste avec le risque d'une insuffisance des capacités techniques de production.

En effet, la nette reprise de l'investissement industriel qui apparaît dans les projections à moyen terme est absorbée pour plus de 40 p. 100 par les investissements de remplacement.

Dans ces conditions, à partir du moment où l'environnement international redeviendrait plus dynamique et la politique des revenus moins restrictive, on peut craindre de voir apparaître des tensions sur les capacités de production génératrices d'inflation et de déséquilibre extérieur.

Il en résulterait, en particulier, une augmentation du taux de pénétration du marché intérieur par les produits étrangers.

Dès lors, les projections tendanciennes laissent apparaître une dégradation de nos échanges industriels qui est lourde de dangers à terme, même si, dans les plus prochaines années, ce phénomène est masqué par l'allègement relatif de la facture énergétique et la baisse attendue des taux d'intérêt.

Pour conclure sur ce sujet, je souhaite poser le problème du manque de flexibilité dont souffre notre économie à partir d'une double constatation : d'une part, les capacités techniques de production risquent de ne pas pouvoir répondre à une reprise, même limitée, de la croissance ; d'autre part, le sous-emploi des ressources en main-d'œuvre est considérable.

Manque de capital technique et sous-utilisation du capital humain sont les signes évidents d'une mauvaise combinaison des facteurs de production.

Cela est particulièrement manifeste quand on compare notre situation à ce qui s'est passé aux Etats-Unis depuis le premier choc pétrolier.

On peut se féliciter d'ailleurs de ce que ces thèmes prennent de l'importance dans les réflexions que conduit le commissariat général du Plan.

J'ajouterai une suggestion qui concerne plus directement votre département, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget.

Il me semble que la connaissance des données nécessaires à la compréhension de ces problèmes est insuffisante. A titre d'exemple, j'évoquerai l'étude réalisée par l'I.N.S.E.E. sur les effets des « seuils » que prévoit notre législation sociale. Cette étude a été faite à partir d'enquêtes qui n'avaient pas cet objet et je crains qu'on n'en ait tiré plus de conclusions qu'il n'était raisonnable du simple point de vue méthodologique.

De même qu'à l'automne 1982 un questionnaire spécial sur la réduction de la durée du travail avait été soumis aux entreprises en annexe à une enquête habituelle, je crois qu'il vaudrait la peine de tenter une démarche analogue pour essayer de cerner les facteurs qui empêchent nos entreprises de combiner plus rationnellement le facteur travail et le facteur capital.

Il n'est pas de bonne thérapeutique qui ne soit précédée d'un bon diagnostic.

J'en viens à mon second point : les finances publiques.

En guise de préliminaire, je vous rappellerai, monsieur le ministre, que vous aviez promis, voilà un an, de déposer dans les quinze jours la projection triennale que le Gouvernement a pris l'engagement, dans le 9^e Plan, de présenter chaque année au Parlement. Rien n'est venu. Au jour où nous sommes, je pense que l'on peut vous faire grâce de la projection que vous auriez dû nous présenter l'année dernière. Mais j'espère que vous avez apporté dans vos dossiers celle de cette année !

Dans l'attente de ce document, c'est en m'appuyant sur la projection exploratoire présentée dans mon rapport d'information que je vais maintenant évoquer les facteurs de rigidité qui caractérisent l'évolution à moyen terme des finances publiques.

A mon sens, la question se présente différemment pour les transferts sociaux et pour les dépenses de l'Etat, et, au risque de bousculer les idées du moment, je me dirai plus inquiet de la croissance des charges de la dette publique que du financement de la sécurité sociale.

Certes, l'augmentation des prélèvements obligatoires affectés aux régimes sociaux est inéluctable ; par souci de n'être ni trop long, ni trop cruel, je ne reprendrai pas ici les chiffres qui figurent dans mon rapport écrit.

J'observerai simplement qu'à partir du moment où nous retrouverions une croissance proche de 4 p. 100 l'an, l'équilibre de l'assurance maladie pourrait être assuré par l'évolution spontanée des recettes.

En revanche, l'augmentation des prestations vieillesse nécessitera, en tout état de cause et pendant plusieurs années, des ressources nouvelles.

Mais je voudrais relativiser ce problème, car les Français me paraissent profondément attachés à leurs différents régimes de retraite et je crois que, si on leur expose clairement les enjeux, ils sont prêts à faire les efforts financiers nécessaires.

Sans nul doute, le mode d'indexation des pensions sur le salaire moyen brut, et non sur le salaire net, fera problème, car il peut entraîner des augmentations de pouvoir d'achat plus fortes pour les retraités que pour les salariés en activité.

Mais, compte tenu des évolutions démographiques, il serait, à mon sens, anormal de mêler la question du financement des retraites à celle de l'allègement des prélèvements obligatoires. Si les Français sont prêts à payer pour leur retraite, les équilibres économiques ne sont pas menacés.

D'une nature différente me paraissent les problèmes soulevés par l'évolution des finances de l'Etat du fait de l'accroissement des charges de la dette.

Certes, on pourra m'opposer que le niveau de la dette de l'Etat en France est relativement moins élevé qu'à l'étranger. On me dira qu'aux Etats-Unis le Trésor est obligé de recourir à des expédients peu recommandables quand le Congrès tarde à relever le plafond autorisé de la dette publique.

Je sais bien que l'Etat n'est pas un emprunteur comme les autres et que, au niveau macro-économique, son besoin de financement ne devient rédhitoire que quand il excède les capacités de financement des autres agents intérieurs. Dans cette optique, on pourrait pousser le paradoxe jusqu'à dire que, puisque les entreprises empruntent moins, il n'est pas forcément malsain que l'Etat emprunte davantage.

Mon approche est différente. Quand j'observe qu'en 1990 les charges d'intérêt pourraient représenter presque quatre fois les dépenses d'investissement de l'Etat et équivaloir à plus de 60 p. 100 du produit de l'impôt sur le revenu - contre 22 p. 100 en 1980 - je ne puis que m'alarmer de la rigidité croissante de la dépense publique.

Cela signifie que la remise en cause, tant de fois souhaitée, des « services votés » va devoir se poursuivre à un rythme accéléré, non point pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques ou pour diminuer les impôts, mais tout simplement pour payer les intérêts de la dette.

On voit bien que le déficit budgétaire aboutit toujours à demander au contribuable de demain ce qu'on ne demande pas au contribuable d'aujourd'hui.

A ce point de mon propos, je dois vous faire part de la vive inquiétude que m'inspire une technique de financement de la dette dont mon rapport d'information souligne les dangers. Je veux parler du système des obligations renouvelables du Trésor - M. le rapporteur général en a parlé ce matin - qui permet de renvoyer à plus tard non seulement, comme il est naturel, la charge de l'amortissement de la dette, mais aussi le paiement des intérêts. Certes, à court terme, l'allègement que permet la pratique actuellement suivie par le Gouvernement est tout à fait sensible. Mais réduire artificiellement les contraintes d'aujourd'hui, c'est aggraver considérablement celles de demain. Je me devais - fût-ce trop brièvement - de lancer cet avertissement.

Je ne saurais clore le chapitre des finances publiques sans vous dire quelques mots des collectivités locales.

Vous me pardonnerez, mes chers collègues, de vous présenter une projection des finances locales que certains d'entre vous trouveront trop optimiste - je pense en particulier à l'hypothèse faite sur les taux des prêts de la Caisse des dépôts. Mais les conclusions que j'en tire en ce qui concerne la fiscalité locale n'en prennent que plus de poids. L'alourdissement des impôts locaux, nécessaire dans un proche avenir, devrait, pour ce qui est de la taxe professionnelle, annuler l'allègement intervenu cette année et, pour les impôts

sur les ménages, la majoration serait de un sixième. C'est là le prix à payer pour que nos collectivités locales se libèrent peu à peu du carcan de l'endettement.

Avant d'en venir à ma conclusion, j'évoquerai brièvement l'étude sur l'allègement de la taxe professionnelle compensé par une majoration de la T.V.A. qui est présentée dans mon rapport d'information.

Pour éviter les malentendus, je précise d'emblée l'esprit dans lequel cette étude est conçue : elle répond à une interrogation sur la rationalité économique de la taxe professionnelle - et je n'ai pas besoin de rappeler ici la sévérité avec laquelle le Président de la République lui-même a jugé cette taxe.

La question qui sous-tend l'étude est donc de savoir si, d'après le modèle utilisé pour la simulation, notre économie prise dans son ensemble gagnerait à un transfert de la taxe professionnelle sur la T.V.A.

En simplifiant, je dirai que la réponse est négative à court terme, mais qu'elle peut être positive à moyen terme si les conditions que j'énumère dans mon rapport sont respectées.

Personnellement, je pense qu'un allègement de la taxe professionnelle portant sur la partie de cette taxe assise sur les salaires irait dans le sens de l'efficacité économique et d'un meilleur équilibre de l'ensemble des prélèvements obligatoires puisque la masse salariale est déjà largement mise à contribution comme assiette des cotisations sociales.

J'observe que la logique économique d'une telle mesure serait la même que celle qui consisterait à faire financer les allocations familiales par le budget de l'Etat, comme le Gouvernement l'avait envisagé lors de la préparation du 9^e Plan. D'ailleurs, sur la suggestion de notre collègue Pierre Louvat, la délégation pour la planification envisage de faire réaliser une simulation sur ce point.

Je conclurai maintenant mon propos par une interrogation de portée à la fois générale et fondamentale : quels sont les instruments de soutien de la conjoncture économique qui pourront encore être utilisés dans l'avenir ? Certes, je reconnais que la question n'est pas vraiment d'actualité dans notre pays car le rééquilibrage de nos échanges extérieurs impose encore de contenir la demande intérieure. Mais la question pourrait réellement se poser d'ici à un an ou deux.

Si le taux de croissance moyen de nos partenaires s'élève progressivement jusqu'à 3 ou 4 p. 100 par an, notre propre croissance économique ne pourra atteindre ce rythme que si la consommation des ménages connaît elle-même un taux de croissance d'au moins 3 p. 100.

Sans aucun doute, cela implique le retour à une progression significative du pouvoir d'achat.

Mais les projections étudiées montrent qu'une hausse uniforme des salaires devient rapidement inflationniste.

Bien sûr, ce problème a été perdu de vue depuis trois ans en raison de la stagnation du pouvoir d'achat du salaire moyen.

Cependant, à partir du moment où l'assainissement de la situation des entreprises et de nos échanges extérieurs permettra de distribuer à nouveau du pouvoir d'achat aux salariés, il sera nécessaire, si l'on veut éviter une relance de l'inflation, que les gains de pouvoir d'achat soient modulés en fonction de la situation des différents secteurs économiques et des différentes entreprises. Il faudra tenir compte, en particulier, des écarts considérables qui caractérisent l'évolution de la productivité.

Sans nul doute, la marge de manœuvre est étroite.

Elle l'est tout autant pour deux autres instruments de la politique conjoncturelle : la politique budgétaire et la politique monétaire.

Alors que la politique monétaire se trouve contrainte par les taux d'intérêt qui se pratiquent à l'étranger, la marge de manœuvre de la politique budgétaire est elle-même réduite à néant par l'accroissement des charges de la dette que j'ai évoqué.

Ces quelques réflexions montrent combien se restreint la possibilité d'utiliser des instruments de régulation de la demande qui ont rendu d'appréciables services dans le passé.

Cette situation, il est vrai, n'est pas propre à la France. La question se pose aussi à nos principaux partenaires, à commencer par les plus proches.

J'observe d'ailleurs qu'au cours des dernières années les politiques économiques des pays européens se sont progressivement mises à l'unisson d'une rigueur sans doute inévitable.

Vous me permettez, en terminant, d'espérer qu'à l'avenir la nécessaire convergence des politiques économiques au sein de la Communauté économique européenne puisse s'accorder au diapason d'une croissance de 3 à 4 p. 100 l'an. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, conformément à la décision prise aujourd'hui par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion générale d'ensemble sont les suivants :

- groupe de l'union centriste, une heure vingt-cinq minutes ;
- groupe socialiste, une heure vingt-trois minutes ;
- groupe du rassemblement pour la République, une heure quatorze minutes ;
- groupe de l'union des républicains et des indépendants, une heure cinq minutes ;
- groupe de la gauche démocratique, cinquante-trois minutes ;
- groupe communiste, trente-neuf minutes ;
- réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, vingt et une minutes.

La parole est à M. Tony Larue.

M. Tony Larue. Vous avez, monsieur le rapporteur général, présenté avec votre habileté coutumière les observations de la commission des finances. A plusieurs reprises, M. le ministre de l'économie, des finances et du budget vous a fait remarquer que votre démonstration n'était pas en accord avec l'exactitude, soit que votre dire était incomplet, soit qu'il était non conforme aux faits. Avec courtoisie, ce qui est un trait de votre caractère...

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je vous remercie.

M. Tony Larue... vous avez eu - pardonnez-moi cette expression à la limite de la convenance - la dent dure, quelquefois injuste.

Mes collègues ne s'étonneront pas si je ne partage en aucune manière vos critiques. Aucun membre de mon groupe, d'ailleurs, ne les approuve. Je vais m'efforcer de vous en préciser les raisons.

Le projet de budget pour 1986 est l'expression de la politique prudente et rigoureuse du Gouvernement. Il porte témoignage du redressement de l'économie française, obtenu notamment par la désinflation, le retour à l'équilibre des comptes extérieurs, la maîtrise des déficits publics.

La lutte menée contre la hausse des prix, et en particulier contre les habitudes anticipationnistes de tous les agents économiques, a permis, malgré le prix du pétrole, le désordre monétaire international, les taux d'intérêts élevés aux Etats-Unis, de ramener le taux d'inflation, qui était voisin de 14 p. 100 en 1981, à environ 5 p. 100. Il s'ensuit qu'il n'y a plus d'écart entre ce dernier taux et le taux moyen des pays de la Communauté économique européenne. Quant au différentiel d'inflation avec la République fédérale d'Allemagne, qui était de 9,3 points en 1974, de 8,3 points en 1980, il est descendu, comme chacun le sait, à 3,5 points en septembre dernier.

Vous avez, monsieur le rapporteur général, souligné à juste titre cet heureux résultat, jamais obtenu depuis 1971. Nous sommes très éloignés de la catastrophique prédiction formulée par M. Barre, qui, en octobre 1981, annonçait gravement : « Les prix devraient, avec les socialistes, enregistrer 15 à 17 p. 100 d'augmentation. » Il ajoutait que devraient apparaître de véritables difficultés les quatre années suivantes. La baisse du taux d'inflation infirme cette prophétie.

Mais ce succès, aussi important soit-il, appelle de toute évidence, monsieur le ministre, la poursuite sans défaillance de votre politique, qui implique effort, sacrifices et compréhension de tous et qui seule, par une nouvelle diminution du taux d'inflation, préservera l'épargne, en particulier celle des revenus modestes, et le pouvoir d'achat.

Nous mesurons les difficultés de ce combat de tous les jours et nous approuvons la prudence dont vous faites preuve dans le retour à la liberté des prix ; nous n'avons pas oublié la montée du taux d'inflation, qui, de 9,1 p. 100

en 1978, est passé à 10,8 p. 100 en 1979, puis à 13,8 p. 100 en 1980, à la suite de la déréglementation décidée deux ans plus tôt.

Une des conditions essentielles du redressement économique est le redressement de l'équilibre du commerce extérieur. Il faut rappeler que, au cours des dix dernières années, la balance commerciale n'a été excédentaire que deux fois, en 1975 et en 1978, que la difficulté d'un redressement durable de notre commerce extérieur réside, en particulier, dans la compétitivité insuffisante de nos secteurs exportateurs.

Cette incapacité, dont le Conseil national du patronat français a fait récemment le thème de ses réflexions, remonte à de nombreuses années.

Néanmoins, nous observons que les progrès accomplis sont remarquables. En effet, malgré un déficit énergétique accru du fait de la hausse du dollar, la balance commerciale de l'année 1984 se solde par un déficit de 25 milliards de francs ; celui de l'année 1985 devrait être du même ordre. Mais nous ne perdons pas de vue pour autant que le déficit de 1980, dernière année de la gestion de M. Barre, était en francs constants quatre fois plus important.

De son côté, le solde des transactions courantes, pratiquement équilibré en 1984, sera excédentaire en 1985, alors qu'il était négatif en 1980.

Remarquons encore que les exportations vers les Etats-Unis ont si bien progressé qu'elles ont dépassé les importations, assurant ainsi pour la première fois un taux de couverture de 102,3 p. 100.

Soulignons enfin que les échanges industriels ont poursuivi, en 1984, le redressement amorcé en 1983, portant l'excédent industriel à 98 700 millions de francs.

A ceux qui verraient là une amélioration passagère, ponctuelle, je rappelle après vous, monsieur le ministre, que trois entreprises industrielles, de surcroît nationalisées, viennent de remporter, en ce mois de novembre, un franc succès. Je ne reviendrai pas sur le détail de leurs opérations. Il s'agit des entreprises Thomson, Alsthom et de la S.N.E.C.M.A.

Le redressement financier passe par la maîtrise des déficits publics. C'est une chose acquise.

Les comptes de gestion de la sécurité sociale de trois années sur quatre font apparaître un excédent de recettes alors que cinq années sur huit au cours de la période 1974-1981 accusaient un déficit.

J'ajoute que le déficit global du secteur public - Etat, sécurité sociale et collectivités locales - est inférieur au déficit public des pays industrialisés.

Contrairement à ce qui a été dit ici même, l'endettement extérieur de la France est le plus faible du monde occidental. A ce sujet, je voudrais faire référence à une action passée.

C'est un truisme que d'affirmer que le Sénat s'est toujours gardé des outrances, même au cours des temps difficiles où son existence paraissait menacée par ceux-là même qui, aujourd'hui, s'abritent derrière la sagesse de l'institution et de ses membres, veulent pourfendre le Gouvernement qu'ils estiment tantôt incapable, tantôt indigne de conduire les affaires de la République.

Je fais ce rappel pour nous remettre en mémoire la création d'une commission spéciale, annoncée à grands renforts de publicité, dont la mission était de rechercher le montant « fabuleux », - cet adjectif a été prononcé dans cette assemblée - de l'endettement extérieur, prélude à la faillite de la France, qui allait illustrer à tout jamais l'impéritie d'un gouvernement de gauche. Ses conclusions publiées, communiquées aux médias, ont été, vous le savez, mes chers collègues, finalement contestées. La commission des finances n'a pas approuvé la procédure suivie. La montagne n'a donc pas accouché du monstre tant attendu. Parodiant un philosophe de la Grèce antique, je dirai que la commission a parlé dans le vent.

Je n'en veux pour preuve que cette affirmation d'un quotidien. Excusez-moi, monsieur le ministre, de rappeler un propos que vous avez tenu à deux reprises. Ce quotidien, qui n'est pas de gauche, avez-vous dit, titrait le 5 novembre dernier : « La France donne l'exemple. La dette de l'Etat français rapportée au produit intérieur brut est inférieure à celle de ses principaux partenaires ». Comme nous ne voulons rien laisser dans l'ombre, je précise que le signataire ajoute : « La dette de l'Etat français est actuellement de l'ordre de 1 200 milliards de francs. Ce chiffre paraît

immense. Il représente plus que le budget de l'Etat. Mais, comparée aux autres pays de l'O.C.D.E., la France se trouve dans la meilleure situation ».

En effet, voici les chiffres précis. Au risque de vous lasser, mes chers collègues, je me dois de les énoncer. La dette extérieure de la France est égale à 10,5 p. 100 du produit intérieur brut. Les taux sont de 12,7 p. 100 pour la République fédérale d'Allemagne ; de 15,4 p. 100 pour la Grande-Bretagne, de 19,3 p. 100 pour l'Italie et de 10,9 p. 100 pour le Japon.

Quant à la dette publique de la France, elle est égale à 34,8 p. 100 du P.I.B. Les taux sont de 42,2 p. 100 pour la République fédérale d'Allemagne, de 56,9 p. 100 pour la Grande-Bretagne, de 91,8 p. 100 pour l'Italie, de 49,7 p. 100 pour les Etats-Unis et, enfin, de 70 p. 100 pour le Japon.

J'en viens au secteur industriel. L'amélioration très sensible des résultats des entreprises est également remarquable.

Où en était leur situation en 1981 ? Elles avaient gravement souffert des deux chocs pétroliers. La part réservée à l'investissement n'avait cessé de diminuer depuis plusieurs années. Le parc vieilli de matériel et de machines ne répondait plus aux exigences d'un marché international qui, s'affaissant sans cesse, sollicitait une compétitivité accrue.

Rappelons-nous que, de 1974 à 1981, le taux de pénétration dans notre pays des productions étrangères est passé de 25 à 37 p. 100. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Le taux de marge se hisse à un niveau jamais atteint depuis les dix dernières années, et contribue à revaloriser un taux d'autofinancement qui, de 45 p. 100 en 1974, passe à 71 p. 100 en 1984.

Cela n'empêche pas le conseil national du patronat français, avec un entêtement qui seul peut justifier le désir de reprendre d'une main ce qu'il a donné de l'autre, contraint et forcé, depuis 1936, de répéter que les charges sociales - mais nous ne sommes pas les seuls à l'avoir entendu, d'autres ministres avant votre Gouvernement l'ont entendu de nombreuses fois - sont trop lourdes et constituent une entrave au regain d'activité.

Or, une récente étude effectuée par un établissement bancaire allemand, la *Dresdner Bank*, révèle que les charges sociales moyennes, par heure, exprimées en deutchemark, relevées au cours de cette année dans l'industrie de transformation, sont plus élevées aux Etats-Unis 33,7 p. 100, en République fédérale d'Allemagne 29,3 p. 100, aux Pays-Bas 27,3 p. 100, alors qu'elles n'atteignent en France que 23 p. 100. Suivent derrière le Japon 22,8 p. 100, l'Italie 22,5 p. 100, et la Grande-Bretagne 20 p. 100.

Quoi qu'il en soit, nul ne conteste que, nourris par une marge plus substantielle, les investissements productifs ont progressé ces deux dernières années - bien sûr pas autant que nous le souhaiterions - en même temps que s'est développé - signe de modernisation en marche - l'effort de recherche qui, égal à 1,8 p. 100 du produit intérieur brut en 1980, est de 2,25 p. 100 aujourd'hui.

L'action du Gouvernement en faveur de la désinflation, de la baisse des taux d'intérêt, de la diminution des charges fiscales et sociales a largement favorisé - et nous l'en félicitons - la reprise de l'activité industrielle et rendu possible les résultats bénéficiaires qui en découlent.

Plus généralement, vos initiatives, monsieur le ministre, visant au redressement économique de notre pays sont jugées, par l'O.C.D.E., mais aussi par des établissements financiers internationaux, hautement satisfaisantes et profitables à l'économie française. Cette confiance dans l'avenir de notre pays s'est traduite notamment dans le triplement des placements sur le marché financier et dans le doublement de la valeur des actions.

Enfin, comment ne pas souligner que ce redressement économique a été réalisé sans récession ni régression.

En effet, le produit national brut a crû, c'est vrai, de 1980 à 1985 plus lentement dans notre pays, que chez certains de nos partenaires, soit 1,20 p. 100 par an, autant que la moyenne de la croissance dans la Communauté économique européenne. Mais il est également exact que la France, contrairement à chacun des autres pays, n'a pas connu une diminution globale de son produit national brut pendant la même période.

Les dispositions prises par le Gouvernement pour assurer la désinflation ont permis au revenu disponible des ménages de progresser un peu plus rapidement que le coût de la vie.

Le pouvoir d'achat a été non seulement maintenu, mais augmenté entre 1981 et 1984 de 4,1 p. 100. Il augmentera modestement de 1 p. 100, ou un peu moins, en 1985.

Ce résultat est meilleur que celui qui a été observé dans la Communauté économique européenne, notamment en République fédérale d'Allemagne, où le pouvoir d'achat a régressé de 1,8 p. 100 en quatre ans. Le Gouvernement - nous le savons et, pour notre part, nous l'en remercions - a veillé en particulier au pouvoir d'achat des foyers modestes en augmentant de manière substantielle le Smic et le minimum vieillesse.

Ajoutons que les titulaires du livret A qui perdaient 6 p. 100 par an en 1981 gagneront 1 p. 100 en 1985, et que les titulaires du livret rose bénéficieront d'un surplus de 2 p. 100 par an. C'est ainsi que, corrigeant les effets de la désinflation, le pouvoir d'achat n'a pas été sacrifié sur l'autel de la rigueur.

Le chômage revêt par son ampleur et sa généralisation un caractère dramatique. Le phénomène n'est d'ailleurs pas limité à la France ; il sévit dans les pays industrialisés, notamment dans l'Europe occidentale et dans l'Amérique du nord.

Dans la recherche de solutions, la probité intellectuelle oblige à dépasser la froide statistique. Le problème qu'il nous pose est redoutable. Aucune des conditions nécessaires pour le résoudre ne sont présentement réunies. Elles ne sont point réunies si nous faisons nôtres les indications contenues dans le rapport très documenté du comité général du Plan. Il me suffira de vous rapporter une seule des précisions qu'il contient, au risque de vous angoïsser davantage pour illustrer la gravité de ce fléau, de ce cancer social.

Pour réduire le chômage au niveau atteint en 1973, il faudrait créer 250 000 emplois par an pendant douze ans. Or, pendant les années très favorables qui se sont succédé entre 1959 et 1974, il en a été créé en moyenne, par an, 160 000.

Devant la caractéristique d'une telle situation, ce qui frappe, c'est l'impression, à défaut de certitude, que chaque pays, en dépit de son interdépendance économique est convaincu, ou paraît l'être, que seul il trouvera remède à ce douloureux et inhumain problème.

Les uns rêvent de replier le pays sur lui-même, de fermer les frontières, comme si l'autarcie s'apparentait au miracle. Les autres sont prêts à libérer toutes les forces économiques comme si un libéralisme débridé pouvait porter remède à tous les maux.

S'agissant du chômage en France, je voudrais rappeler à ceux qui nous adressent des critiques souvent injustes, parfois indécentes, qu'ils nous ont légué en 1981 un taux de chômage de 6,4 p. 100, alors que celui atteint à la même époque par la Communauté économique européenne était de 5,8 p. 100. A l'inverse, aujourd'hui, dans notre pays, ce taux est inférieur de 1 p. 100 à la moyenne communautaire, il est, en effet, de 10,20 p. 100 contre 11 p. 100.

En évitant une explosion du chômage, la politique suivie par le Gouvernement s'est révélée salutaire et efficace. De 1981 à 1984, la baisse des emplois a été moins forte qu'en Europe : 0,5 p. 100 par an contre 0,6 p. 100 dans l'ensemble de la Communauté économique européenne. Au cours de cette même période, la baisse annuelle a été, en moyenne, de 1,1 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et de 1,3 p. 100 au Royaume-Uni.

Les comptes de la protection sociale connaissent une amélioration depuis deux ans. L'équilibre comptable de la sécurité sociale, sur lequel on insistait à la fois M. le rapporteur général et M. le ministre, ce matin, a été réalisé en 1983.

En 1984, l'excédent s'élève à 12,6 milliards de francs, soit 2 p. 100 des recettes. Grâce à une amélioration de la gestion hospitalière, l'augmentation des dépenses a été limitée en 1984 à 3 p. 100, alors que la progression moyenne, au cours de la décennie 1972-1982, avait été de 6 p. 100. A cet égard, l'excédent de trésorerie dégagé par la sécurité sociale témoigne de la rigueur dont il est désormais fait preuve dans l'administration des régimes de protection sociale.

Vous avez bien voulu reconnaître, monsieur le rapporteur général, la part importante dont doit être crédité M. le ministre des finances dans la mise à jour des comptes concernant la protection sociale.

Le budget de 1986 est celui d'un Etat économe mais efficace.

Un rappel des principales mesures fiscales de la législature établira, sans contestation, l'ampleur du travail effectué par les gouvernements de gauche.

Désireux de baisser la charge des contribuables, le Gouvernement a décidé de baisser les impôts. Ainsi, la diminution de 5 p. 100 de l'impôt sur le revenu en 1985, se poursuit en 1986 par un nouvel allègement de 3 p. 100.

Si la diminution de l'impôt sur le revenu profite à tous les contribuables, observons que ce sont les gros revenus qui sont le plus durement touchés. Il en est ainsi grâce à la création d'une tranche de revenus imposée à 65 p. 100 ; au plafonnement du quotient familial ainsi qu'à l'institution de l'impôt sur les grandes fortunes.

En revanche, dans le dessein d'introduire plus de justice dans la répartition de l'impôt, diverses mesures ont été prises de manière à réduire la charge des foyers modestes.

Dans sa lutte contre le chômage, le Gouvernement a obtenu du Parlement l'autorisation d'alléger le poids de la taxe professionnelle dont l'assiette, décidée avant 1981, est injuste et, à certains égards, aberrante dans la mesure où elle fait échec à l'embauche. Dans le projet de budget il propose que soit décidée une baisse de 5 p. 100 du taux de l'impôt sur les sociétés pour la partie des bénéfices qui seront réinvestis dans l'entreprise.

Le résultat de ce remaniement d'ensemble, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises, est rendu possible par la rigueur budgétaire et le succès de la politique de désinflation. La tendance à l'alourdissement de la part des impôts et cotisations sociales dans la richesse nationale a été par ailleurs enrayerée, voire inversée ; 1986 sera donc la seconde année consécutive de baisse des prélèvements obligatoires, ce qui n'était pas arrivé depuis 1971. Rappelons que, de 1974 à 1981, les prélèvements obligatoires ont augmenté de 1 p. 100 par an. La tendance s'est prolongée bien que de façon atténuée jusqu'en 1984 à raison de 0,7 p. 100. A partir de cette année 1985, la diminution de la partie fiscale des recettes est amorcée.

J'en viens aux dépenses. Le caractère économe du budget pour 1986 s'allie parfaitement au renforcement de l'efficacité de l'action de l'Etat.

L'effort engagé pour garantir la sécurité des Français est important. Il est fait échec au prétendu laxisme du Gouvernement. Les chiffres sont d'ailleurs éloquentes ; ils ont été encore rappelés ce matin.

Les moyens en matériels et équipements de la police augmentent de 40 p. 100 en volume ; le budget de la défense progresse à son tour de 5,4 p. 100, soit près de 2 p. 100 en volume.

Les crédits consacrés à la politique culturelle sont également en augmentation.

Prétendre que ce projet de budget mettrait l'accent sur « les priorités dans l'immédiat » au détriment des priorités à long terme et de la modernisation industrielle est inexact, tant il est vrai que sont inscrits les moyens de préparer l'avenir.

A cet égard, la modernisation économique et sociale est une priorité centrale. Elle est concernée par deux sortes de crédits : ceux qui sont consacrés à la recherche, en particulier au projet Eureka, et ceux qui forment une dotation à l'enseignement technique et technologique au titre de la formation. S'y ajoute enfin un effort d'investissement, ainsi que nous venons de l'indiquer, par la baisse des taux d'intérêt.

La diminution importante des crédits de politique industrielle pour 1986 a donné prétexte à l'opposition de parler de désengagement. En fait, c'est tout simplement l'amélioration de la situation financière et économique des entreprises nationales qui a permis de diminuer l'effort considérable consenti les années précédentes par l'Etat et de concentrer les moyens en direction des secteurs en difficulté dont la restructuration est fort coûteuse.

Ce matin, M. le ministre a notamment évoqué les problèmes que connaît la sidérurgie depuis de nombreuses années et qui ont coûté à l'Etat des sommes considérables.

Notons que le redressement des comptes de certaines entreprises du secteur public industriel permettra à ces dernières de verser l'an prochain - retenons cette innovation - 1 200 millions de francs à l'Etat. L'Etat, de son côté, participera aux économies par la réforme des procédures de bonification de prêts rendue possible grâce à l'amélioration de l'environnement économique.

Dans tout ce qui précède, j'oserai dire dans tout ce qui a été déclaré depuis ce matin, la démonstration est faite que le Gouvernement n'abandonne en aucune manière sa politique de modernisation industrielle.

La modernisation sociale, quant à elle, n'a pas été sacrifiée ; elle passe encore et toujours par la lutte contre le chômage. L'importance des crédits consacrés à l'indemnisation du chômage, mais aussi à la solidarité envers les allocataires en fin de droits - 28 500 millions de francs sont inscrits au budget - en témoigne.

En outre, l'efficacité de la gestion économique s'est accrue, non seulement par la désinflation, la baisse des taux d'intérêt dont il est parlé ci-devant, mais aussi grâce à la modernisation accélérée du système financier - elle a fait couler beaucoup d'encre - qui a abouti, notamment, à une répartition des disponibilités financières plus efficiente et à une meilleure orientation de l'épargne.

Il y aurait, prétend l'opposition, désengagement de l'Etat en matière de protection sociale. Il n'en est rien. En effet, les dépenses de protection sociale financées sur le budget général s'élèvent à 82 200 millions de francs, soit approximativement le niveau de 1984.

Me voici au terme d'un survol, trop long à mon gré, soyez-en persuadés, mais à coup sûr très incomplet, en raison des multiples et non moins importantes facettes de l'économie française.

Quoi qu'il en soit, nous ne saurions perdre de vue l'essentiel, qui pourrait se résumer comme suit : l'activité économique se développe, l'inflation continue de reculer, le commerce progresse, les investissements augmentent, le pouvoir d'achat s'améliore, le chômage se stabilise, les taux d'intérêt baissent, les dettes de l'Etat sont inférieures à celles de tous nos partenaires, l'épargne est mieux rémunérée et mieux orientée, les devises étrangères, dont on ne parle jamais, sont abondantes... (*Rires sur les travées de l'union centriste.*)

M. Christian Poncelet. Et les Français votent mal !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Attendez qu'ils aient voté !

M. Christian Poncelet. Ils votent tous les dimanches !

M. Tony Larue. ... le franc est aussi solide que ferme.

Ces remarquables résultats sont le fruit de la politique courageuse, prudente, intelligente qui a été non seulement décidée et suivie par les deux gouvernements de gauche qui se sont succédé, mais aussi appliquée avec pugnacité par leurs ministres de l'économie et des finances, MM. Delors et Bérégovoy.

Le groupe socialiste, convaincu que le cap choisi est le bon et que le chemin suivi pour y parvenir est le meilleur, se félicite des résultats obtenus, approuve les dispositions générales de votre action de tous les jours, monsieur le secrétaire d'Etat, et celle que vous vous proposez de mener en 1986.

Nous approuvons sans réserve le projet de budget, sûrs que, le moment venu, nos compatriotes reconnaîtront que la politique suivie par le Gouvernement de la République était la seule qui pût conduire à des temps meilleurs pour une prospérité plus grande de la France, profitable à tous les Français. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je souhaite, monsieur Larue, vous présenter publiquement les excuses de M. Bérégovoy ; il a attendu le plus longtemps possible votre intervention, mais il a dû partir, devant rencontrer une personnalité étrangère actuellement en visite en France.

M. Tony Larue. Je vous en remercie, monsieur le secrétaire d'Etat. M. Bérégovoy avait d'ailleurs eu la gentillesse de me prévenir.

M. Marcel Lucotte. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Lucotte.

M. Marcel Lucotte. Monsieur le président, par courtoisie, je n'ai pas voulu interrompre M. Tony Larue au cours de son exposé. Cependant, M. Tony Larue a éprouvé le besoin de mettre en cause le rapport publié par la commission sénatoriale d'enquête sur l'endettement extérieur de la France et ce dans des conditions tout à fait désagréables et discourtoises !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Après ce que nous avons entendu ce matin !

M. Marcel Lucotte. Ayant été le rapporteur désigné par cette commission, je tiens à faire une mise au point. Je la ferai en citant tout simplement le rapport de M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur ce sujet.

M. Pierret a déclaré et écrit : « Les inconvénients susceptibles de résulter d'un niveau élevé de la dette publique sont bien connus. Les versements d'intérêts accaparent une fraction importante du budget. Ils représentent 9,1 p. 100 de l'ensemble des dépenses dans le projet de loi de finances pour 1986 et la marge de manœuvre dont dispose l'Etat dans la conduite de sa politique budgétaire se trouve réduite d'autant. Un niveau aussi élevé de la dette publique peut également engendrer la crainte d'une accélération de l'inflation à terme, il peut enfin détourner une partie de l'épargne privée de l'investissement productif ».

J'ajoute que l'ensemble des crédits d'investissement dans les budgets civils de 1986 représente 7,2 p. 100. Alors que la charge de la dette est de 9,1 p. 100, je dis, pour ma part, non pas que la France est le pays le plus endetté, mais que sa dette est trop lourde. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. Tony Larue. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Larue.

M. Tony Larue. Mon cher collègue, vous voudrez bien remarquer - vous venez d'y faire allusion dans votre conclusion - que nous ne nous référons pas du tout aux mêmes pourcentages et que nous n'avons pas la même opinion.

Vous avez oublié de dire que si la dette intérieure augmente, c'est parce que le Gouvernement a été dans l'obligation de présenter un budget avec un déficit et que celui-ci résulte essentiellement du financement du chômage. Sinon le choix est simple on ne s'endette pas, on n'aura pas d'intérêt à payer et on laissera mourir de faim les chômeurs ! Ce n'est pas là ma conclusion.

M. Marcel Lucotte. Invraisemblable !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je n'ai pas à apprécier la courtoisie ou la discourtoisie des propos de chaque intervenant. Personnellement, j'estime que ceux que vient de tenir M. Larue, par rapport à certains que nous avons entendus ce matin, sont très très modérés.

M. Christian Poncelet. Il y a intérêt !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Sur le fond de cette affaire, M. Larue a expliqué qu'une commission avait été créée et que son objectif était manifestement de démontrer que notre pays était à l'agonie et qu'il faisait partie des plus endettés, pour ne pas dire plus.

M. Larue n'a rien fait d'autre, s'agissant de l'endettement extérieur, que de rappeler certains chiffres et effectuer des comparaisons. Certains rapports ont été rendus publics ; ils ont été commentés. Convenez, monsieur le sénateur, qu'on s'est bien gardé d'effectuer de telles comparaisons, sinon la démonstration ne tenait plus.

Ce matin, évoquant l'endettement intérieur de la France, M. le rapporteur général disait qu'il fallait tout ajouter. Or, monsieur le rapporteur général, même en prenant en compte la dette extérieure, le résultat n'est pas si mauvais. Ces démonstrations catastrophiques en noir et blanc n'ont donc pas lieu d'être faites. Pourtant, vous vous y êtes accroché. Même l'Ipécodé vous dément ! C'est dire si vous êtes allé trop loin, emporté par votre élan.

L'endettement intérieur de la France est de 22,4 p. 100 du produit intérieur brut. Je vous rappelle que seule la République fédérale d'Allemagne est à 20 p. 100, et la Grande-Bretagne à 38 p. 100. Quant à l'endettement extérieur, M. Larue a cité des chiffres qui ne nous paraissent pas théoriques.

Je remercie M. Larue d'avoir souligné ce fait car toute une opération a été montée pour démontrer le contraire ; je n'ai pas le sentiment que les choses dites aient été si mal dites que cela.

M. Marcel Lucotte. Lisez M. Pierret.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. M. Pierret parlait des effets de la dette ; il ne faisait pas allusion aux conclusions du rapport de votre commission !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je ne tiens pas à allonger le débat mais il est certains propos que je ne peux laisser passer.

Monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une fois cela soit dit et définitivement agréé par tous : je vous donne acte que la dette intérieure de la France, pour ne prendre qu'un exemple, est inférieure à ce qu'elle est au Japon, que la dette extérieure est inférieure à ce qu'elle peut être dans un pays comme l'Italie, que le déficit budgétaire de la France est inférieur à ce qu'il était il n'y a pas si longtemps en République fédérale d'Allemagne - ce n'est plus le cas maintenant - que le déficit du commerce extérieur de la France peut être inférieur, par exemple, à celui des Etats-Unis, toutes proportions gardées.

Mais ce que vous ne dites pas et qu'il faut pourtant savoir, c'est que la France est le seul pays industriel qui conjugue à la fois le déficit du commerce extérieur, le déficit budgétaire, le déficit de la balance commerciale et le non-équilibre de la balance des paiements, cela sans avoir investi. Ce sont quatre vices de structure. Les Etats-Unis en souffrent aussi mais ils ont, eux, énormément investi et ils nous le feront sentir dans les années qui viennent.

Qu'une fois pour toutes, cela soit reconnu de tous et cessons cette querelle de chiffres !

Ce qui compte, c'est la conjugaison des déficits. La France connaît la plus tragique accumulation de déficits de toutes les nations industrielles. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je constate, monsieur le rapporteur général, que les heures passent, mais que le ton reste le même : vous avez décidé de faire dans l'excès. La procédure retenue pour ce débat en témoigne. Vous cherchez des arguments au fur et à mesure du déroulement de la discussion, et vous en rajoutez !

Je ne savais pas que l'endettement intérieur des Etats-Unis était inférieur à celui de la France.

M. Christian Poncelet. On apprend tous les jours !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je ne savais pas que l'endettement extérieur des Etats-Unis était inférieur à celui de la France, que le déficit commercial des Etats-Unis était inférieur à celui de la France. Mais comme tout cela allait contre votre démonstration, Euréka ! si j'ose m'exprimer ainsi, vous ajoutez l'investissement.

Monsieur le rapporteur général, ce qui est sûr c'est que l'accumulation des faits que vous avez donnée est démentie par la réalité. Même l'institut financé par le C.N.P.F. vous en apporte la preuve.

Je vous souhaite et je souhaite à ce pays pour l'avenir qu'en termes relatifs, sa situation ne s'aggrave pas plus qu'elle ne l'est aujourd'hui. D'ailleurs, pour quelqu'un qui croit au marché - M. Bérégovoy l'a rappelé - un indicateur ne pardonne pas, monsieur le rapporteur général, c'est le marché des changes. Il faut croire que les opérateurs internationaux et les cambistes ne partagent pas votre pessimisme, parce que, alors, monsieur le rapporteur général, le franc ne tiendrait pas comme il tient actuellement.

De deux choses l'une : ou vous allez m'expliquer maintenant que les marchés ne servent à rien, ou bien il faudra que vous rejoigniez ma conclusion. Faire les deux à la fois me paraît extrêmement compliqué. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Ce débat est fort intéressant, mais le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq, est reprise à vingt-deux heures cinq, sous la présidence de M. Etienne Dailly.)

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1986.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Chauvin.

M. Adolphe Chauvin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le dernier projet de loi de finances de la législature - le dernier vraisemblablement que présente ce Gouvernement - appelle de notre part de très vives critiques, excellemment mises en lumière par le remarquable exposé de notre rapporteur général, M. Maurice Blin.

Cependant, à la veille d'échéances électorales capitales pour la France, nous avons le devoir de procéder à une analyse complète du bilan que, monsieur le secrétaire d'Etat, vous présentez aux Français. Ce bilan est négatif, tissé d'erreurs et de revirements, et le passif, hélas ! occulte largement les maigres aspects d'une politique dont depuis quelques mois, et pour quelques semaines encore, vous travestissez la réalité et les effets.

La croissance française, c'est-à-dire l'accroissement annuel en volume du produit intérieur brut, a été moins rapide de 1981 à 1985 que de 1974 à 1981. De 6 p. 100 par an avant le premier choc pétrolier, elle s'est réduite à 2,6 p. 100, en moyenne, au cours du septennat précédent pour « fondre » littéralement à 1,3 p. 100, en moyenne annuelle, depuis 1981.

Cette stagnation de l'activité économique a entraîné plus de 100 000 disparitions d'entreprises en cinq ans, tandis que des pans entiers de notre économie sont atteints dans leurs œuvres vives. Je citerai pour mémoire le secteur du bâtiment et des travaux publics qui, en quatre ans, a connu une baisse de production de 11 p. 100 et perdu 235 000 emplois.

L'investissement des entreprises est tombé, en 1984, au niveau de 1955, soit 12,3 p. 100 du produit intérieur brut marchand. La France est le seul des grands pays industriels où l'investissement productif est inférieur à ce qu'il était en 1980. Dans le même temps, on constate aux Etats-Unis, en République fédérale d'Allemagne, en Grande-Bretagne et même en Italie, une reprise parfois vigoureuse de l'effort d'équipement des entreprises.

Le chômage, lui, a crû plus rapidement de 1981 à 1985 que de 1974 à 1981.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est faux !

M. Adolphe Chauvin. Ce ne sont pas les radiations contestables, opérées sur les fichiers de l'A.N.P.E., qui masqueront cette redoutable évolution : la population active occupée a baissé de près de 500 000 unités depuis 1981, et le nombre réel de chômeurs est proche de 2 800 000.

Ces très mauvais résultats, dramatiques au regard de leur enjeu humain, ont été enregistrés malgré l'institution des congés de conversion, l'embauche provisoire de 300 000 T.U.C. et l'élaboration du régime de la préretraite, qui ne représentent que des demi-mesures, sans comparaison avec la gravité de la situation.

Celle du marché du travail n'a jamais été aussi mauvaise. Les offres d'emplois restent peu nombreuses - un peu moins de 50 000 en septembre 1985 contre plus de 100 000 par mois en 1981 - les licenciements d'ordre économique ont touché 46 000 personnes au cours du mois de septembre, soit plus 9,3 p. 100 par rapport à septembre 1984 ; le nombre de journées indemnisables pour chômage partiel dépasse, chaque mois, le million ; la durée moyenne du chômage, qui se situait aux alentours de 250 jours en mars 1981, est proche à l'heure actuelle de 330 jours.

Les plus touchés par l'aggravation du chômage sont les hommes de vingt-cinq à cinquante ans, les ouvriers, les employés qualifiés, les agents de maîtrise, mais aussi et surtout les jeunes de moins de vingt-cinq ans, à qui vous n'avez su offrir que le succédané des T.U.C., dégradants et inadaptes.

Ainsi, à définition constante, le taux de chômage a-t-il crû plus vite de 1981 à 1985 que les années précédentes. De surcroît, il est supérieur à celui de nos principaux partenaires de la Communauté économique européenne, comme la République fédérale d'Allemagne ou la plupart des pays membres de l'O.C.D.E.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est l'inverse !

M. Adolphe Chauvin. Vous faites grand cas du ralentissement de la hausse des prix. Qu'en est-il réellement ? La France connaîtra en 1985 un taux d'inflation proche de 5 p. 100. C'est peu par rapport aux années passées, mais le ralentissement actuel de la hausse des prix est essentiellement dû à la baisse importante du dollar, qui a perdu près de 25 p. 100 de sa valeur par rapport au franc depuis le mois de février, et à la baisse constante depuis plusieurs années du prix des matières premières importées - 19 p. 100 l'année dernière - notamment des produits pétroliers.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Et la réduction du différentiel, à quoi est-elle due ?

M. Adolphe Chauvin. Ce ralentissement est également dû à la décélération des évolutions salariales et au ralentissement de la hausse des tarifs publics, inévitables après dix ans d'une crise durable.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Chauvin, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Adolphe Chauvin. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Chauvin, je vous poserais une question très brève : vous dites que la réduction de l'inflation est due à une décélération générale des prix et à une baisse des matières premières. Quelle est votre explication s'agissant de la réduction du différentiel d'inflation avec la R.F.A. ? Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, en 1981, il était de 8 p. 100 ; il est de 3 p. 100 actuellement. Comment expliquez-vous ce phénomène ?

M. le président. Veuillez poursuivre votre propos, monsieur Chauvin.

M. Adolphe Chauvin. Je trouve assez extraordinaire que vous contestiez régulièrement, depuis ce matin, les chiffres que nous donnons.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Eh oui !

M. Adolphe Chauvin. Ces chiffres résultent...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je vous demande une explication !

M. Adolphe Chauvin. ... des données de l'I.N.S.E.E., de la Communauté économique européenne et de l'O.C.D.E.

J'aurais d'ailleurs préféré que le ministre des finances soit présent ce soir, car j'ai constaté qu'il s'efforçait ce matin de répondre avec intelligence et intérêt aux questions posées. Le débat qui s'est alors instauré à la suite de ses interventions aurait sans doute mérité une discussion générale. Dans l'intervention que vous avez faite ensuite, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez pris un ton tout à fait différent.

Des chiffres ont été avancés. Je veux bien en discuter avec vous et avec les personnes compétentes, mais je crois très sincèrement que votre façon de procéder - je vous ai entendu formuler des remarques pendant que je parlais -...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est l'inverse !

M. Adolphe Chauvin. ... ce n'est pas la meilleure méthode à employer avec ceux qui cherchent actuellement à vous interroger.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Me permettez-vous, monsieur Chauvin, de vous interrompre à nouveau ?

M. Adolphe Chauvin. Je vous en prie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Chauvin, je ne conteste pas du tout vos chiffres ! Je vous ai écouté attentivement. Les succès en matière d'inflation, si j'ai bien compris votre argumentation, ne sont pas dus aux efforts du Gouvernement, mais sont la conséquence d'une décélération générale des prix et de la baisse des matières premières.

Cela explique sans doute le taux en valeur absolue, mais, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, le différentiel d'inflation entre la R.F.A. et la France était de 8 points. Aujourd'hui, il a été ramené à 3 points.

Je comprends que vous puissiez expliquer la baisse du taux d'inflation en France par un mouvement général, mais la réduction du différentiel ? Ma question est on ne peut plus modeste !

M. le président. Monsieur Chauvin, veuillez poursuivre votre propos.

M. Adolphe Chauvin. Je trouve que le différentiel que vous nous indiquez est intéressant, et je n'ai pas dit le contraire. Cependant, entre ce que la République fédérale d'Allemagne a pu faire et ce que nous faisons, il y a une différence sensible. Il faudra bien que nous obtenions de meilleurs résultats pour pouvoir être compétitifs par rapport à elle !

Par ailleurs, je rappelle que plus des trois quarts des prix relevés par l'I.N.S.E.E. et qui entrent dans le calcul de l'indice sont réglementés ou soumis à contrôle, malgré nos demandes répétées - ici-même il y a peu encore - de libérer les prix pour relancer l'activité.

En Allemagne, en Suisse, aux Etats-Unis, l'inflation est bien plus faible qu'en France, sans contrôle des prix.

Pour la première fois depuis la dernière guerre, le pouvoir d'achat des Français a diminué. Et cela, les Français le savent bien !

M. Jean-Pierre Masseret. Pas sur cinq ans !

M. Adolphe Chauvin. Le pouvoir d'achat du revenu disponible des Français, qui comprend les salaires, les prestations sociales et les revenus non salariés après impôts et cotisations sociales, a augmenté de 2,9 p. 100 entre 1974 et 1981 et a baissé en moyenne de 0,3 p. 100 de 1981 à 1984. Nous savons tous que cette évolution se poursuivra cette année.

Par ailleurs, le pouvoir d'achat des prestations familiales et des pensions de vieillesse, après avoir été sensiblement relevé en 1981 et en 1982, ne cesse, lui aussi, de se dégrader, contribuant ainsi à la diminution globale du pouvoir d'achat des familles, malgré toutes les promesses.

La situation monétaire et budgétaire de la France ne cesse de se dégrader. La masse monétaire a littéralement explosé depuis 1980, pour passer de 1 350 milliards de francs à 2 100 milliards de francs fin 1984.

La dette publique, de son côté, a plus que doublé depuis 1980, pour passer de 418 milliards de francs à plus de 1 000 milliards de francs. La charge de cette dette a triplé au cours de la même période.

Le déficit budgétaire, qui représentait 1,1 p. 100 du produit intérieur brut en 1980, en représentera, à définition constante, près de 4 p. 100 en 1986. Le taux des prélèvements obligatoires, qui se situait à 42,5 p. 100 du produit intérieur brut en 1980, dépasse 45 p. 100 en 1985.

Le déficit des administrations publiques, des grandes entreprises nationales, des institutions de crédit a dépassé 3,5 p. 100 du produit intérieur brut en 1984 alors qu'il n'était que de 0,8 p. 100 en 1980.

La balance commerciale de la France est, elle aussi, déficitaire. S'il est vrai que ce déficit a été réduit pour passer de près de 94 milliards de francs en 1982 à un peu plus de 20 milliards en 1985, celui de la balance des paiements courants passant de 79,3 milliards en 1983 à l'équilibre en 1985, nul doute que l'essoufflement de nos exportations est d'autant plus préoccupant que la conjoncture internationale est très favorable : il résulte pour une très large part de l'insuffisante compétitivité de nos entreprises.

Ce déficit de la balance commerciale s'accompagne d'un accroissement sans précédent de l'endettement extérieur du pays, qui a atteint 125 milliards de francs fin 1984, alors qu'il n'était que de 14,8 milliards en 1974. Pour stabiliser notre dette extérieure, il conviendrait que notre balance commerciale produise annuellement un solde excédentaire de 40 milliards de francs, ce qui paraît pour l'instant hors d'atteinte.

Le franc français s'est déprécié deux fois plus rapidement de 1981 à 1985 que de 1974 à 1981 et sa stabilité relative d'aujourd'hui, notamment face au deutschemark, ne s'explique que par l'écart important entre les taux d'intérêt français et allemand, ainsi que par le contrôle des changes qui compense partiellement les écarts entre les rythmes de hausse des prix et les balances des paiements courants des deux pays. Il n'en demeure pas moins que la dépréciation annuelle moyenne du franc par rapport au deutschemark s'est élevée à 6,8 p. 100 de 1981 à 1985, contre 2,8 p. 100 pour les sept ans précédents.

Enfin, monsieur le ministre, vous devez comprendre que le Sénat ne puisse qu'être particulièrement préoccupé face à la dégradation de la situation financière de nos collectivités locales. La décentralisation engagée aurait dû s'accompagner d'un effort réel en direction des communes, des départements et des régions. Au contraire, et parce que votre politique les a privées du concours loyal de l'Etat, nos collectivités ont vu s'accroître leurs charges et diminuer leurs recettes.

Le taux de progression de la D.G.F., qui était de 18 p. 100 en 1981, sera de 5,18 p. 100 en 1985. La globalisation des crédits d'équipement a stoppé tout investissement, notamment dans les petites communes où le taux de concours de 2,2 p. 100 ne permet pratiquement plus d'engager les moindres travaux.

Votre collègue le ministre de l'intérieur et de la décentralisation s'est opposé ici-même, voilà quinze jours, à l'augmentation de l'enveloppe des crédits de la D.G.E.

Les taux d'intérêt des prêts contractés par les communes sont parfois supérieurs de neuf points au taux de l'inflation et assèchent les trésoreries. Le blocage des prix des services publics locaux ne permet plus d'assurer leur fonctionnement normal.

Les transferts de ressources de l'Etat vers les collectivités locales, qui auraient dû accompagner les compétences nouvelles, ne tiennent nullement compte des évolutions en cours ou de la réalité des coûts, en matière d'aide sociale comme dans le domaine de l'enseignement.

Ici encore, vous n'avez pas su vous donner les moyens de vos ambitions et vous tentez de transférer une partie du mécontentement populaire sur les élus locaux, qui doivent assurer la gestion de leurs collectivités dans les circonstances les plus difficiles que nous ayons jamais connues depuis longtemps.

En vérité, le bilan que vous présentez aux Français, après cinq années de gestion des affaires, pèsera lourd sur l'avenir du pays. Après ces cinq années, le pays aspire au changement, et comment ne pas le comprendre !

Les esprits les plus subtils nous expliquent que vous avez enfin pris conscience des nécessités incontournables de la gestion et que votre nouveau *credo* libéral marque un tournant positif de votre politique. Si tel était le cas, votre budget devrait en porter la trace évidente.

Je constate que M. le ministre des finances est maintenant présent dans l'hémicycle, et je l'en remercie. Avant votre arrivée, monsieur le ministre, je disais que j'avais beaucoup apprécié les propos que vous avez tenus ce matin. Je me rappelais, de ma place, les compliments que j'avais adressés voilà deux ans au ministre du budget - qui était alors M. Fabius - car il avait alors tendance à revenir vers le centre. Peu de temps après, il est devenu Premier ministre. Ce matin, je me suis donc dit qu'il ne fallait pas que je vous fasse trop de compliments, car vous pourriez vous-même d'ici peu connaître un destin aussi remarquable que le sien. (*Soupires.*)

Cependant, en vous écoutant ce matin, moi qui ai travaillé pendant plus de vingt-quatre ans dans ma mairie avec des socialistes que je connais bien et qui sont de bons amis, j'avais l'impression d'entendre les mêmes propos que ceux qui étaient tenus dans mon conseil municipal : il s'agissait de propos extrêmement sages, montrant que vous avez pris conscience de la nécessité d'un changement de politique.

Je regrettais simplement que celle que vous nous présentez, dont vous nous avez dit ce matin tous les effets bénéfiques depuis que vous avez pris le pouvoir en 1981, vous permette de vous montrer aussi satisfait pour l'avenir.

Je me disais que cet optimisme n'était point partagé par la grande majorité des Français qui, s'ils sont heureux de vous entendre comme hier soir - j'étais de ceux qui vous ont

écouté - manifestent quand même une certaine inquiétude à l'égard de la politique qui a été menée et n'hésitent d'ailleurs pas à le dire.

Fort heureusement auront lieu prochainement des élections qui permettront, aux uns et aux autres, de faire connaître leur sentiment et vous comprendrez que, pour le redressement du pays, je souhaite très vivement qu'intervienne un changement de gouvernement et que notre pays retrouve enfin une politique qui lui permette de faire face aux différents problèmes qui se posent dans le monde. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je présente mes excuses au Sénat, notamment à M. Chauvin, pour être arrivé dans cet hémicycle un peu après la reprise de la séance, j'en avais d'ailleurs prévenu le président.

Je remercie M. Chauvin pour les prévisions qu'il fait sur l'évolution de ma carrière mais, en cette matière comme dans beaucoup d'autres, mieux vaut ne pas anticiper.

Je le remercie aussi d'avoir bien voulu reconnaître que je tenais des propos raisonnables. Il est vrai qu'au moment où il tient lui-même des propos déraisonnables cela est sans doute plus facile.

Vous avez dit qu'il faut revenir à ce qui s'est fait avant. Je ne souhaite pas que la France retrouve 14 p. 100 d'inflation, 60 milliards de francs de déficit du commerce extérieur et 18 milliards de francs de déficit de la balance des paiements. Il faut que ces chiffres soient dans tous les esprits.

Puisque vous venez d'évoquer ma prestation d'hier soir - je vous remercie d'avoir bien voulu l'écouter - j'ai été à la fois frappé et intéressé par le fait - ce qui prouve que nous avons une capacité de conviction qui peut entraîner l'adhésion - qu'au moment où j'ai commencé à m'exprimer 38 p. 100 des Français considéraient que l'état de notre économie était satisfaisant et 48 p. 100 pensaient le contraire. A la fin de l'émission, ils étaient 49 p. 100 à considérer que j'avais été convaincant sur l'état de l'économie et 38 p. 100 à juger que je ne l'étais pas. Cela prouve qu'il ne faut jamais désespérer et je vous invite, si vous voulez bien m'écouter, à ne pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

M. Alain Pluchet. Politique spectacle !

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Messieurs les ministres, vous avez procédé à une présentation des plus flatteuses de la loi de finances pour 1986. Or, bien plus qu'en 1985, ce projet de budget porte non seulement la marque d'une gestion déliée de la crise, mais encore favorise la gestion des affaires du grand capital. Je dirai même qu'il marque une étape nouvelle dans le désengagement de l'Etat, la déréglementation, l'ampleur des cadeaux consentis au capital et l'abandon de la solidarité nationale pour une bonne part.

Cela est si vrai que le député U.D.F. Alphanéry a déclaré, dépité : « En réduisant les dépenses dans de telles proportions, le Gouvernement coupe l'herbe sous les pieds de l'opposition ». La droite n'aurait donc absolument rien à reprocher aux orientations de ce budget. Mieux, elle s'indigne de ce que le Gouvernement récupère ses propres arguments. M. Peyrefitte ne fulmine-t-il pas contre ce qu'il appelle « un hold-up idéologique » ?

Voilà pourquoi, pour des raisons électoralistes, la majorité sénatoriale très gênée se propose - semble-t-il, tant il y a de bruits de couloirs - de rejeter la première partie du budget et, pour la première fois depuis 1958, l'examen au Sénat du budget de l'Etat ne dépassera pas la discussion générale et l'examen des articles de la première partie.

Tous vos effets de tribune, messieurs de la droite, n'y changent rien. Vous ne voulez pas discuter de ce projet de loi de finances tout simplement parce qu'il aurait pu, pour une grande part, être présenté et défendu par un gouvernement de droite.

M. Gérard Delfau. Enfin ! Ce n'est pas sérieux !

Mme Hélène Luc. Et, parce que vous auriez pu l'adopter, vous préférez ne pas en discuter.

Toutes ces petites manœuvres n'intéressent pas les Français, notamment les jeunes qui sont préoccupés par tant de problèmes vitaux pour eux.

La droite est gênée, monsieur le ministre, parce que l'on ne peut pas séparer votre projet de budget pour 1986 de la politique que mène le Gouvernement. La cohérence est profonde.

Austérité, chômage, mise en cause du potentiel industriel et des services publics marquent le premier comme la seconde. Nous avons refusé cette politique. Ce n'est pas aujourd'hui que nous l'accepterons.

Nous n'acceptons pas que la vie devienne de plus en plus dure pour des millions de gens. Nous n'acceptons pas l'abandon de la solidarité nationale pour les familles. Nous n'acceptons pas que l'on supprime les emplois, que l'on sacrifie les productions, la santé. Nous n'acceptons pas que l'on appauvrisse les régions, que l'on mutile l'école, que l'on tende à diminuer le rôle indépendant des associations, que l'on « rabougrisse » la culture et le sport.

Vous me direz sans doute que j'exagère, comme d'autres ministres l'ont fait. Vous savez pourtant qu'il n'y a jamais eu autant de familles, de jeunes qui vivent dans un dénuement complet.

Tout cela pour que les privilégiés de la fortune accaparent de plus en plus d'argent !

Tout cela pour s'aligner sur les exigences du grand patronat, comme en attestent les décisions du Gouvernement sur l'aménagement du temps de travail !

Avec celles-ci, vous offrez, il faut bien le dire - et je le regrette - un cadre légal à une vaste déréglementation sociale, à une remise en cause des garanties et des droits que les luttes des travailleurs ont conquis au cours des dernières décennies.

Au nom de la crise, il faudrait que les travailleurs acceptent la liquidation de leurs acquis sociaux et, notamment pour les femmes, le bouleversement de leur vie familiale !

Les travailleurs n'acceptent pas ce recul de civilisation et nous ne l'acceptons pas non plus. Nous opposerons la plus vive résistance à ces projets.

Tout cela, monsieur le ministre, n'a plus rien à voir avec les engagements de 1981 et les espérances qu'ils avaient suscitées.

A Toulouse, le congrès du parti socialiste l'a confirmé : votre politique est celle des abandons : abandon de l'objectif « changer de vie », abandon de l'union de la gauche, ouverture vers la droite.

Vous le savez, nous ne sommes pas les seuls à le constater et à le dire : votre politique rejoint les projets de la droite, et c'est de là que la droite tire sa force actuelle.

En 1981, une majorité de Françaises et de Français a voté pour l'emploi. Mais, aujourd'hui, le chômage réel touche près de trois millions de personnes et le travail précaire s'étend. En 1981, la majorité des Françaises et des Français a voté pour disposer d'un meilleur salaire.

Mais aujourd'hui le pouvoir d'achat du revenu disponible « accuse sa plus grande baisse depuis la Libération », selon les comptes de la nation.

Cependant, ni la croissance ni les investissements productifs ne sont au rendez-vous tandis que le déficit extérieur s'aggrave.

Vous criez victoire sur l'inflation, mais à quel prix ? La moindre augmentation se paie en austérité pour les travailleurs et les familles dont les revenus connaissent une croissance zéro.

Cela sert, en fait, l'augmentation des profits qui sont les seuls à en bénéficier : ils ont progressé de 50 p. 100 ces trois dernières années !

Votre satisfaction, monsieur le ministre, n'est que de façade pour des besoins électoraux. Mais vous avez fait l'expérience, hier soir, à « L'heure de vérité », que, pour les téléspectateurs, cela ne passe pas, l'inquiétude grandit. (*M. le ministre fait un signe de dénégation.*) C'est mon sentiment mais nous n'avons pas la même opinion.

Vous reconnaissez d'ailleurs que la baisse en volume de l'investissement des grandes entreprises nationales se poursuivra à l'horizon 1986 au rythme de 2 à 5 p. 100 par an.

J'ajoute qu'il recule aussi dans l'agriculture et le bâtiment.

En réalité, les profits dégagés par votre politique alimentaire et une accumulation financière croissante que l'euphorie boursière ne cesse de saluer en pulvérisant, depuis le début de l'année, tous ses records. C'est ce qui vous a valu, monsieur le ministre, comme l'a dit hier soir un journaliste, d'être conspué par la C.G.T. et applaudi par la Bourse. Conséquence : une perte d'efficacité et de compétitivité de notre appareil de production et non pas, comme vous le prétendez, une restauration de cette compétitivité.

C'est cette politique-là que votre projet de budget pour 1986 prolonge en l'aggravant. Demain, avec votre politique, cela ne serait pas mieux, mais certainement pire.

En premier lieu, votre projet de budget continue à renforcer les inégalités et les injustices.

Vous savez bien que l'allègement de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu n'est que fausement égalitaire. Nous avons déjà, l'an dernier, dénoncé cette opération que vous reconduisez pour 1986. Ce sont les gros revenus qui, proportionnellement, bénéficieront le plus de cette baisse : quelques dizaines de francs pour une famille aux très faibles ressources et des millions de centimes pour les contribuables assujettis aux plus hautes tranches. C'est d'autant plus injuste que ces derniers vont aussi bénéficier de la suppression de la surtaxe de 3 p. 100 et du remboursement de l'emprunt obligatoirement.

Parler d'une baisse indifférenciée des prélèvements obligatoires n'est pas honnête - prenez-le au sens où je veux le dire, il ne s'agit pas de malhonnêteté mais d'un manque d'objectivité - ...

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ne vous excusez pas !

Mme Hélène Luc. ... lorsque l'on sait que le consommateur paiera ce que ne paie pas le contribuable.

Ainsi, si l'on tient compte des augmentations du prix de l'essence et des tarifs publics, l'impôt va diminuer pour une minorité de hauts revenus et augmenter pour la majorité des contribuables. J'ajoute à cela le cas des milliers et des milliers de petits propriétaires fonciers qui se sont vu supprimer l'exonération de la taxe foncière au bout de quinze ans, au lieu de l'engagement de vingt-cinq ans.

Nous vous avions instamment demandé, l'an dernier, de supprimer cette mesure qui plonge, vous le savez, des milliers de familles dans une situation financière difficile.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre, madame Luc ?

Mme Hélène Luc. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Madame Luc, nous nous connaissons depuis longtemps. Je vous remercie d'avoir tempéré la sévérité de votre discours en disant que je n'étais pas malhonnête homme. Je reprends votre exemple car il faut être totalement objectif. Il a été effectivement décidé de réduire de vingt-cinq à quinze ans le délai du bénéfice d'un avantage fiscal pour les acquéreurs d'un logement. Pourriez-vous préciser à quel moment cette disposition a été prise et par quelle loi de finances elle a été instituée ? Je vous le rappelle : c'était la loi de finances pour 1984...

Mme Hélène Luc. Non !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... votée à la fin de 1983, présentée par un gouvernement où siégeaient des ministres communistes. Je me souviens que, lorsque ce projet de loi de finances - j'étais alors ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale - a été examiné en conseil des ministres, aucune observation n'a été formulée par vos amis.

Je comprends que vous ne soyez plus solidaire du Gouvernement à partir de juillet 1984. Je ne crois pas que, par décence vis-à-vis de l'Histoire, vous puissiez ne pas l'être pour ce qui a été entrepris jusqu'à cette date.

M. le président. Veuillez poursuivre, madame Luc !

Mme Hélène Luc. Je puis vous répondre, car c'est encore très présent à ma mémoire.

Il est vrai que nous avons voté le budget, mais nous avons très énergiquement protesté ici, par la bouche de notre collègue Camille Vallin, contre cette mesure et nous vous avons instamment demandé qu'elle ne soit pas appliquée.

Vous le savez comme moi, dans les communes, les maires reçoivent de très nombreuses lettres. Je pourrais citer des exemples dans le Val-de-Marne, à Champigny, à Fontenay, à Villeneuve-le-Roi, à Choisy-le-Roi.

Nous renouvelons notre demande : il faut supprimer cette mesure, non conforme à la parole donnée ; ce ne serait que justice, car vous savez qu'il ne s'agit pas de familles riches.

Vous n'hésitez pas à dire qu'il faut tenir sa parole pour l'emprunt Giscard, alors faites-le pour les petits propriétaires !

En revanche, les patrons ont tout lieu d'être satisfaits. D'ailleurs, ils vous le disent !

Sous l'impulsion de votre ministère, le comité national des prix a décidé de lâcher la bride à une nouvelle tranche de produits industriels. C'est ainsi qu'au début de l'année prochaine les étiquettes de neuf articles manufacturés sur dix échapperont à tout contrôle, tandis que, dans le commerce, les marges bénéficiaires ne seront plus réglementées, moyennant la promesse d'être raisonnable.

C'est la logique d'une politique qui va au-devant des exigences du C.N.P.F.

Vous sacrifiez donc l'emploi et le pouvoir d'achat. Mais vous n'hésitez pas à favoriser un transfert massif des ressources vers les entreprises et à améliorer les privilèges du capital financier.

Au bout du compte, il y a un énorme gonflement des profits et des fortunes. Depuis 1983, les placements financiers ont été multipliés par deux et demi : ils peuvent rapporter chaque année jusqu'à 25 p. 100 du placement initial.

Quel salarié a vu une telle progression de son pouvoir d'achat ?

Cent mille familles privilégiées disposent de 500 milliards de francs. En cinq ans, les exportations de capitaux ont doublé. Les entreprises disposent de plus 1 100 milliards de francs de ressources annuelles. Sur 1 000 milliards de francs de budget, l'Etat dépense plus de 300 milliards pour financer la dette et accorder des avantages dont on ne sait pas toujours s'ils n'aboutissent pas à des suppressions d'emplois dans les entreprises. Ce n'est pas moderne et c'est injuste.

Dans le Val-de-Marne, pour citer un exemple précis, il y a près de 2 300 milliards de centimes en dépôt et, en 1982, 2 325 personnes ont déclaré 1 400 milliards de centimes.

Pourtant on nous dit : pas d'argent !

Et pendant que les gens se privent du plus nécessaire, plus encore que l'hiver dernier, pendant qu'il faut nourrir des gens qui ont faim, des jeunes qui commencent leur vie en recevant la charité publique pour survivre, pendant que les chômeurs voient leurs indemnités réduites, on nous dit que la justice sociale serait devenue une idée archaïque !

Non et non ! Ce qui est archaïque, c'est que les riches soient toujours plus riches et les simples gens davantage appauvris.

Ce qui est juste et moderne, c'est de refuser cette situation où le P.-D.G. d'une société aéronautique bien connue peut entre autres, disposer d'une résidence de cent pièces évaluées à plus de dix milliards de centimes.

Ce qui est révoltant, c'est de savoir qu'un fabricant d'équipements sanitaires produit des mélangeurs de lavabo incrustés de pierres précieuses. Cela se vend, si cela se fabrique !

Ce qui est scandaleux, c'est de produire des voitures modèles réduits pour les enfants de ces privilégiés coûtant 9,2 millions de centimes - pour un jouet !

L'argent existe donc bel et bien !

Sans doute me rétorquerez-vous que l'emploi et la croissance viendront après. Mais cela fait des années qu'on nous le répète.

Or, ni l'emploi ni l'investissement productif ne se sont améliorés. Selon les comptes de la nation, pour 1984, le « taux d'investissement est le plus bas enregistré depuis deux

décennies », parce qu'il est « désormais plus rentable de placer sans risques des capitaux sur le marché financier que de les investir dans des capacités productives risquées ». Voilà pourquoi les investissements productifs, qui ne représentaient en 1981 40 p. 100 des ressources financières totales des entreprises, n'en constituaient plus que le tiers en 1983 et 1984. En revanche, les sociétés ont gonflé leurs portefeuilles de valeurs mobilières, dont la hausse a atteint 86,6 milliards de francs en 1984, après une augmentation de 46,9 milliards de francs en 1983.

J'ajoute que le désendettement partiel des entreprises n'a pas empêché - au contraire - une croissance des prélèvements financiers sur les richesses produites. Sans parler des plus-values financières, les entreprises ont versé en 1984 pour 115,7 milliards de francs de dividendes, en hausse de 44 p. 100 par rapport à 1981, et pour 230 milliards de francs d'intérêts, en hausse de 48 p. 100 par rapport à 1981.

Bref, on a mis énormément d'argent dans les entreprises. Mais il a été utilisé principalement pour accroître le capital financier, diminuer l'emploi et la masse salariale. Et pour faire passer cela, vous recourez au financement public des coûts sociaux découlant des fermetures d'entreprises et dépensez chaque année environ 100 milliards de francs.

Cette orientation négative a des conséquences graves pour les dépenses publiques. Hors dette publique, celles-ci diminueront pour la première fois depuis la Libération.

La santé, l'industrie, la jeunesse, la solidarité nationale, les collectivités locales, sont les grandes sacrifiées d'un budget qui taille délibérément dans le vif des dépenses utiles.

Les dotations pour le redéploiement industriel et la santé baissent de 16 p. 100, celles des transports et du logement de 3 p. 100. Les dotations en faveur de l'éducation stagnent par rapport au P.I.B., tandis que celles pour la famille, la jeunesse, les sports et la sécurité routière sont fortement réduites.

La vie sera donc forcément plus dure pour les travailleurs, les familles, tandis que les inégalités s'approfondiront.

C'est d'autant plus vrai que le projet de budget, en accentuant les transferts de charges, sollicite davantage la masse des contribuables modestes.

Vous transférez, pour compenser, notamment, les énormes dépenses de l'accompagnement social de la casse industrielle.

Les crédits à la formation n'augmentent que parce que gonfle le coût du chômage. C'est ainsi que les dotations pour les trop fameux et illusoire congés de conversion et de formation progressent de 300 p. 100.

Ce projet de budget amplifie donc l'orientation négative des budgets antérieurs et marque un tournant dangereux dans la gestion des finances publiques.

Nous voulons exprimer notre inquiétude face à l'impasse dans laquelle les finances publiques se trouvent aujourd'hui du fait de cette politique.

Nous ne sommes donc pas étonnés que la quasi-totalité des syndicats condamnent votre projet de budget.

Pour la C.F.D.T., « ce n'est pas ce budget qui redonnera à l'économie française le tonus qui lui fait défaut... Le chômage demeure... Le budget aura pour conséquence de tirer l'activité ; et donc l'emploi, vers le bas ».

Pour F.O., « le budget 1986 confirme la ligne d'austérité mise en place en juin 1982, ... installe l'économie dans la récession, ... ne permet pas la recherche d'un taux de croissance suffisant pour bloquer la dégradation de l'emploi ».

Pour la C.G.T., « le budget 1986 est catastrophique... Il entraînera une réduction des activités industrielles et une détérioration des qualités du service public ».

Enfin, la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment constate « avec regret que le projet sacrifie délibérément le soutien au logement au moment précis où le secteur du bâtiment et des travaux publics aurait le plus grand besoin d'une véritable relance ».

Toutes ces déclarations sont publiques, vous les connaissez donc. Elles montrent que l'appréciation que nous portons sur le budget qui nous est soumis n'est pas excessive.

Les mesures positives adoptées en 1981, avec notre concours, sont vidées de leur contenu. Les entreprises publiques sont de plus en plus gérées comme des firmes privées. Les lois sur les droits des travailleurs dans l'entre-

prise sont bafouées par la répression patronale et les lois de décentralisation dévoyées par la politique d'austérité et l'insuffisance des transferts financiers de l'Etat.

Vous nous dites que la situation économique de notre pays s'améliore, que votre objectif est que la France gagne, que vous voulez moderniser et, dans le même temps, le *Manifeste pour une nouvelle croissance*, document préparatoire au congrès de Toulouse du parti socialiste, affirme que l'objectif de « sortir de la crise est une formule démagogique ».

Vous pratiquez donc le double langage. Aux travailleurs, le parti socialiste dit : « Nous voulons continuer la gauche. » « Rien de pire que la droite. » Au C.N.P.F., le Gouvernement dit : « Attention ! avec le retour de la droite la paix sociale est menacée. » « Vous risquez de nous regretter. »

Ce double langage ne suffit cependant pas pour camoufler le constat d'affaiblissement de nos industries et de l'emploi, du retard en matière de formation et de modernisation.

Monsieur le ministre, nous refusons votre projet de loi de finances pour 1986, comme nous combattons les appétits de revanche de la droite. Nous proposons au pays d'autres choix.

La voie du redressement économique, ce ne peut être l'austérité et le chômage. Une telle politique, qu'elle soit pratiquée par MM. Chirac, Barre, Giscard d'Estaing, ou par le parti socialiste, enfonce le pays dans la crise.

Nous ne pensons pas que la France soit condamnée à l'enlèvement. Pour quelle en sorte, il faut, bien entendu, avoir le courage de lutter contre les choix du capital, de moderniser sans détruire, de démocratiser réellement, de décentraliser sans démembrer et, à l'échelle internationale, de coopérer sans asservir.

La France a des atouts industriels, agricoles et culturels considérables. Le savoir-faire, la productivité de ses travailleurs sont parmi les meilleurs. De plus, nous vivons une véritable révolution scientifique et technologique, qui ouvre d'immenses possibilités.

Il faut utiliser les atouts de notre pays, récupérer ses ressources et mobiliser pour développer les productions, pour construire.

Alors, les moyens seraient dégagés pour s'attaquer vraiment au chômage.

L'efficacité des dépenses publiques et des financements doit être examinée, contrôlée, pour créer des richesses. Par-tout, il faut encourager, donner des moyens efficaces aux initiatives locales et régionales, pour défendre et développer les productions et l'emploi. Il faut encourager l'investissement productif et la formation des hommes, pour accroître les richesses de la nation.

L'argent existe pour une telle politique, je viens de le démontrer. Les sénateurs communistes proposent de doubler le rendement de l'impôt sur les grandes fortunes, de supprimer l'impôt fiscal - c'était d'ailleurs une proposition du candidat Mitterrand à l'élection présidentielle de 1981 - et de supprimer les avantages liés à l'emprunt Giscard.

Nous proposons enfin une autre politique de justice sociale et de solidarité, qui permette d'améliorer le pouvoir d'achat des salaires effectifs, des retraites et pré-retraites, qui permette de répondre à l'aspiration légitime des gens, qui permette d'établir une protection sociale moderne, d'allonger le congé de maternité - c'est très important - de promouvoir une école de la réussite pour tous, qui permette de répondre aux besoins modernes en matière de logement, de transports et de sécurité.

La France doit, en outre, préserver son indépendance pour la mettre au service de la coopération et de l'action pour un monde plus fraternel de paix et de désarmement. Il faut s'opposer résolument à la « guerre des étoiles ».

J'indiquerai en concluant que les sénateurs communistes tiennent à élever une très vive protestation contre les conditions d'examen de ce budget, qui résultent des manœuvres politiciennes auxquelles se livre la majorité de droite de cette assemblée.

Selon nous, le Parlement doit jouer pleinement son rôle, c'est-à-dire étudier les textes qui lui sont soumis et respecter le travail des fonctionnaires. Cela est d'autant plus vrai pour l'examen du budget de l'Etat qu'il est la traduction économique et financière des grands choix politiques gouvernementaux.

Le groupe communiste a déposé trente et un amendements sur la première partie de ce projet de loi de finances.

Toutes vos manœuvres, messieurs de la droite, n'ont qu'un seul objet : masquer le fait que, derrière les oppositions de façade, un consensus de fond existe bel et bien entre la droite et le parti socialiste sur bon nombre de questions. (*Exclamations sur les travées socialistes et sur celles du R.P.R.*)

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Information utile !

M. Gérard Delfau. Ce n'est pas sérieux !

Mme Hélène Luc. Monsieur le ministre, vous avez dit ce matin que l'on ne pouvait pas distribuer ce que l'on ne produisait pas. Cela est fort juste. C'est pourquoi nous ne cessons d'affirmer la nécessité d'une nouvelle croissance économique qui permette à toutes celles et à tous ceux qui le désirent d'avoir un emploi stable et qualifié et un pouvoir d'achat en rapport avec celui-ci. Force est de constater que votre budget n'y répond pas. C'est pourquoi nous refusons de l'adopter.

Nous voulons avancer vraiment dans la solution des problèmes du pays. Nous y sommes prêts. Nous avons élaboré des propositions allant dans ce sens.

Tout dépendra à présent de la force que des millions d'hommes, de femmes, de jeunes donneront à l'exigence d'une autre politique et de leur rassemblement avec les communistes, seuls porteurs d'un espoir, d'une issue véritable à la crise, et avec tous ceux qui seront d'accord avec nous. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Christian Poncelet. Quelle volée de bois vert !

M. le président. Madame Luc, je voudrais simplement vous faire observer qu'en cet instant je ne crois pas que vous soyez fondée à indiquer que le Sénat, compte tenu de la majorité qui y siège, aurait décidé de ne pas examiner les amendements du groupe communiste.

Vous avez certes déposé trente et un amendements, mais en tout ce sont soixante-six amendements qui ont été présentés et les journées du 9 et du 10 décembre sont précisément réservées à leur discussion.

Mme Hélène Luc. Il s'est dit tellement de choses depuis quinze jours dans cette assemblée !

M. Christian Poncelet. Il ne faut pas écouter aux portes !

Mme Hélène Luc. Vous allez donc discuter la deuxième partie ?

M. Pierre Gamboa. On met la charrue devant les bœufs !

M. le président. La parole est à M. Moutet.

M. Jacques Moutet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Gouvernement nous présente aujourd'hui un budget qu'il pare de toutes les vertus : modération des recettes, faible progression des dépenses.

Il s'agit, pour moi et pour beaucoup d'autres, d'un budget en trompe-l'œil, dans lequel il importe de distinguer l'apparence et la réalité.

D'un côté, ce budget a une apparence raisonnable, après tant d'excès et de dogmatismes socialistes sur le rôle du budget de l'Etat. De l'autre, la politique budgétaire dans laquelle le Gouvernement se trouve aujourd'hui enfermé est une réalité exigeante. Les exemples foisonnent de décalages entre l'apparence et la réalité. Je n'en citerai que quelques-uns.

En septembre 1984, le Gouvernement a annoncé son intention de réduire de un point, en 1985, les prélèvements obligatoires. Or ils n'ont baissé que de 0,8 p. 100. La différence semble faible, mais par rapport à un point cela fait tout de même 20 p. 100.

Le projet de budget pour 1986 prévoit une nouvelle réduction de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu après celle de 5 p. 100 qui est intervenue cette année. Voilà pour l'apparence ! Mais la réalité est bien différente. Si l'allègement consenti en deux ans correspond à 16 milliards de francs, le produit de l'impôt sur le revenu de 1981 à 1985 s'est accru de 69 milliards de francs, passant de 138 milliards à 207 milliards de francs. Cela, les contribuables ne sauraient l'oublier.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget (budget et consommation). En francs courants, monsieur le sénateur !

M. Jacques Moutet. Cette modeste mesure ne peut pas effacer une politique fiscale absurde qui a créé la tranche d'imposition à 65 p. 100, le plafonnement du quotient familial pénalisant gravement les cadres, qui a supprimé la réduction des intérêts pour la résidence principale en la remplaçant, il est vrai, par un crédit d'impôt beaucoup moins intéressant et, enfin, qui a institué des majorations exceptionnelles devenues permanentes.

Votre politique fiscale a toujours été mauvaise, à mon sens. Les quelques atténuations que vous y apportez maintenant en vue des prochaines élections sont à la fois insuffisantes et illusoire. Nous ne pouvons donner notre caution à une politique préjudiciable aux intérêts du pays et dont vous conservez les éléments essentiels.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le sénateur.

M. Jacques Moutet. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Moutet, je voudrais vous exprimer de chaleureux remerciements (*Sourires*), car vous venez de répondre à ma place à Mme Luc. Je dois reconnaître que ce débat est tout à fait surprenant. On constate un désaccord entre les communistes et l'opposition sur la forme, mais il y a entre eux un profond accord sur le fond (*M. Adolphe Chauvin sourit*) qui consiste à donner une volée de bois vert au Gouvernement, pour reprendre une expression de M. Poncet.

La seule cohabitation que l'on peut observer aujourd'hui dans ce pays, c'est non pas celle qui rassemble MM. Chirac, Giscard d'Estaing et Barre, mais celle qui réunit la droite et les communistes dans leurs critiques antisocialistes. (*Sourires*.) Continuez dans cette direction, cela prouve que nous sommes sur le bon chemin.

Monsieur Moutet, je vous remercie de reconnaître que nous avons pris des dispositions fiscales qui frappent un certain nombre de hauts revenus. Ce qui était exceptionnel est supprimé. La tranche d'imposition à 65 p. 100 ne le sera pas. Si vous parlez au nom de 200 000 Français, moi, je préfère parler au nom de la grande masse des contribuables.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Moutet.

M. Jacques Moutet. Monsieur le ministre, je suis sensible à vos remerciements. Je vous ferai remarquer que, contrairement à Mme Luc, je n'ai pas voté ces mesures.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est vrai. Je le comprends d'ailleurs.

M. Jacques Moutet. Il est évident, par exemple, que les mesures proposées ne changent en rien l'excessive concentration de l'impôt. Tout demeure comme avant. Ce n'est pas moi qui l'affirme, mais c'est l'un des vôtres, M. Goux, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, qui, le 16 octobre dernier, déclarait : « La taxation marginale des revenus supérieurs a atteint sa limite. Il semblerait souhaitable d'échapper à la contestation de cet impôt en mettant fin à la progression dans la progressivité. »

Voilà, à mes yeux, un réel changement de politique fiscale et vous devriez, monsieur le ministre, écouter vos amis politiques.

Je prends un autre exemple. Pourquoi n'avez-vous pas envisagé la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, dont l'échec, par rapport à vos ambitions de 1981, est patent ? Pour ce faire, vous auriez pu vous inspirer du rapport de M. Pierret, rapporteur général - socialiste - à l'Assemblée nationale, qui, fustigeant « l'illusion de la réforme fiscale », affirme : « On ne peut qu'exprimer une certaine déception à l'égard de l'impôt sur les grandes fortunes. Son rendement est faible et son application soulève des problèmes de frontières. »

Cet impôt est inutile et même dangereux, ainsi que l'a rappelé notre rapporteur général, M. Blin. Il décourage l'épargne et l'investissement. Il favorise la consommation. Il encourage la fuite des capitaux.

La France est le seul pays au monde à taxer de façon aussi excessive le patrimoine. Citons la taxe foncière, les droits de succession, l'impôt sur les plus-values, l'impôt sur les grandes fortunes.

Pour ce qui est des dépenses du budget pour 1986, il convient, là aussi, de distinguer l'apparence et la réalité.

Si l'on s'en rapporte à la faible progression des dépenses, 3,6 p. 100 par rapport à 1985, on pourrait penser que le Gouvernement semble converti aux vertus d'une politique budgétaire raisonnable.

Ce budget traduit une inversion complète de la politique budgétaire suivie depuis 1981, époque à laquelle vous insistiez, monsieur le ministre - ou plutôt votre prédécesseur, M. Fabius - sur la nécessité d'une politique active des finances publiques. Pour être active, elle l'a été dans l'explosion des dépenses : l'augmentation de celles-ci a été de 20 p. 100 en 1981 après quatre collectifs et de 27 p. 100 en 1982.

Aujourd'hui, voilà venu en apparence le temps de la sagesse. Loin de moi l'idée de vous en blâmer, monsieur le ministre, mais permettez-moi une nouvelle fois de distinguer l'apparence et la réalité.

La réalité, c'est que votre budget est beaucoup moins rigoureux qu'il n'y paraît. La rigueur ne s'applique nullement au coût de fonctionnement de l'Etat, qui augmentera de 5,8 p. 100, alors que l'ensemble des dépenses ne progressera que de 3,6 p. 100.

Versant dans la facilité, vous n'obtenez une faible progression du total des dépenses qu'en sacrifiant délibérément les dépenses qui concernent l'équipement. Il est vrai que vous ne pouvez plus faire autrement, car ce budget porte en lui tout le poids de vos erreurs passées. Aussi êtes-vous incapable de corriger l'évolution des tendances lourdes de ce budget et sa dérive.

Depuis 1981, les effectifs budgétaires ont progressé de 126 400 unités. Cela veut dire que, chaque année, dans le budget de l'Etat s'inscrit une dépense incompressible et inéliminable de près de 25 milliards de francs. Telle est la réalité.

L'exemple de la dette publique est également significatif : 94 milliards de francs seront nécessaires à son financement en 1986, soit 11 milliards de francs de plus qu'en 1985. Cela signifie que votre politique de dépenses budgétaires désordonnées a entraîné des déficits cumulés - 590 milliards de francs depuis 1981 - dont le financement prive désormais, et pour longtemps, l'Etat d'une réelle maîtrise de son budget.

Les conséquences sont effarantes. Selon les projections effectuées par la division des études économiques du Sénat, la dette augmentera en six ans de 75 p. 100 en francs constants, passant de 21,4 p. 100 du P.I.B. en 1984 à 32,3 p. 100 en 1990. A cette date, le poids de la dette représentera 60 p. 100 du produit de l'impôt sur le revenu.

Je sais bien, on l'a dit et répété, que la France est l'un des pays les moins endettés. Vous ne pouvez nier cependant que, depuis 1981, l'endettement intérieur de la France a triplé et que son endettement extérieur a quadruplé. Cela veut dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que, au moins dans ce domaine-là, en 1981, vous avez fait un bel héritage. Je pense que vous serez d'accord avec moi sur ce point.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Sûrement pas !

M. Jacques Moutet. Par-delà l'apparence du freinage des dépenses dont se targue le Gouvernement, voilà la réalité de cinq années de gestion socialiste !

Je ferai les mêmes observations pessimistes à l'égard du déficit budgétaire.

Le Gouvernement affirme avoir maîtrisé la dérive des déficits en arrêtant à 141 milliards de francs le déficit de 1986, soit 3 p. 100 du P.I.B. Je ferai simplement remarquer que cette fameuse norme n'a jamais été respectée ces dernières années : 3,3 p. 100 en 1983, 3,42 p. 100 en 1984. Pourquoi en serait-il autrement en 1985 et en 1986 ?

Le déficit d'exécution sera bien évidemment supérieur au déficit prévisionnel. Là encore, l'apparence de votre présentation n'a rien à voir avec la réalité de l'exécution.

Mais, surtout, peut-on réellement prétendre que l'assainissement de nos finances est engagé, tant que subsiste un tel gouffre, qui absorbe les ressources du marché financier ou contribue à la création monétaire ? Dans les deux cas, il est profondément perturbateur des mécanismes économiques.

Rappelons au passage que la République fédérale d'Allemagne a réussi un remarquable rétablissement financier en ramenant de 3,4 p. 100 à 1,7 p. 100 du P.I.B. son déficit budgétaire entre 1981 et 1985. Pour la France, c'est l'inverse qui s'est produit.

Plus grave encore : le déficit que vous nous présentez, monsieur le ministre, n'a aucune signification véritable, puisqu'il résulte d'une différence entre des recettes surestimées - on a pris pour base une croissance de 2,1 p. 100 en 1986 - et des dépenses sous-estimées.

A cet égard, je voudrais évoquer, même si cela a été fait maintes fois, notamment par notre rapporteur général, le gigantesque mouvement de débudgétisation que le Gouvernement a engagé depuis trois ans. En réduisant ainsi les dépenses, il masque un déficit abyssal.

Ces mesures étant nombreuses, je ne rappellerai que les principales : création du fonds spécial des grands travaux, 18 milliards de francs en trois ans ; contribution du budget des P.T.T. au budget général, 15 100 millions de francs ; en 1984, disparition quasi totale des prêts du F.D.S, soit 6 milliards à 7 milliards de francs ; prélèvement sur le fonds de réserve des caisses d'épargne et des caisses des dépôts pour 25 milliards de francs en trois ans dont 9 900 millions de francs en 1986 ; transfert à Gaz de France du surcoût du gaz algérien, soit 1 500 millions de francs ; transfert au budget des P.T.T. du financement du centre national des études spatiales et de la filière électronique, soit 9 700 millions de francs pour 1986 ; transfert sur la sécurité sociale de 12 milliards de francs en 1986 dont 4 milliards de francs prélevés sur la caisse de retraite des agents des collectivités locales ; suppression de la caisse des prêts H.L.M. et transfert à la caisse des dépôts du financement des P.L.A., soit 4 500 millions de francs.

Cette énumération est suffisamment éloquente, me semble-t-il, pour apprécier ce que serait le déficit budgétaire réel dans une présentation constante depuis 1981. En réintégrant les dépenses débudgétisées depuis quatre ans, le déficit s'accroîtrait, en 1986, de 51 milliards de francs, pour atteindre 196 milliards de francs environ et non les 145 milliards de francs annoncés par le Gouvernement...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Moutet ?

M. Jacques Moutet. Je vous en prie, M. le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Moutet, je veux bien que la règle de ce débat assez curieux soit : toujours plus haut, toujours plus fort, toujours plus loin... Vous avez évoqué un « déficit abyssal », mais c'est le débat qui devient abyssal ! Tout de même, il faut respecter quelques limites !

Ainsi, quand vous parlez de la progression du produit de l'impôt sur le revenu, il faudrait que vous établissiez une distinction entre francs courants et francs constants, si ça ne vous dérange pas trop. Quand vous fondez un raisonnement en valeur absolue sur des francs courants en établissant des comparaisons entre des pourcentages et des taux, là vous vous surpassez ! Je sais bien que vous êtes gascon comme moi mais est-ce une raison pour que cette forme d'humour arrive à la tribune ?

Lorsque vous dressez la liste des débudgétisations, ayez l'amabilité de mentionner aussi ce qui n'était pas à la charge du budget de l'Etat et qui a été transféré. J'espère que vous trouvez cela intéressant aussi.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Moutet.

M. Jacques Moutet. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous me dites qu'il ne faut pas confondre francs courants et francs constants. Je suis d'accord avec vous.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Eh bien alors !

M. Jacques Moutet. Mais même en transformant en francs constants les 138 milliards de francs, je ne pense pas qu'on obtiendra la même somme en 1985.

Vous avez, les uns et les autres, une façon extrêmement habile de présenter les choses.

S'agissant de l'inflation, j'ai entendu affirmer ce matin - je crois que c'est M. Bérégovoy qui l'a dit - que l'inflation avait baissé de huit points entre 1980 et septembre 1985. C'est vrai. Une comparaison a été établie avec l'inflation constatée en République fédérale d'Allemagne. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ferai remarquer que huit points sur 13,3 p. 100 d'inflation, cela représente une réduction de 60 p. 100.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais ce n'est pas possible !

M. Jacques Moutet. Or, en 1981, l'inflation s'élevait à 5,5 p. 100 en République fédérale d'Allemagne. Aujourd'hui, elle n'est plus que de 2,2 p. 100, ce qui représente bien aussi une réduction de l'inflation de 60 p. 100. Alors, je veux bien que l'on pousse des cocoricos de temps à autre, mais seulement lorsqu'ils ont une réelle signification.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Là, vous nous coupez le souffle. C'est une gasconnade !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Moutet, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jacques Moutet. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Moutet - je m'adresse à vous mais j'ai vu cet argument sous une plume, je dirai « auguste », comme me le souffle M. Emmanuelli, puisque l'argument a déjà été utilisé par M. Giscard d'Estaing - voulez-vous que nous essayions de raisonner ? En 1980, nous étions en effet - vous venez de le dire - dans une période d'inflation mondiale. A cette époque, l'inflation s'élevait à 5,5 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et à 14 p. 100 environ en France - d'où une différence de huit points - et l'inflation mondiale s'exerçait sur l'économie allemande comme sur l'économie française.

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une période de désinflation mondiale, quoiqu'il faille sans doute être un peu prudent devant le dérapage de la masse monétaire aux Etats-Unis, la persistance du déficit budgétaire américain et le niveau élevé des taux d'intérêt pratiqués en Grande-Bretagne.

Toutefois, il existe - c'est vrai - un mouvement de désinflation mondiale dont nous bénéficions et dont bénéficie aussi naturellement la République fédérale d'Allemagne. Or, aujourd'hui, l'écart entre la France et la République fédérale d'Allemagne est d'environ trois points. Cela signifie que le pouvoir d'achat de notre monnaie perdait à l'époque 8 p. 100 et qu'actuellement, toutes choses égales par ailleurs, la différence n'est plus que de trois points.

Voilà ce qu'il faut comparer et n'utilisez pas des astuces qui ne sont vraiment pas dignes de ce débat ! Vous pouvez nous adresser des critiques, les mêmes que Mme Luc, celles-là je les accepte. Vous ne voulez pas admettre ce que l'on a fait, bien ; mais au moins, dans votre raisonnement, pratiquez une rigueur, qui n'est pas absente de notre budget, je le concède volontiers, mais qui est totalement absente de votre argumentation, monsieur le sénateur.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Moutet.

M. Jacques Moutet. Monsieur le ministre, je vais vous poser simplement une question, vous me répondrez par oui ou par non : le taux d'inflation a-t-il été réduit de 60 p. 100 en Allemagne comme en France ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Cela ne veut rien dire !

M. Jacques Moutet. Monsieur le ministre, dans cette brochure que j'ai sous les yeux, je lis qu'entre la France et l'Allemagne, de mars 1983 à juin 1985, le différentiel d'inflation est de 11,42, c'est-à-dire que les prix ont augmenté de 17,45 p. 100 en France, alors qu'ils ont augmenté en Allemagne de 6,3 p. 100, voilà la réalité !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ce qui compte, c'est la courbe !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Moutet, me permettez-vous de vous interrompre, encore une fois ?

M. Jacques Moutet. Je vous en prie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je vais faire une dernière tentative. Monsieur Moutet, si vous êtes en train d'essayer de nous expliquer que perdre 8 points de compétitivité ce n'est pas plus grave que d'en perdre 3,3 vous allez vous inscrire dans la lignée des grands innovateurs sur le plan de la pensée économique et, après tout, pourquoi pas ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ce débat est très intéressant, car il y correspond à des conceptions économiques et des choix qui ne sont pas négligeables.

La publication de l'union des industries métallurgiques, mécaniques et minières, dont vous avez fait état, émane de milieux patronaux qui ont été, pendant un certain temps, avec d'ailleurs des correspondants dans certains partis de l'opposition, partisans de la dévaluation.

Ainsi, à partir du dernier réajustement monétaire, on considère l'inflation qu'a connue la République fédérale d'Allemagne et on établit des comparaisons. Mais cet argument est tout à fait spécieux car, aujourd'hui, les deux courbes se rapprochent et ce n'est pas le moment de les faire diverger. Si vous avez - après tout je veux bien le croire - la même conscience que nous de l'intérêt national, vous devriez - réservant sans doute vos critiques à d'autres points - vous réjouir du fait que nous sommes en train de guérir notre pays de l'inflation qui est un mal profond.

Je vous ai écoutés, tout à l'heure, vous et certains de vos collègues, parler, en effet, de différences de taux d'intérêt entre les emprunts contractés quand l'inflation était à 13 ou à 14 p. 100 et les remboursements qu'ils entraînent. Cela est vrai, personne ne le conteste, mais la République fédérale d'Allemagne, depuis Weimar, ressent comme une maladie profonde l'inflation alors que la France a toujours considéré, et dans toutes les catégories sociales, qu'après tout l'inflation était une drogue douce qui permettait de passer, sans trop de difficultés, du stade de la récession à celui de la modernisation.

Nous pensons exactement le contraire parce que les circonstances ont changé, notamment après les deux chocs pétroliers et la hausse du dollar, et nous estimons que tout ce qui ferait revenir l'inflation serait dangereux. C'est pourquoi j'ai toujours écarté toute idée de dévaluation du franc. Je dois dire que je me sentais assez de la situation actuelle, puisque aujourd'hui le dollar vaut 7,90 francs, qu'il a donc baissé de près de deux francs depuis le mois de février, et que le deutschemark vaut 3,047 francs.

De cela au moins, on devrait se réjouir ; nous sommes en train de sortir la France d'une maladie profonde qui atteignait ses structures et ses mentalités. Au moins, reconnaissez cela ! Nombre de vos amis politiques le reconnaissent, de nombreux experts le reconnaissent, à l'Assemblée nationale tout le monde le reconnaît ! Certains disent qu'on agit de telle manière, mais dans certaines circonstances - c'est le raisonnement de Mme Luc ; d'autres mettent en avant des raisons différentes, mais au moins cela doit être reconnu par tous. N'essayez pas d'argumenter sur ce point. Ce n'est pas raisonnable.

Permettez-moi d'exprimer ce que m'inspirent votre discours et quelques autres. Au fond, vous ne nous croyez pas capables de gérer, ce en quoi vous vous trompez. Vous semblez éprouver, surtout au fur et à mesure que se rapprochent les élections, une sorte de délectation amère à souligner ce qui ne va pas en oubliant de constater ce qui va bien.

M. Christian Poncelet. Vous êtes orfèvre en la matière.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'aurai l'occasion tout à l'heure de vous interrompre, monsieur Poncelet, croyez-moi ! D'ailleurs, à dire vrai, d'autres que moi pourraient vous interrompre. Je vous ai déjà dit que le procureur le plus sévère de votre programme n'était pas, jusqu'à maintenant, le ministre des finances de notre pays. Si nous avons, les uns et les autres,

le souci de l'intérêt national et de l'avenir de notre pays, nous devrions, de temps en temps, lorsque les faits sont parlants, les constater d'un commun accord.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Jean-François Pintat. Cela a toujours été vrai !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Moutet.

M. Jacques Moutet. Monsieur le ministre, je suis aussi soucieux que vous-même des intérêts de la France et je me réjouis de la réduction du taux d'inflation. Cependant, admettez avec moi que la République fédérale d'Allemagne a fait un effort identique au nôtre et a réduit de la même façon son taux d'inflation alors que, dans ce pays, il n'y a pas de contrôle des prix.

M. Christian Poncelet. Voilà !

M. Jacques Moutet. De toute façon, je crois qu'il s'agit d'un dialogue de sourds.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Oh oui !

M. Jacques Moutet. A la fin d'un exercice, on fait un bilan. Le vôtre sera le plus mauvais de ceux qu'a connus la France depuis des décennies. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Là, vous n'êtes plus crédible !

M. Jacques Moutet. Je sais bien que ce que je dis ne vous fait pas plaisir !

L'apparence ne peut masquer la réalité. Le budget de 1986 n'est pas meilleur que les précédents ; bien au contraire, il est pire encore car - je le répète - il contient toutes les conséquences de vos erreurs. Il s'agit d'un budget trompeur, tronqué, factice, œuvre d'un gouvernement aux abois et d'une majorité qui a perdu ses illusions.

Mme Hélène Luc. Vous êtes mal placé pour le dire.

M. Jacques Moutet. Aussi, comme bon nombre de mes amis, voterai-je contre votre projet de budget qui ne répond pas aux besoins du pays et sonne le glas d'une politique dépassée. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur celles de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Mme Hélène Luc. De toute façon, vous êtes disqualifié !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Moutet, je vais vous dire : le Béarn a produit mieux !

M. le président. La parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous arrivons donc au terme d'une législature où, il faut bien le reconnaître, si l'on veut être objectif, l'idéologie sectaire et triomphante des premiers jours du septennat se transforme progressivement, sous la contrainte d'un échec économique et social aujourd'hui consommé, reconnu, ainsi que d'un prochain échec électoral prévisible - voir les élections législatives partielles, les élections cantonales, chaque dimanche ! - en un socialisme édulcoré, frileux (*Rires sur les travées socialistes*) destiné à essayer de se maintenir au pouvoir.

Je prends à témoin notre assemblée : le discours prononcé ce matin par M. le ministre de l'économie et des finances, que j'ai écouté avec beaucoup d'attention...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'était un très bon discours !

M. Christian Poncelet. ... Ce discours n'était-il pas, mes chers collègues, un discours que l'on pourrait qualifier de socialo-libéral ou de social-démocrate ? En tout cas, ce n'est pas le même discours que celui que l'on a entendu au début de la législature.

Le récent débat, que beaucoup de Français ont regardé, entre M. Chirac et M. Fabius a constitué une parfaite illustration de ce que je considérerai comme le profil bas adopté par le pouvoir en matière idéologique. Si le mot de « socialisme » a été prononcé une fois, en plus d'une heure de débat, par M. le Premier ministre, il est révélateur de constater qu'il ne l'a pas été une seconde fois. On est loin, convenons-en, du congrès de Valence où un ministre actuellement en exercice voulait couper des têtes !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Parlez-nous du travaillisme à la française de Chirac !

M. Christian Poncelet. Ce revirement des socialistes n'est pas uniquement formel. On le retrouve aussi dans tous les actes récents du Gouvernement. Ce que l'on a fait ou que l'on propose aujourd'hui n'a plus rien de commun avec les promesses de 1981 ni avec les premières décisions du septennat.

Vous allez me dire, monsieur le ministre, qu'il s'agit là de propos d'opposition. Eh bien non ! ce sont vos propres amis, auxquels - si je reprends l'expression utilisée - vous êtes fraternellement unis dans une gauche généreuse, qui tiennent ces propos. L'intervention de Mme Luc à cette tribune le confirme. Alors, n'y a-t-il plus de gauche fraternellement unie, de gauche généreuse ? Telle est la question que l'on se pose aujourd'hui !

Mme Héliane Luc. Monsieur Poncelet, mes propos n'ont rien à voir avec les vôtres !

M. Christian Poncelet. L'examen du projet de budget pour 1986 fournit une remarquable illustration de la démarche d'aujourd'hui, contraire à celle de 1981.

Comment, en effet, ne pas être saisi devant l'inconsistance d'un Gouvernement qui se félicite aujourd'hui de réduire les dépenses publiques alors que le montant de ces mêmes dépenses s'est accru de 67 p. 100 de 1981 à 1983, dont 27 p. 100 pour la seule année 1982 ? N'est-ce pas pourtant le secrétaire d'Etat au budget de l'époque qui est aujourd'hui à la tête du Gouvernement ?

Quel crédit accorder dans ces conditions à un projet de budget qui contredit aussi ouvertement l'idéologie socialiste et la politique conduite depuis mai 1981 jusqu'à ces dernières années ? Je le dis avec la plus grande clarté : aucun.

Ce budget est, en effet - cela a été dit et redit - un budget électoraliste.

Comment expliquer, autrement par exemple, le remboursement anticipé de l'emprunt obligatoire et, à l'inverse, le report au 15 avril prochain, c'est-à-dire après une échéance électorale, de la hausse des taxes sur les carburants ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est logique !

M. Christian Poncelet. Sans parler de la réduction de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu qui intervient après que le taux marginal d'imposition - c'est-à-dire ce que l'on paie comme impôt sur le revenu supplémentaire obtenu par l'effort et le travail - ait été porté à plus de 70 p. 100, soit la tranche maximale plus les impôts supplémentaires.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Cela le ramène à 65 p. 100 !

M. Christian Poncelet. Et les impôts qui s'y ajoutent !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Non, c'est fini ?

M. Christian Poncelet. Comment espérer, en effet, mobiliser les énergies, encourager l'initiative, le risque et la créativité avec une telle pression fiscale ?

Comment croire qu'un cadre de condition moyenne - un peu supérieure, j'en conviens - qui travaillera sept jours sur dix, trois semaines sur quatre, neuf mois sur douze pour l'Etat sera motivé pour se battre et relever les défis auxquels il se trouve confronté et pour lesquels, à juste titre d'ailleurs, vous voulez le mobiliser ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Poncelet ?

M. Christian Poncelet. Je vous en prie, monsieur le ministre. Je n'y vois que des avantages.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je suis très content, monsieur Poncelet, de pouvoir vous procurer quelques avantages supplémentaires.

Je résumerai en quelques mots le discours que vous auriez tenu si nous n'avions pas pris la décision de rembourser l'emprunt Delors. Encore une bombe à retardement, auriez-vous dit, qu'il nous faudra désamorcer lorsque nous aurons gagné les élections.

La situation de l'économie française permet, en effet, de rembourser l'emprunt Delors avant les élections. Nous le faisons donc.

J'ajoute que j'ai toujours considéré que la baisse des impôts et des taux d'intérêts ainsi que le remboursement d'une dette permettraient de stimuler l'économie française, une fois l'assainissement terminé. Par ailleurs, votre discours a, bien entendu, pour objet, à l'instant même, de flatter les cadres. Je voudrais que vous reteniez que 200 000 citoyens Français seulement sont concernés par la tranche à 65 p. 100 de l'impôt sur le revenu. Il faut donc que le pays sache qu'avec des trémolos dans la voix vous parlez de ces 200 000 citoyens-là. Il faut qu'il sache aussi qu'il s'agit là de personnes, pas tout à fait modestes, puisque leurs revenus annuels s'élèvent au minimum à 500 000 francs par an ! Bien entendu, seule une partie de leur revenu est imposé à 65 p. 100. En outre, ces contribuables bénéficient de deux déductions qui représentent ensemble 28 p. 100.

Il faut donc se montrer raisonnable. Vous donnez le sentiment de parler au nom de tous les Français, et vous n'évoquez le cas que de 200 000 d'entre eux - je les rencontre comme vous - qui, dans l'ensemble, comprennent aujourd'hui mieux que vous la nécessité de l'effort et de la solidarité.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Poncelet.

M. Christian Poncelet. Nous verrons, monsieur le ministre, comment ils comprennent vos propos dans quelques mois !

Vous m'avez prêté un discours ; dans un instant, je vous en prêterai un que vous auriez pu tenir si nous avions pris nous-mêmes la mesure que vous annoncez aujourd'hui. S'agissant de nos flatteries envers les cadres, ce n'est pas dans notre démarche. Je comprends votre générosité : on ne peut prêter aux autres que ce que l'on possède soi-même ! Vous étiez flatteur envers les électeurs. Rappelez-vous.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Deux cent mille Français, ce n'est pas beaucoup !

M. Christian Poncelet. Ce budget est un budget politique auquel le Sénat doit apporter une réponse de même nature, c'est-à-dire une réponse politique. Il n'est plus temps, aujourd'hui, de vouloir améliorer un texte imparfait et de présenter des propositions constructives. D'ailleurs, dans le passé, jamais, ou presque jamais, la majorité socialiste n'a accepté de reprendre les amendements du Sénat, même ceux - et je vous en donne acte - qui avaient été acceptés par le Gouvernement.

La Haute Assemblée ne peut s'aventurer à cautionner aujourd'hui une telle dérive dans le fonctionnement des institutions parlementaires. Il est plus que temps de faire cesser un simulacre de débat qui ne respecte ni les élus que nous sommes, ni l'acte essentiel de la vie politique que représente le vote du budget.

M. Jean-Pierre Masseret. C'est incroyable !

M. Christian Poncelet. L'heure de la sanction, c'est notre sentiment, est pour nous arrivée.

M. Jean-Pierre Masseret. C'est renversant !

M. Christian Poncelet. Cramponnez-vous ! Il me semble souhaitable d'adopter une position claire pour refuser ce budget. Personne n'ignore ici que mes amis et moi-même avons suggéré de déposer une question préalable. S'il fallait un argument supplémentaire, je le trouverais dans l'interruption qu'a provoquée M. le secrétaire d'Etat ce matin en intervenant pendant l'exposé du rapporteur général. Il lui disait : « Déposez, déposez donc vos amendements ! » Le piège était là.

Cela étant, il est bien certain que mes collègues du groupe du rassemblement pour la République et moi-même n'interviendrons pas dans ce faux débat et qu'en aucun cas nous ne déposerons d'amendements.

Cette démarche me paraît être la seule qui soit cohérente.

Qui ne sait, en effet, que le projet de budget d'inspiration socialiste sera mis en œuvre - il y a fort à parier - par une autre majorité. Qui ne sait qu'un collectif sera voté dès le printemps prochain pour harmoniser le budget avec la nouvelle politique qui sera alors conduite. Je sais, vous l'avez dit ce matin, qu'il ne faut pas trop accorder de crédit aux son-

dages, mais il faut quand même s'y référer de temps à autres. Les derniers sondages laissent à penser que la majorité va changer au mois de mars prochain.

M. Jean-Pierre Fourcade. C'est le discours de Mme Luc !

M. Christian Poncelet. Mais il n'y a pas qu'eux et nous, pour reprendre l'expression de Malraux !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est une joie partagée à gauche et à droite ! Vous travaillez bien !

M. Pierre Gamboa. On verra cela au moment des amendements sur le capital !

M. Christian Poncelet. Le cinquième budget socialiste ne peut en rien constituer la base du redressement du pays.

Pour expliciter mon attitude, je développerai successivement les points suivants.

Premièrement, la réalité de l'environnement économique et social de ce projet de budget dément l'optimisme officiel.

Une stratégie budgétaire est possible, qui conduirait à terme au recul du chômage. Or, le projet de budget qui nous est soumis n'a rien à voir avec une telle stratégie.

Quelle est la réalité de l'environnement économique et social ?

Année après année, nous dénonçons la présentation des comptes budgétaires et les errements de la gestion socialiste. Les magistrats de la Cour des comptes eux-mêmes, hommes compétents et de qualité, appréciés par tout le monde, ont condamné de nombreuses irrégularités à l'occasion de l'examen de la loi portant règlement définitif du budget de 1983, et les élus locaux parleraient de comptes administratifs.

Le défaut de sincérité et de clarté dans la présentation des comptes, auquel s'adjoint l'accomplissement d'irrégularités substantielles dans la gestion des crédits, semble bien être aujourd'hui une pratique courante de la part du pouvoir actuel. Un exemple : savez-vous que les crédits accordés au ministère de l'intérieur et de la décentralisation, au titre de la défense civile pour l'exercice 1985 - et si M. le président de la commission des finances était là, il pourrait vous le confirmer - n'ont pas à ce jour encore été débloqués ? Voilà une petite opération qui ne m'apparaît pas conforme à la volonté exprimée par le Parlement s'agissant bien sûr de l'utilisation de ces crédits.

Malgré toutes les approximations, pour ne pas dire toutes les manipulations, il est possible, cependant, de serrer d'assez près la physionomie de la conjoncture économique et financière de la France après cinq années de socialisme. Celle-ci peut se décrire en un mot : stagflation. Autrement dit, à une croissance insuffisante de notre économie pour enrayer la montée du chômage, s'ajoute un déséquilibre persistant au niveau des finances publiques et de la monnaie.

L'examen des principaux indicateurs confirme cette analyse. D'abord, la croissance de la France est nettement insuffisante, surtout si on la compare à celle de nos partenaires : alors que la croissance des pays de l'O.C.D.E. - je cite les chiffres de cet organisme - atteint 3,5 p. 100 en 1985, celle de la France ne dépasse pas 1,2 p. 100. Or, il faut savoir qu'une croissance de 1 p. 100 à 2 p. 100 en volume - je rappelle que le taux de 2,1 p. 100 est prévu, en 1986, dans votre budget - signifie, à coup sûr, une augmentation réelle d'au moins 100 000 chômeurs par an ainsi qu'une réduction du pouvoir d'achat des ménages. De fait, celui-ci a baissé d'un point et demi en deux ans, le salaire net par salarié ayant été inférieur en 1984 à son niveau de 1981. (*M. le ministre fait un signe de dénégation.*)

J'ai sous les yeux un article signé de Force ouvrière, organisation importante, représentative, responsable, à laquelle, me semble-t-il, vous vous êtes référé ce matin. J'y relève les expressions suivantes : « baisse du niveau de vie », « détérioration des conditions de travail. » Je ne vais pas le lire en détail, cela lasserait le Sénat. Cela dit, je le tiens à votre disposition : voilà ce que dit une grande organisation syndicale française !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. On en est aux tracts syndicaux !

M. Christian Poncelet. Actuellement, l'inflation est officiellement de 5 p. 100 environ ; en réalité, le taux peut apparaître nettement supérieur. En effet, il ne semble pas excessif d'affirmer, comme mon prédécesseur à la tribune, M. Moutet,

l'indiquait à l'instant, que la manipulation des tarifs publics et le contrôle des prix sont de l'ordre d'environ un point et demi à deux points. Ainsi, s'il est exact que l'inflation diminue - je tiens à vous en donner acte - il n'en demeure pas moins vrai que la France, dans ce domaine, continue à faire moins bien que ses principaux partenaires.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Lesquels, monsieur Poncelet ?

M. Christian Poncelet. Je donne un exemple tout de suite. L'inflation réelle en France, à la fin de l'actuelle législature, sera de plus du double de celle de l'Allemagne fédérale, si les prévisions sont respectées. En effet, ce pays a prévu un taux de 1,8 p. 100 pour 1986 et vous, 3,6 p. 100. C'est bien le double !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Poncelet, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Christian Poncelet. Je vous en prie. Les précisions sont toujours utiles !

M. le président. Monsieur Poncelet, vous avez provoqué M. le ministre et il est donc normal qu'il demande la parole. Je la lui donne, avec votre autorisation.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est vraiment pour le plaisir !

Lorsque vous avez parlé de la croissance, j'espère que la Haute Assemblée a été sensible au fait que vous avez évoqué les pays de l'O.C.D.E., parmi lesquels figurent le Japon et les Etats-Unis d'Amérique. Si vous prenez en considération nos partenaires européens qui ont connu à peu près la même crise que nous entre 1981 et 1985, je le répète : la croissance en France a été supérieure globalement à celle de la moyenne de ces pays, y compris à celle de la République fédérale d'Allemagne, ce qui explique d'ailleurs en partie notre déficit budgétaire. On peut discuter de l'opportunité de ce déficit, mais voilà une explication.

Par ailleurs, vous avez évoqué l'inflation et dit que, sans le contrôle des prix, elle serait supérieure de 2 p. 100.

Permettez-moi de vous faire deux observations, monsieur Poncelet.

D'abord, l'année dernière, lorsque j'annonçais que la hausse des prix serait d'environ 4,5 p. 100, la plupart des sénateurs jugeaient que j'étais très optimiste. Or, elle sera légèrement inférieure à 5 p. 100, du moins je l'espère. Quant au dollar - j'ai l'état des changes sous les yeux - sa valeur moyenne durant l'année est de 9,14 francs, donc supérieure à nos prévisions. Et vous savez, puisque vous avez occupé d'éminentes fonctions, que la hausse du dollar a un effet inflationniste.

Ensuite, tout au long de cette année, nous avons libéré les prix des produits et de certains services industriels à hauteur de 80 p. 100. Nous continuerons, mais j'entends le faire avec mesure. C'est la raison pour laquelle je trouve qu'il serait funeste pour l'économie française de libérer brutalement l'ensemble des prix. Il convient, me semble-t-il, de procéder de façon progressive.

Monsieur Poncelet, vous ne pouvez pas dire tout et son contraire. Nous avons une politique cohérente, dont les éléments s'emboîtent. Il est vrai que la baisse du dollar a des effets positifs sur le prix du gaz, par exemple ; d'ailleurs, des décisions de baisse des tarifs ont été prises en matière de gaz industriel et de gaz domestique. Nous continuerons dans cette voie, mais nous agissons de façon responsable. Peut-être est-ce cela qui nous sépare...

Je voudrais que vos arguments soient cohérents. Je comprends les critiques, mais on ne peut pas présenter deux fois la même en employant des arguments différents ! Il faut choisir et je sais que ce n'est pas très facile.

Vous avez dit, enfin, qu'un collectif interviendrait dans l'hypothèse où l'opposition l'emporterait. J'attends avec intérêt ce collectif, car j'ai tout de même cru sentir qu'un débat s'était instauré entre vous à propos de l'attitude à adopter à l'égard du budget. Or, quand on lit attentivement les propositions du R.P.R., les déclarations de M. Barre et celles de M. Giscard d'Estaing, on constate que les uns mettent l'accent sur la relance - c'est vous - avec le déficit budgétaire, alors que les autres insistent sur la réduction de ce

déficit budgétaire. D'ailleurs, des arguments peuvent plaider dans les deux sens, mais, à coup sûr, on ne peut pas mener ces deux politiques à la fois.

J'ai entendu l'un de vos représentants, M. Toubon, dire que, dès votre arrivée au pouvoir, les impôts seront diminués de 40 milliards de francs - M. Blin, ce matin, vous a mis en garde très sérieusement sur ce point - soit 20 milliards de francs pour les entreprises et 20 milliards de francs pour les ménages, et ce sans que les économies correspondantes soient réalisées. Je dis que ce serait funeste pour l'économie française.

Je ne sais pas si vous gagnerez les élections ; après tout, comme vous le disiez tout à l'heure, les sondages vous donnent une certaine avance, mais je voudrais bien voir, dans l'hypothèse où vous les gagneriez, ce que serait l'état de l'économie française à la fin de 1986 !

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. le président. Monsieur Poncelet, veuillez poursuivre.

M. Christian Poncelet. Vous n'avez pas contredit l'observation que je faisais voilà un instant, à savoir que pour 1986 vous prévoyez...

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Effectivement, j'ai oublié de préciser que nous envisagions une hausse des prix de 2,9 p. 100, en glissement, contre 1,8 p. 100 pour les Allemands et 3,4 p. 100 en moyenne.

M. Christian Poncelet. Cela va bien du simple au double, à peu de chose près !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Non, c'est en moyenne ! C'est différent !

M. Christian Poncelet. Vous essayez d'opposer les propos tenus par MM. Giscard d'Estaing, Barre et Chirac. Je voudrais vous préciser que l'union pour la démocratie française et le rassemblement pour la République ont signé un programme de gouvernement sérieux...

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Commun !

M. Christian Poncelet. Non pas « commun », car cela vous a joué un mauvais tour ! Par conséquent, nous nous sommes montrés un peu plus prudents. Nous avons proposé aux Français des objectifs sérieusement étudiés.

Pour que est de dire tout et faire son contraire, je vais vous donner un conseil : relisez attentivement un livre, que j'ai lu et relu, titré : *Le Coup d'Etat permanent*. Considérez ce qu'a écrit son auteur et ce qu'il fait actuellement, et vous trouverez l'illustration de cette maxime !...

Nos prix sont bloqués en partie : ils ont tout de même augmenté de 11 p. 100 par rapport aux prix libres de la République fédérale d'Allemagne.

Quant à notre commerce extérieur, il reste toujours déficitaire, ce qui est très grave et qu'on ne saurait accepter. La France réalise son solde positif en grande partie avec des pays en voie de développement dont la solvabilité apparaît douteuse dans certains cas.

Certes, les difficultés de notre commerce extérieur sont anciennes. Si, avant l'arrivée des socialistes au pouvoir, le taux de couverture des importations par les exportations n'a pas toujours été positif, la France était néanmoins devenue excédentaire grâce à ce que l'on appelle - vous connaissez l'expression - les « invisibles », c'est-à-dire les services, l'ingénierie, l'assistance technique, le bâtiment, le génie civil et le tourisme. Or, dès 1982, l'échec économique des socialistes est devenu prévisible - et même visible - avec l'effondrement, dès cette année-là, de notre commerce extérieur. Les raisons de cette crise sont bien connues.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre à nouveau, monsieur le sénateur ?

M. Christian Poncelet. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Il faut que tout soit clair. Vous parlez de la balance des paiements ?

M. Christian Poncelet. Je parle du déficit commercial.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous avez dit que le déficit commercial n'était pas toujours couvert, donc que les exportations ne couvraient pas toujours les importations. Il s'agit donc de la balance commerciale.

Par ailleurs, vous avez précisé qu'heureusement existaient les « invisibles ». Vous parlez donc de la balance des paiements.

Je vous rappelle que le déficit commercial, en francs de l'époque, était de 60 milliards de francs à la fin de 1981, alors que celui de la balance des paiements était de 17,6 milliards de francs.

Puisque vous avez évoqué le programme de l'opposition, je veux vous lire deux phrases sur lesquelles vous pourrez méditer : « Si je gouverne pour six ans, je libère les prix ; si je gouverne sur deux ans, je suis condamné à la prudence. Une libération des prix entraînerait un dérapage d'un point dans l'inflation, et la révision de la procédure de licenciement, une aggravation sensible du chômage en raison des surcharges actuelles d'effectifs, notamment dans les banques. »

Ce jugement est porté par un membre éminent de l'opposition, M. Blin, sur le programme que vous avez présenté. Je crois que cela suffit à apporter la démonstration que ce programme a encore besoin d'être délicatement mis au point.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Christian Poncelet. Nous verrons !

Il y a eu, en premier lieu, l'accroissement brutal et important des transferts sociaux, et, en deuxième lieu, la relance autarcique par la consommation sur laquelle, à l'époque, nous avions émis bien des réserves. Conjugée à l'alourdissement des charges sociales et à la réduction du temps de travail, elle a pénalisé l'industrie française et, surtout, a profité à nos concurrents étrangers.

Il y a eu, enfin, une série de mesures telles que les mutations massives intervenant sur ordre socialiste à la tête des états-majors des grandes entreprises nationalisées. Pendant un an, vous le savez, ces grandes entreprises ont attendu de connaître les responsables qui seraient placés à leur tête, d'où le discrédit porté officiellement sur l'effort à l'exportation. J'ai là une déclaration du ministre du commerce extérieur de l'époque, M. Jobert, qui disait devant la chambre de commerce de Bordeaux qu'il était préférable de vendre à l'intérieur que d'orienter ses efforts vers l'extérieur.

M. Gérard Delfau. Vous l'aviez mal éduqué !

M. Christian Poncelet. Comment ? Mais vous l'aviez apprécié, puisque vous l'aviez pris comme ministre ! (*Sourires.*) Ce n'est pas gentil pour un ministre de votre Gouvernement ; c'est un jugement qui n'est pas convenable !

Vous n'avez pas manqué d'accentuer la faiblesse chronique de nos ventes à l'étranger et vos collègues, à l'époque, condamnaient les investissements français à l'étranger, considérant que ceux-ci conduiraient au démantèlement de notre industrie.

Quelles dispositions doivent être prises pour assurer le redressement de notre commerce extérieur ? Sans entrer dans les détails techniques, je me limiterai à décrire ici deux grands axes d'action.

Il faut engager un plan de redressement à l'exportation dont l'objectif serait de faire l'inverse de ce qui a été fait jusqu'à présent : il nous faut devenir forts sur des marchés forts, car je vous ai indiqué voilà un instant que je craignais que certaines transactions avec des pays en voie de développement ne nous laissent quelque désillusion.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous pensez à l'Irak ?

M. Christian Poncelet. Il faut privatiser le commerce extérieur pour le rendre moins dépendant des pouvoirs publics et des grands contrats obtenus par l'Etat, l'objectif étant d'assainir en profondeur l'entreprise exportatrice afin de la rendre plus compétitive au regard de la concurrence étrangère.

Nous ne pouvons pas rester sans réagir devant la dégradation de la puissance commerciale de la France dans le monde, car l'existence d'un déficit constant dans ce domaine - même s'il est vrai qu'il s'atténue - ne permet pas d'envisager un redressement rapide. Un commerce extérieur toujours déficitaire signifie, en effet, qu'une reprise même

modérée, que nous appelons tous ici de nos vœux, conduirait immanquablement à un déficit commercial plus important, donc encore plus insupportable car une demande intérieure importante serait satisfaite par l'importation.

La persistance d'un déficit de notre commerce extérieur entraîne, bien entendu, des conséquences défavorables sur le crédit de la France.

Le montant de la dette intérieure continue de progresser et une estimation pour septembre 1985 donne 831,7 milliards de francs. Il s'ensuit que la charge des intérêts versés ne cesse d'augmenter fortement : elle est passée de 25,7 milliards de francs en 1980 à 87 milliards de francs en 1984, et elle pourrait atteindre 94,2 milliards de francs à la fin de cette année.

Tels sont les chiffres. Je ne sais pas si vous les contesterez, mais ils sont puisés à bonne source.

Quant à la dette extérieure, elle continue de s'accroître en dollars. L'encours de nos emprunts en devises atteint 57,2 milliards de dollars à la fin du premier semestre de cette année, soit une augmentation sur six mois de 5,3 p. 100.

S'il est vrai que l'Etat a procédé, au cours de l'année, à un réaménagement très favorable - disons-le - de sa dette extérieure, on peut rappeler que son montant, négligeable au début de 1982, était passé, à la fin de 1983, à près de 10 milliards de dollars. Aujourd'hui, malgré le réaménagement, le coût de notre endettement extérieur reste très élevé : de l'ordre de 60 à 70 milliards de francs par an en capital et intérêts.

La dette intérieure, je l'ai dit, s'élève à 831 milliards de francs ; la dette extérieure, quant à elle, à 456 milliards de francs. Cela fait environ 1 200 milliards de francs d'endettement, soit, comparé au budget de la France que nous examinons - 1 000 milliards de francs - un endettement par habitant de 30 000 francs. Vous ne l'avez pas démenti à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre. Si vous voulez le faire ici, je vous en prie.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Poncelet ?

M. Christian Poncelet. Volontiers !

M. Le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous avons déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de discuter de ce dossier. J'ai ici un certain nombre d'articles de journaux. Ainsi, *Le Figaro* du 5 novembre 1985 - c'est un journal qui n'est pas spécialement favorable au Gouvernement - ...

M. Christian Poncelet. Vous avez de bonnes lectures !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... écrit : « Dette, la France donne l'exemple. La dette de l'Etat français, rapportée au P.I.B., est inférieure à celle de ses principaux partenaires. »

La Tribune de l'économie : « Une étude de l'Ipécodé : dette publique, le bon élève français. »

Je vous en prie, cessez donc d'argumenter ainsi ! La charge par habitant des Allemands - pour lesquels vous dites que cela va plutôt bien - des Japonais, des Américains et des Anglais est supérieure à la nôtre.

Citons également *Les Echos* : « L'Ipécodé : la France resterait le moins endetté des pays industriels en 1990. » Ce journal compare sur ce tableau (*M. le ministre montre l'article cité*) l'Italie, le Japon, le Canada, le Royaume-Uni, les U.S.A., la République fédérale d'Allemagne et la France. Je vous en prie, cet argument-là, oubliez-le, il n'est pas sérieux.

M. Christian Poncelet. Monsieur le ministre, la question n'est pas là ! Est-il exact que chaque Français a une dette de 30 000 francs ? Nous avons 1 200 milliards de francs d'endettement ; cela veut-il dire que chaque Français doit 30 000 francs ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ma réponse est : « oui ». Puisque vous faites des comparaisons, je vous réponds que nous ne sommes pas le pays le plus endetté, et personne ne peut le contester.

M. Jean-François Pintat. Et en 1981 ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous allons en parler ! Entre 1975 et 1981, un pays comme la République fédérale d'Allemagne s'est endetté et s'est modernisé. La France, de son côté, ne s'est pas suffisamment endettée et ne s'est pas modernisée.

Vous êtes responsable d'une collectivité territoriale, monsieur Poncelet, et vous savez très bien que, pour moderniser un pays pour plusieurs générations, il est normal de contracter des emprunts qui seront payés sur une longue période. Tous ceux qui gèrent, tous ceux qui créent des richesses depuis que le monde existe, y compris les entreprises, comprennent ce raisonnement-là.

C'est ce que nous avons fait. Certes, la République fédérale d'Allemagne est plus endettée que nous, mais elle a modernisé plus rapidement que nous ses structures. Voilà pour quoi j'ai accepté moi-même un certain endettement et un certain déficit. Point trop n'en faut, mais, je le répète, il faut être cohérent.

Vous avez parlé des chiffres de l'endettement par habitant. Pour la France, ce n'est pas le chiffre que vous annoncez : c'est 9 190 francs par habitant ; pour la République fédérale d'Allemagne, 12 388 francs ; pour le Royaume-Uni, 12 064 francs ; pour l'Italie, 11 596 francs ; pour le Japon, enfin, 10 939 francs par habitant. A partir de cette comparaison, allez-vous dire que l'économie nipponne n'est pas une économie solide ? Allez-vous tenir le même raisonnement pour l'ensemble de ces pays ? Il faut parler de ces choses avec gravité, et si possible sérieux.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Poncelet.

M. Christian Poncelet. Le débat est intéressant, nous pourrions comparer nos chiffres. Mais vous avez parlé tout à l'heure d'emprunt pour investir, monsieur le ministre. Je pense que, comme nous tous, vous avez écouté ce matin avec attention M. le rapporteur général. Dans votre réponse, je n'ai pas entendu que vous ayez contredit son affirmation.

Vous avez emprunté, c'est vrai, beaucoup, mais pas pour l'investissement ! Une grande part est allée au fonctionnement. C'est le reproche que je pourrais vous faire. En tant que responsable d'une collectivité locale, vous savez qu'emprunter pour le fonctionnement est très mauvais, et c'est ce que vous avez fait, comme l'a excellemment démontré ce matin M. le rapporteur général.

Au total, avec 400 milliards de francs, le remboursement des intérêts de la dette publique représente 9,1 p. 100 de l'ensemble du budget de la nation pour 1986. Cette charge est en augmentation de 12,3 p. 100 sur 1985 et de 34 p. 100 sur 1984. Il n'est pas sans importance de rappeler que le service de la dette n'était que de 26 milliards de francs en 1980 !

La situation de notre monnaie n'est pas non plus très favorable, malgré les trois dévaluations successives de 1981, 1982 et 1983. Il ne faut pas les oublier, celles-là !

L'incertitude porte notamment sur la parité franc-Deutschmark et, ce qui m'inquiète, c'est l'écart entre l'inflation française et celle de l'Allemagne, cet écart ayant de nouveau absorbé la marge fournie par la dernière dévaluation de 1983. L'hypothèse qui me semble la plus probable en ce domaine - mais peut-être m'apporterez-vous la contradiction ? - est que le gouvernement socialiste léguera à son successeur la nécessité de procéder à un réalignement du serpent monétaire européen, après les élections de mars, dans le cas où nous n'aurions pas résorbé ce différentiel d'inflation encore trop important : du simple au double, ce que vous n'avez pas démenti voilà un instant.

J'en arrive maintenant au chômage, élément le plus préoccupant de la conjoncture, et à la poursuite de la dégradation des finances publiques.

Dans le budget de l'Etat, il faut, une fois encore, distinguer les chiffres officiels et la réalité. Officiellement, l'exécution du budget de 1985 devrait aboutir à un déficit de l'ordre de 3 p. 100 du produit intérieur brut, soit 140 milliards de francs. Le budget pour 1986 est présenté, quant à lui, avec un déficit à peine supérieur : 145 milliards de francs.

La réalité m'apparaît bien différente : le déficit budgétaire est régulièrement l'objet de modifications et de camouflages qui sont tout aussi régulièrement dénoncés par la Cour des comptes. Certaines dépenses sont ainsi sous-estimées, à

concurrence d'une vingtaine de milliards - je ne vais pas reprendre la démonstration du rapporteur général - en particulier pour les dotations d'entreprises publiques - moins de 3 milliards de francs - sans que les pertes cumulées soient couvertes.

Pour l'aide à la construction navale, pour les rémunérations de la fonction publique et pour la charge de la dette - sur ce point, j'ai noté que vous n'aviez pas répondu avec précision à certains de mes collègues à l'Assemblée nationale - d'autres dépenses, à concurrence de 40 milliards de francs environ, ont été débudgétisées.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Elles sont financées !

M. Christian Poncelet. Depuis le début de la législature, cette débudgétisation a pris une ampleur considérable. Elle concerne notamment le compte spécial destiné aux prêts du F.D.E.S., le fonds spécial de grands travaux, le budget des P.T.T., celui de la sécurité sociale.

En l'absence de mesures correctrices, le déficit du budget de l'Etat, à structure constante, serait porté de 145 milliards de francs à environ 200 milliards de francs...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Mais non ! Vous dites n'importe quoi.

M. Christian Poncelet. ... soit 4 p. 100 environ de la production intérieure brute au lieu des 3 p. 100 annoncés.

Pour la sécurité sociale, le désengagement de l'Etat prévu dans le projet de budget pour 1986 est de 7 milliards de francs en volume. Le budget de l'Etat ne paiera plus, notamment, les cotisations d'assurance maladie des titulaires de l'allocation pour adultes handicapés - 3 milliards de francs - ni le coût de la sectorisation psychiatrique, laissé à la charge de la sécurité sociale, 3 milliards de francs également.

Cette débudgétisation, ainsi que la croissance spontanée des dépenses, plus rapide que celle des recettes, est telle que l'on peut considérer que le déficit pour l'année prochaine peut être évalué à 30 milliards de francs au moins. Dans ce domaine, monsieur le ministre, ayant eu la charge des affaires sociales, vous savez de quoi je veux parler. D'ailleurs, vous aviez fait à l'époque de très gros efforts, empruntant une partie de la démarche qu'avait précédemment engagée Mme Simone Veil.

Dans le même temps vous procédez à un prélèvement de 4 milliards de francs dans la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous m'avez dit : « Voilà le discours que vous tiendriez si vous étiez à ma place. » Ayez une minute de bonne foi, si vous le voulez bien. Si vous étiez dans l'opposition aujourd'hui et qu'un ministre du budget - que vous combattiez - était à votre place, imaginez ce que vous diriez si celui-ci prélevait 4 milliards dans la caisse de retraite des agents des collectivités locales ! Je suis convaincu que vous reprendriez une expression qu'ont déjà utilisée vos prédécesseurs dans le passé : « Vous vous êtes livrés », nous diriez-vous, « à un véritable hold-up auprès des caisses de retraite. »

Ce prélèvement aura des conséquences ! Tout d'abord, vous savez comme moi que la caisse de retraite des agents des collectivités locales vient de commencer à réaliser une partie de ses actifs et que, d'autre part, contrairement à ce que vous avez indiqué ce matin, les effectifs concernés ne croissent plus : dans les collectivités locales, on commence - c'est heureux ! - à se moderniser, à s'informatiser et l'on constate une diminution des effectifs. Très tôt, le nombre des retraités augmentera par rapport au nombre d'actifs. A ce moment-là, que faudra-t-il faire ? Il faudra, tout naturellement, augmenter les cotisations et des agents et de l'employeur, à savoir la collectivité locale. Je prends le pari - c'est un pari, me direz-vous - qu'avant deux ans les collectivités locales seront dans l'obligation de payer des cotisations plus élevées pour les caisses de retraite de leurs agents.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Poncelet, m'autorisez-vous à vous interrompre à nouveau ?

M. Christian Poncelet. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Sur ce point, nous nous sommes déjà expliqués ce matin. Revenons, si vous le voulez, au raisonnement que j'ai développé. Il y a compensation au sein du régime général de la sécurité sociale. Même si, selon vous, les socialistes n'ont pas voté ce texte, je dis qu'il est juste que la solidarité s'exprime à l'intérieur du régime général. Je l'ai dit ce matin et je le confirme ce soir devant vous.

La compensation, dont vous avez estimé le principe juste pour le régime général de la sécurité sociale, est également juste pour les régimes spéciaux - S.N.C.F., mines, marins - qui, du fait du rapport défavorable entre actifs et inactifs qu'ils connaissent, bénéficient de la solidarité du budget de l'Etat.

Par conséquent, il est légitime qu'un certain régime spécial, qui dispose aujourd'hui d'un excédent, participe, par un jeu de solidarité normal, au financement des déficits des autres régimes spéciaux. Peut-être devons-nous poursuivre notre réflexion pour tenter de respecter les spécificités de chacun, mais le principe est juste. Et ce n'est pas parce que vous invoquerez des arguments tels que le « hold-up » que je considérerai que j'ai tort.

Vous avez été syndicaliste, monsieur Poncelet. Je vous ai connu à cette époque et j'ai suivi avec attention votre carrière. Je ne comprends pas que vous puissiez vous opposer à un principe de solidarité qui est, je le répète, juste. Vous référant à la pensée du général de Gaulle, vous devriez, me semble-t-il, raisonner tout autrement.

Vous me dites que rien n'est réglé de façon définitive. C'est sans doute vrai. C'est pourquoi il faudra creuser la réflexion pour essayer de trouver des systèmes plus durables. Mais, sur le fond, notre position est totalement défendable.

Permettez-moi d'ailleurs de vous dire que si vous étiez ministre du budget et que j'étais sénateur de l'opposition, je n'emploierais pas à votre égard les mots que vous avez voulu m'attribuer. Ce n'est pas mon style ! Donc je continuerais à m'expliquer avec vous de cette manière. J'espère ne pas avoir à le faire car je ne suis pas garanti que vous serez ministre du budget. Mais, en pareille hypothèse, nous pourrions discuter aussi raisonnablement que nous le faisons à l'instant.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Poncelet !

M. Christian Poncelet. Monsieur le ministre, j'ai fait référence aux propos tenus à l'époque - c'était en 1970, lorsqu'il a été procédé à la première compensation - par des opposants socialistes qui ont considéré que nous nous livrions à un véritable hold-up.

Je le constate au passage, aujourd'hui, vous considérez que les dispositions prises en 1970 étaient justes. Il vous a fallu quinze ans pour prendre conscience de cette vérité. Cela devient d'ailleurs une habitude : vous mettez beaucoup de temps à reconnaître les choses ! Quand je compare les déclarations des socialistes en 1981 et votre attitude d'aujourd'hui, vous avez mis cinq ans pour vous rendre compte qu'il y avait une crise et qu'il fallait agir différemment de ce que vous proposiez en 1981.

Le Gouvernement en place au printemps 1986 sera donc confronté à un dérapage des finances publiques, Etat plus sécurité sociale. Les déficits cumulés seront de l'ordre de 5 p. 100 de la production intérieure brute, soit plus du double du déficit allemand qui est de l'ordre de 2 p. 100.

Il faut d'ailleurs bien voir que c'est la poursuite depuis 1983 du dérapage des finances publiques qui explique, pour l'essentiel, le maintien du différentiel d'inflation entre la France et l'Allemagne.

En effet, au niveau des salaires, monsieur le ministre, l'austérité socialiste en France est comparable à la rigueur allemande, et, s'il en fallait une preuve supplémentaire, je la trouverais dans un journal de ce soir où je lis que l'agence France-press - qui est sous contrôle d'Etat, son président étant nommé par le Gouvernement - est en grève parce que ses agents se plaignent qu'on ait procédé à un prélèvement de 11 millions de francs sur la masse salariale de 450 millions de francs « dans le cadre d'une politique de rigueur salariale », selon l'expression employée par le représentant syndical de l'agence France-press.

En revanche, à la différence du Gouvernement fédéral, le Gouvernement français n'a pas pu redresser suffisamment les finances publiques. Cela veut dire, concrètement, que le prochain alignement du franc par rapport au deutschemark imposera, si nous y sommes contraints pour que la France puisse rester dans le « serpent » monétaire européen, un effort significatif et durable.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous êtes pour la dévaluation !

M. Christian Poncelet. Je n'ai pas dit cela, mais peut-être pourrions-nous éventuellement...

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Alors il faut le dire et les Français jugeront !

M. Christian Poncelet. Voyons maintenant la situation sur le plan du chômage, de l'environnement social et économique.

Depuis le 20 mai 1981, date à laquelle M. François Mitterrand est entré à l'Elysée, il y a en moyenne 150 000 chômeurs de plus par an. Selon les statistiques de l'I.N.S.E.E., de 1 650 200 demandeurs d'emploi au 31 mars 1981, nous sommes parvenus, au 31 octobre 1985, à 2 362 700 demandeurs d'emploi en données corrigées des variations saisonnières.

Encore doit-on observer que les socialistes sont passés maîtres dans l'art de dégonfler artificiellement les statistiques grâce aux contrats-formation, aux reclassements ou aux travaux d'utilité collective, véritables « stages parkings » qui étaient dénoncés hier avec quelle véhémence et qui ne débouchent sur aucun emploi durable pour les jeunes qui en sont bénéficiaires, ou encore en « nettoyant » les fichiers de l'A.N.P.E.

En réalité, ce sont plus de 600 000 demandeurs d'emploi qui échappent ainsi aux statistiques officielles, puisque l'indicateur Aries, qui répertorie ce qu'il appelle le « chômage réel », dénombre, à la fin d'octobre 1985, 3 029 000 chômeurs.

J'ai parlé des travaux d'utilité collective. Je voudrais, dans le cadre d'un dialogue que je veux constructif, appeler votre attention sur la situation de ces jeunes qui sont utilisés à des travaux d'utilité collective.

Monsieur le ministre, lorsqu'une collectivité ou une association emploie un jeune au titre des T.U.C., ce jeune est rayé des listes de l'A.N.P.E., il n'est pas comptabilisé ; l'A.N.P.E. n'en a pas connaissance. Le stage peut durer trois, six ou neuf mois.

Pendant cette période, supposons-là d'une année, l'A.N.P.E. peut recevoir des propositions d'emplois que pourrait occuper ce jeune travaillant dans une collectivité ou une association, mais, comme il n'est pas inscrit à l'A.N.P.E., aucun emploi ne peut lui être proposé. Par conséquent, ce garçon, ignoré de l'A.N.P.E. pendant un an, ne trouvera pas d'emploi à la fin de son stage. Il serait nécessaire - c'est une proposition constructive que je fais - de maintenir inscrits à l'A.N.P.E., au besoin sur une liste à part, ces jeunes garçons qui sont utilisés par une collectivité locale ou une association au titre des travaux d'utilité collective, pour éviter qu'ils ne soient privés éventuellement de propositions d'emplois susceptibles de les intéresser.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Poncelet ?

M. Christian Poncelet. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Poncelet, vous avez tout à l'heure interpellé M. Bérégovoy en lui demandant de répondre par oui ou par non. Eh bien, à mon tour, je vais vous poser une question sur le même mode : êtes-vous, oui ou non, pour la suppression des travaux d'utilité collective ?

J'aimerais avoir une réponse à cette question car elle serait particulièrement importante pour tous ces jeunes dont vous parlez et qui, eux aussi, peuvent se la poser, puisque vous semblez souhaiter qu'il y ait un gouvernement différent au printemps.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Poncelet !

M. Christian Poncelet. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'en appelle au témoignage de mes collègues et au vôtre : à aucun moment, je ne me suis opposé aux T.U.C.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Donc, vous êtes pour ?

M. Christian Poncelet. Je viens seulement de dire, au sujet des T.U.C., qu'il était nécessaire de corriger une pratique précise. J'ai d'ailleurs moi-même utilisé, dans ma collectivité, des jeunes au titre des T.U.C.

Que se passe-t-il à l'heure actuelle ? Ayant été rayés des listes de l'A.N.P.E., pour dégonfler les statistiques, ces jeunes garçons sont ignorés de l'A.N.P.E. Travaillant pour une collectivité ou une association, ils ne peuvent se voir proposer aucun emploi qui pourrait leur convenir. Moi, je propose - et c'est une suggestion que vous pouvez suivre ou non - que ces garçons restent malgré tout inscrits à l'A.N.P.E., même si vous ne les comptabilisez pas, afin qu'ils puissent être éventuellement reclassés pendant leur stage au titre des travaux d'utilité collective. Pour le moment, ils sont totalement ignorés et ils se retrouveront au chômage à l'issue de ces périodes de trois, six ou neuf mois.

Au-delà de la polémique qui peut s'engager sur le nombre exact de chômeurs, d'autres paramètres me paraissent fournir des indications précises et incontestables sur l'échec en matière d'emploi.

Ainsi, alors que 400 000 emplois ont été créés entre 1974 et 1981, plus de 900 000 emplois ont disparu de 1981 à 1985. Selon l'O.C.D.E., la France est le seul des grands pays qui continuera de perdre des emplois en 1985 et 1986.

Par ailleurs, indépendamment de ceux qui exercent des activités précaires, plus d'un jeune sur quatre est actuellement sans travail, contre seulement un sur dix en R.F.A. A la fin de l'année, ce sera près d'un Français sur trois âgés de quinze à vingt-quatre ans qui sera au chômage.

Enfin, la durée moyenne du chômage s'allonge régulièrement. Elle est aujourd'hui de plus de onze mois en France contre quatre mois et demi seulement chez nos principaux concurrents.

En présentant le projet de loi de finances pour 1982, M. Fabius, alors ministre du budget, parlait « d'un budget de guerre contre le chômage ». On ne pouvait que se réjouir de cette déclaration ; mais force est de constater aujourd'hui - les chiffres l'attestent - que vous avez perdu cette guerre.

Il est clair cependant que le corps social français est sensible avant tout au chômage, plus encore qu'à la dégradation du niveau de vie.

Il est tout aussi clair que les élections de 1986 seront perdues par le pouvoir en place comme celles de 1981 l'ont été par la majorité d'alors à cause de l'échec sur l'emploi.

Quelle est pour nous la leçon à tirer de cet échec ? Il est évident, monsieur le ministre, qu'aucune majorité politique ne se maintiendra plus d'une législature si elle n'obtient pas des résultats crédibles sur l'emploi.

Si l'on ramène le problème à sa donnée essentielle, on voit bien que le chômage ne reculera qu'avec une croissance de l'ordre de 3 à 4 p. 100 en volume, soit le double du niveau actuel.

Or ce niveau de croissance n'est pas compatible, dans l'état actuel de l'économie française, avec l'équilibre du commerce extérieur. Il faut donc agir non seulement sur la conjoncture mais aussi sur la structure de l'économie, et j'y reviendrai. C'est une démarche que vous commencez à engager.

Pour obtenir la croissance recherchée, il faut améliorer sensiblement notre compétitivité. Cela passe par deux types d'actions.

Il faut, en premier lieu, résorber une part significative de notre écart d'inflation par rapport à la République fédérale d'Allemagne. Cela suppose un redressement rigoureux et rapide des finances publiques. Il n'y a pas, c'est vrai, de recette miracle dans ce domaine et le retour à l'équilibre ne peut se faire que par un effort d'assainissement tenace et prolongé portant à la fois sur l'économie et les structures industrielles ainsi que sur le secteur budgétaire et financier proprement dit.

D'une façon timide, vous vous engagez tardivement dans cette direction après avoir, dès 1981 et 1982, ouvert les vannes du laxisme.

Vous avez bien sûr inondé l'économie - si vous m'autorisez cette image - et maintenant vous tentez de résorber : c'est difficile.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Qu'entendez-vous par là ?

M. Christian Poncelet. Vous avez, dès 1981 et 1982, ouvert les vannes du laxisme en augmentant le recrutement des fonctionnaires.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Moins qu'en 1975.

M. Christian Poncelet. Aujourd'hui, vous voulez limiter ce recrutement après l'avoir précipité trop brutalement !

L'objectif fondamental des réformes envisagées sera de réduire la place de l'Etat dans l'économie. Cet objectif pourra être atteint par l'institution de plafonds de dépenses.

En ce qui concerne les dépenses publiques, il ne faudra pas se contenter d'infléchir ou de stabiliser leur rythme de croissance, mais les maintenir en valeur absolue, voire les réduire. Il sera donc nécessaire de procéder à un inventaire rigoureux des types de dépenses susceptibles d'être limités, voire supprimés. Cela implique bien évidemment que le rôle de l'Etat dans la vie économique soit réexaminé en profondeur.

Je voudrais attirer votre attention sur un point qui m'apparaît important aujourd'hui pour nous tous. En matière de dépenses publiques, la tâche à accomplir est de grande ampleur et de longue haleine. Or, le genre de réflexion, dont je veux vous faire part, avancé voilà quelques années avec ce que l'on a appelé la rationalisation des choix budgétaires, n'a jamais été mis en application. Moi-même, du temps où j'étais aux responsabilités, je n'y suis pas totalement parvenu.

Mais les difficultés ne doivent pas nous rebuter. Peut-on en effet continuer à présenter le vote de la loi de finances comme l'activité essentielle du Parlement, si l'on sait que la modification du présent budget, après son examen par l'Assemblée nationale, n'affecte que vingt-cinq cent millièmes du budget total ?

Les modifications apportées par l'Assemblée nationale à la deuxième partie du projet de loi de finances portent sur 18,97 millions de francs, d'une part, et sur 226 millions de francs, d'autre part, soit 245 millions de francs au total. On a peu « déplacé ». Je dis tout de suite, monsieur le ministre, que la situation s'aggrave. De mon temps, c'est vrai, on « déplaçait » peu. C'est pourquoi j'avais essayé de faire la « rationalisation des choix budgétaires ». On « déplaçait » un millième. J'ai sous les yeux un rapport établi en 1980 par un de vos anciens collègues, qui fut aussi le nôtre, M. Anicet Le Pors, ...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'était une année exceptionnelle.

M. Christian Poncelet. ... qui notait au passage que le Parlement n'avait pu alors déplacer qu'un millième du budget.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est faux !

M. Christian Poncelet. Aujourd'hui, il s'agit de vingt-cinq cent millièmes. Je ne vous mets pas en cause. La situation s'aggrave. Par conséquent, aujourd'hui ou demain, il faudra que nous envisagions ensemble des mesures afin d'éviter que le Parlement ne soit privé de toute possibilité de « déplacer » certains crédits.

En second lieu, il faut dynamiser les agents économiques pour développer l'esprit d'initiative qui est le seul vrai soutien de la croissance. Cela suppose une action négative et une action positive.

Négativement, il serait nécessaire de faire sauter certains contrôles administratifs qui rendent de plus en plus décourageant le métier de chef d'entreprise.

On peut noter à cet égard que l'entreprise est aujourd'hui réhabilitée et que ceux-là mêmes qui la combattaient la reconnaissent maintenant comme indispensable. L'idée de profit est également admise. En effet, le profit n'est plus considéré comme un phénomène de génération spontanée créé par l'entreprise, l'essentiel étant, bien sûr, de le répartir. Dans ce domaine, il faut en convenir, le langage est nouveau pour certains.

Les axes d'efforts nécessaires pour libérer l'entreprise sont bien connus. Je me contenterai d'en rappeler quelques-uns : la liberté des prix, la liberté des changes, l'allègement des contrôles administratifs sur l'emploi.

Positivement, il faut proposer un environnement psychologique et fiscal favorable à l'effort. En clair, cela signifie un allègement de la pression fiscale, une diminution des prélèvements obligatoires.

Si la nécessité d'une réduction des impôts nous paraît évidente, en revanche, monsieur le ministre, il serait nécessaire d'établir une planification de l'impôt ; ce devrait être un objectif prioritaire pour la future majorité si l'on veut favoriser une reprise de l'investissement productif. Il n'est plus possible, en effet, de laisser les entreprises dans l'expectative, voire dans le plus grand désarroi, à la suite de l'adoption brutale et inopinée d'un nouvel impôt. Qui ne se souvient, mes chers collègues, de l'effolement des entreprises quand, posant en principe qu'il fallait imposer le capital, le Gouvernement socialo-communiste s'aperçut *in extremis* qu'il tarissait les maigres ressources d'investissement des entreprises en incorporant à l'assiette, comme l'intention en avait été exprimée à l'époque, l'outil de travail ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Parlez-nous de la taxe professionnelle !

M. Christian Poncelet. Que dire par ailleurs de l'adoption, lors de la discussion budgétaire de l'an passé, d'un amendement gouvernemental supprimant les avantages fiscaux inhérents à l'emprunt 7 p. 100 de 1973 ? On commettait une entorse grave et non sans risque pour l'avenir à la nécessaire fiabilité des engagements de l'Etat.

Les entreprises, comme les particuliers d'ailleurs, ne doivent plus être sous la menace permanente d'impôts nouveaux ou de modifications substantielles improvisées d'impôts préexistants, si l'on veut rétablir la confiance.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Parlez-nous de la taxe professionnelle !

M. Christian Poncelet. La décision d'investir est prise, en effet, à partir d'un plan d'investissements pluri-annuel. Entreprises nationalisées ou entreprises publiques, toutes ont un programme d'investissements pluri-annuel.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Puis-je vous interrompre, monsieur Poncelet ?

M. Christian Poncelet. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Poncelet, cette partie de votre exposé retient notre attention. Beaucoup de choses que vous avez dites sont dans le débat public.

Je voudrais, si vous le permettez, faire trois observations.

En premier lieu, c'est vrai, l'entreprise a été réhabilitée aux yeux des Français, et nous y sommes pour quelque chose. Mais ce n'est pas nouveau. Je vous surprendrai peut-être - encore que l'ancien syndicaliste que vous êtes doit avoir quelques souvenirs - mais je vous dirai que les marxistes, par exemple, considèrent que c'est dans l'entreprise que se produit la richesse, que se nouent les conflits, voire les solidarités. Donc, jamais, croyez-moi, le socialiste que je suis n'a contesté l'importance du rôle de l'entreprise. Tel était mon langage bien avant 1981 et celui de beaucoup de mes amis aussi - je vous invite à relire un livre du Président de la République, qui s'appelait à l'époque simplement François Mitterrand, qui, dans *Le Socialisme du possible*, expliquait très bien ces choses dans les années 1969-1970.

Une entreprise doit faire du profit, c'est évident, c'est la sanction de sa gestion. L'existence de l'entreprise qui travaille à perte ne peut, bien entendu, pas être assurée. La question qui se pose alors à nous est la suivante : que fait-on du profit ? Comment le répartit-on entre la rémunération du travail et la rémunération du capital ? Distribue-t-on les bénéfices - il en faut sans doute - à ceux qui ont prêté de l'argent ou encourage-t-on les bénéficiaires à se réinvestir ?

Mme Hélène Luc. En France !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est une des raisons pour lesquelles Mme Luc, tout à l'heure, n'avait pas tout à fait tort de poser le problème de l'avoir fiscal, car c'est un vrai problème, sur lequel il faudra très raisonnablement réfléchir.

Lorsqu'on examine le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés dans d'autres pays que le nôtre, que constate-t-on ? Que le taux est moins élevé, mais qu'il s'applique à la fois aux bénéfices qui sont distribués et aux bénéfices qui ne sont pas distribués, autrement dit qui sont incorporés au capital ou réinvestis.

En France, avec l'avoir fiscal, le bénéfice distribué est taxé à 37,5 p. 100 et, jusqu'à cette année, le bénéfice non distribué, celui qui était réinvesti, était taxé au taux de 50 p. 100. Nous faisons une étape, nous, vers les 45 p. 100 ; mais c'est une vraie question.

Voilà des sujets sur lesquels on peut débattre de façon raisonnable. Ne croyez pas que nous avons découvert l'entreprise !

Venons-en maintenant, si vous le voulez bien, au taux de marge des entreprises. A cet égard, on peut nous faire des reproches sur certains bancs, mais je crois que l'on aurait tort.

De 1974 à 1980, ratio financier des sociétés, taux de marge : 25,5 p. 100 ; en 1985, 27,7 p. 100 : amélioration. Taux d'épargne : 13 p. 100 en 1985 contre 11,6 p. 100 en 1980. Le taux d'autofinancement - cela est très important - s'élevait à 58,4 p. 100 entre 1974 et 1980, à 53,9 p. 100 en 1980 et atteint 78 p. 100 environ en 1985 ; cela n'est pas du tout contesté. Il existe là un problème très important, dont il faut parler, mais en s'appuyant sur des chiffres vrais et non pas en formulant des incantations.

Enfin, monsieur Poncelet, beaucoup de vos critiques peuvent apparaître justes lorsque vous dites que telle ou telle chose n'a pas été faite. Mais j'ai été frappé de voir dans quel état nous avons trouvé le marché financier. Et Mme Luc remarquait tout à l'heure à juste titre que, pour certaines entreprises, mieux vaut aujourd'hui placer de l'argent plutôt que de l'investir parce que le rendement du marché financier est très élevé.

C'est la raison pour laquelle, depuis dix-huit mois, je m'attache à moderniser le marché financier, à décloisonner le marché monétaire et le marché financier. Grâce à l'aide du Sénat, et en particulier de M. Dailly, j'espère que, demain, nous pourrions mettre un point final à une forme très importante, le billet de trésorerie, qui permettra en effet aux entreprises de pouvoir emprunter à meilleur compte, voire de se prêter de l'argent entre elles.

M. Christian Poncelet. Mme Luc s'opposera à vous !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Elle aura tort !

Mme Hélène Luc. Vous verrez bien !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'avais l'intention de dire tout à l'heure à Mme Luc qu'elle raisonne avec un peu de retard, car lorsque je rencontre des responsables de pays qui se réclament de la même idéologie qu'elle - je pense notamment à un ministre hongrois, à un ministre chinois que j'ai rencontré récemment - je constate qu'eux ne contestent pas qu'il faut qu'une entreprise publique ou privée fasse du profit et qu'ils ne contestent pas non plus l'utilisation du marché financier. Il a été ouvert récemment en Chine une place boursière qui a beaucoup de succès. Mais c'est là un débat entre Mme Luc et moi.

Pourquoi, monsieur Poncelet, cette réforme des marchés financiers ? Elle est importante, car il faut que l'argent circule vite, de manière que l'on puisse investir et créer des emplois. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ? Pourquoi votre principale critique du budget consiste-t-elle à dire que la dépense d'intervention de l'Etat va diminuer ? Eh oui, elle va diminuer, parce que je préfère que les entreprises trouvent de l'argent sur le marché financier. L'impôt, qui est un prélèvement obligatoire, n'est pas - même si l'on doit y avoir recours dans certaines circonstances, pour les tâches d'intérêt public - le mode de financement normal de l'économie, en particulier de l'entreprise privée.

Nous avons l'épargne, spontanée ou encouragée.

Je le répète, sur ce terrain, vous retardez. Vous raisonnez comme hier, comme à l'époque où vous étiez ministre du budget et où vous pratiquiez un dirigisme et des contrôles tatillons.

Il faut voir loin. Je suis non pas pour un libéralisme sauvage - c'est inefficace - mais pour une économie de liberté où l'Etat fixe la règle du jeu - c'est bien - mais où il laisse l'esprit d'entreprise se développer normalement.

Je vous remercie de m'avoir permis cette longue interruption, monsieur Poncelet. A partir de la partie constructive de votre intervention, nous avons pu discuter.

Pour terminer, je dirai, s'agissant des T.U.C., que c'est l'A.N.P.E. qui place les jeunes en T.U.C. et qui les suit pendant leur stage. En outre, avant de diriger les jeunes vers les T.U.C., l'A.N.P.E. est obligée de leur proposer soit un stage de formation soit un emploi.

A la mairie de Nevers, j'ai, moi aussi, recruté un certain nombre de T.U.C. Eh bien, déjà, certains d'entre eux ont trouvé un emploi grâce à une liaison permanente avec l'A.N.P.E. locale. Je retiens votre suggestion et je vous encourage à agir de la même façon que moi.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Poncelet.

M. Christian Poncelet. S'agissant des T.U.C...

Mme Hélène Luc. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Poncelet ?

M. Christian Poncelet. La courtoisie me le commande à l'égard d'une dame.

M. le président. La parole est à Mme Luc, avec l'autorisation de l'orateur.

Mme Hélène Luc. Je vous remercie, monsieur Poncelet, car on me fait dire des choses que je n'ai pas dites.

Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas que les entreprises réalisent des profits ; j'ai dit qu'elles devaient les placer dans le capital financier.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous avez raison !

Mme Hélène Luc. Je suis surtout pour qu'elles investissent en France. Là est le problème !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Cela n'a rien à voir !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous pourrions en discuter.

M. le président. Poursuivez, monsieur Poncelet.

M. Christian Poncelet. Je ne vais pas reprendre le débat sur les T.U.C. Mais le fait qu'ils soient rayés, pendant leur stage, des listes de l'A.N.P.E. porte, bien sûr, atteinte à leur possibilité d'être rapidement reclassés.

Si j'ai bien compris, monsieur le ministre, vous êtes partisan de l'avoir fiscal ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'ai dit qu'un problème se posait.

M. Christian Poncelet. Il vous a fallu du temps pour vous rendre compte de l'intérêt de cette disposition !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit !

M. Christian Poncelet. Dans le passé, à chaque discussion budgétaire, vos amis socialistes déposaient des amendements de suppression de l'avoir fiscal pour gager toutes les propositions qu'ils présentaient. Quel changement depuis !

Mais vous m'avez fait un autre plaisir. J'ai découvert, dans l'argumentation que vous avez développée, que vous étiez un partisan de la participation. Oui ! quand vous dites qu'il faut savoir comment on va répartir les profits.

Vous avez fait référence à mes anciennes responsabilités syndicales. J'ai toujours regretté de trouver en face de moi, lorsque j'ai voulu, ayant la responsabilité des affaires sociales, appliquer cette participation, ce « front objectif », comme disent les marxistes, comprenant les syndicalo-politiques et un certain patronat. Je n'ai pas pu avancer. Certes, j'ai fait quelques pas, mais ce n'est pas sans difficultés, vous le savez, que j'ai pu mettre en place l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, qui est gérée paritairement par les employeurs et les ouvriers. Si,

à l'époque, vos amis avaient tenu le raisonnement que vous tenez aujourd'hui, la participation aurait fait un plus long chemin et l'affrontement permanent au sein de l'entreprise que vous regrettez avec moi n'existerait peut-être pas ou serait fortement atténué. Lorsqu'il y a division, querelles au sein de l'entreprise, il ne peut y avoir prospérité.

Monsieur le ministre, je vous remercie de m'avoir, ce soir, encouragé à agir en tant que gaulliste - puisque vous avez ait référence à ma qualité de gaulliste - pour que cette participation entre rapidement dans les faits.

Je parlais des plans d'investissements des entreprises.

L'investissement est toujours un risque pour l'entreprise, et il est anormal que la puissance publique puisse introduire au dernier moment un paramètre nouveau qui, faussant l'équation de départ, rend parfois l'investissement inopportun, voire insupportable par l'accroissement non prévu de charges nouvelles.

Plus que de mesures sectorielles spécifiques, les entreprises ont besoin d'un environnement stable et bien délimité. C'est pourquoi il me semble indispensable que la prochaine majorité non seulement s'engage à limiter la pression fiscale, mais encore passe un véritable « contrat de confiance » avec les entreprises, dans le cadre d'une programmation clairement définie de la fiscalité qui les concerne. L'impôt doit être planifié afin de ne plus décourager les décisions d'investissement.

La réduction de l'impôt, quant à elle, est inscrite à juste titre dans tous les programmes de l'opposition d'aujourd'hui, majorité de demain. Mais il faut savoir qu'il s'agit d'une résultante et non d'un préalable, sauf à consentir à un déficit budgétaire persistant. En effet, une fois les économies de dépenses réalisées, la réforme fiscale sera facilitée. Ici encore, je n'entre pas dans le détail de mesures qui sont connues de tous ; je me limiterai à rappeler que l'objectif doit être de réduire les prélèvements obligatoires - charges fiscales et charges sociales - pour qu'en aucun cas ceux-ci ne puissent dépasser une proportion donnée du revenu des ménages.

Depuis plusieurs années, nous le demandons, mais sans grand succès jusqu'à maintenant, bien qu'aujourd'hui, à la veille des élections, vous tentiez d'emprunter tardivement une partie de nos propositions. Du socialisme pur et dur de 1981, vous vous rapprochez du schéma libéral. Elections et opinion publique obligent !

Il est clair qu'une politique économique fondée sur cette stratégie et conduite sans à-coups obtiendrait des résultats appréciables. Il faut se souvenir, en effet, que notre pays a des richesses et de grandes possibilités, que notre peuple, pour reprendre l'expression d'un maréchal de France, n'accepte pas de subir et qu'il est capable, en certaines circonstances, de développer les plus grands efforts.

Il est vrai aussi que, comparés à ceux des neuf dixièmes de la planète, nos problèmes économiques et financiers sont parfaitement maîtrisables.

Il y a là une réelle source d'espoir pour les Français. Mais ceux-ci doivent bien être conscients, toutefois, que seuls leurs efforts leur permettront d'obtenir une amélioration de leur niveau de vie. Ce n'est pas fortuit si, aujourd'hui, le slogan « Travaillez moins, gagnez plus » a disparu du vocabulaire de certains. Aujourd'hui, il est heureux qu'on ne laisse plus apparaître la possibilité pour les uns de considérer que la vie est le déroulement permanent de jours heureux et sans efforts. La confrontation avec les réalités a ramené certains à la sagesse.

Ne nous leurrions pas ; la situation que nous trouverons en 1986 ne sera pas facile, ainsi que j'ai essayé de le montrer au début de cet exposé, et elle sera largement hypothéquée par l'échec du socialisme.

Non, le déclin de notre pays n'est pas irréversible. Il existe une autre politique, d'autres moyens que ceux qui ont été utilisés ces dernières années par les socialistes. Il faudra demain savoir les appliquer pour le renouveau de la France.

C'est pourquoi, m'exprimant ici au nom du groupe du rassemblement pour la République, j'indique dès à présent que nous ne voterons pas le projet de loi de finances qui nous est proposé pour 1986, car il ne permet pas, hélas ! le redressement de notre pays. (MM. Pluchet et Wirth applaudissent.)

M. le président. La parole est à M. Lucotte.

M. Marcel Lucotte. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai écouté ce matin très attentivement la présentation habile

qui nous a été faite par le ministre de l'économie et des finances au sujet de l'évolution de la situation économique de notre pays et du projet de budget pour 1986.

En écoutant cet exposé, mes chers collègues, je me suis souvenu de ce qu'une certaine littérature moderne nous avait enseigné, entre autres choses, que l'on ne fait pas de bonne littérature avec des bons sentiments. Je me suis dit qu'un tel jugement pourrait s'appliquer également en matière de finances publiques.

Certes, dans la description qui nous a été faite, il n'y a fort heureusement pas que des intentions. Je donne acte au Gouvernement de certains résultats que nous avons enregistrés. Je reconnais notamment que la lutte contre l'inflation, et j'y reviendrai plus tard, s'est traduite par une évolution des prix qui témoigne de ce que le changement de politique opéré par le Gouvernement en 1983 a produit quelques résultats et une légère amélioration de la situation financière des entreprises. Enfin, je reconnais que le Gouvernement a entamé une réforme des circuits financiers, dont certains aspects sont positifs.

Mais ce constat ne saurait pour autant nous faire oublier les ravages qui résultent de la politique conduite à la fin de 1981 et en 1982, et à la suite desquels notre économie - la situation grave de nos finances publiques en témoigne - conservera durant longtemps les séquelles de toutes ces erreurs.

A titre d'exemple, je ne saurais trouver de meilleure preuve de ce que j'avance que dans le projet de budget pour 1986 lui-même, qui, pour la quatrième année consécutive, tant dans ses fondements économiques que dans ses grandes orientations, traduit un recul de la France en matière de croissance par rapport à nos principaux partenaires.

Ce phénomène pour triste et répété qu'il soit mérite d'être souligné. Ainsi que l'indique le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances pour 1986, une telle évolution marque un renversement durable, qui ne s'était jamais produit depuis les débuts de la Ve République.

Il faut voir avant toute chose dans un tel phénomène le prix que nous devons payer pour redresser la situation des finances publiques, desserrer la contrainte extérieure, assurer les excédents de notre balance des paiements pour faire face à l'importance de notre endettement, et consolider les résultats de la désinflation qui demeurent fragiles du fait de l'importance des déficits publics.

Face à ces tristes réalités, les bons sentiments ne sont d'aucun secours. Depuis quatre ans, c'est en termes de pertes d'emplois et de baisse des revenus que les Français subissent les effets de cette politique.

Le projet de budget que le Gouvernement nous soumet est peu sincère parce qu'il comporte des hypothèses économiques bien trop fragiles et hasardeuses au regard des résultats de 1985 et que, par ailleurs, les phénomènes de sous-évaluation de certaines dépenses et la débudgétisation s'amplifient.

Je dirai également que c'est un budget statique parce que, prisonnier du passé, il vous condamne à l'immobilisme. J'en veux pour meilleure preuve le fait que, malgré un réel effort de compression des dépenses, le déficit augmente.

Je dirai enfin que les contraintes budgétaires liées à des dépenses de fonctionnement sont assurées au détriment des budgets d'équipement. En ce sens, pour la deuxième année consécutive, nous avons là un budget qui sacrifie délibérément l'avenir au présent.

Devant ces réalités dont les Français subissent le poids et les effets néfastes depuis trop longtemps, le temps est maintenant venu de vous dire simplement mais clairement et fermement que tout cela n'est plus supportable !

Tout comme l'année dernière, les hypothèses économiques qui accompagnent le projet de budget semblent bien hasardeuses. Le rapporteur général du budget, dans son excellent exposé inaugural, a parfaitement illustré la part d'illusion que renferment ces prévisions et qui conditionnent toute la structure de votre budget. Je me bornerai donc sur ce point à donner deux indications qui me paraissent devoir être soulignées.

En premier lieu, s'agissant du taux de croissance que vous avez retenu, je rappelle que, au titre de l'exercice de 1985, la croissance du produit intérieur brut en volume devait être de 2 p. 100, chiffre volontariste sans doute, car aujourd'hui il n'est plus question que de 1,3 p. 100. Pour 1986, ce chiffre devrait, selon vous, s'établir à 2,1 p. 100. J'ai rappelé précé-

demment combien cette évolution est triste et préoccupante au regard des résultats enregistrés par nos partenaires. Toutefois, une telle prévision me paraît singulièrement optimiste au vu de la situation réelle que connaît notre économie.

D'une part, nous ne devrions pas connaître une réelle croissance de nos exportations puisque, ainsi que le souligne le rapport économique et financier, la croissance dans la zone des pays de l'O.C.D.E., qui a été forte jusqu'en 1985, devrait commencer à marquer le pas.

D'autre part, l'année 1985 a montré que les entreprises françaises ont vu leur compétitivité fortement réduite faute d'investissements depuis 1981 et que la hausse des prix que nous connaissons reste sensiblement supérieure à la moyenne de celle que l'on enregistre chez nos principaux partenaires.

Certes, la désinflation générale a facilité l'évolution de nos prix. Mais, depuis la troisième dévaluation du franc, nos prix, quoique « bloqués » en partie, ont augmenté de 13 p. 100 par rapport aux prix libres de la République fédérale d'Allemagne.

Voilà qui permet de prendre la mesure exacte des résultats et qui explique, du même coup, pourquoi, au lieu de bénéficier d'un climat général d'expansion, nous avons vu nos parts de marché diminuer et le taux de pénétration de certains produits industriels étrangers augmenter dangereusement.

En second lieu, le rapport économique et financier indique que la croissance devrait être tirée par une nette reprise de l'investissement qui devrait croître, d'après ce qu'on nous dit, de plus de 4 p. 100 en 1986. Plusieurs facteurs doivent également nous conduire à émettre des doutes sur une telle prévision.

Certes, je ne méconnais pas que la situation financière des entreprises s'est améliorée par rapport aux résultats inquiétants de 1982.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Et de 1980, aussi !

M. Marcel Lucotte. Mais une étude récente de l'I.N.S.E.E. a montré combien les résultats restent fragiles et sectoriels.

J'attire également votre attention, mes chers collègues, sur une des conclusions des travaux effectués par notre collègue Bernard Barbier sur l'évolution de l'économie française à moyen terme.

Il apparaît clairement que le vieillissement de notre appareil productif est tel que, s'il y a reprise de l'investissement, il sera absorbé pour plus de 40 p. 100 par des investissements de remplacement. Cette situation ne peut que générer des dérapages inflationnistes et des risques de déséquilibre extérieur.

D'autres facteurs doivent nous empêcher de céder à un optimisme qui me paraît réellement hors de saison.

En premier lieu, s'agissant du niveau de l'épargne, la situation est purement et simplement inquiétante. Le taux d'épargne en France est de 13,1 p. 100. C'est le chiffre le plus bas enregistré depuis 1969. Cela se passe de tout commentaire !

En deuxième lieu, et ceci explique cela, les déficits publics sont excessifs. Nous vous le disons depuis cinq ans et je ne crains pas de dire qu'il est illusoire et vain d'annoncer des litanies sur la sacro-sainte norme de 3 p. 100 du déficit budgétaire - qui n'est d'ailleurs pas respectée - parce que l'on s'obstine à méconnaître que la ponction qui est ainsi opérée sur l'épargne est excessive, alors qu'elle diminue en République fédérale d'Allemagne, en Grande-Bretagne et au Japon.

Enfin, en dernier lieu, la baisse des taux d'intérêt n'est pas assez rapide. Le niveau actuel des taux d'intérêt réel incite plus, pour le moment, les entreprises à réduire leur endettement qu'à accroître leurs investissements.

Tout cela nous conduit à douter sérieusement de la reprise de l'investissement que vous augurez et à déplorer du même coup la modestie des mesures que vous proposez dans ce budget en faveur de l'investissement productif.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Faites-nous des propositions !

M. Marcel Lucotte. J'observe au passage que vous donnez d'une main aux entreprises pour reprendre de l'autre. D'un côté, on annonce une réduction de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires réinvestis. De l'autre, on a recours à la taxation du fuel lourd et, petite merveille fiscale, on ins-

titue une taxation sur le gaz naturel qui procure deux milliards de francs sans peser sur l'indice des prix, mais qui sera supportée par les entreprises !

Les hypothèses accompagnant le budget manquent-elles de sincérité ? Cela est conjugué à un phénomène beaucoup plus grave que nous dénonçons chaque année et qui s'accroît désormais de façon constante : la débudétisation, dont l'un des objectifs est de réduire artificiellement l'importance du déficit. Depuis le début de la législature, sous couvert de modification de présentation comptable, de nombreux transferts de dépenses hors du budget ont été effectués.

Cette année, les nouveaux transferts visent essentiellement la sécurité sociale avec la suppression du versement réalisé en 1985 en compensation de la suppression de la vignette instituée sur le tabac ; le transfert de la charge liée à la sectorisation psychiatrique ; la suppression de la cotisation payée par l'Etat au titre de l'allocation aux adultes handicapés, 1,9 milliard de francs, et le transfert à la sécurité sociale de 0,3 milliard de francs au titre du déficit du régime étudiant.

Je reconnais que certaines de ces opérations ont un caractère justifié, mais elles participent tout de même d'un mécanisme qui a pour effet de réduire le besoin de financement du budget général.

Je ne m'attarderai pas sur l'ouverture d'une nouvelle tranche du fonds spécial de grands travaux, sinon pour rappeler qu'il y a là une mesure extrabudgétaire. J'aborderai une opération qui, vous vous en doutez, a retenu particulièrement notre attention. Des dispositions de ce projet prévoient, en effet, la création d'un système de compensation entre régimes spéciaux, qui doit permettre d'alléger le budget général de plus de 4 milliards de francs en 1986. Cet allègement est compensé par une ponction équivalente sur les ressources de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Ce point a été évoqué voilà quelques instants.

D'une part, le principe nous paraît inacceptable. D'autre part, il y aura à terme transfert d'une partie du financement, actuellement assuré par l'Etat, des régimes spéciaux déficitaires...

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Marcel Lucotte. ...sur les collectivités locales et la sécurité sociale qui se traduira très certainement par un accroissement des charges des collectivités locales, ce dont elles se passeraient fort bien à l'heure actuelle !

M. Christian Poncelet. C'est un scandale !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je note que M. Poncelet sourit.

M. Marcel Lucotte. Avec de tels procédés, comment devons-nous analyser la volonté de rigueur dont M. le ministre a fait état dans la présentation de ce budget ? Vous essayez bien, car vous y êtes contraint, de limiter la progression des dépenses publiques, après les excès qui ont marqué le début du septennat.

Pour ce faire, vous utilisez essentiellement des expédients et les moyens que nous venons de décrire. Mais, sur le fond, votre budget reste prisonnier du passé, c'est-à-dire de vos erreurs passées. Vous prétendez contrôler et réduire le déficit budgétaire. Mais, indépendamment des opérations de sous-évaluation de ce déficit que l'on peut raisonnablement évaluer à 20 milliards de francs, c'est-à-dire sans tenir compte de la sous-évaluation vraisemblable des taux d'intérêt en 1986, le déficit prévisionnel continue d'augmenter.

Lorsqu'on a délibérément fait exploser la croissance des dépenses publiques, il devient très difficile de les maîtriser et encore plus de les réduire ; votre budget en témoigne. Privés de marge de manœuvre, nous sommes en présence d'un budget statique.

Je donnerai maintenant deux exemples de ce que j'avance.

Tout d'abord, prisonnier du passé, vous l'êtes d'abord avec la croissance exceptionnelle de la dette publique. Là encore, une mise au point s'impose. S'agissant de la dette, M. le ministre souligne à juste titre que le rapport de la dette publique exprimé en pourcentage par rapport au produit intérieur brut est un des plus faibles des pays industrialisés. Nous ne songeons pas à contester une telle affirmation. Mais nous prétendons, là encore, et à l'instar du déficit budgétaire, que ce rapport n'est guère significatif.

En revanche, ce qui nous préoccupe et nous inquiète fortement, c'est la progression de la dette. Cette croissance constante contraint l'Etat à lancer des emprunts obligatoires d'un montant toujours plus élevé, ce qui, étant donné l'étroitesse du marché financier, ponctionne toujours plus celui-ci et contribue aux difficultés de financement de l'économie. A la fin du mois de mai 1985, le montant de l'encours de la dette publique s'élevait à 1 040,66 milliards de francs contre 896 milliards en 1984, soit plus de 16 p. 100.

La charge de la dette, outre les difficultés de financement qu'elle génère, compte tenu de la part croissante qu'elle représente dans le budget de l'Etat, devient un facteur de blocage des dépenses publiques ; par son poids excessif, elle pèse sur l'action budgétaire et vous prive de marge de manœuvre.

Cela contraint les pouvoirs publics à deux types d'actions : d'une part, on force des organismes tels que la caisse nationale de l'énergie à emprunter en dollars sur le marché des capitaux pour financer des opérations qui relèvent du budget de l'Etat ; d'autre part, le Trésor a dû élaborer un mécanisme financier - les obligations renouvelables du Trésor - qui permet de réduire à court terme et de façon artificielle la charge réelle de la dette.

Là encore, mes chers collègues, les travaux de modélisation du Sénat sont précieux ; ils montrent, malgré l'hypothèse retenue d'une baisse sensible des taux, qu'à l'horizon 1990 il y aurait réellement explosion de la dette publique. La dette de l'Etat augmenterait, en effet, de 75 p. 100 en francs constants entre 1984 et 1990, passant d'un cinquième à un tiers du produit intérieur brut ; elle représenterait ainsi quatre fois le montant des investissements de l'Etat et 60 p. 100 du produit de l'impôt sur le revenu ! Vous subissez dès à présent de telles contraintes ; nous aurons sans doute à les connaître demain, mais il est bon de savoir qui a contribué à créer une telle situation !

Après la dette, premier poste en croissance dans votre budget, la plus forte augmentation concerne le titre III, qui regroupe les crédits de fonctionnement des administrations. Où est donc l'effort sensible de diminution du train de vie de l'Etat que vous avez annoncé ? S'agissant de la réduction des effectifs, je rappelle qu'il avait été fixé comme objectif aux administrations une diminution en pourcentage d'un point, c'est-à-dire de 20 000 postes. Or, on constate qu'en 1986 la réduction portera sur 4 300 postes dont 3 000 aux P.T.T. Non seulement ce chiffre ne correspond pas aux objectifs initiaux, mais, de surcroît, il est inférieur à celui de 1985, qui était de 5 500 postes.

On voit bien, là encore, qu'il y a loin des intentions aux actes.

Budget sans vérité des chiffres, budget prisonnier des contraintes que vous avez créées, c'est aussi un budget qui sacrifie l'avenir, car les économies les plus drastiques sont opérées, au détriment de l'évolution des crédits de paiement, sur les équipements publics.

En ce qui concerne l'agriculture, le Gouvernement met à profit la détente des taux d'intérêt pour diminuer la charge de la bonification. Or, cela intervient au moment où les capacités d'investissement en agriculture subissent, depuis plusieurs années, une nette dégradation.

La capacité d'autofinancement de l'agriculture est de plus en plus réduite du fait de la diminution des revenus.

On enregistre également une baisse des crédits d'équipement, après une chute de 5,1 p. 100 en 1985, et trois années d'annulation de crédits à concurrence de 24,9 p. 100 des crédits votés.

Les dotations aux industries agro-alimentaires chutent de 25 p. 100 en autorisations de programme et de 7 p. 100 en crédits de paiement. Etrange orientation que les organisations agricoles comprennent d'autant moins que les pouvoirs publics affirment par ailleurs que les industries agro-alimentaires constituent un instrument qu'il faut privilégier au regard de notre commerce extérieur !

Le logement, ensuite, est sacrifié, alors qu'il s'agit d'un secteur important de notre économie et qu'il connaît de réelles difficultés. En 1981, on construisait encore 400 000 logements ; ce chiffre est passé à 283 000 en 1984. Pour cette même période, le secteur a perdu 150 000 emplois.

L'évolution des autorisations de programme est accablante : moins 40 p. 100 pour les logements locatifs aidés ; moins 29 p. 100 pour les logements en accession à la pro-

priété ; moins 36 p. 100 pour l'ensemble des aides budgétaires en faveur de l'amélioration du parc des logements existants.

Parallèlement à cela, il est proposé d'opérer un nouveau détournement des fonds traditionnellement recueillis au titre de la participation de 1 p. 100 des employeurs, au profit du fonds national d'aide au logement. Ce faisant, on oublie délibérément le fait que les sommes collectées ont une destination précise : la construction. On les assimile à un régime de prestations sociales. Cela est également inadmissible.

L'industrie n'échappe pas à ces compressions spectaculaires. Les crédits de politique industrielle, qui constituaient naguère un instrument privilégié de la politique conduite en matière d'aides de l'Etat, diminueront de 18 p. 100 en 1986.

Mais c'est dans le domaine des dotations en capital des entreprises publiques que le revirement est le plus notable. Les crédits inscrits au budget général traduisent en effet une diminution de 25 p. 100, passant de 11,8 milliards de francs à 8,8 milliards de francs en 1986, les seuls bénéficiaires étant Renault et la sidérurgie.

Le Gouvernement s'est attaché à présenter une telle évolution comme la conséquence d'une amélioration des résultats enregistrés par les groupes nationalisés. Si cela était vrai, nous ne pourrions que nous en féliciter. Pourtant, de nombreux secteurs, notamment la chimie, se trouvent encore dans une situation financière désastreuse.

Un tel revirement est d'autant plus marquant qu'il s'accompagne d'un fort accroissement des dividendes payés par les entreprises publiques sans que l'on soit sûr que la structure de leurs comptes permette un tel effort. En outre, une telle ponction ne pourra s'effectuer qu'au détriment de leurs capacités d'investissement.

J'ai indiqué, précédemment, qu'un certain nombre d'entreprises nationales se trouvent forcées de se procurer sur les marchés financiers les ressources nécessaires à leur développement, dans des conditions pour le moins contestables.

Outre de tels phénomènes, mes chers collègues, il est frappant de constater que le retour à l'équilibre de ces entreprises devient le principal facteur d'appréciation pour leur retirer le droit à bénéficier de dotations en capital. Nous avons tous en mémoire le fait qu'un des arguments essentiels qui nous avaient été présenté à l'appui des nationalisations tenait précisément à ce que l'Etat, relayant la défaillance des actionnaires, devait assurer généreusement des fonds propres à ces entreprises pour qu'elles soient à même de jouer un rôle pilote à l'égard des différentes filières.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est ce qu'elles font, monsieur le sénateur.

Puis-je vous interrompre ?

M. Marcel Lucotte. Le bilan des cinq années qui ont été marquées par votre action est déjà présent dans l'esprit de nos compatriotes. Ce bilan est simple à résumer : trois dévaluations ; un déficit budgétaire énorme que l'Etat est incapable de juguler ; un endettement interne et externe problématique qui pèsera sur la structure des budgets et qui menace constamment notre équilibre extérieur ; un déséquilibre durable du commerce extérieur.

M. le président. Monsieur Lucotte, M. le secrétaire d'Etat avait eu la velléité de vous interrompre, mais il y a renoncé.

M. Marcel Lucotte. J'ai tout à fait l'intention de terminer mon propos.

Tout cela, les Français le mesurent et le formulent à des degrés divers. Mais ils savent que, depuis trois ans, nous devons payer le prix de toutes ces erreurs en terme de croissance, d'emploi et de revenus.

N'ayez sur ce plan aucune illusion ; nos compatriotes déçus, éprouvés et souvent blessés par les effets de cette politique, tout en sachant que certaines réalités sont incontournables, qu'il n'existe pas de remèdes miracles et qu'il faudra longtemps payer le prix de vos erreurs et redresser la situation de notre pays, nos compatriotes, dis-je, attendent clairement de nous, que nous marquions le refus de votre politique. C'est ce que nous ferons en rejetant ce budget.

En 1981, pour des raisons purement électorales, vous avez nié le poids de la crise et ses contraintes ; à vous croire, le chômage était la résultante d'une attitude délibérée. Aujourd'hui, vous êtes victimes de vos propres illusions. La leçon est dure pour vous, mais aussi, hélas, pour tous les Français qui en ont été victimes.

Mais après tout, comme le disait Thomas Diafabius, pardon ! Diafoirus : « On en apprend tous les jours ! ».

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Lucotte, était-ce un lapsus ou une injure ? Etait-ce volontaire ou involontaire ? Répondez-moi, si cela ne vous dérange pas !

M. Marcel Lucotte. C'était tout à fait volontaire.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'était donc à la mesure de votre discours, je n'ai rien à ajouter.

7

DEPOT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat suivantes :

I. - M. Jean Cluzel demande à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, quelles mesures ont été prises au cours de la présente législature ou sont envisagées pour améliorer la protection sociale des 3 200 000 veuves (n° 154).

II. - M. Jean Cluzel demande à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, de préciser quelles perspectives en matière de réforme des droits propres des femmes à l'assurance vieillesse s'ouvrent à la suite de l'étude demandée sur ce point par le Gouvernement à un membre du conseil d'Etat (n° 155).

III. - M. Jacques Delong attire l'attention de Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, sur la nécessité de mettre en œuvre une action de prévention du risque de veuvage, véritable fléau social. Il lui demande selon quelles modalités le Gouvernement envisage d'intervenir pour lutter contre la surmortalité masculine et pour encourager les ménages à faire preuve de prévoyance (n° 156).

IV. - M. Pierre Louvot attire l'attention de Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, sur l'importance du produit de la cotisation prélevée sur les assurés sociaux au titre de l'assurance veuvage eu égard au coût limité de cette prestation. Il lui demande selon quelles modalités le Gouvernement entend réformer l'assurance veuvage pour améliorer son efficacité et son utilité, notamment en faveur des veuves âgées de 40 à 55 ans qui n'ont pas l'âge requis pour prétendre à une pension de réversion et éprouvent les plus grandes difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi (n° 157).

V. - M. Michel Moreigne attire l'attention de Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, sur la rigueur des conditions auxquelles reste subordonnée l'attribution de la pension de réversion dans la plupart des régimes d'assurance vieillesse obligatoires, s'agissant notamment du plafond de cumul d'une pension de réversion et d'un avantage personnel de vieillesse. Il lui demande quelles dispositions le Gouvernement envisage de prendre pour assouplir et uniformiser la réglementation en la matière (n° 158).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

8

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, rejeté par le Sénat, après déclaration d'urgence, et adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la dotation globale d'équipement.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 93 (1985-1986), distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (*Assentiment.*)

9

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Maurice Blin, rapporteur général, un rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances pour 1986, adopté par l'Assemblée nationale (n° 95, 1985-1986).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 96 et distribué.

10

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de MM. Jacques Genton, Pierre Matraja, Amédée Bouquerel, Bernard Barbier, Joseph Raybaud, Jean Garcia et Marcel Daunay un rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} mai 1985 et le 31 octobre 1985 en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 94 et distribué.

11

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 22 novembre :

A dix heures quinze :

1. - Suite de la discussion du projet de la loi de finances pour 1986, adopté par l'Assemblée nationale (nos 95, 96, 1985-1986). (M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.)

Discussion générale (suite).

A quinze heures et le soir :

2. - Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin.

3. - Suite de la discussion du projet de loi (n° 17, 1985-1986), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux valeurs mobilières. (Rapport n° 60 et rapport supplémentaire n° 77 [1985-1986], de M. Etienne Dailly faits au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; avis n° 51 et avis supplémentaire n° 88 [1985-1986], de M. André Fosset faits au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.)

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions de chacun des thèmes retenus pour la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 est fixé à la veille du jour prévu pour cette discussion, à dix-huit heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1986

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1986 est fixé au jeudi 28 novembre 1985, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 22 novembre 1985, à une heure dix.)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT*

NOMINATION DE RAPPORTEURS

Loi de finances pour 1986

Rapporteur général : M. Maurice Blin

Rapporteurs spéciaux

I. - BUDGETS CIVILS

A. - Budget général

| | |
|---|-------------------------------|
| Santé, solidarité nationale, travail, emploi et formation professionnelle : | |
| Services généraux | M. Jacques Mossion. |
| Santé, solidarité nationale..... | M. Marcel Fortier. |
| Travail, emploi et formation professionnelle..... | M. Jacques Mossion. |
| Agriculture..... | M. Henri Torre. |
| Anciens combattants..... | M. Michel Maurice-Bokanowski. |
| Commerce, artisanat et tourisme : | |
| I. - Commerce et artisanat | M. René Ballayer. |
| II. - Tourisme..... | M. Bernard Pellarin. |
| Culture | M. Maurice Schumann. |
| Départements et territoires d'outre-mer..... | M. Henri Goetschy. |
| Economie, finances et budget : | |
| I. - Charges communes..... | M. André Fosset. |
| II. - Services financiers..... | M. Michel Manet. |
| Consommation..... | M. Michel Manet. |
| Education nationale : | |
| I. - Enseignement scolaire..... | M. Gérard Delfau. |
| II. - Enseignement universitaire..... | M. Jacques Descours Desacres. |
| Environnement..... | M. Fernand Lefort. |
| Intérieur et décentralisation : | |
| Administration centrale et sécurité | M. Joseph Raybaud. |
| Administration territoriale, collectivités locales et décentralisation..... | M. René Monory. |
| Jeunesse et sports..... | M. Stéphane Bonduel. |
| Justice..... | M. Georges Lombard. |
| Mer : | |
| Marine marchande..... | M. Camille Vallin. |
| Ports | M. Tony Larue. |
| Plan et aménagement du territoire..... | M. Geoffroy de Montalembert. |
| Recherche et technologie | M. Pierre Croze. |
| Redéploiement industriel et commerce extérieur : | |
| Redéploiement industriel et recherche et technologie. - Services communs..... | M. Jean Chamant. |
| Redéploiement industriel | M. Jean Chamant. |
| Commerce extérieur..... | M. Tony Larue. |
| Relations extérieures : | |
| I. - Services diplomatiques et généraux | M. Josy Moinet. |
| II. - Coopération et développement | M. André-Georges Voisin. |

Services du Premier ministre :

| | |
|--|----------------------------|
| I. - Services généraux..... | M. Robert Guillaume. |
| Economie sociale | M. Fernand Lefort. |
| Information..... | M. Jean Cluzel. |
| II. - Secrétariat général de la défense nationale..... | M. Christian Poncelet. |
| III. - Conseil économique et social | M. Fernand Lefort. |
| Urbanisme, logement et transports : | |
| I. - Urbanisme et logement..... | M. Jean François-Poncet. |
| II. - Transports : | |
| 1. Section commune..... | Mlle Irma Rapuzzi. |
| 2. Aviation civile..... | M. Jean-François Pintat. |
| 3. Transports intérieurs : | |
| Transports terrestres | Mlle Irma Rapuzzi. |
| Routes..... | M. Michel Dreyfus-Schmidt. |
| Voies navigables..... | M. Jean-Pierre Masseret. |
| 4. Météorologie..... | M. Jean-François Pintat. |

B. - Budgets annexes

| | |
|--|----------------------------|
| Imprimerie nationale | M. Pierre Gamboa. |
| Journaux officiels..... | M. Pierre Gamboa. |
| Légion d'honneur. - Ordre de la Libération | M. Henri Duffaut. |
| Monnaies et médailles..... | M. Michel Dreyfus-Schmidt. |
| Navigation aérienne..... | M. Jean-François Pintat. |
| Postes et télécommunications..... | M. Louis Perrein. |
| Prestations sociales agricoles..... | M. Henri Torre. |

II. - DEFENSE

| | |
|--------------------------|---------------------|
| Exposé d'ensemble..... | M. Jean Francou. |
| Dépenses ordinaires..... | M. Modeste Legouez. |
| Dépenses en capital..... | M. Jean Francou. |

III. - AUTRES DISPOSITIONS

| | |
|---|------------------------|
| Comptes spéciaux du Trésor..... | M. Christian Poncelet. |
| Communication audiovisuelle (organismes créés par la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982)..... | M. Jean Cluzel. |

Rapporteurs pour avis

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

Avis n° 97 :

| |
|---|
| Tome I. - Culture, par M. Michel Miroudot. |
| Tome II. - Cinéma. - Théâtre dramatique, par M. Jacques Carat. |
| Tome III. - Environnement, par M. Hubert Martin. |
| Tome IV. - Enseignement scolaire, par M. Paul Séramy. |
| Tome V. - Enseignement agricole, par M. Albert Vecten. |
| Tome VI. - Enseignements supérieurs, par M. Adolphe Chauvin. |
| Tome VII. - Recherche scientifique et technique, par M. Adrien Gouteyron. |
| Tome VIII. - Enseignement technique, par M. Marcel Vidal. |
| Tome IX. - Education physique et sportive, par M. Jean Delaneau. |
| Tome X. - Jeunesse et sports, par M. Jean Delaneau. |
| Tome XI. - Temps libre et éducation populaire, par Mme Hélène Luc. |
| Tome XII. - Information. - Presse, par M. Michel Dura-four. |
| Tome XIII. - Communication audiovisuelle, par M. Charles Pasqua. |
| Tome XIV. - Relations culturelles, scientifiques et techniques, par M. Jacques Pelletier. |

COMMISSIONS DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Avis n° 98 :

| |
|--|
| Tome I. - Agriculture, par M. Michel Sordel. |
| Tome II. - Aménagement rural, par M. Jean Puech. |
| Tome III. - Industries agricoles et alimentaires, par M. Charles-Edmond Lenglet. |

- Tome IV. - Industrie, par M. Francisque Collomb.
- Tome V. - Energie, par M. Marcel Lucotte.
- Tome VI. - Recherche scientifique, par M. Jacques Valade.
- Tome VII. - Commerce et artisanat, par M. Raymond Brun.
- Tome VIII. - Consommation et concurrence, par Mme Monique Midy.
- Tome IX. - Commerce extérieur, par M. Marcel Daunay.
- Tome X. - Aménagement du territoire, par M. Roger Rinchet.
- Tome XI. - Plan, par M. Bernard Barbier.
- Tome XII. - Routes et voies navigables, par M. Jacques Braconnier.
- Tome XIII. - Ports maritimes, par M. Claude Prouvoeur.
- Tome XIV. - Logement, par M. Robert Laucournet.
- Tome XV. - Urbanisme, par M. Maurice Janetti.
- Tome XVI. - Tourisme, par M. Paul Malassagne.
- Tome XVII. - Environnement, par M. Richard Pouille.
- Tome XVIII. - Transports terrestres, par M. Georges Berchet.
- Tome XIX. - Aviation civile, par M. Bernard Legrand.
- Tome XX. - Marine marchande, par M. Yves Le Cozannet.
- Tome XXI. - Postes et télécommunications, par M. Jean-Marie Rausch.
- Tome XXII. - Départements d'outre-mer, par M. Lucien Delmas.
- Tome XXIII. - Territoires d'outre-mer, par M. Pierre Lacour.

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DES FORCES ARMEES

Avis n° 99 :

- Tome I. - Relations extérieures, par M. Claude Mont.
- Tome II. - Coopération, par M. Gérard Gaud.
- Tome III. - Relations culturelles, par M. Paul Alduy.
- Tome IV. - Défense. - Section commune, par M. Jacques Genton.
- Tome V. - Défense. - Section Gendarmerie, par M. Michel Caldaguès.
- Tome VI. - Défense. - Section Forces terrestres, par M. Jacques Chaumont.
- Tome VII. - Défense. - Section Air, par M. Albert Voilquin.
- Tome VIII. - Défense. - Section Marine, par M. Max Lejeune.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Avis n° 100 :

- Tome I. - Anciens combattants, par M. André Rabineau.
- Tome II. - Santé et action sociale, par M. Jean Chérioux.
- Tome III. - Sécurité sociale, par M. Louis Boyer.
- Tome IV. - Travail et formation professionnelle, par MM. Louis Souvet et Jean Madelain.
- Tome V. - Prestations sociales agricoles, par M. Louis Caiveau.
- Tome VI. - Départements d'outre-mer, par M. Roger Lise.
- Tome VII. - Logement social, par M. Charles Bonifay.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LEGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU REGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GENERALE

Avis n° 101 :

- Tome I. - Intérieur, par M. Pierre Salvi.
- Tome II. - Justice, par M. Edgar Tailhades.
- Tome III. - Départements d'outre-mer, par M. Louis Virapoullé.
- Tome IV. - Territoires d'outre-mer, par M. Jean-Marie Girault.
- Tome V. - Protection civile, par M. Paul Girod.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. Viron a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 79 (1985-1986) de M. Lefort en vue de rétablir le rapport constant entre le montant des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et le traitement des fonctionnaires.

COMMISSION DES FINANCES, DU CONTROLE BUDGETAIRE ET DES COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

M. Jean Cluzel a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 86 (1985-1986), adopté par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture, modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle, dont la commission des affaires culturelles est saisie au fond.

ORDRE DU JOUR

établi par la conférence des présidents adopté par le Sénat dans sa séance du jeudi 21 novembre 1985

Conformément aux conclusions de la conférence des présidents, l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat a été établi comme suit :

Jeudi 21 novembre 1985, à dix heures trente, à dix-sept heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Début de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986).

(La conférence des présidents a fixé ainsi les temps de parole disponibles pour ce début de discussion générale :

Commission des finances : une heure ; délégation parlementaire pour la planification : quinze minutes ; groupes : sept heures.

Il sera attribué un temps minimum de quinze minutes à chaque groupe politique et à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe. Les cinq heures quinze demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle.

La conférence des présidents a également décidé que l'ordre des interventions des orateurs des groupes sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session.)

Vendredi 22 novembre 1985 :

Ordre du jour prioritaire

A neuf heures quarante-cinq :

1° Suite de l'ordre du jour de la veille ;

A quinze heures et le soir :

2° Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin ;

3° Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux valeurs mobilières (n° 17, 1985-1986).

Mardi 26 novembre 1985, à neuf heures quarante-cinq, à seize heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986) : Politique agricole.

Sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement, **mercredi 27 novembre 1985, à neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :**

Ordre du jour prioritaire

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986) : Politique en matière d'éducation nationale, puis de justice.

Jeudi 28 novembre 1985, à neuf heures trente, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Suite de la nouvelle lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle (n° 86, 1985-1986).

Vendredi 29 novembre 1985, à neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986) : Politique en matière de travail, de santé et de solidarité, puis de culture.

Mardi 3 décembre 1985, à neuf heures quarante-cinq, à seize heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986) : Politique dans les domaines de l'intérieur, puis des départements et territoires d'outre-mer.

Sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement, **mercredi 4 décembre 1985, à neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :**

Ordre du jour prioritaire

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986) : Politique en matière d'industrie, puis de communication audiovisuelle.

Jeudi 5 décembre 1985, à neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986) : Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports, puis de défense et de relations extérieures.

Vendredi 6 décembre 1985, à neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986) : Politique dans les domaines de la jeunesse et des sports, puis des anciens combattants. Eventuellement, autres débats.

Sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement, lundi 9 décembre 1985, à dix heures, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986).

(La conférence des présidents a fixé au jeudi 28 novembre 1985, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à cette première partie du projet de loi.)

Mardi 10 décembre 1985, à neuf heures quarante-cinq, à seize heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Suite du projet de loi de finances pour 1986 (n° 95, 1985-1986).

(La conférence des présidents a décidé d'organiser les débats pour les différentes phases de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986. Cette organisation sera communiquée à tous les groupes.)

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT

(Application des articles 76 et 78 du règlement)

*Conséquences de l'affaire du « Rainbow Warrior »
pour les éleveurs français*

723. - 21 novembre 1985. - **M. Louis Minetti** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur l'affaire du « Rainbow Warrior » et les incidences néfastes qu'elles peuvent entraîner pour nos éleveurs. Des tractations ont eu lieu, auxquelles le commerce n'est pas étranger. Sachant que la Communauté européenne importe 80 000 tonnes de beurre par an, et plus de 80 000 tonnes de moutons de Nouvelle-Zélande, au mépris de la préférence communautaire, il lui pose cette question : quelles tractations ont eu lieu exactement et quelles conséquences vont en résulter pour les éleveurs français.

Crise de la viande bovine

724. - 21 novembre 1985. - **M. Louis Minetti** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la crise actuelle de la viande bovine. En effet, les stocks de viande s'accumulent, devenant considérables : plus de 800 000 tonnes au niveau de la C.E.E., tandis que les distorsions de concurrence directe de la R.F.A. créent un marrasme inquiétant. Devant une telle situation, quelles décisions plus énergiques au niveau national compte-t-il prendre.

*Mesures pour remédier aux problèmes
des éleveurs de moutons*

725. - 21 novembre 1985. - **M. Louis Minetti** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur les problèmes rencontrés par les éleveurs de moutons. En effet, le revenu de ceux-ci avait diminué de 25 p. 100 en francs constants entre 1980 et 1985 et, entre 1983 et 1984, les prix avaient baissé de 60 à 70 F par agneau, ce qui représente une perte de 100 F par brebis alors que la prime compensatrice n'a été que de 40,90 F. Voilà un bilan terriblement accusateur. Quelles mesures concrètes, urgentes compte-t-il prendre pour remédier à cet état de fait.

Difficultés des agriculteurs frappés par la sécheresse

726. - 21 novembre 1985. - **M. Louis Minetti** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur l'ampleur de la catastrophe que subissent les agriculteurs frappés par la sécheresse. Si le froid s'est abattu sur les campagnes, accompagné de brouillard, la sécheresse n'en persiste pas moins car, à part quelques régions, la pluie ne se décide toujours pas à tomber. Les élevages en souffrent mais aussi les emblavements. On s'interroge même pour savoir si les sorghos, les colzas, et même les blés vont pouvoir germer. C'est un véritable drame pour les éleveurs et les revendications qu'ils formulent ne sont pas du tout exagérées. Il s'en fait à nouveau le porte-parole et lui rappelle les mesures nécessaires : une prime de 500 F à l'unité de gros bovin (U.G.B.) avec un plafond ; une aide au transport de céréales ou du fourrage ; des mesures pour favoriser les transactions directes pour les céréales entre agriculteurs, assorties de facilités financières.

Crise du marché du porc

727. - 21 novembre 1985. - **M. Louis Minetti** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur le risque, dans les prochains mois, d'une nouvelle crise sur le marché du porc. En effet, les statistiques communautaires prévoient une sensible augmentation de la production de la C.C.E. : 4,5 p. 100 entre juillet 1985 et juillet 1986, ce qui, compte tenu du rôle de l'offre et de la demande dans un marché libre comme celui du porc, est synonyme de chute des cours. Déjà, depuis le début du mois d'octobre, la cotation nationale ne cesse de plonger. Nos producteurs vont-ils, une nouvelle fois, faire les frais de la situation. Quelles mesures de protection de nos producteurs compte-t-il prendre avant qu'arrive une nouvelle catastrophe.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL de la séance du jeudi 21 novembre 1985

SCRUTIN (N° 20)

*sur les propositions de la conférence des présidents
du 21 novembre 1985.*

| | |
|-------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 284 |
| Nombre des suffrages exprimés | 281 |
| Majorité absolue | 141 |
| Pour | 185 |
| Contre | 96 |

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour

| | | |
|--|---|---|
| <p>MM.</p> <p>Michel d'Aillières Paul Alduy Michel Alloncle Jean Amelin Hubert d'Andigné Jean Arthuis Alphonse Arzel François Autain Germain Authié José Balarelo René Ballayer Bernard Barbier Jean-Paul Bataille Gilbert Baumet Marc Bécam Henri Belcour Paul Bénard Jean Bénard Mousseaux André Bettencourt Maurice Blin André Bohl Roger Boileau Christian Bonnet Charles Bosson Jean-Marie Bouloux Amédée Bouquerel Yvon Bourges Raymond Bourguin Philippe de Bourgoing Raymond Bouvier Jean Boyer (Isère) Louis Boyer (Loiret) Jacques Braconnier Pierre Brantus Raymond Brun Guy Cabanel Louis Caiveau Michel Caldaguès Pierre Carous Marc Castex Louis de Catuélán Jean Cauchon Joseph Caupert Auguste Cazalet Pierre Ceccaldi-Pavard Jean Chamant</p> | <p>Jean-Paul Chambriard Jacques Chaumont Michel Chauty Adolphe Chauvin Jean Chérioux Auguste Chupin Jean Cluzel Jean Colin François Collet Henri Collette Francisque Collomb Charles-Henri de Cossé-Brissac Pierre Croze Michel Crucis Charles de Cuttoli Etienne Dailly Marcel Daunay Luc Dejoie Jean Delaneau Jacques Delong Charles Descours Jacques Descours Desacres André Diligent Franz Duboscq Yves Durand (Vendée) Henri Elby Jean Faure (Isère) Charles Ferrant Louis de La Forest Marcel Fortier Jean-Pierre Fourcade Philippe François Jean Francou Jacques Genton Alfred Gérin Michel Giraud (Val-de-Marne) Jean-Marie Girault (Calvados) Paul Girod (Aisne) Henri Goetschy Yves Goussebaire- Dupin Adrien Gouteyron Paul Guillaumot</p> | <p>Marcel Henry Rémi Herment Daniel Hoeffel Jean Huchon Bernard-Charles Hugo (Ardèche) Claude Huriet Roger Husson Charles Jolibois Louis Jung Paul Kauss Pierre Lacour Christian de La Malène Jacques Larché Bernard Laurent Guy de La Verpillière Louis Lazuech Henri Le Breton Jean Lecanuet Yves Le Cozannet Modeste Legouez Jean-François Le Grand (Manche) Edouard Le Jeune (Finistère) Bernard Lemarié Roger Lise Georges Lombard (Finistère) Maurice Lombard (Côte-d'Or) Pierre Louvot Roland du Luart Marcel Lucotte Jacques Machet Jean Madelain Paul Malassagne Guy Malé Kléber Malécot Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle) Christian Masson (Ardennes) Paul Masson (Loiret) Serge Mathieu</p> |
|--|---|---|

Michel Maurice-
Bokanowski
Jacques Ménard
Louis Mercier (Loire)
Daniel Millaud
Michel Miroudot
René Monory
Claude Mont
Geoffroy
de Montalembert
Jacques Mossion
Arthur Moulin
Jacques Moutet
Jean Natali
Lucien Neuwirth
Henri Olivier
Charles Ornano
Paul d'Ornano
Dominique Pado
Sosefo Makapé
Papilio

Charles Pasqua
Bernard Pellarin
Jean-François Pintat
Alain Pluchet
Raymond Poirier
Christian Poncelet
Henri Portier
Roger Poudonson
Richard Pouille
Claude Prouvoyeur
Jean Puech
André Rabineau
Jean-Marie Rausch
Josselin de Rohan
Roger Romani
Olivier Roux
Marcel Rudloff
Roland Ruet
Michel Rufin
Pierre Salvi
Pierre Schiélé

Maurice Schumann
Paul Séramy
Pierre Sicard
Michel Sordel
Michel Souplet
Louis Souvet
Jacques Thyraud
Jean-Pierre Tizon
Henri Torre
René Travert
Georges Treille
Dick Ukeiwé
Jacques Valade
Edmond Valcin
Pierre Vallon
Albert Vecten
Louis Virapoullé
Albert Voilquin
André-Georges Voisin
Frédéric Wirth
Charles Zwickert

Ont voté contre

| | |
|--|--|
| <p>MM.</p> <p>Guy Allouche François Autain Germain Authié Pierre Bastié Jean-Pierre Bayle Mme Marie-Claude Beaudeau Jean-Luc Bécart Noël Berrier Jacques Bialski Mme Danielle Bidard-Reydet Marc Bœuf Stéphane Bonduel Charles Bonifay Marcel Bony Serge Boucheny Jacques Carat Michel Charasse William Chery Félix Ciccolini Marcel Costes Roland Courteau Georges Dagonia Michel Darras Marcel Debarge André Delelis Gérard Delfau Lucien Delmas Bernard Desbrière Michel Dreyfus- Schmidt Henri Duffaut Jacques Durand (Tarn)</p> | <p>Jacques Eberhard Léon Eeckhoutte Jules Faigt Claude Fuzier Pierre Gamboa Jean Garcia Marcel Gargar Gérard Gaud Jean Geoffroy Mme Cécile Goldet Roland Grimaldi Robert Guillaume Bernard-Michel Hugo (Yvelines) Maurice Janetti Philippe Labeyrie Tony Larue Robert Laucournet Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin Bastien Leccia Charles Lederman Fernand Lefort Louis Longequeue Mme Hélène Luc Philippe Madrelle Michel Manet James Marson René Martin (Yvelines) Jean-Pierre Masseret Pierre Matraja André Méric Mme Monique Midy</p> |
|--|--|

Louis Minetti
Josy Moinet
Michel Moreigne
Pierre Noé
Jean Ooghe
Bernard Parmantier
Daniel Percheron
Mme Rolande Perlican
Louis Perrein
Jean Peyrafitte
Maurice Pic
Marc Plantegenest
Robert Pontillon
Roger Quilliot
Albert Ramassamy
Mlle Irma Rapuzzi
René Régnauld
Ivan Renar
Roger Rinchet
Jean Roger
Marcel Rosette
Gérard Roujas
André Rouvière
Guy Schmaus
Robert Schwint
Franck Sérusclat
Edouard Soldani
Paul Souffrin
Edgar Tailhades
Raymond Tarcy
Fernand Tardy
Camille Vallin
Marcel Vidal
Hector Viron

Se sont abstenus

MM. Max Lejeune, Georges Mouly et Abel Sempé.

N'ont pas pris part au vote**MM.**

| | | |
|-----------------------|----------------------|---------------------------------------|
| François Abadie | Michel Durafour | Bernard Legrand (Loire-Atlantique) |
| Charles Beaupetit | Edgar Faure (Doubs) | Charles-Edmond Lenglet |
| Jean Béranger | Maurice Faure (Lot) | Jean Mercier (Rhône) |
| Georges Berchet | André Fosset | Pierre Merli |
| Guy Besse | Jean François-Poncet | Jacques Pelletier |
| Edouard Bonnefous | François Giacobbi | Hubert Peyou |
| Louis Brives | Jacques Habert | Joseph Raybaud |
| Jean-Pierre Cantegrit | Pierre Jeambrun | Michel Rigou |
| Henri Collard | André Jouany | Paul Robert |
| Emile Didier | Pierre Laffitte | Raymond Soucaret |
| | France Léchénault | |

N'ont pas pris part au vote

MM. Alain Poher, président du Sénat et Pierre-Christian Taittinger, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

| | |
|-------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 280 |
| Nombre des suffrages exprimés | 277 |
| Majorité absolue | 139 |
| Pour | 183 |
| Contre | 94 |

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.